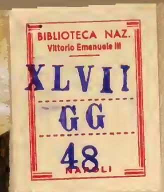




CLÉMENT XIV

ET

LES JÉSUITES,

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

> Tarde ó temprano llega á descubrirse la verdad, y hacerse justicia al que lo merece.
>
> Tôt ou tard la vérité se fait jour, et l'on rend justice à qui la mérite.
>
> ([illegible] Manuel de Roda, du 27 février 1770, au chevalier d'Azara.)

PARIS,

LIBRAIRIE RELIGIEUSE DE MELLIER FRÈRES,

rue Saint-André des Arts, 11

[illegible]

—

1847



CLÉMENT XIV

ET LES JÉSUITES.

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

CLÉMENT XIV

ET

LES JÉSUITES,

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

> Tarde ó temprano llega á descubrirse la verdad, y hacerse justicia al que lo merece.
>
> Tôt ou tard la vérité se fait jour, et l'on rend justice à qui la mérite.
>
> (*Lettre* de don Manuel de Roda, du 27 février 1770, au chevalier d'Azara.)





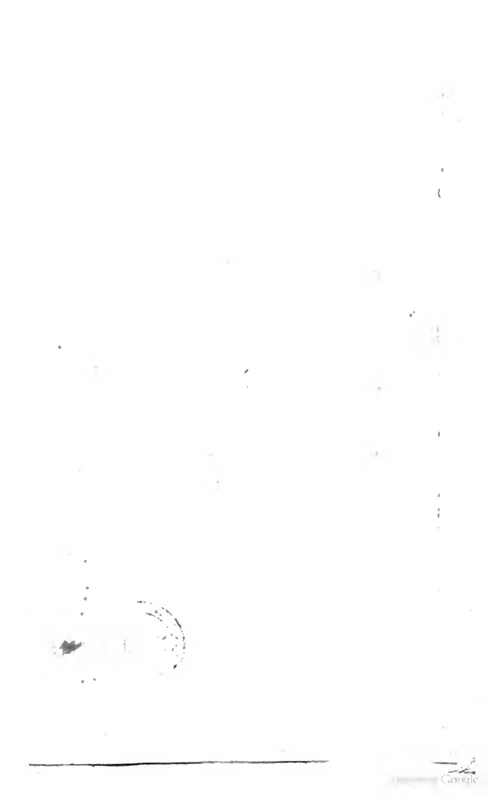
PARIS,

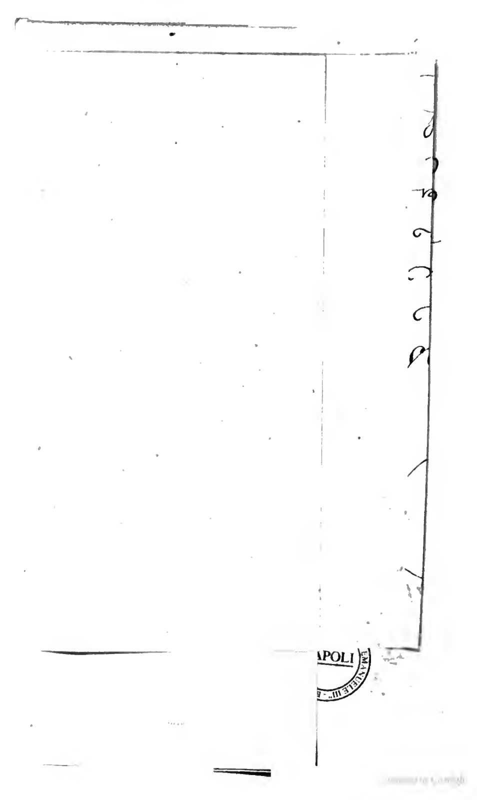
LIBRAIRIE RELIGIEUSE DE MELLIER FRÈRES,

place Saint-André-des-Arts, 11;

et à la librairie de la Société pour la publication du catéchisme de Paris et des livres liturgiques illustrés, rue de Vaugirard, 36.

1847




APOLI
EMANUELE III

CLÉMENT XIV

ET LES JÉSUITES.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de ce livre. — Les documents inédits qu'il renferme. — Situation des esprits en Europe. — La Compagnie de Jésus en face des adversaires de l'ordre social. — Tous ont pour premier but la destruction des Jésuites. — Le marquis de Pombal à Lisbonne. — Son caractère. — Il est protégé par les Jésuites. — Il domine le faible Joseph Ier. — Ses mesures et son arbitraire. — Il règne sur le roi en lui faisant peur de complots chimériques. — Pombal comprend que, pour rester seul maître de la position, il faut éloigner les Jésuites. — Il cherche à détacher le roi des Pères de l'Institut. — Exil des PP. Ballister et Fonseca. — Causes de cet exil. — Monopole administratif. — Tremblement de terre de Lisbonne. — Courage de Pombal et des Jésuites. — Charité du P. Malagrida. — Le roi revient de ses préventions contre la Société. — Pombal sans intelligence avec la secte encyclopédique. — Différence de leurs plans. — Pombal rêve d'établir une espèce de religion anglicane en Portugal. — Il attaque la Compagnie de Jésus dans ses missions. — Traité d'échange entre l'Espagne et le Portugal. — Les sept Réductions de l'Uruguay et la colonie del Santo-Sacramento. — Motifs de cet échange. — Les mines d'or des Jésuites. — Les deux cours chargent les Pères de préparer les Néophytes à l'émigration. — Les PP. Barreda et Neydorffert. — Les Jésuites, au risque de perdre le Christianisme et leur popularité, obéissent à l'injonction. — On les accuse de soulever les Indiens. — Concessions qui deviennent funestes. — Leur obéissance les compromet dans les deux camps. — Les Néophytes se révoltent. — Proscription des Jésuites au Maranon. — Les Indiens sont vaincus parcequ'il n'y a pas eu accord entre eux. — Expulsion des Jésuites. — On se met à la recherche des mines d'or. — Il est démontré qu'il n'y en a jamais eu. — Pombal pamphlétaire contre les Jésuites. — Les rois d'Espagne Ferdinand VI et Charles III font brûler son ouvrage. — Dom Zevalos et Guttierez de La Huerta. — Les Jésuites disculpés par les autorités espagnoles. — Leur éloge des Réductions du Paraguay. — La timidité des Jésuites enhardit Pombal. — Il demande à Benoît XIV un bref de réforme. — Benoît XIV et le cardinal Passionei. — Le capucin Norbert protégé par Passionei. — Le commerce des Jésuites au Paraguay et dans les Missions. — Ce que c'était que ce négoce. — Edit de Philippe V qui l'approuve. — Pombal s'imagine que les Jésuites ont dévié de leur Institut. — Il prétend les y ramener. — Benoît XIV mourant se laisse forcer la main, et signe le bref de visite et de réforme. — Le cardinal Saldanha et Pombal. — Les Jésuites, confesseurs du roi et des infants, enlevés de la cour. — Le provincial Henriquez et le général de l'ordre enjoignent de garder le silence et d'obéir. — Mort de Benoît XIV. — Saldanha exerce des pouvoirs périmés. — Il condamne les Jésuites comme convaincus de commerce illicite. — Election de Clément XIII. — Son caractère. — Le général des Jésuites, Laurent Ricci, se plaint du cardinal Saldanha et des mesures prises sans contradicteurs. — Exil des PP. Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. — Le P. Jacques Camera. — Attentat à la vie de Joseph Ier. — Le marquis de Tavora accusé. — Après trois mois de silence, on l'arrête avec sa famille. — Motifs secrets de la colère de

Pombal contre les Tavora. — Le tribunal de l'*Inconfidence* présidé par Pombal. — Les Tavora à la question. — Le duc d'Aveiro dans les tortures s'accuse lui-même. — Il accuse ses parents et les Jésuites. — Il se rétracte. — Supplices de ces familles. — Arrestation de huit Jésuites. — Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre condamnés à mort. — Les autres Jésuites en suspicion. — Manifeste de Joseph I[er] aux évêques portugais. — Deux cents prélats catholiques protestent contre cet écrit. — On enlève les Missionnaires de toutes les Réductions. — Faux bref pour l'expulsion des Jésuites du Portugal. — Pombal en fait partir un premier convoi pour les états pontificaux. — Les Dominicains de Civita-Vecchia les accueillent. — Le cardinal Saldanha cherche à gagner les jeunes Jésuites. — Pombal, débarrassé des Jésuites, s'occupe de son schisme national. — Le libraire Pagliarini et l'ambassadeur portugais à Rome. — Pagliarini et ses pamphlets. — Les imprimeries clandestines de la diplomatie. — Récit de Pagliarini. — Moyens qu'il emploie pour répandre ses œuvres contre le Saint-Siége. — Le cardinal André Corsini, colporteur de mauvais livres. — Il est pensionné par la cour de Lisbonne. — Le P. Malagrida, condamné comme régicide, est brûlé comme sorcier. — Son jugement par l'inquisition, dont Pompal est le créateur. — Proscription de la Compagnie de Jésus en Portugal. — Les Jésuites prisonniers. — Lettre du P. Kaulen. — L'exemple de Pombal encourage les adversaires de la Société. — On ressuscite toutes les vieilles calomnies. — On invente un P. Henry brûlé à Anvers. — Ambroise Guis et son héritage. — Faux arrêt du conseil. — Les Jésuites condamnés à restituer huit millions. — Le P. Girard et Catherine La Cadière. — La jeune fille illuminée et le Jésuite crédule. — Intrigue des Jansénistes. — Le parlement d'Aix acquitte le P. Girard. — Le P. Chamillard mort appelant de la bulle. — Les miracles faits à son tombeau. — Le P. Chamillard ressuscite. — Sa lettre.

Depuis le jour où les rois et leurs ministres se liguèrent avec les sophistes du dix-huitième siècle pour détruire la Compagnie de Jésus, il n'est peut-être pas un écrivain en Europe qui, de près ou de loin, ne se soit occupé de ce grand fait historique. Quand, par son bref *Dominus ac redemptor*, le souverain Pontife Clément XIV eut sanctionné les décrets d'expulsion que venaient de rendre les cours de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, cet ostracisme se trouva consacré au nom du Saint-Siége ; mais la preuve que la cause avait été perdue sans que le procès fût jugé, c'est qu'elle est toujours pendante au tribunal de l'opinion publique. Les historiens et les diplomates, les philosophes et les utopistes, les catholiques et les protestants, tous, avec des pensées de louange ou de blâme, avec des déceptions ou des espérances que l'on dissimulait ou que l'on proclamait, tous ont cherché à expliquer ce qui jusqu'à cette heure était resté inexplicable.

A des époques diverses, d'Alembert et l'abbé Proyart, le comte de Villegas et Tosetti, de la Congrégation des Écoles Pies, Stark et le capucin Norbert, Christophe de Murr et Coxe, Lacretelle et Saint-Victor, Sismondi et Schœll, Ranke et Gioberti, le comte de Saint-Priest et M. Collombet sont venus les uns à la suite des autres, et avant ou après de nombreux écrivains pour ou contre, apporter leurs inductions soit pour accuser soit pour justifier les Rois et le Pape. Les Jésuites eux-mêmes, qui avaient un si puissant intérêt à chercher, à trouver, à proclamer la vérité, si elle devait leur être favorable, n'ont pas mieux réussi que les autres dans la manifestation de cet étrange mystère. Leurs ennemis s'efforçaient par tous les moyens possibles de faire un glorieux piédestal à Ganganelli. Ils lui prêtaient des vertus philosophiques, comme Carracioli ou M. de la Touche lui ont fabriqué une correspondance. Les jansénistes et les avocats, les incrédules et les indifférents, les révolutionnaires et les mauvais prêtres ont couvert son nom d'une auréole d'immortalité. On les a vus lui frapper des médailles et payer l'enthousiasme que son image leur inspirait. Il s'en est même rencontré qui, après l'avoir fait tuer par le poison des Jésuites, voulurent lui ériger des autels. Le bonheur de voir briller un pape au nombre de leurs complices aveugla leur intelligence ; ils imposèrent silence à des rêves antichrétiens pour bénir la mémoire de Clément XIV. Il fut le pape de leur choix, et pendant cette ovation sans aucune intermittence, les catholiques n'osèrent qu'à peine produire leurs doutes, qu'ils enveloppaient de toutes les formules du respect. Ils ne savaient que ce que les autres surent avant eux ; ils le disaient pour l'acquit de leur conscience ; mais ils le disaient en tremblant, comme d'honnêtes écrivains qui craignent de calomnier en mettant leurs soupçons à la place de la vérité.

La vérité sur la destruction des Jésuites était hier encore un problème insoluble. Les adversaires de la Compagnie prenaient à tâche de faire l'apothéose du bref *Dominus ac redemptor*, tout en noyant leur récit dans des éloges imposteurs. Les amis de cette même Compagnie, retenus par la vénération due au Siége apostolique, reculaient d'effroi ou se cachaient derrière d'inoffensives réticences, lorsqu'il fallait juger celui qui sur la terre fut le successeur des Apôtres. Cette singulière position amena dans les esprits un désordre qui n'a jamais été favorable à l'équité. Les enfants de saint Ignace de Loyola avaient de justes sujets de plainte contre Ganganelli; mais leurs devoirs de religieux, leur charité de prêtre s'opposaient à des pensées, à des recherches, à des manifestations qui, en satisfaisant leur conscience de Jésuite, allaient porter atteinte à la dignité du suprême sacerdoce; ils se résignèrent au silence. Ceux qui, poussés par le désir de rappeler les vertus et les malheurs de leurs frères, racontèrent les événements de la suppression, ne sortirent jamais du cadre tracé; ils ne jetèrent point de nouvelles lumières sur la discussion.

Il nous est même démontré que, si des documents irréfragables constatant leur innocence fussent par hasard tombés entre leurs mains, les Jésuites les auraient anéantis ou tout au moins voués à l'oubli.

Par un sentiment de pieuse délicatesse, dont les hommes n'auront jamais le secret, les disciples de saint Ignace se seraient crus dans l'obligation de faire ce que de moins louables motifs auraient inspiré à leurs adversaires. Pour ne pas susciter de tristes scandales, les uns, la main pleine de leur justification, auraient dérobé à la postérité ces documents vengeurs; les autres, redoutant de se trouver dans la nécessité d'être enfin équitables, les enfouiraient au plus profond de l'abîme,

car ce n'est pas un pape qu'ils aiment, qu'ils honorent dans Clément XIV, c'est l'ennemi de la Société de Jésus.

Par mes principes, par ma position, et surtout par mon caractère, je n'appartiens à aucune de ces deux catégories. Je suis un écrivain qui aime la justice; et la justice, c'est la seule charité permise à l'histoire.

Pendant un voyage que je viens de faire au nord et au midi de l'Europe,—voyage dont bientôt j'expliquerai les causes dans un livre entièrement politique, — la Providence m'a mis à même de juger sur pièces inédites les trames occultes qui amenèrent la suppression des Jésuites. Au milieu d'une foule de documents appartenant à tous les âges et à tous les pays, documents que j'évoquais, que je trouvais ou que l'on s'empressait de m'offrir d'ici et de là pour d'autres travaux ébauchés, il s'en rencontrait quelques-uns ayant trait à la destruction de l'Ordre de Jésus. Comme historien de la Compagnie j'étais intéressé à approfondir ce qu'il y avait de réel ou de faux dans les accusations et dans la défense. J'ajournai les études que je faisais sur des points presque aussi brûlants de l'histoire passée et contemporaine, puis je voulus aller au fond du mystère qui concernait les Jésuites.

D'investigation en investigation, je glanai presque à la sueur de mon front les premières dépêches. Le reste me vint à souhait et de tous les côtés à la fois. Des correspondances cardinalices ou diplomatiques, des instructions royales ou ministérielles, des témoignages écrits, des lettres qui feraient ouvrir les yeux aux aveugles de naissance s'échappèrent des chancelleries, des archives et des portefeuilles où tout cela était enfoui depuis un demi-siècle. Le conclave de 1769, d'où le cordelier Laurent Ganganelli sortit pape, s'est déroulé devant moi avec toutes ses péripéties. J'ai pu en compter les gloires, je dois en dire les hontes.

Le cardinal de Bernis, le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, don Manuel de Roda, ministre de grâce et de justice en Espagne, le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples près le Saint-Siége, tous ces hommes s'écrivaient chaque jour, afin de se tenir au courant de l'intrigue qu'en dehors ou qu'en dedans du conclave ils menaient en partie double. Pas une de ces pièces n'a fait fausse route, elles sont en ma possession depuis la première jusqu'à la dernière. Là se lisent, racontées heure par heure, les tentations, les promesses, les scènes d'embauchage cardinalice, et enfin la transaction occulte qui donna un chef à l'Église épouvantée de ces scandales inouis.

J'avais la clef de l'élection de Ganganelli ; j'eus bientôt le secret de son pontificat. Le cardinal Vincent Malvezzi, archevêque de Bologne, était l'agent le plus actif de la destruction des Jésuites. Il dictait à Clément XIV ce qu'il fallait faire pour arriver à ce résultat. Ses lettres, autographes comme toutes les autres, ne laissent pas même à l'esprit le plus prévenu le droit d'incertitude. Autour de ces grands coupables viennent se grouper ceux qui ne purent que les seconder dans leur œuvre. Ici, c'est le cardinal André Corsini ; là, Campomanès, le confident du comte d'Aranda ; plus loin apparaissent Azpuru, Almada, le chevalier d'Azara, Monino, comte de Florida Blanca, Joachim d'Osma, confesseur de Charles III d'Espagne, Dufour, un intrigant français aux gages du Jansénisme, et Nicolas Pagliarini, ce libraire qui, après avoir été condamné aux galères à Rome, est admis en Portugal au rang des diplomates.

En étudiant avec l'attention la plus scrupuleuse tous les documents que ces hommes s'adressèrent, je suis arrivé à la connaissance des faits. J'avais, j'ai encore sous les yeux leurs lettres originales. Elles ont servi de

base à ce récit; elles le constituent. Il n'en est à proprement parler que l'expression affaiblie; car plus d'une fois j'ai dû, en rougissant, renoncer à les suivre dans les épanchements bouffons ou haineux, impies ou immoraux de leur intrigue.

Et cependant lorsque mon travail fut achevé, je m'effrayai moi-même de mon œuvre, car au dessus de tant de noms qui se heurtent pour se déshonorer les uns par les autres, il en dominait un que la Chaire apostolique semblait couvrir de son inviolabilité. Des princes de l'Église, à qui depuis longtemps j'ai voué une respectueuse affection, me priaient de ne pas déchirer le voile qui cachait aux yeux du monde un pareil pontificat. Le général de la Compagnie de Jésus, qui devait, pour tant et de si puissants motifs, s'intéresser aux découvertes que je venais de faire, joignait ses instances à celles de quelques cardinaux. Au nom de son Ordre et de l'honneur du Saint-Siége, il me suppliait presque les larmes aux yeux de renoncer à la publication de cette histoire. On faisait même intervenir le vœu et l'autorité du souverain Pontife Pie IX, dans les conseils, dans les représentations dont mon œuvre était l'objet.

D'autres éminents personnages au contraire, envisageant la question sous un aspect peut-être plus hardi, m'excitaient à divulguer le mystère d'iniquité. Ils affirmaient qu'au milieu des tempêtes qui ont battu et qui peuvent encore battre le Siége romain, il fallait nettement trancher les positions; car, disaient-ils, c'est l'inertie des bons qui fait la force des méchants. Ils prétendaient que la Providence n'avait pas inutilement sauvé ces manuscrits précieux de tant de mains ayant intérêt à les détruire, et que puisqu'elles m'en constituait le dépositaire, ce n'était pas pour tenir plus longtemps la vérité sous le boisseau. Afin de m'encourager à ne rien taire, ils s'appuyaient sur de vénérables autorités.

Ils invoquaient la liberté avec laquelle saint Pierre Damien parlait au pape Nicolas II : « De nos jours, lui écrivait ce docteur, dans des circonstances bien plus difficiles, l'Église romaine, selon son ancienne coutume, ne manque pas de soumettre à une sérieuse discussion toute espèce de question de discipline ecclésiastique qui se présente; mais lorsqu'il s'agit de la dissolution du clergé, la crainte de provoquer les insultes des séculiers lui ferme la bouche. Cette réserve de la part des docteurs de l'Église, surtout dans une matière qui excite les plaintes de tout le peuple, est très répréhensible. Si du moins il s'agissait d'un mal occulte, le silence serait peut-être tolérable; mais, ô scandale affreux! cette peste audacieuse ne connaît plus de bornes:...... Qu'on omette donc, par je ne sais quelle honte, de traiter en synode ce dont tout le monde s'entretient publiquement, afin que non seulement les coupables ne soient pas flétris, selon leurs mérites, mais pour que ceux encore qui devraient être les vengeurs de l'honneur de l'Église soient regardés comme les complices du désordre. »

La situation par bonheur n'était pas la même qu'au temps de saint Pierre Damien. Je n'avais ni ses vertus ni ses talents; on me conseillait d'y suppléer par une franchise qui, dans ce cas exceptionnel, devenait une nécessité.

Ces deux sentiments, exprimés par des hommes d'une rare sagesse et d'une probité plus rare encore, firent naître dans mon esprit des doutes et des incertitudes. Le pour et le contre se balançaient; je restai longtemps combattu entre le désir et la crainte; enfin la pensée d'accomplir un grand acte de justice l'emporta sur toutes les considérations.

Un pape, des cardinaux, des évêques, des prélats, des religieux, des ministres et des ambassadeurs se trouvaient malheureusement engagés dans la question.

ils y avaient compromis leurs noms et la dignité de leur caractère. Je ne crus pas possible de me résigner à une injustice raisonnée envers les innocents pour amnistier plus longtemps des coupables que leurs complices proposent encore comme des modèles de probité et de vertu.

Nous vivons dans un temps où le génie, la pensée et l'esprit trahissent leur mission civilisatrice pour réhabiliter le crime. Du sein de tous les partis il s'élève des hommes qui, afin de conquérir à leurs noms une popularité éphémère, s'improvisent les adorateurs des intelligences perverses et les panégyristes des sanglantes journées. On entreprend comme à forfait la déification du vice et l'apothéose des passions mauvaises. On a des larmes pour l'assassin, pour le spoliateur qui se drape dans un manteau patriotique. On l'admire, on le poétise, et c'est la victime qu'on accuse. On chante des harmonies en l'honneur de la guillotine. Le bourreau sera magnifique de dévouement et de nationalité ; le martyr, en échange de sa résignation, ne doit recueillir que l'anathème de l'histoire. Brennus, en prononçant son terrible *væ victis!* ne s'adressait qu'à des ennemis toujours armés et encore redoutables. Aujourd'hui le : malheur aux vaincus ! tombe sur tous les sentiment honnêtes, sur toutes les probités qui ne consentent pas à se laisser corrompre pour flatter les masses.

Les artisans de désordres sociaux, les coupables que l'ambition précipita dans le meurtre, les sophistes qui le professèrent à la tribune, les orateurs qui le firent passer dans la loi et qui transformèrent cette même loi en une prostituée gorgée de sang et de débauches civiques, tout cela, par une fatale aberration d'esprit, ou par une mystérieuse disposition de la Providence, se trouve adulé au moment même où l'on ébranle les bases de la société. C'est au nom de l'intelligence et de la liberté, principes éternellement bénis par les hommes, que,

dans la préméditation d'un style romanesque, on descend à l'apologie de la démoralisation révolutionnaire et de l'idée spoliatrice. On bafoue les notions du juste. La destruction devient une doctrine après avoir été une orgie; et on immortalise la méchanceté humaine en sanctionnant ses fureurs. On prétend que c'est au progrès moral, à la perfection, à la fraternité que l'on veut arriver, et l'on fait des livres pour légitimer l'extermination. On exhume des chants de gloire pour ceux qui se plongèrent dans ces longues ivresses du mal; on invente des paroles de mépris ou de honte pour ceux qui moururent enveloppés dans leur vertu.

En courtisant ainsi les mauvais instincts des multitudes, en forçant son esprit à saluer l'avénement de l'athéisme dans l'histoire, on peut, il est vrai, acquérir à son nom une triste, une dangereuse célébrité; mais ce n'est pas ainsi que nos devanciers procédaient. Ce ne sera point à cette école que j'irai chercher mes modèles. Je ne fabrique pas de l'histoire avec des rêves d'imagination; je la médite sur les autographes de ceux qui l'ont faite; je l'écris sans crainte et sans haine, parcequ'elle est l'expression d'une vérité aussi exacte, aussi démontrée qu'une solution de géométrie.

Il ne m'appartient pas de prévoir quel sera le sort de ce livre. Il froissera sans doute beaucoup de préjugés; il soulèvera peut-être des passions qui ne voudront pas se condamner à l'aveu de leurs erreurs; il blessera des susceptibilités que je respecte; il amenera dans le cœur ou sur les lèvres de quelques hommes dévoués comme moi au Siége Apostolique des paroles de blâme ou de reproche. Ce n'est point la réhabilitation des Jésuites que je proclame; les Jésuites ici ne sont que l'accessoire. Il y a eu une déplorable iniquité commise; c'est cette iniquité qu'il faut dévoiler sans se préoccuper des résultats. Le monde regorge d'écrivains qui ont le génie du mal,

il ne nous reste à nous que l'audace dans la vérité. Le moment est venu de la dire à tous.

Elle sera triste et pour la chaire de saint Pierre, et pour le Sacré Collége, et pour l'univers catholique ; mais au fond de ces amertumes que je partage, il y aura des enseignements qui ne seront pas perdus. Ces enseignements, sortis du Conclave et des chancelleries, doivent amener une nouvelle ère. Il n'est plus possible, en effet, que Rome soit faible ou timide, lorsqu'elle entendra la voix des diplomates signalant ses complaisances comme un symptôme de décomposition et se réjouissant entre eux de leur victoire, parceque cette victoire est l'aurore du triomphe sur notre mère la sainte Église romaine.

Ces aveux, que Don Manuel de Roda laisse échapper dans l'enivrement du succès, se renouvelleraient encore si un pape marchait sur les traces de Clément XIV. Il n'est pas besoin de dicter leur devoir aux vicaires de Jésus-Christ. Ils le comprennent, ils savent le remplir dans une mesure pleine de dignité et de sagesse. Venir le leur rappeler serait donc une tentative au moins inutile. Je me renferme dans le cercle que je me suis tracé. Je n'ai pas à m'occuper du dogme, de la morale et de la doctrine, toutes choses sur lesquelles l'Église a la mission, a le droit de veiller. Je reste dans l'appréciation d'un fait historique. Je discute, je raconte sur pièces originales des événements qui ont eu une portée immense et qui tendaient à détourner de ses voies la justice humaine. C'est la tâche de tout écrivain, disons mieux c'est une obligation de conscience imposée à tout honnête homme que je remplis.

Sans doute il est cruel pour un catholique de prendre des princes de l'Église en flagrant délit de mensonge et de vénalité, plus cruel encore de voir un souverain Pontife résister timidement à l'iniquité qu'il encouragea par son ambition et s'annihiler sur le trône, quand il fit

tout pour y monter. Mais un pareil spectacle, qui ne sera plus donné sans doute, n'inspire-t-il pas un sentiment de douleur que l'histoire ne peut s'empêcher de recueillir? Le crime du prêtre suprême n'est-il pas égal à ceux de tout le peuple? Ne les dépasse-t-il point aux yeux du juge éternel? Et s'il en est ainsi, ne faut-il pas, après avoir fait une large part aux misères de l'humanité, aux bonnes intentions trahies par la force des événements, aux calculs mêmes d'une prudence trop mondaine, rentrer dans le positif des choses, puis sans sortir des bornes du respect que l'on doit toujours et partout à la dignité du Père commun des fidèles, ne devra-t-on jamais blâmer les atteintes portées aux droits imprescriptibles de la justice?

Tant que la Société de Jésus n'eut qu'à lutter contre l'instinctive cruauté des Sauvages, contre les haines périodiques des Huguenots, des Universités et des Jansénistes, on la vit s'opposer aux attaques et souvent même jeter dans le camp ennemi la division ou la honte. Forte du principe d'autorité qu'elle proclamait sous tous les modes de gouvernement, elle avait jusqu'alors, à quelques rares exceptions près, trouvé dans les chefs des peuples un constant appui, une intelligente protection qui tournait à l'avantage des nations et des princes. De Rome, le centre de la catholicité, elle régnait par le martyre ou par l'humilité, par les services rendus à l'éducation ou par la gloire littéraire. Le Saint-Siége la présentait dans ses batailles théologiques comme l'avant-garde et la phalange sacrée de l'Église; mais, au contact d'une nouvelle école qui sapait les trônes en flattant les rois, qui détruisait la morale en calomniant la vertu et en glorifiant le vice, les Monarques avaient vu se glisser dans leurs âmes un sentiment de crainte et d'égoïsme. Endormis sur le trône, ils voulaient vivre heureux, sans songer que ce bonheur viager serait la mort

de leur empire. Pour ne pas être agités dans leur royale fainéantise, ils laissaient un à un briser entre leurs mains les ressorts de la puissance publique. Ils s'annihilaient pour le bien, ils n'évoquaient une somnolente énergie que pour consacrer le mal.

Dans cet affaissement de la force sociale, dans cette décomposition du pouvoir que les Philosophes du dix-huitième siècle, nés d'une orgie de la Régence, firent accepter comme un progrès, les Jésuites furent désignés à toutes les colères. Il fallait leur passer sur le corps afin d'arriver au cœur de la vieille unité ; on remua le ciel et la terre. Les incrédules eurent foi dans l'Église, les Gallicans condescendirent à proclamer l'infaillibilité du Pape, les extrêmes se rapprochèrent. Il y eut une ligue de toutes les vanités, de tous les rêves, de toutes les erreurs et de tous les préjugés. On y enrôla les ministres des rois ainsi que les ennemis des monarchies, les propagateurs de l'impiété et quelques prélats dont la capacité n'était pas au niveau des turbulentes vertus. Le Saint-Siége était entré dans la voie des concessions. Par amour de la paix, il se laissait dépouiller de ses droits, il sacrifiait son initiative à des besoins factices, il atermoyait avec les passions pour essayer de les calmer ou tout au moins de les diriger.

La Compagnie de Jésus avait signalé en Europe ces sources de désordres intellectuels ; elle s'y était opposée, tantôt avec audace, tantôt avec modération ; elle avait lutté contre les sectes séparées de la Communion catholique, elle luttait contre le Jansénisme fomentant la guerre civile au sein de l'Église. Un nouvel allié était né à ces éternels adversaires. Cet allié c'était le philosophisme, qui, marchant plus franchement à son but, s'attaquait à toutes les religions établies et se faisait une arme de leurs dissensions intérieures pour les traduire au tribunal de ses poètes érotiques ou de ses rhéteurs

ampoulés. Les nouveaux maîtres proclamaient l'indifférence et la vertu spéculative pour tout principe; ils s'arrangeaient un Dieu et un monde à leur guise, sans foi et sans culte; ils se plaçaient sur un terrain encore inexploré. Leur esprit frondeur prodiguait le sarcasme aux choses saintes. Ils envenimaient les querelles entre l'épiscopat français et les parlements, ils tournaient en ridicule les billets de confession et les refus de sacrements (1), grave question que Voltaire tua sous le feu

(1) Les difficultés qui surgissent dans les matières de foi ou de discipline ecclésiastique sont toujours sérieuses et compliquées; elles entraînent à leur suite des dangers, elles provoquent souvent des révolutions. L'affaire des billets de confession et des refus de sacrements avait une double origine; elle tenait au for intérieur et à la loi civile. La Bulle *Unigenitus*, sollicitée par l'Eglise de France, surtout par Fénelon, comme l'unique moyen de mettre un terme au Jansénisme, n'atteignit pas le but qu'elle se proposait. Louis XIV, le Régent et Louis XV, avec les parlements et la presque unanimité du clergé, eurent beau l'accepter, il se trouva quelques évêques et un certain nombre de réguliers et de séculiers qui se firent appelants. Nous avons dit à quel point les choses en étaient sous la régence de Philippe d'Orléans, on a vu la part que les Jésuites y prirent; il faut raconter en peu de mots l'origine des refus de sacrements. On l'attribua aux Jésuites; en étudiant les écrivains du Jansénisme, on est tout étonné d'apprendre que ce ne sont pas les Pères de la Compagnie qui inventèrent ces précautions et qui les poussèrent à l'abus.

En 1720, Baudry, lieutenant de police, fit comparaître devant lui environ trois cents Jansénistes, prêtres pour la plupart; un certain nombre furent exilés; Dorsanne, à la page 64 du tome II de son *Journal*, nomme l'auteur d'un pareil acte. « Cette procédure, dit-il, avait été imaginée par le P. de La Tour, général de l'Oratoire. » L'abbé Conet, le confesseur du cardinal de Noailles, et l'un des agents les plus actifs de la secte, « voulant, raconte Dorsanne, faire entrer l'abbé Dubois dans ce genre de procédure, en avait dressé le projet et le lui avait envoyé. » Ainsi ce ne sont pas les Jésuites qui persécutent les Jansénistes, mais les Jansénistes mitigés qui les premiers poursuivent les Jansénistes exaltés. Le premier refus de sacrements, toujours au témoignage de Dorsanne, eut lieu en 1721. Le curé de Saint-Louis-en-l'Ile ne consentit point à administrer l'Oratorien Lelong, qui ne voulait pas rétracter son appel. Le second exemple de ce refus est

de ses moqueries. Les Philosophes du dix-huitième siècle tendaient à l'anéantissement des idées pieuses par toutes les routes possibles; ils en ouvraient de nouvelles à leur besoin de destruction. Le Catholicisme était la religion la plus immuable et la plus populaire; ce fut sur elle

signalé dans la ville d'Arles en 1722. L'abbé Boche, appelant, est sur le point de mourir; le P. Savornin, de l'ordre de Saint-Dominique, refuse de l'absoudre; le prêtre qui l'administrat fut interdit par l'archevêque. Ces faits se multiplièrent; bientôt on demanda aux malades leurs billets de confession, pour savoir s'ils avaient été secourus par un prêtre orthodoxe. Même avec nos idées de tolérance, cette mesure sera légitime aux yeux de tout homme qui comprend assez largement la liberté pour laisser aux autres le droit qu'il s'accorde lui-même. Si on veut vivre et mourir catholique, il faut bien se soumettre aux prescriptions de l'Église catholique, qui ne nous contraint pas à accepter sa loi, mais qui nous repousse de son sein si nous n'avons pas voulu y rentrer. Cependant cette mesure des billets de confession eut des conséquences si funestes qu'on ne sait si on doit l'approuver ou la blâmer. Les Jansénistes se plaçaient dans une situation particulière et qu'aucun sectaire n'avait encore adoptée. Les Hérétiques, en se séparant du corps de l'Église, se glorifiaient de rompre sa communion et son unité, ils auraient rougi de participer à ses sacrements. Le Janséniste fut plus perfide: il osa être enfant de l'Église malgré elle, et il maintint son dire jusque dans les bras de la mort.

L'usage des billets de confession pour les malades est expressément établi dans les avis de saint Charles Borromée et dans l'un des conciles de Milan. L'assemblée du clergé de 1654 l'avait consacré; le cardinal de Noailles en recommanda lui-même l'observation. Les Jésuites, dans cette circonstance, exécutèrent ce que l'épiscopat enjoignit. On a prétendu qu'ils avaient inspiré et poussé la mesure aussi loin que possible. Les preuves de cette accusation manquent partout. L'immixtion du Parlement dans ces affaires de conscience, qui ne sont pas du domaine de la police publique, rendit le mal incurable. Le Parlement prêta aux Jansénistes une imprudente protection, qui alla jusqu'au sacrilége. Il fit profaner les sacrements, il condamna les curés à administrer des hommes qui déclaraient persévérer dans l'erreur. Souvent il força les prêtres à porter le viatique entre des soldats que la force judiciaire requérait pour sanctionner ses coupables arrêts. De 1738 à 1750, ce scandale envahit la France; il fournit aux adversaires de la religion le droit d'outrage et de moquerie; la faiblesse du gouvernement fit le reste.

qu'ils concentrèrent leurs efforts. Dans cette levée de boucliers les Jésuites ne se déguisèrent pas que tant d'assauts habilement combinés devaient porter un coup funeste à leur Ordre; mais ils avaient à sauvegarder la foi des peuples. On les vit se jeter dans l'arène et, sans mesurer la force de leurs ennemis, combattre avec la parole et avec la plume. Ces savantes discussions, auxquelles le P. Berthier et les autres disciples de saint Ignace conviaient les novateurs, pouvaient entraver leur marche; elles les forçaient à démasquer avant le temps leurs secrètes batteries; elles éclairaient le gouvernement sur des projets dont il leur eût été opportun de nier encore l'existence. Le parlement, hostile aux Philosophes, proscrivait d'une main les ouvrages qu'il encourageait de l'autre. Il sévissait en corps contre les doctrines impies ou révolutionnaires, il y applaudissait individuellement; il laissait se détendre le frein modérateur des peuples. Pour peu qu'on fît une guerre sourde ou patente aux Jésuites, il accordait droit de passe à toutes les idées subversives. Engagés dans des luttes sans dignité et forts de l'appui que la magistrature leur offrait, les Jansénistes évoquaient chaque conflit sacerdotal à la barre de la Grand'-Chambre. Ils vivaient en opposition avec la loi catholique, ils voulaient mourir impénitents et absous par elle. Ils niaient son autorité souveraine, et par une dérision de la conscience ils l'appelaient à leurs derniers moments pour la braver et la compromettre.

Cette situation intolérable prêtait des armes à toutes les passions. La malignité publique fut tenue en éveil par le bruit que l'on sut faire des refus de sacrements. Les évêques, le clergé et les ordres religieux remplissaient nn devoir. Dans son accomplissement il y eut peut-être des abus, des excès. Quelques prêtres poussèrent les précautions jusqu'à l'intolérance; les Jansénistes et les Philosophes s'attachèrent à montrer partout

la main des Jésuites. Les Jésuites furent dévolus aux inimitiés ; ils avaient, disait-on, provoqué la bulle *Unigenitus*, et c'était à cette constitution apostolique qu'il fallait faire remonter les désordres. On avait trouvé un levier pour battre incessamment en brèche les Pères de l'Institut, on l'employait à toute fin. Les Jansénistes et les Parlementaires se coalisaient avec les Encyclopédistes pour miner la Société ; les plus ardents concevaient même déjà la pensée de la dissoudre. L'orage s'amoncelait à l'abri de tant d'intelligences et de tant de vœux opposés qui néanmoins se réunissaient dans une espérance commune ; il éclata sur le point où personne n'aurait osé le signaler. Le Portugal fut le premier des royaumes catholiques qui entra en campagne.

Il y avait à la cour de Lisbonne un ministre qui, pour éterniser son ascendant sur Joseph Ier, ne craignait pas de le tenir en tutelle et de remplir son imagination de fantastiques complots contre ses jours. Ce ministre se nommait Sébastien Carvalho, comte d'Oyeras, marquis de Pombal. Né en 1699, à Soure, d'une famille sans fortune, Pombal, car c'est sous ce titre qu'il est connu dans l'histoire, ne manquait ni d'énergie ni de talents administratifs. Souvent son énergie dégénérait en violence (1) ; plus souvent encore la vigueur de son esprit était obscurcie par des manœuvres hypocrites, par une avidité sans frein et par des colères jalouses qui, avec son caractère, devaient l'emporter dans des voies sanglantes. Orgueilleux, despote, vindicatif, cet homme, qui n'entreprenait le bien qu'à coups de hache, s'était pris en Allemagne et en Angleterre d'une haine profonde

(1) La violence et la cruauté étaient si bien enracinées dans la famille Carvalho qu'à Oyeras-même il existait un legs pour la constater. Chaque dimanche, le curé devait, à la messe paroissiale, réciter trois fois le *Pater noster* avec les fidèles pour que le ciel les délivrât tous de la fureur des Carvalho.

pour les religieux et pour la hiérarchie ecclésiastique. La noblesse portugaise l'avait repoussé, il se déclara son ennemi, et lorsque le 31 juillet 1750 Jean V mourut laissant la couronne à don Joseph, son fils, Pombal comprit qu'un grand rôle lui était destiné. Ce prince, comme la plupart des monarques de son siècle, était soupçonneux, timide, faible, voluptueux, toujours prêt à accorder sa confiance au moins digne et au plus courtisan. Pour arriver au ministère il fallait avoir l'approbation du P. Joseph Moreira, confesseur de l'infant devenu roi. Pombal avait préparé ses plans de longue main ; à force d'artifices il s'était insinué dans l'amitié des Jésuites (1) ; il avait gagné leur estime par des dehors pieux, et le second de ses fils, encore enfant, était par lui revêtu de l'habit de la Compagnie. Ainsi que beaucoup de ses collègues, le P. Moreira ne croyait pas à l'hypocrisie. Le zèle dont Pombal faisait parade l'éblouit ; il ne vit que

(1) On lit à la page 25 de l'*Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte Alexis de Saint-Priest, les lignes suivantes : « En poursuivant la Société, il (Pombal) n'accusait pas les Jésuites d'appartenir à un institut coupable ni de professer des maximes immorales et mauvaises ; il leur reprochait seulement d'être restés moins fidèles que leurs devanciers aux principes de saint Ignace, et même il se faisait gloire d'être attaché au tiers-ordre de Jésus et d'en observer les pratiques. » L'historien de la *Chute des Jésuites* est complétement dans le vrai pour la première partie de sa proposition, il n'en est pas de même pour la seconde ; car si, par *tiers-ordre de Jésus*, il entend une congrégation, une affiliation quelconque dépendant de l'Institut de saint Ignace, M. de Saint-Priest est, comme tous ses devanciers, dans une erreur complète. Il existait à Lisbonne un tiers-ordre et une église de Jésus ; mais l'église et le tiers-ordre appartenaient aux Franciscains, appelés les Pères du tiers-ordre de la pénitence. Un tiers-ordre de séculiers était établi dans cette église ; Pombal en fut le chef ou le ministre ; mais cette congrégation n'avait rien de commun avec les Jésuites ; ils n'ont jamais eu de tiers-ordre, de *tertiaires* pas plus en Portugal, en Espagne qu'ailleurs. C'est pour cela que tous les écrivains hostiles à la Compagnie en voient partout, et que les ministres d'Espagne, dans leurs correspondances secrètes ou officielles, chercheront à accréditer ce mensonge historique.

ses brillantes qualités. Sans vouloir sonder les vices de ce caractère et les duplicités de cette ambition, il tomba dans le piége que l'intrigue lui tendait. L'homme que Jean V avait toujours écarté du pouvoir se trouva tout à coup secrétaire d'état des affaires étrangères. Bientôt après il devint principal ministre, et, comme il aimait à se l'entendre dire, le Richelieu du Louis XIII portugais.

Il connaissait les ombrageuses susceptibilités de son souverain ; il s'imagina qu'en se présentant lui-même en victime il capterait encore mieux ses bonnes grâces. Dans le mois d'août 1754, il fit signer au Roi un décret par lequel il etait dit « qu'un ministre d'État pourrait bien être assassiné par le manége de quelqu'un. » Un semblable attentat était assimilé au crime de lèse-majesté, et le sénateur Pédro Gonzalès Cordeïro, l'âme damnée de Pombal, fut chargé de faire des informations continuelles et illimitées. Séjan, dans les plus beaux jours de sa tyrannie, n'avait jamais poussé si loin le mépris des hommes. L'arbitraire ne prenait plus la peine de se déguiser ; Pombal avait couvert de prisons les bords du Tage ; ceux qui lui étaient odieux ou suspects, prêtres ou gentilshommes, moines ou citadins, les remplirent. La délation était encouragée, il la tenait à sa solde ; elle soupçonna, elle dénonça. Joseph I[er] n'eut pas de peine à se persuader que, si la vie de Pombal était ainsi exposée, la sienne devait nécessairement courir des dangers encore plus certains ; il trembla, et laissa passer sans contrôle les iniquités de son ministre. Ce dernier redoutait les contradicteurs ; il craignait que d'autres bouches ne révélassent au Roi le mystère d'épouvante qui l'enveloppait. Quelques hommes dont la franchise lui paraissait trop expansive sont plongés dans les cachots ; c'était un avis pour les autres, ils en profitèrent. Mais il sentait qu'il ne serait plus possible d'abuser les Jésuites : leur sage attitude, le crédit dont ils jouissaient à la

cour, chez les grands et dans le peuple devaient le perdre tôt ou tard. Pombal se détermina à prendre l'initiative : il était audacieux, et il n'avait en face de lui que des hommes timorés ; il agissait avant de réfléchir, son succès matériel était donc assuré. Cinq Pères de l'Institut se partageaient la confiance de la famille royale. Moreira dirigeait le Roi et la Reine, Oliveira instruisait les Infantes, Costa était le confesseur de don Pédro, frère de Joseph ; Campo et Aranjues, ceux de don Antoine et de don Emmanuel, oncles du Roi.

L'éloignement des Jésuites ne pouvait pas s'obtenir de haute lutte ; Pombal appela l'intrigue à son aide. Il fit entrer le soupçon dans l'âme du monarque ; il lui persuada que son frère voulait jouer en Portugal le rôle de tous les Pédro, qu'il se rendait populaire dans cette intention, et que les Jésuites le secondaient. Il n'en fallait pas tant pour éveiller les inquiétudes de Joseph ; Pombal avait mêlé le nom des Jésuites à celui de son frère, dont le Roi enviait la grâce chevaleresque : les Jésuites devinrent peu à peu un objet de défiance pour lui. Le ministre s'aperçut des progrès que cette idée faisait dans un esprit sur lequel il avait pleinement assuré son empire ; il songea à tirer parti d'une première calomnie. Il nourrit le cœur de ce prince de tous les ouvrages contre la Société de Jésus, en lui recommandant le plus inviolable secret sur ces lectures : elles eurent l'attrait du fruit défendu. Il venait de risquer sur le Roi une expérience qui avait réussi ; il la tenta sur le peuple. Il inonda le Portugal des œuvres qui, à diverses époques, avaient cherché à flétrir les Jésuites. Quand il jugea que ses artifices n'avait plus rien à redouter, il fit rejaillir sur les Pères de l'Institut la persécution dont leurs amis étaient déjà victimes.

Deux Jésuites furent exilés : le P. Ballister, comme soupçonné d'avoir fait en chaire des allusions contre

une idée de Pombal ; le P. Fonséca, parcequ'il avait donné un sage avis à des négociants portugais lo consultant sur cette même idée. Le ministre avait besoin d'or, les confiscations ne l'enrichissaient pas assez vite ; il créa une compagnie du Maranon, qui ruinait le commerce, et, sous peine de bannissement, il fallut admirer le monopole qu'il inventait. Fonseca fit comprendre aux marchands que cette mesure était déplorable. Les marchands adressent une requête au Roi ; Pombal les proscrit ou les jette dans des cachots. Il parlait même déjà de frapper l'Ordre de Jésus, lorsque, le 1er novembre 1755, un tremblement de terre, auquel l'incendie joignit ses ravages, vint porter le deuil et la misère dans Lisbonne.

A cette ville si cruellement éprouvée, et où la mort plane avec la dévastation, des hommes de courage et de dévouement sont nécessaires. Pombal fut beau de calme, d'intrépidité et de prévoyance sur ce théâtre d'horreur. Les Jésuites, à ses côtés ou devant lui, se précipitèrent dans les ruines et au milieu des flammes pour disputer quelques victimes au trépas. Leurs sept maisons étaient renversées ou brûlées (1), le malheur des autres fut la seule calamité qui pût émouvoir leurs cœurs. Leur charité trouva des ressources pour offrir un asile à ces multitudes consternées, à cette foule de blessés que la faim tourmentait, que la douleur et l'effroi rendaient stupides. Ils les rassurèrent en priant avec elle, ils leur apprirent à avoir foi dans l'énergie religieuse ; le P. Ga-

(1) L'hôtel de Pombal avait été préservé dans le désastre général, et le roi fut tellement frappé de ce fait qu'il ne cessait de l'attribuer à une providence particulière. Le comte d'Obidos, célèbre par les saillies de son esprit, lui répondit un jour : « Oui, Sire, il est vrai que la maison de don Carvalho a été conservée, mais celles de la rue Suja ont eu le même bonheur. » Or la rue Suja, ou rue de Boue, à Lisbonne, était le réceptacle de toutes les prostituées. Au dire de Link, dans son *Voyage en Portugal*, le comte d'Obidos expia cette plaisanterie par plusieurs années de prison.

briel de Malagrida et le Frère Blaise furent pour tant d'infortunés une providence dont, sur les débris de Lisbonne, chacun bénissait le nom avec celui de Pombal.

Ces bénédictions du peuple remontèrent jusqu'au trône; don Joseph eut un mouvement de gratitude ou de repentir. Afin de récompenser les Jésuites, il rappela de l'exil Ballister et Fonseca; il voulut même qu'on rebâtit la maison professe aux frais de la couronne, et Malagrida prit assez d'ascendant sur cette nature léthargique pour la ramener à des sentiments pieux. Ce retour dérangeait les plans de Pombal, il faisait échouer ses rêves de grandeur. Un péril commun avait confondu dans une même pensée de zèle patriotique les Jésuites et le ministre; le péril n'existait plus, le ministre fit peur au Roi, et Malagrida fut banni. On ne pouvait encore frapper l'Ordre tout entier, Pombal se résigna à l'attaquer en détail. Pour le vaincre, il a besoin de lui chercher des crimes dans les deux hémisphères. Les Protestants et les Jansénistes fournissaient à l'Europe un contingent de forfaits, il leur offrit en échange ceux qu'il improviserait en Amérique. Pombal n'avait aucune liaison avec les Philosophes du dix-huitième siècle. Leurs idées d'affranchissement et de liberté inquiétaient son despotisme; et, en les jugeant sur leurs écrits, il accusait souvent ces hommes de vouloir briser les fers des peuples par le raisonnement. C'était une erreur; mais, comme toutes celles qui se font jour dans les caractères de cette trempe, elle devait être aussi tenace qu'irréfléchie. Pombal servait les Encyclopédistes français sans les estimer; eux devinrent ses auxiliaires tout en blâmant ce qu'il y avait de trop odieux dans son arbitraire réformateur. Le ministre portugais doutait de tout, excepté de la force brutale. Les Philosophes espéraient bien en arriver à ce point, la dernière raison du sophisme révolutionnaire; mais ils jugeaient que l'heure n'avait pas encore

sonné. Ces dissidences d'opinions n'empêchaient pas Pombal et les écrivains du dix-huitième siècle de se prêter un mutuel appui pour renverser l'édifice social. Le Portugais s'arrêtait dans ses innovations religieuses au culte anglican; il espérait ressusciter sur les bords du Tage les sanglantes péripéties du règne de Henri VIII d'Angleterre : les Philosophes le dépassaient dans ses rêves : ils allaient jusqu'à la consécration légale de l'athéisme. Néanmoins, pour eux ainsi que pour le Portugais, il existait un ennemi dont il fallait se défaire à tout prix : cet ennemi c'était la Compagnie de Jésus. Pombal avait isolé les Jésuites; il avait frappé de stupeur, d'exil ou de confiscation leurs protecteurs et leurs clients; ils restaient à peu près seuls sur la brèche en face de lui, qui concentrait, qui résumait tous les pouvoirs. Avant de marcher résolument à la destruction de l'Ordre, il voulut procéder par la calomnie. Afin que la preuve ne pût pas renverser trop vite son échafaudage d'imposture, il transporta en Amérique la première scène de son drame.

On a vu qu'à diverses reprises le bruit de mines d'or existant dans les réductions du Paraguay s'était répandu en Europe, et que ce bruit avait été démenti, d'abord par les faits, ensuite par les commissaires royaux envoyés sur les lieux. L'Espagne savait à quoi s'en tenir sur de pareilles rumeurs, lorsque Gomez d'Andrada, gouverneur de Rio-Janeiro, en 1740, pensa que les Jésuites ne faisaient si bonne garde autour des Réductions du Parana que pour dérober aux regards indiscrets la trace de cette chimérique fortune. Andrada conçut le projet d'un échange entre les deux couronnes, et, pour obtenir les sept Réductions de l'Uraguay, il imagina de céder à l'Espagne la belle colonie del San-Sacramento. Il avait découvert un nouveau Pactole, il en fit part à la cour de Lisbonne, qui s'empressa de négocier avec le cabinet de

Madrid. L'échange était trop avantageux à ce dernier pour ne pas être accepté. Le Portugal abandonnait un pays fertile qui, par sa situation sur la Plata, ouvrait ou fermait la navigation du fleuve, et, pour compensation, il ne demandait qu'une terre condamnée à la stérilité. L'Espagne adhéra au traité; mais, comme si les diplomates des deux États eussent eu le pouvoir de dire à ces sauvages devenus hommes d'emporter leur patrie à la semelle de leurs souliers, il fut stipulé que les habitants des sept réductions cédées iraient défricher loin de là un sol aussi désert qu'inculte. Désirant exploiter tout à son aise les mines d'or dont il avait leurré le conseil de Lisbonne, Gomez d'Andrada avait posé pour condition que trente mille âmes se trouveraient subitement sans patrie, sans famille, et qu'elles pourraient aller à la grâce de Dieu recommencer leur vie errante.

Les Jésuites étaient les pères, les maîtres, les amis de ces Néophytes; ils avaient une influence déterminante sur eux. Le 15 février 1750, ils furent chargés par les deux cours signataires du traité et par le chef de l'Institut de disposer le peuple à cette transmigration. François Retz, Général de la Compagnie, expédiait, pour plus de sûreté, quatre copies de son ordre. Après avoir pris toutes les précautions, il ajoutait qu'il se ferait lui-même un devoir de vaincre les obstacles qui le retenaient à Rome, et d'accourir dans ces vastes contrées pour favoriser, par sa présence, la prompte exécution des volontés royales, tant il avait à cœur de satisfaire les deux puissances. Le P. Barreda, provincial du Paraguay, se met en route; il était vieux et cassé par l'âge : il nomme pour le remplacer Bernard Neydorffert, qui, depuis trente-cinq ans, résidait parmi les Néophytes et leur était cher à plus d'un titre. Le Jésuite communique cet étrange projet aux Caciques; de tous il reçut la même réponse. Tous déclarèrent qu'ils aimaient mieux

la mort sur le sol de la patrie qu'un exil sans terme, immérité et qui les arrachait au tombeau de leurs aïeux, au berceau de leurs enfants pour consommer leur ruine. Les Jésuites s'attendaient à ces naïves douleurs : ils s'y associèrent, et nous regrettons qu'ils n'aient pas eu le courage de s'opposer à de pareilles violences. Ils connaissaient les sourdes manœuvres auxquelles la Compagnie était en butte ; ils n'ignoraient pas que des coalitions de préjugés ou de haines se formaient contre elle ; ils crurent les conjurer en se faisant les auxiliaires des cabinets de Madrid et de Lisbonne, qui trafiquaient des Néophytes comme d'un bétail. Cette condescendance fut un tort qui, au lieu de les préserver, hâta leur chute. La soumission qu'on calomniait fut regardée par leurs ennemis comme un acte de faiblesse ; elle rendit Pombal plus exigeant. Le ministre les voyait tenter d'inutiles efforts pour calmer l'irritation des Indiens, il accusa les Missionnaires d'entretenir sous main le mécontentement. Il opprimait les Néophytes afin de faire l'essai de ses forces ; les Pères, bien loin de résister, se prêtaient avec un douloureux abandon aux mesures que la cupidité et l'ambition lui suggéraient : Pombal sentit que de pareils adversaires étaient vaincus d'avance. Il se servit d'eux pour désorganiser les Réductions et pour les écraser, tout en peignant les Missionnaires comme des fauteurs de révolte.

Ils avaient la clef de l'échange immoral proposé par la cour de Lisbonne ; ils savaient que la dispersion des Néophytes n'était réclamée qu'afin de laisser aux agents portugais la faculté de tarir les fabuleuses mines d'or auxquelles les Jésuites puisaient d'une manière si discrète. La vérité et l'honneur de l'Institut étaient engagés dans la question, ils aimèrent mieux seconder leurs ennemis que de s'appuyer sur leurs amis. Ils entraient dans cette funeste voie des concessions qui n'a jamais

sauvé personne, et qui a perdu plus d'une juste cause, en jetant un vernis de déshonneur sur ses derniers moments. Les Jésuites s'effrayèrent des clameurs soulevées autour d'eux; ils crurent en amortir le coup en pactisant avec ceux qui le dirigeaient. Pour ne pas soulever une tempête peut-être utile alors, ils se résignèrent au rôle d'hécatombes involontaires et de martyrs par concession, le seul chemin qui conduit à la mort sans profit et sans gloire. Les Indiens en appelaient à la force afin de paralyser l'arbitraire; l'arbitraire incrimina les Jésuites, et Pombal les dénonça à l'Europe comme excitant ouvertement les peuples à l'insurrection. Les Jésuites n'eurent pas l'heureuse pensée d'être aussi noblement coupables. Des intrigues de catholiques se coalisaient pour tourner à mal leurs actions, un écrivain protestant se montra plus équitable, et Schœll put dire (1) : « Lorsque les Indiens de la colonie du Saint-Sacrement, attroupés au nombre de dix ou quatorze mille, exercés dans les armes et pourvus de canons, refusèrent de se soumettre à l'ordre d'expatriation, on ajouta difficilement foi aux assertions des Pères d'avoir employé tout leur pouvoir pour les engager à l'obéissance. Il est cependant prouvé que les Pères firent, extérieurement du moins, toutes les démarches nécessaires pour cela; mais on peut supposer que leurs exhortations, dictées par le devoir, mais répugnant à leur sentiment, n'avaient pas toute la chaleur qu'ils leur auraient donnée dans une autre occasion. Une pareille supposition ne suffit pas pour construire une accusation de révolte. Que deviendrait l'histoire, que deviendrait la justice, si, sur les assurances d'un ministre, destituées de preuve, il était loisible de flétrir la réputation d'un homme ou d'une corporation? »

Par amour de la paix, les Jésuites se plaçaient entre

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 51.

deux écueils : d'un côté, ils s'exposaient aux justes reproches des Indiens; de l'autre, ils se mettaient à la discrétion des adversaires de l'Institut. On allait calomnier jusqu'à leur incompréhensible abnégation, et ils se dépouillaient de leurs armes au moment même où on leur imputait de s'armer. Les Néophytes avaient en eux la confiance la plus illimitée; les Missionnaires pouvaient d'un mot soulever toutes les Réductions, et, par une guerre entre la métropole et les colonies, faire vibrer au cœur des Indiens ce sentiment d'indépendance qu'ils avaient eu tant de peine à refouler. Ils n'osèrent pas évoquer une pensée généreuse; ils prêchèrent l'obéissance à la loi, et ils se virent en butte aux traits des deux partis.

Les familles bannies attribuèrent à leur faiblesse les maux dont elles se voyaient les victimes; elles menacèrent, elles poursuivirent même quelques Jésuites, qui, comme le P. Altamirano, se croyaient forcés dans l'intérêt général d'accepter les fonctions de commissaires chargés de l'exécution du traité d'échange. A la respectueuse affection jusqu'alors témoignée aux Missionnaires succédaient des soupçons que d'habiles agents avaient soin de fomenter dans l'âme des Néophytes. Il fallait les entraîner à une guerre partielle, afin de briser à tout jamais, par le sang versé, l'union existant entre les Indiens et les disciples de l'Institut. Ce résultat fut obtenu. On avait arraché les tribus chrétiennes du Maranon à la garde spirituelle des Jésuites, on voulait leur enlever leurs pieuses conquêtes de l'Uruguay. Dans ce tiraillement intérieur, les Catéchumènes ne purent agir avec ensemble : ils n'étaient habitués qu'à l'obéissance volontaire; tout à coup ils se trouvaient, sans chefs et sans Jésuites, obligés de lutter pour conserver leur patrie. L'action pacifique des Pères se faisait encore sentir sur quelques Réductions; ils les amenaient à subir en si-

lence l'exil auquel on les vouait. Cet éparpillement de la force commune produisit de tristes effets; quelques tribus coururent aux armes; plusieurs, inspirées par les Missionnaires, se contentèrent de murmurer. Les unes furent vaincues; les autres, au contact de la corruption marchande, s'imprégnèrent peu à peu des vices de l'Europe. Ce fut ainsi que l'on commença à ébranler ce vaste édifice des Missions qui avait coûté tant de sacrifices.

Gomez d'Andrada demeurait maître des Réductions de l'Uruguay. Les Jésuites et leurs Indiens en étaient expulsés, ici par la violence, là par la ruse; il ne lui restait plus qu'à découvrir les mines d'or et d'argent qu'il avait promises à Pombal. Il fit battre les plaines, arpenter les forêts, étudier les montagnes, sonder les lacs et interroger partout les entrailles de la terre. Des ingénieurs furent appelés; ils mirent la science au service de sa crédulité. La science, dans ses explorations, ne fut pas plus heureuse que Gomez dans ses rêves. Cet homme s'avoua enfin la faute qui l'avait poussé à tant d'irréparables désordres; il la confessa aux Jésuites et à Pombal; il les supplia de travailler, chacun dans la sphère de ses pouvoirs, à rompre le traité de limites provoqué par son insatiable avidité. La Compagnie n'était plus en mesure de couvrir ses erreurs; Pombal les jugeait favorables à ses desseins ultérieurs. Gomez fut condamné à la honte, et le ministre dont il avait flatté les cupides instincts usa de ses menteuses révélations pour dénaturer les faits.

C'était l'époque où les esprits, travaillés par un mal inconnu, se jetaient dans la corruption pour arriver plus vite à une perfection idéale, que la philosophie leur faisait entrevoir sans Dieu, sans culte, sans mœurs et sans lois. On marchait résolument à l'assaut des principes et des vertus, on cherchait à briser tout ce qui pouvait de-

venir barrière à l'idée destructive. Sous le titre de *Relation abrégée de la république que les Jésuites des provinces du Portugal ont établie dans les possessions d'outre-mer, et de la guerre qu'ils ont excitée et soutenue contre les armées des deux couronnes*, Pombal répandit à profusion, dans la Péninsule et en Europe, des récits dont la preuve, toujours annoncée, ne se donnait jamais. Les Jésuites, selon cette relation, faisaient au Paraguay monopole des corps et des âmes; ils étaient le *Bénit-Père* ou roi de chaque réduction. Ils avaient même tenté de réunir ces provinces sous le sceptre d'un de leurs frères coadjuteurs, à qui l'on accorda le titre de l'empereur Nicolas Ier. A cette distance des lieux et des hommes, Pombal avait le droit de calomnie; il calomnia pour le compte des deux royaumes. En Portugal, son autorité et ses menaces empêchaient de briser ce faisceau de mensonges; mais l'Espagne, qu'il associait à ces crimes de la pensée, refusa d'en accepter la solidarité. Pombal avait cherché dans le gouvernement de Ferdinand VI des complices aussi intéressés que lui à populariser l'erreur; à l'exception du duc d'Albe, il ne trouva que des hommes indignés de son audace. Le Roi d'Espagne et son conseil, éclairés par don Zevalos, gouverneur du Paraguay, prirent en pitié l'œuvre du ministre portugais. Afin de manifester le sentiment que cet écrit leur faisait éprouver, la cour suprême de Madrid le condamna à être brûlé publiquement par la main du bourreau. A trois reprises, le 13 mai 1755, le 27 septembre 1759 et le 19 février 1761, Ferdinand VI et Charles III flétrirent par des décrets royaux le libelle de Pombal. Sa cupidité avait semé la désorganisation dans ses provinces; Charles III, qui bientôt va s'allier à lui contre les Jésuites, commence son règne par leur rendre complète justice. Le 10 août 1759, Ferdinand VI mourait; à peine assis sur le trône d'Espagne, Charles III, son frère, rom-

pit le fatal traité d'échange, auquel il s'était toujours montré hostile.

Don Zevalos était venu, au nom de la métropole, pour renverser le trône et combattre les armées de cet empereur Nicolas, que l'imagination de Pombal et du duc d'Albe avait créé, et qui, disaient-ils, faisait frapper à son coin l'or et l'argent tiré des mines dont l'existence fut un appât tendu à d'oisives crédulités. « Qu'est-ce qu'il trouva de tout cela dans ces peuples innocents ? se demande don Francisco Guttierez de La Huerta, dans son rapport au conseil de Castille du 12 avril 1815 (1). » Et ce magistrat ajoute : « Que l'on examine ses relations, et elles répondront à cette question en disant que ce que l'on trouva ce fut le désenchantement et l'évidence des faussetés inventées en Europe : des peuples soumis au lieu de peuples soulevés ; des vassaux, sujets pacifiques, au lieu de révoltés ; des religieux exemplaires au lieu de séducteurs ; des missionnaires zélés au lieu de chefs de bandits. En un mot, on trouva des conquêtes faites à la Religion et à l'État par les seules armes de la douceur, du bon exemple et de la charité, et un empire composé de sauvages civilisés, venus d'eux-mêmes à demander la connaissance de la loi, assujettis volontairement à elle, et mis en société par les liens de l'Évangile, la pratique de la vertu et les mœurs simples des premiers siècles du christianisme. »

Au dire du gouvernement espagnol, voilà ce que Zevalos avait remarqué dans les Réductions du Paraguay ; il leur restituait la paix, mais il n'était plus possible de leur rendre cette innocence primitive, cette piété docile que les Pères leur avaient inspirée. Les Néophytes avaient sucé le vice au contact de la mauvaise foi européenne ; on leur avait appris à se défier de leurs pasteurs, on avait

(1) *Exposicion y dictamen de el fiscal de el consejo y camara d. Francisco Guttierez de La Huerta.*

essayé de les corrompre pour les amener à déclarer devant les magistrats que chaque enfant de saint Ignace était un fauteur d'insurrection. Les Néophytes ne transigent pas avec leur conscience, ils s'accusent seuls; leurs Caciques racontent même les soupçons que les efforts pacifiques des Jésuites firent germer dans leurs âmes. Ils avaient regardé les Missionnaires comme les complices des Portugais et des Espagnols; à l'appui de leur injuste méfiance ils apportent tant de témoignages que Zevalos crut de son devoir de renverser l'échafaudage d'iniquités dont Pombal se faisait un bélier contre la Société de Jésus.

Ces événements se passaient en 1757; ils auraient dû éclairer l'Europe et le Saint-Siége sur les projets de Pombal. Ce ministre venait de détruire en quelques années une œuvre de civilisation qui avait coûté des siècles de patience et de martyre. Son arbitraire frappait en même temps sur les rives de l'Uruguay et sur les bords du Maranon; sous sa main la vérité se transformait en calomnie. Il réveillait les anciennes querelles des marchands portugais et des Jésuites; il excitait la soif du lucre chez les uns, et la défiance contre les autres. Il s'emparait des vices ainsi que des vertus pour créer de tout cela une tempête d'accusations au milieu de laquelle la probité et l'intelligence auraient peine à discerner le mensonge de l'erreur involontaire. Son but était atteint; ses libelles, répudiés par le clergé, par la noblesse, par le peuple portugais, trouvaient des complaisants échos dans les pamphlets des Philosophes, dans les œuvres des Jansénistes, dans les vieilles animosités des Protestants. Pombal fut un ministre selon leur cœur. Ils célébrèrent son courage, ils exaltèrent ses talents, ils le dotèrent de toutes les perfections. Les fables qu'il avait inventées furent proclamées comme vérités absolues par des hommes qui doutaient de tout; et, dans ce

siècle singulier, où tout était matière à sophisme, on crut aveuglément à une imposture qui ne prenait même pas le soin de se déguiser.

Pombal sortait de tenter un grand coup, et il n'avait rencontré chez les Jésuites qu'obéissance et timidité ; cette découverte, à laquelle il ne s'était peut-être pas attendu, l'enhardit. De l'Amérique méridionale, il résolut d'acclimater en Europe la guerre qu'il déclarait à la Compagnie. Mais cet homme, si téméraire dans ses plans, sentit qu'en présence d'un peuple religieux il fallait procéder par des voies souterraines, et miner la place avant de l'attaquer à force ouverte. Ce fut à Rome qu'il alla chercher les armes dont il avait besoin.

On voyait sur la chaire de saint Pierre un pontife dont le monde chrétien salua les tolérantes vertus, et que le monde savant honora comme une de ses gloires. Benoît XIV, de la famille Lambertini, régnait depuis 1740. Ami des lettres, protecteur des arts, profond canoniste, politique plein d'habileté, il avait rendu à l'Eglise d'éminents services ; et son nom était si révéré que les Anglicans, que les Philosophes eux-mêmes l'entouraient de leurs hommages. Benoît XIV, élève des Jésuites, s'était trouvé sur certains points en désaccord avec eux, notamment dans la question des cérémonies chinoises. Mais ces différences d'avis, ces improbations même, tombées du Siége apostolique sur quelques Pères de l'Institut, n'altérèrent en rien l'estime qu'il avait vouée à la Compagnie. En 1742, il condamnait au silence les missionnaires du Malabar et du Céleste Empire ; en 1746, 1748 et 1753, par ses bulles *Devotam*, *Gloriosæ Dominæ* et *Quantum recessit*, il comblait des marques les plus éclatantes de son affection « les religieux de cette Société, marchant, ainsi qu'il le dit lui-même, sur les traces glorieuses de leur père. » Benoît XIV n'était donc pas hostile aux Jésuites ; le cardinal Valenti, son célèbre se-

crétaire d'État, les estimait; mais le Pape avait pour conseiller intime un cardinal qui ne les aimait pas : c'était Dominique Passionei, esprit supérieur, quoique toujours disposé à la lutte et ne cédant jamais. Ce prince de l'Eglise s'était fait contre les Ordres religieux, et en particulier contre celui de saint Ignace (1), une théorie dont il ne se départit que le plus rarement possible. Janséniste sous la pourpre, tenace dans ses convictions et les défendant avec un acharnement dont sa vive intelligence n'aurait pas eu besoin, Passionei jouissait auprès du souverain Pontife d'un ascendant incontesté. Il n'avait pas vu sans une joie secrète les manœuvres de Pombal, dont il ignorait sans aucun doute les desseins anticatholiques; il l'avait plus d'une fois encouragé de ses vœux; il allait, au moment où le Pape se débattait avec l'agonie, lui offrir un gage de cette alliance.

Dans le cours de ce beau pontificat, où Benoît XIV déploya tant d'aimables vertus, Passionei se posa toujours en contraste de son aménité. Comme pour mieux en faire ressortir l'éclat, il s'efforça de se montrer savamment opiniâtre, lorsque Lambertini apparaissait conciliant et modéré. Le Pape, dans ses rapports avec les princes et avec les grands écrivains, poussait quelquefois la condescendance jusqu'à la faiblesse; Passionei se révélait toujours acerbe, toujours guerroyant contre les Instituts religieux. Depuis longtemps les Jésuites avaient éprouvé ses mauvais vouloirs; Pombal, qui connaissait la situation, l'exploita au profit de ses calculs. En 1744, Passionei avait donné une preuve significative de sa répul-

(1) D'Alembert, à la page 38 de son ouvrage sur la *Destruction des Jésuites*, s'exprime ainsi : « On assure que le feu cardinal Passionei poussait la haine contre les Jésuites jusqu'au point de n'admettre dans sa belle et nombreuse bibliothèque aucun écrivain de la Société. J'en suis fâché pour la bibliothèque et pour le maître; l'une y perdait beaucoup de bons livres, et l'autre, si philosophe d'ailleurs, à ce qu'on assure, ne l'était guère à cet égard. »

sion pour la Compagnie de Jésus; le ministre portugais, en évoquant ce souvenir, était sûr que le cardinal s'empresserait d'accueillir ses projets. A cette époque, un capucin, connu sous le nom de Norbert, puis d'abbé Platel, avait publié en Italie un livre intitulé : *Mémoires historiques sur les affaires des Jésuites.* Norbert avait visité les Indes et l'Amérique ; il s'était affilié à toutes les sectes protestantes, il apportait sa gerbe à la moisson de haines qu'elles amassaient contre l'Institut. On déféra son œuvre au Saint-Office, et une commission fut nommée pour l'examiner. Dans cette congrégation figuraient Passionei et le cordelier Ganganelli, qui sera le pape Clément XIV. Passionei se prononça en faveur de Norbert, et il remit au souverain pontife un mémoire contre la censure infligée au livre du capucin. L'autorité que les fonctions et le talent du cardinal donnaient à ses avis était grande. Passionei justifiait Norbert, essayant de démontrer que les missionnaires de la Société se livraient à un commerce profane. Ce grief était sérieux ; Passionei pouvait le soutenir en avocat ou en prêtre. Ministre tout puissant, il avait sous la main les éléments de l'accusation ; il aima mieux recourir à des subterfuges. Pour défendre son protégé, il s'efforça de prouver que Norbert ne reprochait pas aux Jésuites des faits de commerce. « Le capucin, ainsi s'exprime Passionei, cite sur ce point une lettre de M. Martin, gouverneur de Pondichéry, et il cite cette lettre imprimée dans les Voyages de M. Duquesne. » Il parle donc sur le témoignage d'autrui, et non sur le sien ; et, pour plus ample correctif de ce qu'il doit dire, il ajoute (tome Ier de ses Mémoires, p. 152) : « Nous ne voulons pas que le lecteur croie à ce gouverneur ni à tant d'autres qui attestent que ces Pères vendent et achètent les plus belles marchandises des Indes. Ils savent bien leurs devoirs ; ils savent que les Papes et les Conciles défendent le commerce aux ecclésiastiques

sous peine d'excommunication. Et tout cela, ainsi conclut Passionei, ne s'appelle pas, en bonne loi de discours, reprocher le délit de commerce. »

Cet artifice de langage ne trompa personne. Aux yeux du cardinal, Norbert ne mérite pas d'être censuré, non point parceque les Jésuites sont réellement coupables du commerce dont il les accuse, mais parcequ'il ne les en a pas accusés. C'est sur cet unique argument que Passionei basait la défense de Norbert. Si les Missionnaires étaient soupçonnés de cette infraction aux lois ecclésiastiques, le cardinal, dans l'intérêt de l'Église et de la morale publique, devait poursuivre à outrance et ne s'arrêter que lorsque justice aurait été faite. Avec son caractère et son animosité contre les Jésuites, il n'était pas homme à reculer, si ses espérances eussent répondu à son désir. Il avoue donc tacitement que, jusqu'en 1745, les Missionnaires de la Compagnie apparaissent purs de ce crime ; nous verrons s'ils le furent toujours. (1)

(1) Un grand nombre d'assertions générales, vagues par conséquent, ont été portées contre les Jésuites, relativement au commerce. Ces assertions ne s'étayaient sur aucune base, on ne pouvait que les démentir ; mais aussitôt qu'elles se sont traduites en faits et qu'elles ont été particularisées, des témoignages authentiques et irrécusables les confondirent. Ainsi on a souvent imputé aux Missionnaires du Canada de trafiquer sur les pelleteries. En 1643, La Ferté, Bordier et les autres directeurs ou associés de la compagnie de la Nouvelle-France, dont les Jésuites se seraient établis les concurrents, attestèrent juridiquement que cette incrimination était sans aucun fondement. Ainsi on accusa à différentes reprises les Jésuites du Paraguay d'exploiter des mines d'or et d'argent au préjudice de la couronne d'Espagne. En septembre et octobre 1652, don Juan de Valverde et, le 28 décembre 1743, Philippe V déclarèrent qu'il n'y avait aucune trace de mines dans ces contrées. Si les monarques de la Péninsule avaient été trompés pendant deux siècles sur leurs intérêts, ces mines auraient été retrouvées depuis l'expulsion des Jésuites, à moins que l'on ne suppose qu'ils les aient emportées avec eux au moment où ils abandonnèrent les Réductions. Ainsi encore, l'auteur anonyme des *Anecdotes sur la Chine* imputa au P. de Goville d'exercer à Canton un négoce qui consistait à

Néanmoins Schœll, qui, du haut de sa probité historique, démasque ces calomnies, adresse à la Société de Jésus un reproche qui a quelque fondement. Benoît XIV avait, en 1740, publié une bulle contre les clercs se livrant à des négoces interdits par les canons. Les Jésuites n'y sont ni nommés ni désignés, aucune allusion directe ou indirecte n'est faite à leur Société; Schœll cependant, armé du décret pontifical, dit (1): « Les deux bulles de Benoît XIV ne pouvaient être exécutées dans les Missions des Jésuites, où les Indiens, dans leur heureuse simplicité, ne connaissaient de chefs, de maîtres, nous aurions presque dit de providence, que les Pères, et où tout commerce était entre les mains de ces derniers. » Pour porter un jugement dans cette question il faut connaître et les lois de l'Église sur le commerce des clercs, et la position des Jésuites au Paraguay, ainsi que dans les autres chrétientés, où ils furent en même temps Missionnaires et administrateurs du temporel.

Le négoce que les canons interdisent aux clercs et aux religieux, celui que l'Institut de Loyola défend à ses disciples, consiste à acheter pour vendre; mais les lois ecclésiastiques ne se sont jamais étendues jusqu'au débit des denrées ou des fruits provenant de ses domaines. Les Jésuites étaient les tuteurs des chrétiens qu'ils avaient réunis en société au Paraguay. Vu l'incapacité de ces sauvages, que la religion civilisait, plusieurs rois d'Espagne, et Philippe V par son décret du 28 décem-

changer les pièces d'or chinoises contre l'argent européen. Goville évoqua des témoins et des autorités compétentes. Le procureur général de la Propagande, à Canton, Joseph Céru, homme peu favorable aux Jésuites; La Bretesche, directeur de la Compagnie des Indes à Canton, et du Velaï, son successeur; du Brossay et de l'Age, lieutenant et capitaine de vaisseau; Arson, négociant, certifièrent par acte authentique que jamais le P. de Goville ni aucun autre Jésuite n'avaient exercé ni pu exercer le change.

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 51.

bre 1743, renouvelant et confirmant des édits antérieurs, accordèrent aux Missionnaires le droit d'aliéner les denrées des terres cultivées par les Néophytes, ainsi que le produit de leur industrie. Ce commerce s'était toujours fait publiquement. Les Papes, les Rois, tout l'univers en furent témoins pendant cent cinquante années, et il ne s'éleva aucune réclamation. Les pontifes et les monarques encouragèrent les Jésuites, tantôt par des brefs, tantôt par des lettres approbatives. Les évêques du Paraguay célébrèrent même à diverses époques le désintéressement des Pères; les autorités civiles, qui apuraient les comptes annuels, louèrent leur économie et leur fidèle administration (1). Un tel négoce patent et néces-

(1) Nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur les deuxième et quatrième articles du décret de Philippe V, daté du 28 décembre 1743. Leur teneur fera mieux comprendre que toutes les explications la manière de gérer adoptée par les Jésuites au Paraguay.

Le second article indique quels fruits on recueille dans ces bourgades; où on les négocie; leur prix respectif; la quantité de l'herbe qu'on retire chaque année; où on la porte; l'usage qu'on en fait, et combien elle se vend.

Il résulte des informations qu'on a reçues de don Juan Vasquez, sur des recherches qu'il a faites, que le produit de l'herbe, du tabac et des autres fruits, est de cent mille écus par an; que ce sont les procureurs de ces Pères qui, à raison de l'incapacité des Indiens, ci-dessus remarquée, sont chargés de les vendre et d'en tirer l'argent.

Enfin, ayant devant les yeux la preuve que le produit de l'herbe, des autres fruits de la terre et de l'industrie de ces Indiens est de cent mille écus, ce qui s'accorde avec ce que disent les Pères, lesquels certifient qu'il ne reste rien de cette somme pour l'entretien des trente bourgades de mille habitants chacune, ce qui, à raison de cinq personnes pour chaque habitant, fait le nombre de cent cinquante mille personnes qui, sur la somme de cent mille écus, n'ont chacune que sept réales pour acheter leurs outils et pour entretenir leurs églises dans la décence où elles sont; ce qui, étant prouvé, fait voir que ces Indiens n'ont pas même de fonds pour le léger tribut qu'ils paient. Cela posé: « J'ai jugé à propos qu'on ne changeât « rien dans la manière dont les fruits qui se recueillent dans ces bourgades « se négocient par les mains des Pères-procureurs, comme il s'est pratiqué « jusqu'à présent, et que les officiers de mon trésor royal de Santa-Fé et de

saire n'avait rien d'illicite ; c'était le propriétaire ou son ayant-cause qui vendait le produit de ses biens et de son travail. Mais ce négoce, objectera-t-on, lésait les intérêts du gouvernement ainsi que ceux de certains marchands. Le gouvernement avait lui-même fixé la législation de ses colonies du Paraguay ; cette législation établissait le commerce des Jésuites dans ce sens. Ils

« Buenos-Ayres envoient tous les ans un compte exact de la quantité et de « la qualité de ces fruits, suivant l'ordre qui en sera expédié par une cé- « dule de ce jour, auquel ordre ils se conformeront avec la plus ponctuelle « obéissance. »

Le quatrième article se réduit à savoir si ces Indiens ont un domaine particulier, ou si ce domaine ou son administration est entre les mains des Pères.

Il conste, par les informations faites sur cet article, par les actes de conférences et les autres pièces, que, vu l'incapacité et l'indolente paresse de ces Indiens dans le maniement de leur bien, on assigne à chacun une portion de terre pour la cultiver et pour, de ce qu'il en retire, entretenir sa famille ; que le restant des terres est en commun ; que ce qu'on en recueille de grains, de racines, comestibles et coton, est administré par les Indiens, sous la direction des curés ; aussi bien que l'herbe et les troupeaux ; que du tout on fasse trois lots, le premier pour payer le tribut à mon trésor royal, sur quoi sont prises les pensions des curés ; le second pour l'ornement et l'entretien des églises ; le troisième pour la nourriture et le vêtement des veuves, des orphelins et des infirmes, de ceux qui sont employés ailleurs, et pour les autres nécessités qui surviennent, n'y ayant presque pas un de ceux à qui on a donné un terrain en propre pour le cultiver qui en retire de quoi s'entretenir pendant toute l'année ; que, dans chaque bourgade, des Indiens majordomes, computistes, fiscaux et garde-magasins tiennent un compte exact de cette administration, et marquent sur leurs livres tout ce qui entre et tout ce qui sort du produit de la bourgade, et que tout cela s'observe avec d'autant plus de ponctualité qu'il est défendu aux curés, par leur général, sous des peines très grièves, de faire tourner à leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même à titre d'aumône ou d'emprunt, ou sous quelque prétexte que ce soit ; qu'ils sont obligés, par le même précepte, de rendre compte du tout au Provincial. C'est ce qu'assure le Révérend frère Pierre Faxardo, ci-devant évêque de Buenos-Ayres, qui, au retour de la visite qu'il avait faite de ces bourgades, proteste qu'il n'avait jamais rien vu de mieux réglé, ni un désintéressement

devaient veiller au bien-être et à la fortune des peuples conquis par eux au Christianisme. Leur vigilance a pu, elle a même dû frustrer des calculs tendant à spéculer sur la simplicité des Catéchumènes ; mais nous pensons qu'il est difficile de bâtir une accusation sur de semblables données, et Schœll, qui a discuté tous ces points, est le premier à en détruire l'effet en avouant que « dans cette discussion les Pères ont été condamnés par l'es-

pareil à celui des Pères Jésuites, puisqu'ils ne tirent absolument rien de leurs Indiens, ni pour leur nourriture ni pour leur vêtement. Ce témoignage s'accorde parfaitement avec plusieurs autres qui ne sont pas moins sûrs, et surtout avec les informations qui m'ont été envoyées en dernier lieu par le révérend évêque de Buenos-Ayres, don Joseph de Peralta, de l'Ordre de Saint-Dominique, dans la lettre du 8 de janvier de la présente année 1743, rendant compte de la visite qu'il venait d'achever des susdites bourgades, tant de celles de son diocèse que de plusieurs de l'évêché du Paraguay, avec la permission du chapitre de la cathédrale, le siége étant vacant, appuyant surtout sur la bonne éducation que ces Pères donnent à leurs Indiens, qu'il a trouvés si bien instruits de la religion et en tout ce qui regarde mon service, et si bien gouvernés pour le temporel, qu'il n'a quitté ces bourgades qu'à regret. Tous ces motifs m'engagent à déclarer : « Que ma volonté royale est qu'il ne soit rien innové dans l'administration « des biens de ces bourgades, et que l'on continue comme on a fait jusqu'à « présent dès le commencement des réductions de ces Indiens, de leur « consentement et à leur grand avantage, les Missionnaires-curés n'en « étant proprement que les directeurs, qui, par leur sage économie, les ont « préservés de la mauvaise distributions et des malversations qui se re- « marquent dans presque toutes les autres bourgades indiennes de l'un et « de l'autre royaume. »

Et quoique, par une cédule royale de l'année 1661, il ait été ordonné que les Pères n'exerceraient point l'office de protecteurs des Indiens ; comme cette défense leur avait été faite sur ce qu'on leur imputait de s'être ingérés dans la juridiction ecclésiastique et temporelle, et d'empêcher qu'on ne levât les tributs, et comme cette imputation était alors incertaine, que le contraire même a été vérifié depuis, et que la protection qu'ils donnaient aux Indiens se bornait à les bien gouverner, soit dans le spirituel, soit dans le temporel, « j'ai jugé qu'il convenait de déclarer la vérité de ce « fait, et de commander, comme je fais, qu'on n'altère en rien la forme « du gouvernement établi présentement dans ces bourgades. »

prit de parti (1), sans avoir été entendus dans leur défense. »

Il n'allait pas au génie de Pombal d'attaquer un ennemi avec la raison pour unique bouclier. Il aimait à surprendre au moment où l'on s'y attendait le moins. Quand cet homme d'État avait dressé ses batteries, il poursuivait son adversaire avec tant d'impétuosité qu'il ne lui laissait même pas le temps de se reconnaître. Les écrits commandés ou inspirés par le ministre, ceux qu'il composait avaient eu plus de retentissement en Europe qu'à Lisbonne. En Portugal, il épouvantait, mais ne convainquait pas. En France et en Allemagne, il servait des inimitiés qui ne se déguisaient plus; ses lourds pamphlets passaient pour des oracles dictés par le bon goût et par la vérité. Pombal, entouré de tout ce qui était hostile aux Jésuites, tenant à ses gages le capucin Norbert, et aspirant l'encens que ses flatteurs ou ses parasites avaient intérêt à faire fumer au pied de l'autel qu'il s'érigeait, Pombal sollicitait du Saint-Siége un bref de réforme pour la Compagnie. A ses yeux, elle déviait de l'Institut, et il prétendait l'y ramener en la supprimant. Dans les conseils du Pontife, les cardinaux Passionei et Archinto secondaient ses démarches; par obsession ou par subterfuge, ils devaient à la longue les faire réussir. Benoît XIV était au lit de mort; le 1er avril 1758, Passionei, en sa qualité de secrétaire des brefs, présente à la signature le décret si ardemment désiré. Le Pape l'accepte. Les négociations relatives à cette mesure furent tenues si secrètes que les Jésuites de Rome n'en soupçonnèrent l'existence qu'au moment où Pombal annonça ses premières victoires à l'Europe. En bouleversant les Réductions, en expulsant par ruse ou par force les Missionnaires des pays que

(1) *Cours d'histoire*, t. XXXIX, p. 56.

leur sang avait fertilisés, il venait de dépouiller l'arbre de ses rameaux les plus productifs. Il ne restait plus qu'à en saper la racine; le ministre, armé du décret pontifical, se mit à l'œuvre.

Cependant, au milieu des affaissements de l'agonie, Benoît XIV pressentit que des esprits jaloux ou passionnés pouvaient mésuser du bref de réforme. Il était adressé au cardinal Saldanha, chargé de le faire exécuter; le Pontife voulut l'initier à ses dernières pensées, et il dicta à Archinto des instructions pleines de justice (1). Le cardinal portugais était nommé visiteur des maisons de la Compagnie dans le Royaume très fidèle, et Benoît XIV lui recommandait d'agir avec discrétion et douceur, de garder sur tous les chefs d'accusation le silence le plus absolu; de l'imposer à ses subordonnés, de tout peser avec maturité, de repousser les suggestions des adversaires de l'Institut, de ne rien communiquer aux ministres d'État ou au public, enfin de ne rien décider, et seulement de faire un rapport consciencieux au Saint-Siége, qui se réservait le droit de prononcer. Ces prescriptions étaient sages, mais elles contrariaient les plans de Pombal; elles furent mises de côté, comme les rêves d'un moribond. Le 2 mai 1758 le bref fut signifié aux Jésuites, et le 3 Benoît XIV expira avec la crainte d'outrepasser son devoir.

Les Jésuites étaient frappés au cœur. Confier la réforme d'une Société religieuse, qui n'en avait pas besoin, au ministre qui jurait la perte de cette Société, c'était l'étouffer sous une calomnie légale. Ils avaient défendu l'Église, et l'Église les abandonnait. Il dut y avoir, dans ces âmes éprouvées par de longs travaux, une heure de fatal découragement, car le complot ne faisait plus doute, et Saldanha, le protégé de Pombal, s'était entouré des

(1) *Benedicti XIV Pontificis Maximi secretiora mandata circa visitationem cardinali Saldanha observanda.*

plus violents ennemis de l'Institut. Le jour d'un suprême combat commençait à poindre, et les Jésuites, se fiant à la sagesse du Siége apostolique comme à la reconnaissance des Monarques, n'avaient rien prévu. Sans autres armes que la croix, sans autre appui que la probité de leur vie, ils marchaient à l'ennemi qui s'élançait sur eux et qui déjà faisait retentir le cri du triomphe. Ils s'étaient laissé imposer la loi au Maranon et au Paraguay, ils allaient accepter la défaite en Portugal, sans même essayer une résistance que l'état du pays aurait rendue si facile. Il y eut de leur part une funeste prostration de la force morale ou un sentiment d'obéissance poussé jusqu'au sublime de l'abnégation chrétienne. Les saints doivent admirer une pareille abnégation ; les hommes déploreront toujours cette torpeur qui cherche à pactiser avec le danger, et qui perd les sociétés et les trônes en les déshonorant aux yeux de leurs adversaires.

Pombal avait deux buts, qu'il atteignait l'un par l'autre. Il aspirait à détruire la religion catholique dans la Péninsule ; il poursuivait donc les Jésuites, comme les défenseurs les plus persévérants du Saint-Siége. Il prétendait changer l'ordre de succession dans la monarchie, et mettre, par un mariage, la couronne sur la tête du duc de Cumberland (1) ; il importait donc d'avilir la famille

(1) « On sait que le duc de Cumberland s'était flatté de devenir roi de Portugal. Je ne doute pas qu'il n'y eût réussi, si les Jésuites, confesseurs de la famille royale, ne s'y fussent opposés. Voilà le crime qu'on n'a jamais pu leur pardonner. » (*Testament politique du maréchal de Belle-Isle*, p. 108.)

L'idée de protestantiser le Portugal, en mariant le duc de Cumberland avec la princesse de Beira, germait depuis longtemps dans la tête de Pombal, et le comte Alexis de Saint-Priest, dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 34, en apporte d'autres preuves. Il s'exprime ainsi :

« Opposé à l'Angleterre en paroles, Pombal lui fut toujours soumis de fait. Tandis qu'il proclamait hautement la liberté du Portugal, il soulevait

royale et d'humilier les grands qui ne se faisaient pas les esclaves de ses caprices. Pour mener à bonne fin cette double entreprise, sa politique ne recula devant aucun moyen. Les plus extrêmes étaient ceux qui entraient le mieux dans les ardeurs de son caractère : il n'épargna ni la corruption ni l'intimidation. Il tourmenta les gentilshommes, qui étaient hostiles à sa personne ou à ses idées. Il ne pouvait pas s'élever à leur rang ; dans son orgueil de parvenu, il voulut les faire descendre plus bas que le point d'où il était parti. Afin de se faire accueillir par la haute noblesse, il la dégrada ou la proscrivit. A ce ministre, ne sachant même pas être modéré dans le bien qu'il concevait, des hommes dont toute l'intelligence put se résumer en une obéissance passive étaient de première nécessité. Il plaça ses créatures ou ses parents à la tête de la hiérarchie administrative ; il réduisit le Roi à n'être qu'une machine à contre-seing, il l'isola de toute influence catholique ou monarchique, il lui gangréna le cœur, il étouffa ses principes religieux, il ouvrit l'entrée des Universités aux Jansénistes et aux Protestants ; puis, lorsqu'il eut établi son omnipotence, on le vit marcher à grands pas à la réalisation de ses projets. Le 19 septembre 1757, il avait fait enlever du palais les PP. Moreira, Costa et Oliveira. Il écrivait le même jour aux Infants don Antoine et don Emmanuel, oncles du monarque, qu'ils eussent à se choisir d'autres confesseurs que les PP. Campo et Aranjuès. Il interdisait aux Jésuites de venir à la cour, et, par des mesures arbitraires, il s'efforçait de les constituer en rebellion, ou tout au moins en mécontentement. Les Jésuites baissèrent la tête et se turent. A la vue de ces hostilités, le

la ville de Porto pour l'établissement de la compagnie qui livrait aux Anglais le monopole des vins. Il est même de tradition dans le monde diplomatique, à Lisbonne, que ces rodomontades du marquis étaient parfois concertées avec le cabinet de Londres pour servir de voile à des complaisances. »

P. Henriquez, Provincial de Lisbonne, se contente d'enjoindre à ses frères de l'Institut de garder le silence; le Général leur ordonne de ne pas relever le gant qu'on leur jette; les Jésuites obéissent. La malveillance et l'outrage acquéraient ainsi droit d'impunité; l'attitude des Pères enhardit Pombal (1). Tout se dressait en Portugal contre la Société, et, au lieu de se défendre, elle ne songeait qu'à faire respecter la verge qui allait la frapper.

Sur ces entrefaites, le bref de Benoît XIV fut notifié par le cardinal Saldanha au Provincial de la Compagnie. Le Pape était mourant; son trépas prévu remettait en question ce qui avait été arraché à sa faiblesse; Pombal crut qu'en brusquant les événements il leur donnerait la sanction de la chose accomplie. Saldanha mit l'autorité dont il était investi à la merci du ministre. Au terme des lois ecclésiastiques, les commissions des nonces ou des visiteurs apostoliques expirent par la mort du Pape, pour tous les lieux où le bref n'a point été signifié de son vivant. La province du Brésil se trouvait dans ce cas. Saldanha entretient Pombal de ses scrupules; Pombal les lève par un arrêt du conseil. L'irrégularité canonique était flagrante; Saldanha passe outre, et, le 15 mai, treize jours après avoir reçu le bref, il déclare dans un mandement que les Jésuites s'occupent d'un commerce prohibé par les lois de l'Église. En l'espace de treize

(1) Schœll raconte, à la page 52 du trente-troisième volume de son *Cours d'histoire des Etats européens* : « Le 3 février 1757, Pombal publia, sous la forme d'un manifeste, la diatribe intitulée : *Précis de la conduite et des dernières actions des Jésuites en Portugal et à la cour de Lisbonne.* C'était un récit entièrement passionné de tout ce qui était arrivé en Amérique depuis les premiers établissements que les Jésuites avaient formés dans l'intérieur de ce vaste pays. La calomnie était si manifeste que le Provincial et ensuite le général de l'Ordre jugèrent convenable d'abandonner cette fable à son sort, sans daigner la réfuter. »

jours, le réformateur avait embrassé les faits et gestes de l'Institut dans les quatre parties du monde; il les condamnait à son tribunal sans avoir entendu leur défense. Le ministre, dans sa polémique ou dans ses édits, accusait les Jésuites d'enfreindre les canons; le cardinal, dans son mandement, les déclarait convaincus de transactions coupables. Ce mandement n'avait pas seulement le tort de la précipitation, il devenait injuste parceque le négoce auquel se livraient les procureurs des Missions était autorisé par le bon sens, par les souverains pontifes et par les monarques.

Mais alors il ne s'agissait ni d'équité ni de droit. La force et l'astuce se coalisaient pour détruire; l'ambition et l'impéritie se donnaient la main pour seconder la violence. Les registres des Pères, leurs livres de comptes et de correspondance, leurs magasins, tout fut ouvert, tout fut saisi. On fit le dénombrement de leurs biens et de leurs revenus; on constata l'état des dettes et des obligations dont chaque maison était grevée; on remonta jusqu'à l'origine de la Société; on ne découvrit aucune trace d'un négoce illicite. La vérité apparaissait sur un point, le ministre l'ensevelit dans la poussière de ses archives, et il chercha une autre voie. Le 7 juin 1758, le cardinal-patriarche de Lisbonne, Joseph-Emmanuel, dont Saldanha convoitait le siége, interdit les Jésuites dans toute l'étendue de son diocèse. On avait intimidé ce vieillard moribond en faisant intervenir la volonté du Roi. Il expira peu de jours après, et Saldanha fut appelé à lui succéder.

Dans le même moment le Conclave faisait asseoir sur la chaire de saint Pierre le cardinal Rezzonico, qui prit le nom de Clément XIII. Élu le 6 juillet 1758, le nouveau Pape sentait vivement le besoin de relever aux yeux des puissances séculières la dignité de la tiare. C'était un de ces prêtres de haute vertu et de grand cœur, tels que

l'Église en a tant vus à sa tête. En face de la philosophie tour à tour sceptique et railleuse du dix-huitième siècle, au spectacle plein de tristesse que l'incurie des Rois offrait à l'Europe, Clément XIII ne pensa pas que le seul moyen de sauver la Catholicité fût d'attiédir le zèle et de protester timidement contre les excès de l'intelligence qui devaient enfanter des révolutions. Modéré, parcequ'il se jugeait fort de l'autorité de sa foi, et ne reculant jamais devant l'accomplissement d'un devoir, ce Pontife allait soulever contre lui toutes les passions. Il était équitable et bienfaisant, le père de son peuple (1) et le chef courageux de l'Église militante. On ne lui épargna ni la calomnie ni l'injure. Il arrivait à une époque où la vieille société européenne se dissolvait plutôt par l'impéritie des princes et par la corruption des grands que par les agressions auxquelles elle se trouvait en butte. On n'attaquait plus le Catholicisme par l'hérésie, on le minait par le doute ou par la licence des mœurs. On ne cherchait plus à renverser les trônes en soufflant au cœur des nations des désirs d'affranchissement ou de pillage; on avilissait la royauté en la berçant de cruelles flatteries, on l'endormait dans les bras de la volupté en apprenant aux peuples à lui préparer un sanglant réveil. Clément XIII ne consentit pas à être le muet témoin ou le complice de ces hontes. L'Ordre de

(1) L'astronome François de Lalande, dans son *Voyage en Italie*, t. VI, page 452, parle de Clément XIII en ces termes : « Le Pape, dit-il en traitant la question du desséchement des marais Pontins, le désirait personnellement. Lorsque je rendis compte à Sa Sainteté de cette partie de mon voyage, elle y prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de la possibilité et des avantages de ce projet. Je les lui exposai en détail; mais ayant pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son règne, le religieux pontife interrompit ce discours profane, et, joignant les mains vers le ciel, il me dit, presque les larmes aux yeux : « Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de « nos peuples que nous cherchons. »

Jésus était le point de mire des ennemis de l'Église, le Pape se déclara le protecteur des Jésuites. La situation était difficile, car de tous côtés il surgissait un écueil. Tout se faisait hostile au pouvoir, le pouvoir lui-même; et, dans ce chaos, la voix de la raison ne s'élevait que pour retomber étouffée sous le rire moqueur des uns ou sous la phraséologie des autres.

Rome avait un nouveau Pontife; le 21 mai 1758 la Compagnie s'était donné un nouveau chef. A peine installé sur le siége apostolique, Clément XIII voit, le 31 juillet 1758, Laurent Ricci, Général des Jésuites, s'agenouiller au pied de son trône et remettre entre ses mains le mémoire suivant :

« Très saint Père,

« Le Général de la Compagnie de Jésus, prosterné devant Votre Sainteté, vous représente humblement l'extrême accablement et les malheurs qu'éprouve son Ordre par les révolutions connues du Portugal. Car, en attribuant les crimes les plus graves à ceux de ces religieux qui sont fixés dans les possessions de Sa Majesté très fidèle, on a obtenu de Benoît XIV, d'heureuse mémoire, un bref qui crée Son Éminence le cardinal Saldanha visiteur et réformateur, et lui attribue les pouvoirs les plus étendus. Ce bref a non seulement été publié en Portugal, mais encore réimprimé dans toute l'Italie. En conséquence, l'éminentissime Visiteur a publié un décret où on déclare tous ces religieux coupables de faire le commerce. De plus, Son Éminence le cardinal-patriarche, n'ayant aucun égard à la constitution *Superna* de Clément X, qui défend aux évêques d'ôter à toute communauté religieuse à la fois les pouvoirs de confesser sans en avoir consulté le Saint-Siége, *inconsulta Sede Apostolica*, a interdit de la confession et de la prédication tous les religieux de la Compagnie qui

sont non seulement dans son diocèse de Lisbonne, mais encore dans toute l'étendue du patriarcat. Sans leur avoir intimé personnellement un pareil interdit, il en a fait subitement afficher le décret à toutes les églises de Lisbonne : faits dont le Général a en main des preuves authentiques.

« Les religieux de Portugal ont supporté ces exécutions si accablantes pour eux avec l'humble soumission qu'ils devaient. Ils sont très intimement persuadés de la droiture des intentions de Sa Majesté très fidèle, de ses ministres et des deux éminentissimes cardinaux. Cependant ils craignent qu'ils ne soient prévenus par les artifices de personnes malintentionnées. Ils ne peuvent se persuader que leurs frères soient coupables de délits si atroces, d'autant que, aucun d'eux n'ayant été appelé personnellement en justice, ils n'ont point eu lieu de produire leurs défenses et leurs décharges.

« Au reste, quand il y aurait des particuliers coupables des crimes atroces qu'on leur suppose, ils se flattent que ce délit n'est pas celui de tous ni même de la plus grande partie, quoiqu'ils se voient tous enveloppés dans la même peine. Enfin, quand même tous les religieux qui se trouvent dans les états de Sa Majesté très fidèle seraient coupables, depuis le premier jusqu'au dernier, ce qui ne paraît pas pouvoir se supposer, les autres, qui dans les diverses parties du monde emploient leurs fatigues et leurs travaux à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes, selon le peu d'étendue de leur pouvoir, demandent instamment d'être au moins traités avec bonté. Le discrédit et le mal s'étendent à toute la Communauté, quoiqu'elle ait en horreur les crimes qu'on attribue aux Pères du Portugal, et spécialement tout ce qui peut tendre le moins du monde à offenser les supérieurs, tant ecclésiastiques que séculiers. Elle désire, au contraire, et fait en sorte, autant qu'il est pos-

sible, d'être exempte de ces manquements auxquels la condition humaine est sujette et surtout la multitude.

« Assurément les supérieurs de la Société, comme il paraît sur les registres et par les lettres écrites ou reçues, ont toujours insisté sur l'observance des règles la plus exacte, dans les provinces du Portugal ainsi que dans toutes les autres. En certaines occasions on les a informés des manquements d'un autre genre; mais, pour les délits qu'on impute aujourd'hui à ces religieux, ils n'en ont jamais été instruits; on ne les a point préalablement avertis ni requis d'y apporter remède.

« Informés enfin, quoique indirectement, que ces Pères avaient encouru la disgrâce de Sa Majesté, ils ont témoigné la plus extrême douleur. Ils ont supplié qu'on leur donnât une connaissance particulière des délits et des coupables. Ils ont offert d'envoyer des pays étrangers les plus capables et les plus accrédités de la Compagnie pour visiter et réformer les abus qui pouvaient s'être introduits; mais leurs humbles prières et leurs offres n'ont pu mériter d'être écoutées.

« De plus, on craint fort que cette visite et cette réforme, au lieu d'être profitables, n'occasionnent des troubles sans aucune utilité. C'est ce que l'on redoute surtout pour les pays d'outre-mer, ponr lesquels l'éminentissime cardinal Saldanha est obligé et a pouvoir de déléguer. On a toute confiance dans ce cardinal pour ce qu'il fera par lui-même; mais il semble qu'on peut craindre avec raison que dans les délégations il ne se trouve des personnes ou peu au fait des constitutions des réguliers ou malintentionnées, qui par conséquent pourront causer de grands manx. Pour toutes ces raisons le Général de la Compagnie de Jésus, au nom même de la Société, implore avec les plus humbles et les plus sincères prières l'autorité de Votre Sainteté. Il la supplie de pourvoir, par les moyens que lui suggérera sa haute

prudence, à la sûreté et garantie de ceux qui ne sont pas coupables, et particulièrement à l'honneur de toute la Société : qu'ainsi on ne la rende donc point inutile à la gloire de Dieu et au salut des âmes, qu'on ne l'empêche pas de servir le Saint-Siége et de seconder le pieux zèle de Votre Sainteté, pour qui le Général lui-même et sa Compagnie offriront à Dieu les vœux les plus sincères pour lui obtenir toutes les bénédictions célestes, une longue suite d'années, à l'avantage et à la postérité de l'Église universelle. »

Le Souverain Pontife reçut ce mémoire d'un accusé demandant des juges, la seule chose que les hommes ne peuvent pas refuser à un autre homme. Une Congrégation est nommée. Sa réponse fut favorable aux Jésuites (1). Pombal n'allait plus agir sans contrôle ; il avait à lutter contre un pontife qui ne se laisserait pas tromper par d'hypocrites démonstrations. Les ressorts de sa politique étaient mis à découvert. Il avait exilé de Lisbonne les Jésuites qu'il redoutait : Fonseca, Ferreira, Malagrida et Torrez. Le P. Jacques de Camera, fils du comte de Ribeira et d'une Rohan, avait énergiquement repoussé toute espèce d'intimidation. Pombal essaya de provoquer dans l'Ordre de Jésus quelques défections qu'il aurait su rendre éclatantes. Il existait parmi les Jésuites portugais deux Pères que leurs antécédents désignaient aux intrigues du ministre : l'un était le P. Cajetano, esprit chagrin, mais intelligence aussi vive que profonde ; l'autre, Ignace Suarez. En les flattant, Pombal espérait qu'il serait facile de les amener à trahir une

(1) Le commandeur d'Almada Mendozza, parent de Pombal et son ambassadeur à Rome, fit imprimer et répandre partout une fausse décision de cette congrégation. C'était peut-être l'avis particulier d'un des cardinaux, auquel Almada prêtait de son chef toute autorité. Cet arrêt supposé fut brûlé à Rome et à Madrid par la main du bourreau, comme pièce apocryphe et calomnieuse.

Compagnie dont la tendance de leurs caractères portait à croire qu'ils ne devaient pas avoir toujours eu à se louer. Le cardinal Saldanha fut chargé de les enrôler sous la bannière ministérielle. Cajetano et Suarez, que le patriarche caressait d'un côté, qu'il menaçait de l'autre, dédaignèrent de s'associer à de pareils projets. Ils avaient chancelé dans leur foi de Jésuites lorsque l'Institut était puissant; ils s'y rattachèrent au moment où la persécution lui arrivait. Cette opposition et les mesures prises à Rome compromettaient les espérances de Pombal; un événement imprévu changea tout à coup la face des affaires.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1758, moins de deux ans après l'attentat de Damiens sur Louis XV, le roi don Joseph, revenant en carrosse de l'hôtel de Tavora au palais, fut frappé d'une balle dans le bras. Ce crime, que le lendemain toute la ville attribuait au marquis de Tavora vengeant son honneur sur le royal séducteur de dona Teresa, son épouse, ce crime offrait à Pombal une chance inespérée. Les Tavora étaient ses ennemis, car ils avaient repoussé l'alliance de son fils. Ils appartenaient à la plus haute noblesse; tout semblait conspirer en faveur du ministre. A défaut d'autres preuves la clameur publique suffisait pour faire arrêter les meurtriers ou les fauteurs présumés du meurtre. Dans un autre pays la justice aurait ainsi procédé; Pombal n'adopta point cette marche régulière. Il frappa de terreur le souverain, il le tint caché à tous les regards, à ceux même de la famille royale; il fit planer le soupçon sur les gentilshommes dont il redoutait le crédit ou dont il convoitait les richesses; il représenta toujours et partout les Jésuites comme les instigateurs du régicide. Il laissa ainsi s'amonceler la tempête, dont à son gré il dirigeait les nuages. Les Tavora continuèrent à venir à la cour, et le 12 décembre, plus de trois mois après l'at-

tentat que l'inexplicable inaction de Pombal faisait alors rejeter au nombre des fables ou des paradoxes, le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, dona Éléonor, sa mère, leurs parents et leurs amis furent saisis à l'improviste et plongés dans les cachots. Les femmes obtinrent des couvents pour prison, mais la pitié envers tous ces personnages devint aux yeux de Pombal un titre de proscription. On fut suspect parcequ'on les plaignit; on se trouva criminel pour douter des mystérieuses trames qui avaient coûté trois mois de réflexion au ministre. La haute noblesse refusait de l'accepter comme un des siens, elle lui avait fait expier son orgueil par des sarcasmes ou par le mépris; Pombal se vengeait de ces affronts en se baignant dans le sang des races les plus illustres. L'opinion publique ne vit en tout cela qu'une machination de Pombal pour absorber ses ennemis dans un complot impossible. Les lenteurs calculées, les mensonges diplomatiques où judiciaires du ministre furent si pleinement percés à jour que ses panégyristes les plus exaltés réprouvèrent tant de cruautés, et n'eurent pas le courage de s'associer à sa fureur. « Les Encyclopédistes, dit le comte de Saint-Priest (1), auraient dû lui servir d'auxiliaires zélés et fidèles. Pourtant il n'en fut pas ainsi. Les pièces émanées de la cour de Lisbonne parurent ridicules dans la forme et maladroites au fond. Cet holocauste des chefs de la noblesse choqua les classes supérieures, jusqu'alors soigneusement ménagées par les philosophes. Tant de cruauté contrastait trop avec les mœurs d'une société déjà frondeuse, mais encore très élégante. On eut pitié des victimes, on se moqua du bourreau. »

Le bourreau, car jamais homme ne mérita mieux que Pombal ce titre sanglant, le bourreau tenait sous sa main

(1) *Histoire de la Chute des Jésuites*, p. 24.

une partie de ses adversaires ; mais, pour la satisfaction de ses haines, ce n'était pas assez. L'attentat du 3 septembre lui fournissait une occasion toute naturelle de mêler le nom des Jésuites à un régicide présumé. « Les reproches qu'il leur avait adressés dans ses manifestes, raconte l'historien peu véridique de *la Chute des Jésuites* (1), ne reposaient point sur des idées générales, mais sur des faits particuliers, contestables et mal exposés. » Pombal tenait beaucoup plus à sa vengeance qu'à l'opinion publique. Sa vengeance se trouvait d'accord avec des projets anticatholiques ; il fit de tout cela un horrible mélange, et, en confondant les notions de justice et d'humanité, il enveloppa dans cette catastrophe tous les Jésuites résidant en Portugal. Aveiro, les Tavora, Atouguia et la plupart des accusés auraient dû être jugés par leurs pairs ; le ministre créa un tribunal d'inconfidence. Par un oubli des règles les plus sacrées, il présida lui-même cette commission exceptionnelle, dans laquelle siégèrent d'Acunha et Corte-Réal, ses deux collègues. La torture fut appliquée à chaque inculpé ; ils la subirent avec fermeté. Le duc d'Aveiro seul, vaincu par les tourments, avoua tout ce qu'on exigeait de sa douleur. Il se déclara coupable ; il accusa ses amis et les Jésuites ; mais à peine fut-il délivré de la question qu'il se hâta de nier ce que la violence lui avait arraché. Les juges refusèrent d'entendre sa rétractation. Il n'y avait eu ni témoins, ni interrogatoires, ni débats ; on ignore même si les prisonniers furent défendus. Tout ce que l'on sait, c'est que le fiscal Costa Freïre, le premier jurisconsulte du royaume, proclama l'innocence des accusés, et que sa probité le fit charger de chaînes ; c'est que le sénateur Juan Bucallao se plaignit de la violation des formes judiciaires et de l'iniquité de la procédure ; c'est que Pom-

(1) *Histoire de la Chute des Jésuites*, p. 26.

bal lui-même rédigea la sentence de mort, et qu'elle est écrite de sa main. Elle fut rendue le 12 janvier 1759; on l'exécuta le lendemain.

Le peuple et l'armée murmuraient; les grands s'agitaient; Pombal ordonna de dresser l'échafaud dans le village de Belem, à une demi-lieue de Lisbonne. Portant la barbarie jusque dans les moindres détails, il avait voulu que la marquise de Tavora et que toutes les victimes parussent sur l'échafaud la corde au cou et presque nues. C'était une dernière humiliation qu'il réservait à ceux qui l'avaient accablé de leurs dédains. Dona Éléonor, encor plus fière en ce moment qu'aux jours de ses prospérités, arriva la première sur cette immense estrade où le billot, la roue, le bûcher et le poteau s'élevaient, comme pour réunir les différents supplices sous les yeux des condamnés. Elle s'avança, le crucifix à la main, pleine de calme et de dignité. L'exécuteur veut lui lier les pieds : « Arrête ! s'écrie-t-elle, et ne me touche que pour me tuer. » Le bourreau intimidé s'agenouille devant cette martyre de la justice humaine, il demande pardon. « Tiens, continue-t-elle plus doucement en tirant une bague de son doigt (1), il ne me reste que cela; prends, et fais ton devoir. » La tête de dona Éléonor tomba sous la hache. De demi-heure en demi-heure, son mari, ses fils, ses gendres, ses domestiques et le duc d'Aveiro vinrent successivement, en face de ce cadavre palpitant, mourir dans les horreurs de la strangulation, sur la roue ou dans les flammes. Quand le massacre fut consommé, on mit le feu à l'échafaud, et le Tage roula dans ses eaux les cendres des immolés, confondues avec les sanglants débris de la torture. (2)

(1) *Mémoires du marquis de Pombal.*

(2) Pombal fut jugé à son tour; mais il rencontra dans la reine dona Maria, héritière de Joseph Ier, plus de pitié qu'il n'en devait inspirer. Le 7 avril 1781, cet homme, âgé de quatre-vingt-deux ans, fut à son tour frappé

Le 27 mars 1759 La Condamine écrivait à Maupertuis : « On ne me persuadera jamais que les Jésuites aient en effet commis l'horrible attentat dont on les accuse, » et le sceptique Maupertuis lui répondait : « Je pense comme vous sur les Jésuites ; il faut qu'ils soient bien innocents, puisqu'on ne les a pas encore punis ; je ne les croirais pas même coupables quand j'apprendrais qu'ils ont été brûlés vifs. » Le P. Malagrida fut réservé à ce supplice, et un cri de réprobation universelle répondit à cette dernière lâcheté de la force. Pombal s'était attribué ou il avait partagé entre ses créatures les biens de ses victimes. Il les tuait dans le présent, il les

d'une condamnation que l'histoire trouvera peu sévère. Le conseil d'état et les magistrats déclarèrent, à la majorité de quinze voix contre trois, « que les personnes tant vivantes que mortes qui furent justiciées, ou exilées, ou emprisonnées en vertu de la sentence de 1759, étaient toutes innocentes du crime dont on les avait accusées. » Ce jugement de réhabilitation est longuement et sagement motivé. Il tire une grande force de la première sentence, qui abonde en contradictions et en faits se détruisant les uns par les autres. Ainsi on lit, dans l'arrêt rendu par Pombal, que « le coup glissa et ne fit que percer le derrière du carrosse; puis, que six coups pénétrèrent à la poitrine du roi; puis encore, que le coup, tiré par derrière, passa entre les bras et les côtes et ne fit qu'effleurer légèrement l'épaule droite par devant; » un peu plus bas la sentence ajoute que « le roi eut des blessures considérables et mortelles. »

Il est à peu près avéré maintenant que deux ou trois pistolets furent déchargés sur la voiture de Joseph Ier. La version la plus accréditée est que deux serviteurs attachés à la maison de Tavora se portèrent à ce crime ; mais Pombal a mis tant de confusion et d'acharnement dans la procédure qu'il est parvenu même à faire douter de la réalité de l'attentat, et que plusieurs historiens n'ont pas craint de le lui attribuer. Ce qui lui appartient d'une manière incontestable, c'est l'iniquité, et on doit dire avec l'Anglais Shirley, dans son *Magasin de Londres*, mars 1759 : « L'arrêt du tribunal d'inconfidence ne peut être regardé ni comme concluant pour le public, ni comme juste à l'égard des accusés... De quel poids peut être un jugement qui n'est d'un bout à l'autre qu'une vague déclamation, où l'on cache au public les dépositions et les témoins, où toutes les formes légales ne sont pas moins violées que l'équité naturelle? »

déshonorait dans l'avenir de leurs familles ; mais il convoitait encore une autre proie. Il venait de terrasser la noblesse, il voulut écraser les Pères de l'Ordre de Jésus. La fermeté de Clément XIII lui était connue, ses intrigues allaient être déjouées à Rome ; par un de ces coups d'audace qui, au premier moment, font douter même de l'innocence de toute une vie, le ministre ne recula pas devant la plus absurde des accusations. Il en avait tant fait que personne n'osait plus prendre au sérieux un homme que la fureur poussait jusqu'aux limites de la déraison. La veille de l'exécution des Tavora, les Jésuites du Portugal, soumis depuis quatre mois à la plus ombrageuse des inquisitions, sont déclarés en masse les instigateurs et les complices du régicide présumé. On emprisonne le Provincial Henriquez, les PP. Malagrida, Perdigano, Suarez, Juan de Mattos, Oliveira, François-Édouard et Costa. Ce dernier est l'ami de l'infant don Pedro, frère du roi. On l'applique à la question pour lui arracher dans les tortures un aveu ou une réticence qu'on essaiera de tourner contre le prince. Costa, tenaillé et déchiré, reste inébranlable.

Pombal avait tout disposé pour consommer son mystère d'iniquité. Les PP. Malagrida, Mattos et Jean-Alexandre, vieux missionnaires blanchis dans les travaux de l'apostolat et de la charité, avaient passé leur jeunesse et leur âge mûr au milieu des sauvages du Maranon et du Brésil. La marquise de Tavora suivait les exercices spirituels de Malagrida ; le P. de Mattos était lié avec la famille Ribeira ; Jean-Alexandre, revenant des Indes, avait fait la traversée sur le même vaisseau que les Tavora. Tels furent les seuls griefs que Pombal allégua ; ils suffirent pour faire condamner à mort les trois Jésuites. On ignore par quel motif le ministre leur épargna l'échafaud du 13 janvier.

La consternation régnait dans les maisons de la Com-

pagnie; les traitements les plus acerbes, les insinuations les plus perfides, tout était mis en jeu pour désoler leur patience ou pour les compromettre; les Jésuites, qui n'avaient pas su dissiper cette tempête d'injustices, eurent le courage du martyre. Ils étaient séparés les uns des autres, sans communication avec leurs frères ou avec leurs supérieurs, livrés à un ennemi qui ne cessait d'accuser sans jamais prouver la moindre de ses allégations; ils attendirent dans la dignité de leur silence le sort qu'on leur réservait. Le ministre s'avoua que ses paroles perdaient de leur autorité; le 19 janvier 1759, il réduisit le souverain au rôle de pamphlétaire à sa suite. Chaque marche du trône se couvrait de sang; la captivité, l'exil ou la ruine était le partage de ses plus fidèles sujets; on lui apprenait à se défier de ses amis et de sa famille. Pombal, afin de l'engager encore plus avant, plaça sous la sauvegarde de son nom les mensonges dont il sentait que tant de crimes auraient besoin pour être justifiés. Il prit à bail le contre-seing de ce monarque esclave, et il força la royauté à calomnier sciemment les hécatombes de son arbitraire ministériel. Il avait, au nom de Joseph Ier, rédigé une lettre adressée à tous les évêques portugais; elle fut répandue à profusion. Ce manifeste était la glorification de Pombal et une honte jetée aux rois prédécesseurs de Joseph.

Quelques évêques s'en emparèrent pour créer un piédestal à leur fortune ecclésiastique; d'autres s'épouvantèrent à l'idée seule d'affronter les colères du ministre omnipotent, et l'évêque qui recule en face d'un devoir est bien près d'immoler sa conscience pastorale à de fausses nécessités de position. Ils se prêtèrent aux exigences de Pombal; il y en eut même qui les outrèrent. Les Jésuites, frappés de stupeur, environnés des adversaires inattendus que le malheur agglomérait autour de ses victimes, n'élevaient pas la voix même pour pro-

tester contre tant de fureurs calculées. Ils n'agissaient pas ; Pombal imagina de les faire écrire. De virulentes satires contre le roi parurent sous le nom de plusieurs Pères. La mesure était comblée. Deux cents évêques de toutes les parties du monde chrétien, des cardinaux, les trois électeurs ecclésiastiques n'osèrent pas rester spectateurs muets de cet opprobre, qui constituait un prince en flagrant délit d'imposture. Ils supplièrent Clément XIII de venger la Compagnie de Jésus. La voix de la Catholicité fut entendue, et le Père commun remplit le vœu de l'Église.

Pombal ne se laissait pas arrêter par des prières ou par des menaces ecclésiastiques. Son despotisme ne trouvait aucune résistance en Portugal ; il pensa qu'il serait toujours temps de l'expliquer lorsqu'il aurait consommé l'œuvre de destruction. Il tuait la Société de Jésus, mais c'était dans un but catholique, afin de la réformer et de la rendre plus parfaite. Le ministre portugais ne sortait pas de ce thème convenu. Il accusait les Jésuites de tous les crimes que l'imagination de ses pamphlétaires à gages pouvait inventer ; en même temps il déclarait que sa pensée ne tendait qu'à ramener les disciples de saint Ignace à la pureté primitive de leurs règles. En présence des contradictions qu'offre ce grand procès, l'un des événements les moins connus et les plus curieux du dix-huitième siècle, Voltaire a donc raison de dire (1) : « Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre presque universel, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur Institut, et en France pour s'y être trop conformés. »

Les biens et les colléges de l'Ordre étaient sous le séquestre ; il fallait se les approprier, afin de payer les complaisances épiscopales, de distraire le peuple par des

(1) Œuvres de Voltaire, *Siècle de Louis XV*, t. XII, p. 354.

fêtes et d'acheter l'armée. Le ministre tenait captifs plus de quinze cents Jésuites, qu'il avait dépouillés de tout, même du droit de pleurer sur les ruines de leurs maisons. La pitié en leur faveur était un crime, il la punissait de mort ou de bannissement. Au Brésil et au Maranon, ses agents les poursuivaient avec un acharnement inouï; ils les enlevaient à leurs sauvages; ils les entassaient, sans provisions, sans secours, sur le premier vaisseau faisant voile vers la métropole. Tous ces Jésuites, qui ne savaient de quelle accusation il allait plaire au gouvernement de les charger, arrivaient à Lisbonne; on les agglomérait dans les prisons ou dans les lieux publics; puis on les oubliait entre deux haies de soldats, qui, souvent moins cruels que l'autorité, partageaient leur pain avec eux.

Cette étrange situation ne pouvait durer. Le 20 avril 1759, Pombal fit remettre au Pape une lettre de Joseph Ier, qui annonçait l'intention d'expulser de ses États les membres de la Société de Jésus. Clément XIII ne répondant pas assez vite aux désirs du ministre, le ministre le prévint. Clément XIII ne prêtait pas les mains aux iniquités de Pombal; Pombal, afin de tromper le Roi, fait fabriquer à Rome, par Almada, son ambassadeur, un bref qui approuve ses projets, qui détermine à quel usage seront employés les biens de la Société de Jésus et qui autorise à punir de mort les coupables. Ce bref, si audacieusement supposé, entretenait l'Europe dans des dispositions malveillantes contre les Pères portugais; il plaçait les Jésuites des autres contrées dans l'impossibilité de les défendre. Pombal se hâta de mettre à profit ces impressions. Il savait que le souverain Pontife s'effrayait de ses menaces de schisme, et que, pour maintenir la paix de l'Église, il ferait toutes les concessions compatibles avec la dignité du Saint-Siége. Le véritable bref n'était pas aussi explicite que

celui dont Pombal s'était forgé une arme; le Pape descendait jusqu'à la prière pour vaincre l'injuste obstination du Roi et de son ministre. Pombal s'indigna de voir le vicaire de Jésus-Christ disputer à ses convoitises la proie qu'il leur promettait. Un conflit diplomatique entre les deux cours lui parut nécessaire à susciter. Acciajuoli, nonce en Portugal, croyant d'abord que les choses ne seraient pas poussées si loin, avait favorisé les plans officiels; mais, lorsqu'il en eut saisi la portée, il refusa de s'y associer. Il devint obstacle; Pombal mit tout en œuvre pour lui rendre impossible le séjour de Lisbonne. Clément XIII et le cardinal Torregiani, son secrétaire d'État, ne voulaient point proscrire les Jésuites, par l'éternel principe d'équité qui ne permet pas de confondre les innocents avec les coupables. Pombal s'imagine que ces refus équivalent à une déclaration de guerre; il la fait à sa manière. Les Jésuites Malagrida, Henriquez, Mattos, Moreira et Alexandre sont condamnés à être rompus vifs, comme instigateurs du duc d'Aveiro et des marquis de Tavora. Le 31 juillet est le jour de la fête de saint Ignace de Loyola; Pombal choisit cet anniversaire, si cher au cœur des disciples de l'Institut, pour rendre une sentence qui ne reçut ni publicité ni exécution, mais qui devait les exaspérer ou les consterner.

Il y a ici une appréciation que l'histoire ne doit pas oublier. Les Jésuites ont, pour se défaire de leurs ennemis, des moyens secrets; ils ne reculent devant aucun crime. Ils conseillent le régicide, ils l'absolvent, et, quand ils ne savent plus de quelle manière amener le triomphe de leurs ambitieux projets, le fer et le poison leur viennent en aide. Jusqu'au jour où Pombal s'acharna contre leur Institut, les Jésuites, si souvent accusés de légitimer les moyens par la fin, n'ont jamais eu recours à l'assassinat. Cette espèce de tribunal véhémique, dont des imposteurs révélèrent l'existence, n'a été qu'une fa-

ble jetée en pâture à quelques crédulités imbéciles. Les Jésuites n'avaient jamais trouvé de séides dans leurs partisans ou dans leurs novices; mais si, comme l'affirmait le ministre portugais, la vie des hommes était si peu de chose à leurs yeux quand l'intérêt de l'Ordre périclitait, il faut bien convenir qu'en 1759 les Jésuites laissèrent échapper l'occasion la plus urgente d'appliquer leur principe meurtrier. Un homme seul brisait le passé et l'avenir de la Société. Dans la situation des esprits, son exemple menaçait de devenir contagieux. Pombal ne se laissait arrêter par aucun scrupule: il abusait de la faiblesse de son Roi; il défiait le Saint-Siége; il portait une main sacrilége sur l'arche de l'Institut. Il dépouillait les Jésuites; il savait même trouver des magistrats pour les flétrir sans discussion, pour les condamner sans examen. On les arrachait à leur patrie; on leur annonçait qu'ils périraient tous dans un auto-da-fé ou qu'on les parquerait comme des pestiférés sur quelque côte déserte. Ils étaient réunis, dans l'attente prochaine de la mort ou de la proscription. Ils n'avaient pas tout perdu, il leur restait des amis; ils auraient évoqué des vengeurs. En désespoir de cause, ces religieux si habilement vindicatifs, si bien préparés aux excès du fanatisme, pouvaient frapper Pombal dans l'ombre. Rien ne leur était plus facile. Des quinze cents prêtres qu'on disait liés les uns aux autres par de terribles serments, pas un seul ne conçut l'idée de cette expiation. Le ministre leur imputait de porter en germe la pensée de tous les forfaits, et le ministre vivait comme la démonstration la plus évidente de ses impostures (1). Si jamais trépas a

(1) L'emphase de Pombal, sa cruauté, ses injustices, que plus tard le duc de Choiseul devait renouveler en partie, inspiraient à ce dernier un sentiment de froide moquerie. On entendait souvent le ministre français dire au prince de Kaunitz, en parlant du ministre portugais : « Ce monsieur a donc toujours un Jésuite à cheval sur le nez ? » Cette plaisanterie, qui peut

été nécessaire pour préserver l'Ordre de Jésus de quelques désastres, ce fut à coup sûr celui de Pombal ; et cet homme, dans les combinaisons de son audace, ne songea pas que ses jours couraient quelque danger. Il connaissait beaucoup mieux les Pères qu'il ne le donnait à entendre. Il les calomniait tout haut, mais tout bas il ne daignait même point prendre les précautions dont la tyrannie s'enveloppe plutôt pour le vulgaire que pour sa propre sécurité. Pombal survécut vingt-trois ans à la destruction de l'Ordre, et il ne rencontra jamais ni de Châtel ni de Barrière pour prévenir ses desseins, ou pour

s'adresser à tous les Pombal du monde, ne le corrigea pas de sa manie de voir, de mettre partout des Jésuites. Il les avait chassés des possessions du roi très fidèle ; ils étaient proscrits de France et d'Espagne ; tout le monde parlementaire janséniste et philosophique, se liguait contre eux. Du fond de son palais de Notre-Dame-d'Ajuda, Pombal rêve qu'ils sont plus puissants que jamais, et le 20 janvier 1767 il adresse au comte d'Acunha, ministre des affaires étrangères à Lisbonne, la lettre officielle dont nous extrairons ce passage : « Plusieurs faits aussi certains que notoires ont prouvé à Sa Majesté que les Jésuites sont tout à fait d'intelligence avec les Anglais, auxquels on sait qu'ils ont promis de les introduire dans tous les domaines que le Portugal et l'Espagne possèdent en deçà du sud de la ligne, et de contribuer à ce projet de toutes leurs forces, en employant toutes leurs trames, qui consistent toujours à semer le fanatisme pour tromper les peuples par les dehors de leur hypocrisie, et les soulever contre leurs souverains légitimes sous de faux prétextes de religion, et en affectant des motifs purement spirituels. Ce que les Anglais peuvent entreprendre de commun accord avec les Jésuites se réduit aux trois cas suivants : en premier lieu, les Anglais fourniraient aux Jésuites des troupes, des armes et des munitions, cacheraient les bras qui porteraient ces coups en couvrant les militaires de frocs jésuitiques, comme on l'a déjà fait plusieurs fois, et la cour de Londres dirait que tout cela n'est que l'effet de l'immense pouvoir des Jésuites. »

C'est au ridicule seul qu'il appartient de faire justice de pareilles inepties. Nous ne citons cette lettre de Pombal, qui se conserve précieusement à Lisbonne dans le quinzième registre des ordres, de 1760 à 1768, que pour montrer jusqu'à quel point la passion contre le Jésuite peut troubler quelques intelligences qui veulent avoir le mal de la peur.

lui faire expier le succès de son complot. Cet argument en action doit peser davantage dans la balance de l'histoire que toutes les théories de régicide qu'aucun fait n'a justifiés. Les Jésuites ne tuèrent pas le personnage qui leur fit le plus de mal, et dont l'existence était à leur merci. Faut-il les supposer assez inconséquents pour créer, contre les Rois qui les protégeaient en les aimant, un système de meurtre qu'ils n'auraient pas osé appliquer à des ennemis plus déterminés, et dont la mort n'entraînait ni périls ni désordres?

Pombal, qui régnait sur don Joseph en lui faisant peur des Jésuites, ne concevait pour sa vie aucune crainte personnelle. Il se jouait de ses victimes avec une froide cruauté, qui provoquait la vengeance; la vengeance ne vint pas. Le Souverain Pontife ne cessait de supplier le Roi de savoir être juste envers les innocents comme envers les coupables; Pombal répondit à ces prières par des proscriptions en masse. Le Pape, dévoué aux Jésuites, faisait toutes les concessions; le ministre se raidissait dans son opiniâtreté. Le Saint-Siége traitait avec lui de puissance à puissance. Le Pape aurait eu le courage de mourir; mais, croyant que la condescendance atténuerait des colères mal fondées, il s'efforçait de calmer l'irritation. Pombal affecta d'autant plus de violence qu'il semblait même à ses propres yeux être devenu un objet de terreur. Les craintes des autres firent que le ministre commença à se prendre au sérieux. Il menaçait, et on s'humiliait devant lui; il frappa, bien sûr d'avance que le pardon était au bout de la plus insignifiante concession ou du remords le moins compromettant.

Le Pape aimait les Jésuites; le ministre, qui, jusqu'au 1er septembre 1759, est resté irrésolu sur les mesures définitives qu'il adoptera contre eux, se décide à les faire jeter au rivage romain. A travers toutes les

douleurs qu'un caractère comme celui de Pombal peut susciter, le premier convoi arrive à l'embouchure du Tage, où l'attendait un navire de commerce, sans provisions et nullement destiné à recevoir un si grand nombre de passagers. Le pain et l'eau manquaient à dessein ; mais les flots ne secondèrent pas le projet du ministre. Le bâtiment fut obligé de relâcher dans les ports d'Espagne ; les vents contraires le poussèrent encore sur les côtes d'Italie. De partout il ne s'éleva qu'un cri de généreuse pitié en faveur de ces proscrits, bénissant la main qui les frappait. La charité fit renaître l'abondance sur le vaisseau ; elle rendit aux exilés l'énergie dont ils avaient besoin. Le 24 octobre 1759, ils débarquèrent à Civita-Vecchia au nombre de cent trente-trois. Ils avaient été reçus avec respect dans toutes les villes où le navire fut contraint de faire relâche ; à Civita-Vecchia on les salua avec admiration. Les magistrats se firent honneur d'entourer de bons soins ces prêtres qui priaient encore pour leurs persécuteurs. Les corps religieux leur offrirent une hospitalité toute fraternelle ; mais la réception des Dominicains eut quelque chose de plus cordial encore. On les proclamait les émules de la Compagnie de Jésus. Leur rivalité s'était montrée dans les tournois théologiques et dans les Missions, rivalité que la conscience et le talent inspiraient plutôt que la jalousie. Il y eut tant d'unanimité dans l'accueil fait à ces premiers exilés annonçant de nouvelles tempêtes, que les habitants de Civita-Vecchia consacrèrent sur le marbre, dans l'église des Frères-Prêcheurs, le passage des Jésuites. Les Dominicains eux-mêmes érigèrent un monument pour rappeler cette alliance contractée à la veille des désastres. D'autres navires, chargés de Pères de la Compagnie, partirent à différentes époques pour les états ecclésiastiques. Le Pape était leur défenseur ; Pombal, en encombrant la ville de Rome de cette

multitude de bannis, espérait le faire repentir de sa justice et de sa pitié. (1)

Tandis que l'exil ou la captivité s'appesantissait sur les Profès de l'Ordre, le cardinal Saldauha s'arrogeait le pouvoir de dispenser de leurs vœux les jeunes Jésuites. L'éducation publique était compromise dans ses œuvres vives ; le ministre et le patriarche cherchèrent à provoquer des défections pour ne pas se trouver pris au dépourvu. Ils en appelèrent aux caresses des familles, aux menaces de l'autorité, aux séductions de la patrie et de la fortune. Quelques-uns de ces novices se laissèrent gagner ; mais alors ces apostasies devinrent l'objet de l'animadversion universelle. Le peuple et les soldats de garde autour des maisons et des colléges accueillirent avec des huées ces hommes que l'imminence du danger effrayait, et qui ouvraient leur carrière par une lâcheté. Le plus grand nombre résista aux flatteries et à

(1) L'inscription des Frères-Prêcheurs était ainsi conçue :

D. O. M.
Lusitanis Patribus Societatis Jesu,
ob gravissimas apud Regem calumnias,
post probrosas notas,
multiplices crucialus,
bonorum publicationem,
ad Italiæ oram amandatis ;
terra marique
integritate, patientia, constantia,
probatissimis,
in hac Sancti Dominici æde exceptis,
anno M. DCC. LIX,
Patres Prædicatores
christianæ fidei incremento et tutelæ
ex instituto intenti,
ipsique Societati Jesu
ex majorum suorum decretis
exemplisque devinctissimi,
ponendum curarunt.

l'intimidation. Il y eut à Evora, à Bragance, à Coïmbre surtout, des luttes où la franchise de la jeunesse l'emporta sur la prudence de l'âge mûr. Un parent de Pombal, le P. Joseph de Carvalho, se mit à la tête du mouvement généreux qui entraînait les Jésuites non encore Profès à suivre le sort de leurs aînés dans l'Institut. Ils soutinrent le choc avec tant de courage, que les agents de Saldanha, vaincus, les reléguèrent dans les cachots. Ce qui s'accomplissait au sein de la métropole se faisait simultanément sur tous les points de mission. Chez les Cafres et au Brésil, au Malabar, sur la côte de Salsette, partout enfin où les Jésuites avaient fertilisé le désert, on les enleva à leurs travaux civilisateurs. On les réunit à Goa, où les cupidités de Pombal commençaient la spoliation du tombeau de saint François-Xavier ; puis, après les avoir entassés sur quelques galiotes, on les laissa errer sur les mers.

L'Ordre de Jésus n'existait plus en Portugal ; le ministre poursuivait son œuvre : il cherchait par d'incessantes attaques contre le Saint-Siége à réaliser sa chimère d'Église nationale. Le schisme était dans ses espérances ; en étudiant les doctrines de Fra Paolo et de Giannone, il essaya de le faire passer dans les mœurs du peuple. Là, il rencontra des obstacles devant lesquels son invincible ténacité se vit contrainte de reculer. Pombal avait des magistrats complaisants, des évêques dévoués jusqu'à la bassesse, qui lui arrangeaient un culte, qui traçaient au gré de ses désirs les limites du spirituel et du temporel ; mais ce n'est pas avec des légistes ou quelques prêtres courtisans que l'on change une religion. Le peuple était catholique, il répudiait avec tant d'énergie ce qui portait atteinte à sa vieille foi, que le ministre s'aperçut enfin de l'inutilité de ses tentatives. Elles lui servaient de contrepoids à Rome, il persévéra dans ses menaces. Rome, qui, en sa faveur,

poussait la condescendance jusqu'à la faiblesse, recevait dans les États pontificaux les Jésuites expulsés de Portugal. Sur le littoral de la Méditerranée comme dans les cités maritimes de l'Espagne, les bannis avaient été salués en martyrs. Cet hommage inquiétait ses orgueilleuses susceptibilités; les princes et les catholiques avaient alors de Pombal l'opinion qu'un écrivain protestant devait exprimer plus tard. « Les conséquences de cette destruction, soit en bien, soit en mal, dit Schœll (1), nous restent ici étrangères. Simple historien, nous allons rapporter les faits en tant qu'ils concernent le Portugal. Il est vrai que ces faits ont été enveloppés dans les ténèbres, et que plus d'une fois il est impossible de pénétrer jusqu'à la vérité. Néanmoins, malgré les ombres qu'on a épaissies autour d'elle, une chose est claire : c'est que les reproches fondés que Carvalho a pu faire à ces Pères se réduisent à bien peu de chose. Le ministre s'est plus souvent servi des armes de la mauvaise foi, de la calomnie et de l'exagération que de celles de la loyauté. »

Pombal semait l'or et les promesses pour multiplier ses complices. Il en rencontra dans le royaume très fidèle et même dans les États pontificaux. Le commandeur d'Almada Mendozza, ministre de Lisbonne à la cour pontificale, était devenu comme tous les diplomates ambitieux un ardent ennemi des Jésuites. Ce fut lui qui se chargea d'imprimer contre eux les pamphlets que produisait l'officine de Pombal. Un libraire, du nom de Nicolas Pagliarini, vivait alors à Rome. Semblable à ces aventuriers d'affaires qui vendent le vice, l'erreur ou le mensonge comme une marchandise, et qui débiteraient au public leur condamnation à mort pour achalander leur boutique, Pagliarini était besogneux, avide et in-

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 50.

trigant. Almada le choisit pour son agent de publicité. Nous avons entre les mains la correspondance ainsi que les manuscrits de ce libraire, et c'est dans un mémoire autographe que, le 12 mars 1788, il adresse à la reine dona Maria, que l'on trouve le nœud des manœuvres tentées en Portugal. Voici ce document, que nous traduisons sur l'original :

« Son Excellence don François d'Almada, ayant, en 1757, reçu ordre de la cour de faire imprimer la *Relation abrégée des faits des Jésuites en Amérique*, pour la présenter au Pape Benoît XIV et aux cardinaux, et n'ayant pas pu obtenir la permission de le faire à Rome, le cardinal Alberico Archinto, secrétaire d'État, lui suggéra l'idée non seulement de la faire imprimer hors des États du Pape, mais de plus lui insinua de se servir de Nicolas Pagliarini, qui, ayant des correspondances en Toscane, pourrait avec toute l'exactitude et la sollicitude désirables s'employer pour la cour de Sa Majesté très fidèle. Pagliarini fut en conséquence envoyé par le secrétaire d'État à M. d'Almada, qui, par le moyen du frère Antoine Rodriguez, son secrétaire, lui livra le manuscrit qui, en quinze jours, vint de Lucques tout imprimé. Les copies en furent distribuées au Pape et aux cardinaux ; et bientôt après parut le célèbre bref de réforme adressé au cardinal Saldanha. Benoît XIV mourut le 3 mai 1758 ; et pendant le conclave vint de Lisbonne la notice de ce bref, que Pagliarini imprima par ordre de l'ambassadeur Almáda. — Clément XIII fut créé pape, et aussitôt le Père général des Jésuites lui remit un mémorial dans lequel il demandait que le bref fût retiré. Almada, ayant eu une copie de ce mémorial, pensa à le réfuter. Mais se rappelant les difficultés qu'il avait rencontrées sous Benoît XIV pour imprimer la *Relation abrégée*, le secrétaire frère Antoine s'arrangea avec Nicolas Pagliarini pour trouver les moyens d'imprimer

tout ce qui pourrait seconder les vues de Sa Majesté fidèle. On convint d'établir une petite imprimerie dans le palais de l'ambassadeur, comme l'avaient établie les ambassadeurs d'Espagne et de France dans leurs résidences. Ce fut cet exemple qui donna à Pagliarini la pensée de créer ladite imprimerie; et il exécuta son dessein avec tant de secret et de circonspection, qu'il n'en transpira absolument rien. Lorsque pour réponse au Mémorial durent paraître les célèbres *Réflexions* faites par monseigneur Jean Bottari, sur une minute du secrétaire don Antoine, elles furent imprimées et distribuées dans Rome par le moyen de la poste de Gênes avec tant de circonspection, que les Jésuites et le cardinal Torregiani crurent que ce livre avait été imprimé à Gênes; et ils s'en plaignirent au sénat de la république. Voyant l'applaudissement universel avec lequel étaient reçues les *Réflexions*; le P. Urbain Tosetti (des écoles-pies) voulut composer l'Appendice, et le même monseigneur Bottari fit la *Critique*.

« De la même imprimerie sortit tout ce que la cour voulut qui se publiât à Rome; la matière fut abondante et intéressante. Tout fut exécuté par les soins et sous la direction de Pagliarini et sans qu'il ait reçu aucune récompense. Bien loin d'avoir touché de l'ambassadeur la plus petite somme d'argent pour avoir assisté continuellement à l'impression desdits ouvrages, il n'a pas même obtenu le simple remboursement de ses dépenses. — Il n'était pas possible de cacher plus longtemps à la vigilance des Jésuites et de Torregiani le secret de notre imprimerie, et il suffisait pour tout découvrir de voir Pagliarini aller chaque jour au palais de l'ambassadeur, et y rester beaucoup de temps. Il devint donc leur point de mire, et fut destiné à être la victime de leur fureur. Pagliarini demanda au ministre une patente pour sa défense, mais au lieu d'une patente on lui donna un billet

d'office par lequel il était chargé de mettre en ordre les Archives royales; les juges n'en tinrent aucun compte dans le procès. En 1760, étant survenue la rupture entre la cour très fidèle et le ministère romain, l'ambassadeur Almada partit de Rome, et Pagliarini, qui restait abandonné à la vengeance des Jésuites et du secrétaire d'État Torregiani, fut recommandé par l'ambassadeur au cardinal Neri Corsini, protecteur de la couronne de Portugal. Mais cette recommandation n'empêcha pas que le pauvre Pagliarini ne fût arrêté le soir du 11 décembre 1760, et mis au secret aux Prisons Neuves pour y rester jusqu'au 14 novembre 1761.

« Il est impossible de redire la rigueur employée dans le *Perquiratur* que la justice fit dans sa maison. Les exécuteurs cherchèrent pendant très longtemps sans pouvoir trouver dans son magasin, rempli de livres de tant d'espèces, une seule feuille qui pût servir de fondement à une accusation. Après cent cinq jours d'un pénible secret, il fut élargi et put ainsi, avec ses amis, s'occuper de sa défense. Il suffit de lire les deux *Allégations* imprimées qui portent la signature de l'avocat Gaetan Centomani, mais faites par son ami l'abbé Nicolas Rossi, secrétaire de la maison Corsini, pour voir avec quelle noblesse et quel courage, dans tous les interrogatoires qu'il eut à subir, Pagliarini soutint la dignité de la cour de Portugal, et conserva le secret à lui tant recommandé de ne jamais manifester les auteurs desdits écrits, ce qui était l'unique objet des recherches des Jésuites et de Torregiani, pour exercer contre eux la plus atroce vengeance. Ce fut en vain que les magistrats le tentèrent dans le procès en lui promettant, s'il manifestait les auteurs, de le renvoyer aussitôt dans sa maison.

« Après une année d'emprisonnement, le procès de Pagliarini fut décidé, et au scandale universel des honnêtes gens, sur le vote de monseigneur Braschi, aujour-

d'hui Pie VI, fut portée la sentence qui le condamnait à sept ans de galères, bien que quatre voix l'eussent déclaré innocent. Cependant Clément XIII, malgré ses préventions, resta si peu persuadé de la justice de la sentence, que le samedi suivant il accorda la grâce à Pagliarini, et le renvoya libre sans aucune condition ni restriction.

« Du 15 novembre 1761 Pagliarini resta à Rome fêté par tous, et principalement par le ministre d'Espagne, don Emmanuel de Roda, jusqu'au 7 février 1762, que Sa Majesté très fidèle Joseph I[er], par décret envoyé par un exprès à don Ayres de Sà, son ambassadeur à Naples, le fit appeler à cette cour par le marquis Tanucci au nom de Sa Majesté sicilienne. Etant arrivé là, il lui fut fait communication des grâces que le Roi très fidèle lui avait accordées en récompense des services qu'il avait rendus à sa couronne. Il était déclaré chevalier Fidalgo de sa maison, secrétaire d'ambassade, avec la pension viagère de 100,000 reis par mois, et avec un présent de 12,000 crociati pour se mettre en état convenable, et avec ordre à l'ambassadeur de le tenir dans sa maison et de le traiter comme fidalgo portugais. Pagliarini resta à Naples depuis le mois de février de 1762 jusqu'au mois de novembre de 1763, où, la paix ayant été faite, M. Ayres fut envoyé ambassadeur à Madrid. Le marquis Tanucci fit instance auprès de don Ayres afin que Pagliarini restât à Naples chargé d'affaires; mais le ministre ayant écrit sur ce point au comte d'Oyeras, celui-ci lui répondit que le roi désirait connaître Pagliarini, et qu'il devait le conduire avec lui à Lisbonne. Pagliarini partit avec M. Ayres, et alla à Turin, où il fut reçu avec une bonté toute spéciale par le roi de Sardaigne et par le duc de Savoie, dont il était bien connu, parcequ'il avait été à cette cour en 1755, et qu'il avait été comblé de bienfaits par ce souverain même pendant le temps de

sa détention. Il arriva à Lisbonne le 15 mars 1764, et fut reçu avec beaucoup de bonté par le comte d'Oyeras, et habita dans la maison de M. Ayres de Sà plus d'une année, fréquentant toujours l'hôtel du ministre et la cour. Après le départ de M. Ayres pour Madrid, Pagliarini passa dans la maison de don François d'Almada, et quand cet ambassadeur fut renvoyé à Rome, par ordre du Roi une habitation commode fut donnée à Pagliarini dans le collége des nobles, dont il dut soigner la bibliothèque, et où il resta jusqu'à ce que l'administration en passa à la Mera censoria. Pagliarini alors eut son logement dans l'imprimerie royale. Outre les services rendus à Rome par Pagliarini à la couronne de Portugal, comme en font foi les pièces et les dépositions faites à l'occasion de son procès, et qui lui apportèrent de si grands dommages dans sa personne et dans ses intérêts, aussitôt arrivé à Lisbonne, il fut employé par le comte d'Oyeras à mettre en ordre sa bibliothèque et son cabinet, et resta dans sa maison quelques mois.

« Il fut chargé d'imprimer la *Déduction chronologique* en trois tomes in-4°; il dut choisir l'imprimeur, et même par ordre du ministre il traduisit en italien le même ouvrage, qui fut également imprimé en cinq tomes in-8°.

« Il fit par ordre de sa Majesté deux fois le plan d'un établissement pour l'imprimerie royale. Le projet fut exécuté ; l'imprimeur et le substitut furent choisis selon son désir, et l'établissement fut formé tel qu'il existe aujourd'hui. Il en fut déclaré directeur général, avec deux mille crociati de paie annuelle, maison, et deux copies de chaque livre qui était imprimé.

« Lorsque la paix fut conclue avec Rome, en 1770, Pagliarini continua à être employé par le ministre pour traiter avec les nonces du pape, comme en font foi les faits arrivés à cette époque.

« Mais sous le Pontificat de Clément XIV, lorsqu'il s'agit de la suppression des Jésuites, le Pape lui-même suggéra au marquis de Pombal de se servir de Pagliarini pour lui faire arriver les pièces traduites en italien, vu que M. Almada, employant à Rome pour cette traduction des personnes vénales, il ne pouvait pas trop compter sur leur travail. Le roi voyant cela dit que Pagliarini, son secrétaire de légation, avait tous les titres pour être admis dans le cabinet, après tant de preuves données de sa probité et de son attachement à la cour. Depuis ce moment le marquis de Pombal commença à s'en servir pour les pièces les plus délicates concernant Rome. Il écrivait la pièce en portugais, puis la mettait au propre; ensuite la traduisait en italien; et après qu'elle avait été revue par le marquis, il la copiait dans la forme sous laquelle elle devait être présentée au Pape. Ce travail l'occupait depuis le matin jusqu'à minuit pendant quinze jours, car il devait encore les expédier par le courrier, et écrire d'autres lettres selon les occurrences. Dans la secrétairerie d'état il doit se trouver des papiers écrits de la main de Pagliarini, et MM. Jean Gomer, d'Araujo et Jose Leitzeb en peuvent être d'excellents témoins, sans parler des autres.

« Nicolas Pagliarini, qui se trouve âgé de soixante-douze ans, dont trente ont été employés au service de la cour de Portugal, sachant que l'auguste souveraine daigne bénignement considérer les services des personnes qui ont bien mérité de la couronne; et ayant un neveu appelé Thomas qui s'applique avec succès aux études ecclésiastiques, jeune homme recommandable par sa bonne conduite et son excellent caractère, et capable de bien servir sa Majesté très fidèle, prend la liberté de le présenter au trône de sa Majesté, et de supplier de vouloir le substituer à lui-même à sa mort dans l'emploi d'agent royal, qu'il remplira même sans

aucun émolument, se contentant des bonnes mains qui sont attachées à son office. »

Quand le libraire Pagliarini adressait à la fille de Joseph Ier de Portugal cette singulière supplique, il était bien éloigné de penser qu'un jour ce document serait produit par l'histoire comme une preuve à la charge de ses protecteurs dans le Sacré Collége et dans les chancelleries. Après avoir été corrompu par Almada, Pagliarini s'occupait à corrompre les autres. Il avait mission d'infester l'Europe de livres obscènes ou irreligieux; il était l'ennemi déclaré du Saint-Siége et de la Compagnie de Jésus; on en fit une espèce de personnage. En feuilletant les papiers qu'il a laissés, on s'étonne de le voir en correspondance active avec des cardinaux, des ministres et plusieurs religieux de divers ordres. C'était sous leur couvert qu'il propageait les œuvres enfantées par les scribes de Pombal. Une lettre de ce Pagliarini au cardinal André Corsini va nous initier aux moyens que le libraire diplomate employait pour répandre ses pamphlets dans la ville de Rome.

« L'impression de la *Déduction chronologique et analytique* est enfin terminée, lui mande-t-il. Par ordre de l'excellentissime seigneur comte d'Oyeras, je vous ai fait expédier par Gènes un nombre d'exemplaires correspondant à celui de la première partie qui vous a été transmise. Comme ces premiers exemplaires ont été adressés à Votre Eminence par notre consul Piaggio pour être distribués dans cette cour, et en supposant que la même chose puisse s'exécuter relativement à ceux-ci, j'ai voulu enlever tout motif de scandale au Quirinal. J'ai donc formé différentes enveloppes qu'on pourra faire parvenir à leur adresse sans qu'on sache ce qu'elles contiennent. Il suffit que Votre Eminence veille au moyen de les faire arriver sûrement de Civita-Vecchia à Rome. Votre Eminence est pleinement informée de tout ce que

ces paquets contiennent. Elle comprend donc quels peuvent en être les conséquences et les préjudices pour la Cour romaine, qui, en persévérant dans son système, marche à grands pas à une ruine totale. »

La haine vouée aux Jésuites, par avidité ou par ambition, réduit un prince de l'Eglise à mettre un des plus beaux noms de l'Italie au service des pamphlétaires qui attaquent le Siége romain. Le cardinal André Corsini s'est fait le colporteur de Nicolas Pagliarini. Ce ne sera pas assez de cette honte : même après sa mort Pagliarini a voulu être fatal à l'Eminence devenue son commissionnaire, et il n'a pas détruit sa correspondance. Le cardinal André était le complice de Pombal; voici en quels termes il mendiait à la porte du ministre : « Je ne saurais, écrit-il de Rome le 12 novembre 1766, exprimer à Votre Excellence l'infinie consolation que j'éprouve des bonnes nouvelles de sa santé, qui me sont parvenues par l'entremise de M. Nicolas Pagliarini. Je voudrais vous exprimer comme je le désirerais ma constante affection envers Votre Excellence et toute sa très honorée famille, ainsi que mon sincère et intime dévouement à cette royale cour, pour laquelle j'ai toujours eu et aurai toujours le respect et la reconnaissance que je lui dois à tant de titres. Que ce soit là les véritables sentiments de mon âme, j'espère que vous en aurez été assuré par M. le commandeur d'Almada, qui sait fort bien avec quelle sollicitude nous nous sommes employés, le cardinal Neri mon oncle et moi au service de votre cour. C'est sans contredit de cette attitude de notre part que provient l'éloignement non équivoque de Sa Sainteté et du ministère pontifical pour nous et notre famille, qui en a souffert de notables préjudices. Nous n'en tenons aucun compte pourvu que nos soins se trouvent agréés par cette cour, et que nous puissions être sûrs de sa protection. Nous y avons sacrifié tous nos intérêts; nous

sommes encore disposés à le faire dans quelque occasion que ce soit. Je vous écris avec autant de liberté, parceque cette lettre doit vous arriver par M. Pagliarini. Je sais qu'elle est en main sûre. »

Le ministre portugais avait besoin d'encourager à Rome de pareilles vénalités. André Corsini fut pensionné par la Cour de Lisbonne, et ses lettres autographes à Pagliarini font foi de cette transaction.

Cependant Pombal ne trouvait pas partout des improbités semblables. Les Pagliarini, les Corsini et les Norbert étaient rares à Rome et dans la Catholicité. Il s'irritait du silence qui se faisait autour de lui et des ovations de la charité accueillant partout les victimes de son arbitraire ; il crut qu'il modifierait le sentiment universel en livrant un Jésuite au bûcher de l'inquisition. Le P. Malagrida lui était depuis longtemps odieux ; ce fut à lui qu'il demanda compte de la réprobation dont les peuples le frappaient. Gabriel Malagrida était un vieillard presque octogénaire. Né en Italie le 18 septembre 1689, il avait passé dans les Missions la moitié de son existence. Rappelé en Portugal, il était, surtout depuis le tremblement de terre de Lisbonne, un objet de vénération pour les pauvres et pour les riches. Il vivait dans l'intimité de la famille des Tavora ; mais cette liaison ne le constituait pas complice évident de l'attentat du 3 septembre 1758. Pour l'y mêler, il fallait d'abord établir la préméditation, connaître les coupables, et procéder les preuves à la main. Pombal ne s'arrêta point à ces indispensables préliminaires de la justice : il souhaitait que Malagrida et d'autres prêtres de l'Institut fussent les fauteurs du régicide ; la sentence qu'il rendit le déclara. Le Jésuite devait périr avec ses coaccusés ; un caprice ministériel le réserva pour de plus longues souffrances. Malagrida languit trois ans dans les fers ; il y paraissait oublié, lorsque tout à coup Pombal se ravise. Le Père est sous

le coup d'un arrêt de mort; en vertu du jugement, il peut être exécuté d'un jour à l'autre comme instigateur d'un attentat contre la vie du Roi; Pombal dédaigne cette première sentence. Il a lui-même condamné Malagrida, il veut que l'Inquisition prononce à son tour sur ce vieillard. Il ne s'agit plus de régicide, mais de fausse prophétie et de dévote immoralité. On lui impute d'avoir, dans la solitude de son cachot, composé deux libelles sur le *Règne de l'Antechrist* et la *Vie de la glorieuse sainte Anne, dictée par Jésus à sa sainte Mère.*

Malagrida, infirme et captif, sans force, privé d'air, de lumière, d'encre, de plumes et de papier, était supposé se repaître d'hallucinations qui, relatées dans son jugement, attestent bien plutôt un cerveau malade qu'un hérésiarque. Le manuscrit n'est pas représenté; on cite quelques fragments de ces deux ouvrages, que le capucin Norbert arrangea pour la circonstance, et on appelle le Saint-Office à flétrir le Jésuite. Un des frères du Roi était grand-inquisiteur, il refuse de juger le délire ou l'innocence; ses assesseurs l'imitent. Pombal saisit ce prétexte pour conférer la dignité de grand-inquisiteur à Paul Carvalho Mendozza, son frère, qui fut au Maranon l'ennemi le plus implacable de la Compagnie de Jésus. Un nouveau tribunal est formé. Il n'a pas l'institution pontificale, il ne peut exercer aucun pouvoir juridique; mais Pombal lui a dicté ses ordres, le tribunal s'y conforme. Le P. Malagrida est déclaré auteur d'hérésies, impudique, blasphémateur et déchu du sacerdoce. On le livre au bras séculier, et il périt, le 21 septembre 1761, dans un auto-da-fé solennel. « L'excès du ridicule et de l'absurdité, dit Voltaire (1), fut joint à l'excès de l'horreur. Le coupable ne fut mis en jugement que comme un prophète, et ne fut brûlé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide. »

(1) *Œuvres de Voltaire, Siècle de Louis XV*, t. XII, p. 351.

Malgré Voltaire et cette inquisition de contrebande, le Jésuite n'était pas plus insensé que parricide. Ses réponses devant le tribunal, le bâillon dont on couvrit sa bouche pendant le trajet funèbre, les paroles qu'il prononça sur le bûcher, tout atteste qu'il mourut comme il avait vécu, dans la plénitude de sa raison et de sa piété.

Afin de braver le Pape jusque sur la chaire apostolique et de lui prouver que ses prières étaient aussi inefficaces que ses injonctions, Pombal avait jugé à propos de lui renvoyer dans un dénuement complet la plupart des Jésuites dont il confisquait les biens. Il en avait assez réuni dans ses proscriptions générales pour essayer de fatiguer l'inépuisable charité du Pontife. Clément XIII se montra toujours plein de dévonement; Pombal, en face des prisonniers qu'il s'était réservés, ne transigea jamais avec ses cruautés. Le Pape et le ministre portugais restèrent dans le rôle qu'ils s'étaient tracé : l'un adoucissait des souffrances imméritées, l'autre cherchait à les aggraver. Il avait fait abandonner sur les côtes d'Italie le trop plein de ses prisons; mais ses captifs assumèrent sur eux seuls les tortures dont il aurait voulu accabler la Compagnie. Il avait fait saisir dans les Missions plusieurs Pères français ou allemands; il conserva de préférence les Jésuites étrangers, car il espérait qu'aucune famille n'élèverait la voix pour les réclamer. Il les soumit aux misères de détail que la tyrannie la plus tracassière peut inventer. Il en avait retenu deux cent vingt-un dans ses chaînes : quatre-vingt-huit y périrent; d'autres furent arrachés à sa barbarie par dona Maria, l'héritière du trône de Portugal; par Marie-Thérèse d'Autriche et par la reine de France (1). Il reste encore un certain nombre de let-

(1) La reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV, avait chargé le marquis de Saint-Priest, ambassadeur de France en Portugal, de réclamer les Jésuites français que Pombal retenait captifs. Ce fut ainsi que les Pères Du Gad, de Ranceau et le Frères Delsart se virent délivrés. Le comte de

tres écrites par les Jésuites prisonniers de Pombal; toutes retracent les mêmes douleurs et la même patience. Le protestant Christophe de Murr en a recueilli quelques-unes sur l'autographe latin pour les reproduire dans son journal (1). Nous lui empruntons celle que le P. Laurent Kaulen adressait de la tour de San-Juliano au Provincial du Bas-Rhin.

« Mon Révérend Père,

« La huitième année de ma captivité est prête à finir, et je trouve pour la première fois l'occasion de faire passer cette lettre. Celui qui m'en a donné le moyen est un de nos Pères français, compagnon de ma captivité, et à présent libre par les soins de la reine de France.

« Je suis prisonnier depuis 1759. Enlevé par des soldats qui, l'épée à la main, me conduisirent à un fort appelé Oloreïda, sur la frontière du Portugal, j'y fus jeté dans un cachot affreux, rempli de rats si importuns qu'ils infectaient mon lit et partageaient ma nourriture, sans que je pusse les écarter, à cause de l'obscurité du lieu. Nous étions vingt Jésuites renfermés chacun séparément. Les quatre premiers mois, on nous traita avec quelques égards ; après cela, on commença à ne nous donner d'aliments que ce qu'il fallait pour nous empêcher de mourir de faim. On nous enleva avec violence nos bréviaires et ce que nous avions de médailles, d'images de saints et d'autres meubles de dévotion : on voulut même arracher à l'un de nous son crucifix ; il fit une si forte résistance qu'on le lui laissa, et on ne chercha pas à exercer sur les autres une si indigne violence. Un

Lebzeltern, ambassadeur de l'Impératrice, reçut les mêmes ordres ; il les remplit avec le même empressement. Les traditions du pays et de la Compagnie font encore foi de cette humanité.

(1) *Journal de la Littérature et des Arts*, t. IV, p. 306.

mois après, on nous rendit nos bréviaires: nous souffrîmes dans ces cachots obscurs la faim et beaucoup d'autres incommodités : on n'y donnait aucun secours aux malades. Nous y étions depuis trois ans, lorsque, à l'occasion de la guerre qui survint, on nous en retira au nombre de dix-neuf : un de nous était mort. Nous traversâmes le Portugal escortés par des escadrons de cavalerie, qui nous conduisirent aux prisons de Lisbonne. Il nous prit en route, à trois Allemands que nous étions, une grande défaillance; on nous fit passer la première nuit avec les prisonniers renfermés pour crimes. Le lendemain, nous fûmes amenés dans ce fort, qu'on appelle de Saint-Julien, sur le bord de la mer, où je suis avec les autres Jésuites. Au moment où je vous écris, notre prison est des plus horribles : c'est un cachot souterrain, obscur et infect, où il n'entre de jour que par une ouverture de trois palmes de haut sur trois doigts de large. On nous y donne un peu d'huile pour la lampe, une modique et mauvaise nourriture, de mauvaise eau, souvent corrompue et remplie de vers; nous avons une demi-livre de pain par jour ; on donne aux malades la cinquième partie d'une poule; on ne nous accorde les sacrements qu'à la mort, et il faut que le danger soit attesté par le chirurgien qui fait l'office de médecin dans notre prison. Comme il demeure hors du fort et qu'il n'est permis à aucun autre de nous voir, il n'y a aucun secours spirituel ni corporel à espérer pendant la nuit. Les cachots sont remplis de quantité de vers et d'autres insectes et de petits animaux qui m'étaient inconnus. L'eau suinte sans cesse le long des murs, ce qui fait que les vêtements et autres choses y pourrissent en peu de temps; aussi le gouverneur du fort disait-il dernièrement à quelqu'un qui me l'a répété : « Chose admirable! tout se pourrit promptement : il n'y a ici que les Pères qui s'y conservent. » A la vérité, nous paraissons conservés par mi-

racle, afin de souffrir pour Jésus-Christ. Le chirurgien s'étonne souvent comment plusieurs malades d'entre nous se guérissent et se rétablissent ; il avoue que leurs guérisons ne sont pas l'effet des remèdes, mais d'une vertu divine. Quelques-uns recouvrent la santé après les vœux qu'ils ont faits ; un de nous, prêt à mourir, fut subitement guéri après avoir pris de la farine miraculeuse de saint Louis de Gonzague ; un autre tombé en délire, dans lequel il jetait les plus horribles cris, se rétablit tout d'un coup après quelques prières dites auprès de lui par un de ses compagnons ; un autre, après avoir reçu la sainte Eucharistie, se trouva sur-le-champ soulagé et fortifié dans une maladie qui l'a réduit plusieurs fois à l'extrémité. Le chirurgien, qui a vu cela, dit ordinairement : « Je sais le remède de celui-ci : donnez-lui le corps de notre Seigneur pour l'empêcher de mourir. » Il en est mort un dont le visage a pris un éclat qu'il n'avait pas pendant sa vie, en sorte que les soldats et les autres qui le contemplaient ne pouvaient s'empêcher de dire : « Voilà le visage d'un bienheureux. » Témoins de ces choses, et fortifié par le ciel en d'autres manières, nous nous réjouissons avec ceux d'entre nous qui meurent, et nous envions en quelque sorte leur destin, non parcequ'ils sont au bout de leurs travaux, mais parcequ'ils ont remporté la palme. Les vœux de la plupart sont de mourir sur le champ de bataille. Les trois Français qui ont été mis en liberté en ont été tristes, regardant notre position plus heureuse que la leur. Nous sommes dans l'affliction, et cependant presque toujours dans la joie, quoique n'ayant pas un moment sans quelque souffrance et presque nus ; il y en a peu d'entre nous qui conservent quelques lambeaux de leurs soutanes. A peine pouvons-nous obtenir de quoi nous couvrir autant que la modestie l'exige. Un tissu de je ne sais quel poil à pointes aiguës nous sert de couverture, un peu de paille

est tout notre lit; elle pourrit en peu de temps, ainsi que la couverture, et nous avons bien de la peine à en obtenir d'autre; ce n'est souvent qu'après en avoir manqué longtemps.

« Il ne nous est permis de parler à personne, et personne ne peut parler et demander pour nous. Le geôlier est d'une dureté extrême, et s'étudie à nous faire souffrir; il nous dit rarement un mot de douceur, et paraît ne nous fournir qu'avec répugnance les choses dont nous avons besoin. On offre la liberté et toutes sortes de bons traitements à ceux qui voudront abjurer l'Institut. Nos Pères qui étaient à Macao, et dont quelques-uns ont déjà enduré avec courage, parmi les infidèles, les prisons, les fers et les tourments souvent réitérés, ont été amenés ici; et il a été, ce semble, plus agréable à Dieu de les voir souffrir en ce pays, sans l'avoir mérité, que de mourir pour la foi chez les idolâtres. Nous avons été dans ces cachots vingt-sept de la province de Goa, un de la province de Malabar, dix de celle de Portugal, neuf de celle du Brésil, vingt-trois de celle du Maranon, dix de celle du Japon, douze de la province de Chine. Dans ce nombre, il y avait un Italien, treize Allemands, trois Chinois, cinquante-quatre Portugais, trois Français et deux Espagnols. De ce nombre trois sont morts et trois ont été mis en liberté.

« Nous restons encore soixante-seize; il y en a d'autres enfermés dans les tours; mais je n'ai pu savoir qui ils sont, ni en quel nombre, ni de quel pays. Nous demandons aux Pères de votre province des prières pour nous, non pas comme des hommes à plaindre, puisque nous nous estimons heureux. Pour moi, quoique je souhaite la délivrance de mes compagnons de souffrances, je ne changerais pas mon état avec le vôtre. Nous souhaitons à nos Pères une bonne santé et le bonheur de travailler courageusement pour Dieu dans votre pays,

afin que sa gloire reçoive autant d'accroissement qu'elle reçoit ici de diminution.

« De la prison de Saint-Julien, sur le bord du Tage, le 12 octobre 1766.

« De votre Révérence le très humble et très obéissant serviteur.

« LAURENT KAULEN, captif de Jésus-Christ. »

D'autres lettres sont aussi éloquentes de douleur, aussi magnifiques de courage chrétien. Ces Jésuites, dont le nombre décroissait chaque année, étaient pour Pombal une satisfaction de tous les instants. Il se délectait à les voir souffrir, comme il aimait à réaliser des projets auxquels le sang versé paraissait être un insurmontable obstacle. Il avait rêvé, dans les premiers jours de sa puissance, le mariage de son fils avec une Tavora. Un refus entraîna peut-être les malheurs que nous venons de raconter. Pombal avait brisé cette illustre famille, il voulut que son fils réalisât le plan formé dans sa tête. L'enfant du bourreau épousa la fille des victimes. Pombal avait tout fait pour rendre impossible aux Jésuites leur réintégration dans le royaume. En 1829, lorsqu'on les y rappela, le marquis de Pombal et la comtesse d'Oliveira, les deux héritiers du ministre portugais, les reçurent à leur arrivée. Ils les comblèrent de témoignages d'affectueux regrets, et les trois premiers pensionnaires que le collége restauré de Coïmbre vit entrer dans ses murs avec les Pères furent les arrière-petits-fils de l'homme qui travailla le plus activement à la destruction des Jésuites. (1)

(1) Quelque chose manquerait à ce récit si nous ne donnions pas un fragment d'une lettre écrite de la ville de Pombal par le P. Delvaux, qui, en 1829, fut chargé de réinstaller les Jésuites en Portugal. Les restes mortels du *grand marquis* n'avaient pas encore été déposés dans le tombeau que, suivant ses dernières volontés, sa famille lui fit ériger à Oeyras. Le-

La facilité avec laquelle il avait pu tromper son Roi, éluder les prières ou les décrets du Saint-Siége, et arriver presque sans opposition au renversement de la Société de Jésus, fut un encouragement pour les adversaires qu'elle comptait en Europe. Pombal avait réussi par des moyens coupables : les Philosophes, les Jansénistes et les Parlementaires blâmaient sa froide cruauté, son despotisme inintelligent ; mais, forts de l'expérience tentée, ils commençaient à espérer qu'avec des mesures moins acerbes ils pourraient parvenir au même but. La chute des Jésuites dans le royaume très fidèle réveilla les haines. On ne songea pas à les tuer ; on crut que la calomnie suffirait pour s'en débarrasser. On attisa contre eux cette guerre de sarcasmes ou d'invraisemblances qui avait eu ses intermittences, mais qui alors se développa

cercueil, couvert d'un drap funèbre, était confié à la garde des Franciscains. Le P. Delvaux raconte les tristes vicissitudes qu'éprouva ce cercueil pendant les guerres de la Péninsule, puis il ajoute :

« Il faut remarquer que Pombal est la première population du diocèse de Coïmbre, du côté de Lisbonne. Or, l'évêque de Coïmbre avait envoyé l'ordre à toutes les paroisses que nous devions traverser de nous recevoir en triomphe. C'est donc à la lettre qu'il avait fallu me dérober au triomphe pour courir à Saint-François ; mais c'était un besoin du cœur. Je ne saurais rendre ce que j'éprouvai en offrant la victime de propitiation, l'agneau qui pria sur la croix pour ses bourreaux, en l'offrant pour le repos de l'âme de don Sébastien Carvalho, marquis de Pombal, *corpore præsente!* Il y avait donc cinquante ans qu'il attendait là, au passage, cette Compagnie revenant de l'exil auquel il l'avait si durement condamnée, et dont, au reste, lui-même avait prédit le retour.

« Pendant que je satisfaisais à ce devoir religieux, le triomphe qu'on nous forçait d'accepter, je voulais dire endurer, ébranlait toute la ville et ses environs ; toutes les cloches sonnaient ; le prieur, archiprêtre, venait processionnellement chercher nos Pères pour les conduire à l'église, où tout était illuminé. C'était comme un songe. »

La vengeance des Jésuites ne pouvait pas, en effet, être plus complète. Ils se dérobaient à l'enthousiasme dont ils devenaient l'objet à Pombal, pour se recueillir et prier en silence sur le tombeau non encore fermé du ministre, leur ennemi.

dans toute son extension. Depuis l'origine de la Société, il y avait tradition, chaîne non interrompue de libelles et de mensonges. On exhuma ce vieux passé d'impostures. Les Protestants avaient commencé, les Jansénistes enchérirent encore. Il est impossible de ramasser toutes ces hontes de la pensée ; mais l'histoire se voit condamnée à enregistrer celles qui sont pour ainsi dire légales. Avant d'entrer dans le récit des événements relatifs à la France, à l'Espagne et à l'Italie, il faut donc s'arrêter à quelques faits qui portent leur enseignement avec eux.

Les Jésuites étaient les infatigables tenants contre le Protestantisme. En 1602, au moment où Henri IV se disposait à les rétablir, le Synode calviniste assemblé à Grenoble prend la résolution d'employer tous les moyens de s'opposer à leur retour. L'*Histoire du P. Henry, Jésuite brûlé à Anvers le* 12 *août* 1601, sort des presses hérétiques. Elle est bientôt répandue en France. Le P. Henry avait commis tous les crimes, et le titre du livre annonçait que « cette histoire était tournée de flamand en français. » Le Roi et les Jésuites établissent une enquête dans toutes les Flandres. Il n'a jamais été question ni de cet auto-da-fé ni du Jésuite. Guillaume de Berghes, évêque d'Anvers, constate le mensonge. Il en fait retomber la confusion sur les Sectaires, « gens accoutumés, selon lui, à promouvoir leur Évangile par telles feintes. » Les magistrats de la ville où le P. Henry était né, où il avait prêché, où il venait d'être brûlé, déclarent que ces événements ne sont qu'un tissu de fables. Ce Père était un être de raison. Les Hérétiques proclamaient qu'il se nommait Henry Mangot, fils de Jean Mangot, fourbisseur ; les magistrats attestent que, « de mémoire d'homme, il ne s'est fait à Anvers punition du crime abominable dont on accusait le prétendu P. Henry, qu'il n'y a jamais eu à Anvers de Jésuite du

nom de Henry Mangot, et qu'entre les bourgeois d'Anvers il n'y a jamais eu de nommé Jean Mangot, même du métier des fourbisseurs. »

L'imposture était confondue; elle fit la morte pour se réveiller quand les animosités seraient plus vivaces. Elle reparut en 1758, comme si un siècle et demi auparavant elle n'avait pas été écrasée sous le poids des preuves juridiques. Le fait du P. Henry était notoire. Au moment de la suppression, on l'évoqua contre les Jésuites. Il en fut de même pour la mort et pour l'héritage d'Ambroise Guis.

En 1716, un artisan de Marseille, nommé Esprit Bérengier, et Honoré Guérin, prêtre interdit par son évêque, arrivent à Brest. Ils annoncent qu'ils viennent réclamer une fortune de plus de deux millions qu'a dû laisser un de leurs parents, Ambroise Guis, mort, selon eux, à Brest en 1701. Leurs démarches n'aboutissent à aucun résultat. Personne n'a vu, n'a connu cet homme si riche. L'autorité locale n'en a jamais entendu parler. Deux années s'écoulent, et en 1718 les Jésuites du Collége de la marine sont tout à coup accusés d'avoir attiré dans leur maison Guis, qui débarquait malade, et de l'avoir dépouillé de son trésor. Guis, disait-on, avait été tué chez les Jésuites, et l'abbé Rognant, recteur de la paroisse de Saint-Louis, avait fait transporter le cadavre à l'hôpital, où il fut inhumé.

L'imputation était grave. Les Jésuites réunissent les éléments qui peuvent la détruire. Le gouvernement, de son côté, charge Le Bret, premier président du Parlement d'Aix, d'informer. Ce magistrat, qui était en même temps intendant de la province, fait interroger à Marseille les parents d'Ambroise. Ils racontent que Guis, tombé dans la misère et déjà vieux, s'embarqua pour Alicante en 1661, et que, par divers rapports, il était venu à leur connaissance qu'il n'avait pas été plus heu-

reux en Espagne qu'en France. Le premier président écrit à Alicante : il en reçoit cet extrait mortuaire (1) : « Ambroise Guis, Français de nation. Le vendredi 6 novembre 1665 on enterra le susdit dans cette église pour l'amour de Dieu, et tout le clergé y assista en exécution de l'ordonnance et décret du Grand-Vicaire forain de cette ville d'Alicante et de son territoire. » Cet acte, dont copie authentique et légale était certifiée par trois notaires et par le consul français, renversait l'échafaudage de succession si péniblement dressé contre les Jésuites. On avait ajouté foi aux insinuations de la malveillance, on se tut devant cette preuve irrécusable. Les héritiers d'Ambroise Guis avaient évoqué l'affaire au Parlement de Bretagne. Le 19 février 1724, « la cour, faisant droit sur les charges, informations et requêtes des Pères Jésuites de Brest, les a renvoyés hors l'accusation, sauf à eux à se pourvoir pour leurs réparations, dépens, dommages et intérêts. »

Cette fable avait eu le sort de tant d'autres : elle était depuis longtemps oubliée ainsi que la succession d'Ambroise Guis ; mais contre les Jésuites la calomnie ne subit jamais de prescription éternelle. On a toujours une heure où elle peut abuser d'autres générations. Pombal était dans le feu de ses violences. Il parut en France un écrit destiné à réveiller cette affaire. Il avait pour titre : *Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui condamne tous les Jésuites du royaume solidairement à rendre aux héritiers d'Ambroise Guis les effets en nature de sa succession, ou à leur payer, par forme de restitution, la somme de huit millions de livres.* Le 3 mars 1759, cet arrêt fut signifié aux Jésuites de Paris. L'audace de ceux qui l'avaient fabriqué était grande ; mais à cette époque le pouvoir s'enfonçait dans des voies qui le conduisaient à l'oppro-

(1) Archives de la paroisse Sainte-Marie, p. 258.

bre et au suicide. Circonvenu par tant de corruptions avouées ou secrètes, il ne se trouvait encouragé que pour faire le mal. Une trame habilement ourdie avait essayé de séduire la probité du secrétaire de la chancellerie; cette trame fut déjouée. Le 30 mars le conseil d'État annula l'édit supposé, et on lit dans ses registres : « Sa Majesté a estimé ne devoir pas laisser subsister la signification d'un arrêt qui n'a jamais été rendu, et il est de sa justice de faire punir sévèrement ceux qui seront convaincus d'avoir eu part à la fabrication du prétendu arrêt et de l'avoir imprimé, vendu, débité ou autrement distribué en public. »

A Brest, à Paris, on accusait les Jésuites de vol et d'homicide. Vers la même époque la Provence retentissait d'inculpations non moins délicates contre l'honneur d'un Père de la Compagnie. Jean-Baptiste Girard, recteur du Séminaire royal de la Marine, à Toulon, était un prêtre pieux, mais crédule. Il fut trompé par les enthousiasmes d'une jeune fille portant au plus haut degré la passion d'une célébrité de dévote. Catherine La Cadière feignait des extases. Elle avait reçu les stigmates comme sainte Catherine de Sienne. Elle écrivait des lettres brûlantes de la plus haute spiritualité, comme une nouvelle sainte Thérèse, et le P. Girard prêtait une oreille docile à ces récits de visionnaire. Sa foi fut si entière qu'il ne soupçonna que deux ans après l'erreur dans laquelle cette jeune fille le faisait tomber. Par une candeur inexcusable le Jésuite s'était fourvoyé dans un labyrinthe de mysticisme non sans péril pour le directeur et pour la pénitente. Il fit retraite, et dans une lettre aussi convenable que sage (1) il engagea La Cadière à choisir un autre confesseur. Cet abandon froissa l'irritable vanité de la jeune illuminée. Il dérangeait les calculs de ses deux

(1) Cette lettre a été produite au procès de La Cadière, dont on a eu l'art de former six volumes in-12.

frères, qui rédigeaient sa correspondance, et qui, quoique prêtres, cherchaient à abuser de la crédulité d'un autre prêtre. Catherine était repoussée par un Jésuite : elle dut nécessairement chercher sa vengeance chez les Jansénistes. Elle s'adressa à un Carme nommé le P. Nicolas, fervent disciple de Quesnel. C'était le temps des convulsions et des miracles du cimetière de Saint-Médard. Les Philosophes commençaient à ne plus croire en Dieu ; les sectateurs du diacre Pâris acceptaient plus facilement que l'Évangile toutes les merveilleuses absurdités s'improvisant à son tombeau. La mode était aux possessions : La Cadière feint d'être possédée du démon. Le P. Girard a exercé contre elle tant de sortiléges et d'enchantements qu'elle s'avoue infanticide. Le crime se mêlait à l'imposture religieuse. Le Janséniste comprit que sa secte tirerait bon parti de cette femme, entraînée par la vengeance jusqu'au sacrifice de son honneur. La cause est portée devant la grand'chambre du Parlement d'Aix. Catherine, soumise à une minutieuse instruction, se trouve en face de magistrats que ses visions n'éblouissent guère. Aujourd'hui elle accuse le Jésuite, le lendemain elle rétracte ses dires. Girard pour elle est tantôt un homme de mœurs exemplaires et de solide piété, tantôt un ange déchu. Dans cette confusion de récits, le Parlement hésitait. La correspondance de Girard avec La Cadière fit cesser ses doutes. La conviction de ce Jésuite s'y révélait à chaque mot : on l'y trouvait toujours simple et crédule, mais aussi toujours chaste et pieux.

Cet étrange procès était un coup de partie pour les ennemis de la Société de Jésus ; on l'exploita de toutes les manières. Le pamphlet et la chanson, le raisonnement et l'injure, la défiance janséniste et le sarcasme philosophique, tout fut mis en jeu. On annonça même que le P. Girard avait été brûlé vif à Aix, comme sorcier et

quiétiste. On s'efforça de tenir en haleine toutes les passions. Enfin ce drame, qui a fait couler tant de flots d'encre, se termina le 10 octobre 1731 par un arrêt ainsi conçu : « Dit a esté que la cour, faisant droit sur toutes les fins et conclusions des parties, a déchargé et décharge ledit J. B. Girard des accusations et crimes à lui imputés, l'a mis et met sur iceux hors de cour et de procès. »

Les Jansénistes n'étaient plus dangereux, ils avaient perdu leurs hommes de génie : personne ne remplaçait cette génération des Arnauld, de Pascal, de Sacy et de Nicole. L'intrigue succédait au talent, l'hypocrisie à la foi. L'autel élevé par des mains puissantes s'affaissait sous le ridicule. Les Jansénistes ne pouvaient plus rien par eux-mêmes, ils crurent qu'ils seraient plus heureux en se donnant un Jésuite pour complice de leurs miracles. En 1732, au moment où le procès de La Cadière finissait, comme tout finit en France, par la lassitude, les Jansénistes inventèrent que le P. Chamillard était mort à Paris en appelant de la bulle *Unigenitus*. L'appel était la parole sacramentelle de l'époque, le mot d'ordre soufflé aux factions. Au dire des Sectaires, dont les gazettes étaient les porte-voix, un combat s'était livré sur le cercueil de Chamillard, que se disputaient les deux opinions, et la cause du Jansénisme avait enfin triomphé. Le P. Chamillard, mort en odeur de sainteté hérétique, avait été déposé dans une cave ; de là, il exhalait un tel parfum, que son intercession avait la vertu de guérir toutes les maladies du corps et de l'esprit. Il y a des gens qui ont pour principe de croire à l'impossible. Un enfant de Loyola, devenu disciple de Jansénius, était quelque chose de si étrange, que tous les adeptes s'empressèrent d'y ajouter foi ; mais le P. Chamillard, qui n'était ni mort ni partisan de l'*Augustinus*, ressuscita tout à coup, et, le 15 février 1732, il écrivit une lettre

se terminant ainsi : « Il est évident, par ce qui vient d'arriver à mon égard, que si les Jésuites voulaient se rendre appelants de la constitution, dès lors ils deviendraient tous de grands hommes et des hommes à miracles, au jugement de ceux qui sont aujourd'hui si acharnés à les décrier, comme je le suis devenu un moment sur le bruit de mon prétendu appel. Mais nous n'achetons pas à ce prix les éloges des novateurs. Nous nous croyons honorés par leurs outrages, quand nous faisons réflexion que ceux qui nous déchirent si cruellement dans leurs discours et dans leurs libelles sont les mêmes qui blasphèment avec tant d'impiété contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré dans l'Église et dans l'État. »

Ce que le Jésuite disait en 1732 sera vrai tant qu'il y aura des partis dans le monde. Il mettait le doigt sur la plaie vive de toutes les oppositions ; cela n'arrêta point les Jansénistes dans leurs attaques. L'Ordre de Jésus était en butte à tous les coups. Mille accusations du genre de celles que nous avons retracées se renouvelaient dans les royaumes catholiques. La paix et le bonheur semblaient devoir partout renaître, si enfin la proscription atteignait l'Institut de saint Ignace, seul obstacle à la conciliation des esprits. Protestants, Encyclopédistes, Universitaires, membres du Parlement ou sectateurs du Jansénisme, tous sortis de camps si divers, se réunissaient dans une pensée commune ; chacun s'apprêtait à écraser les Jésuites pour préparer le triomphe de sa cause. Un événement inattendu donna prise à toutes les espérances, et offrit une réalité à toutes les accusations ; cet événement fut la banqueroute du P. Lavalette.

CHAPITRE II.

Cause de la destruction des Jésuites en France. — Opinion des écrivains protestants — Louis XV et Voltaire roi. — Coalition des Parlements, des Jansénistes et des Philosophes contre la Société. — Les docteurs de l'économie politique. — Imputations dont on charge les Jésuites. — Les confesseurs de la famille royale. — Portrait de Louis XV. — Attentat de Damiens. — Madame de Pompadour veut faire amnistier sa vie passée par un Jésuite. — Le P. de Sacy et la Marquise. — Elle négocie à Rome. — Sa lettre confidentielle. — Le P. de Lavalette à la Martinique. — Il est dénoncé pour fait de négoce. — L'intendant de la Martinique prend sa défense. — Encouragement que lui donne le ministre de la marine. — De retour aux Antilles, Lavalette achète des terres à la Dominique. — Ses travaux et ses emprunts. — Son commerce dans les ports de Hollande. — Les corsaires anglais capturent ses vaisseaux. — Les traites du P. Lavalette sont protestées. — Les Jésuites ne s'accordent pas sur les moyens d'apaiser ce scandale. — Ils sont condamnés à payer solidairement. — Question de solidarité. — Ils en appellent des tribunaux consulaires au Parlement. — Les visiteur nommés pour la Martinique. — Accidents qui les retiennent. — Le P. de La Marche parvient enfin aux Antilles. — Il juge et condamne Lavalette. — Sa déclaration. — Les créanciers au Parlement. — Le maréchal de Belle-Isle et le duc de Choiseul. — Caractère de ce dernier. — Sa lettre à Louis XVI sur les Jésuites. — De la question de faillite, le Parlement remonte aux Constitutions de l'Ordre. — Les Congrégations supprimées. — Arrêt du 8 mai 1761. — Le Conseil du roi et le Parlement nomment, chacun de son côté, une commission pour l'examen de l'Institut. — Chauvelin et Lepelletier Saint-Fargeau. — Rapport de Chauvelin. — Le roi ordonne de surseoir. — Le Parlement élude l'ordre. — Le Parlement reçoit le procureur général appelant de toutes les bulles, brefs, en faveur des Jésuites. — Arrêts sur arrêts. — Les Jésuites ne se défendent pas. — Louis XV consulte les évêques de France sur l'Institut. — Leur réponse. — Cinq voix de minorité demandent quelques modifications. — Les Jésuites font une déclaration ; ils adhèrent à l'enseignement des quatre articles de 1682. — Concession inutile. — Le roi annule toutes les procédures entamées. — Pamphlets contre la Société de Jésus. — *Extraits des Assertions*. — Les Jésuites expulsés de leurs colléges. — Assemblées extraordinaires du clergé de France. — L'assemblée se prononce en faveur des Jésuites. — Sa lettre au roi. — Voltaire et d'Alembert. — Les Parlements de province. — La Chalotais, Dudon et Monclar, procureurs généraux de Rennes, de Bordeaux et d'Aix. — Leurs comptes-rendus. — Situation des Parlements de province. — La majorité et la minorité. — Le président d'Éguilles et ses mémoires inédits. — Le Parlement de Paris prononce son arrêt de destruction de la Compagnie. — Les cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois ainsi que la Lorraine s'opposent à l'expulsion des Jésuites. — Confiscation des biens de la Société. — Pension faite aux Jésuites. — Jugement que portent les Protestants sur cet arrêt. — Proscription des Jésuites. — Causes de la proscription. — Schœl et La Mennais. — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et sa pastorale sur les Jésuites. — Colère du Parlement. — Christophe de Beaumont cité à la barre. — Sa pastorale brûlée par la main du bourreau. — Les Jésuites forcés d'opter entre l'apostasie et l'exil. — Cinq sur sur quatre mille. — Lettre des confesseurs de la famille royale à Louis XV — Sa réponse. — Le dauphin au Conseil. — Édit du roi qui restreint les arrêts du Parlement. — Clément XIII et la bulle *Apostolicum*. — Les Jésuites en Espagne. — Charles III

les défend contre Pombal. — L'émeute des Chapeaux apaisée par les Jésuites. — Ressentiment du roi d'Espagne. — Le comte d'Aranda devient ministre. — Le duc d'Albe inventeur de l'empereur Nicolas Ier. — Les historiens protestants racontent de quelle manière on indisposa Charles III contre l'Institut. — Les lettres apocryphes. — Choiseul et d'Aranda. — La sentence du conseil extraordinaire. — Mystérieuse trame contre les Jésuites. — Ordre du roi donné à tous ses officiers civils et militaires pour enlever les Jésuites à la même heure. — Don Manuel de Roda et le confesseur du roi. — L'opération césarienne faite à la Société de Jésus. — La Correspondance de Roda. — Les Jésuites arrêtés en Espagne, en Amérique et aux Indes. — Menaces diplomatiques de Roda. — Provocation du ministère au Saint-Siége. — Les Jésuites obéissent. — Le P. Joseph Pignatelli. — Clément XIII supplie Charles III de lui faire connaître les causes de cette grande mesure. — Réticence du Roi, son obstination. — Bref du Pape. — Attitude du cardinal Torregiani. — Il force au silence le gouvernement espagnol. — Les Jésuites jetés sur le territoire romain. — Causes qui les en font repousser. — Protestant contre Catholique. — Roda témoigne en faveur des Jésuites. — Les Jésuites à Naples. — Tanucci imite d'Aranda. — Les Jésuites proscrits. — On les expulse de Parme et de Malte. — Clément XIII proclame la déchéance du duc de Parme. — La France s'empare d'Avignon, Naples de Bénévent et de Ponte-Corvo. — Menaces du marquis d'Aubeterre au nom de Choiseul. — Courage du Pape. — Sa mort.

Afin d'apprécier avec équité les événements qui vont précipiter en France la chute de l'Ordre de saint Ignace, il faut se placer au point de vue protestant. Dans ce fait de la destruction des Jésuites il y eut, sans aucun doute, des causes accessoires, des mobiles subalternes, des intérêts accidentels; mais celui qui prédomine fut incontestablement le besoin qu'avaient toutes les sectes combinées d'isoler le Catholicisme, et de le trouver sans défenseurs au moment où elles l'attaqueraient à fond. Les écrivains calvinistes ou luthériens ont parfaitement saisi cette situation. Schlosser écrit (1) : « On avait juré une haine irréconciliable à la Religion catholique, depuis des siècles incorporée à l'État.... Pour achever cette révolution intérieure et pour ôter à l'antique système religieux et catholique son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon, ignorant qu'elles allaient mettre par là l'instruction de la jeunesse en des mains bien différentes, se réunirent contre les Jésuites, aux-

(1) *Histoire des révolutions politiques et littéraires de l'Europe au dix-huitième siècle*, t. 1, par Schlosser, professeur d'histoire à l'université de Heidelberg.

quels les Jansénistes avaient fait perdre dès longtemps, et par des moyens souvent équivoques, l'estime acquise depuis des siècles. »

Ce n'est pas le seul témoignage que rende à la vérité l'école protestante. Schœll s'exprime ainsi (1) : « Une conspiration s'était formée entre les anciens Jansénistes et le parti des Philosophes ; ou plutôt, comme ces deux factions tendaient au même but, elles y travaillaient dans une telle harmonie qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les Jansénistes, sous l'apparence d'un zèle religieux, et les Philosophes, en affichant des sentiments de philanthropie, travaillaient tous les deux au renversement de l'autorité pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensants qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient connu les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares ; chaque siècle a la sienne... Mais, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était dévouée à la défense du trône pontifical, c'est à dire les Jésuites. Telle fut la vraie cause de la haine qu'on voua à cette Société. Les imprudences que commirent quelques-uns de ses membres fournirent des armes pour combattre l'Ordre, et la guerre contre les Jésuites devint populaire ; ou plutôt, haïr et persécuter un Ordre dont l'existence tenait à celle de la Religion catholique et du trône devint un titre qui donnait le droit de se dire philosophe. »

Les écrivains protestants tranchent la question. D'après eux, les Jésuites ne furent calomniés et sacrifiés que parcequ'ils étaient l'avant-garde et le corps de réserve de l'Église. L'animosité et la passion ne s'attachèrent à les détruire qu'au moment où il fut démontré que rien

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 71.

ne pourrait les séparer du centre d'unité ; on ne les accabla que lorsqu'il fut avéré qu'ils ne transigeraient jamais avec leur devoir de prêtres catholiques. Ils tenaient en main les générations futures, ils entravaient le mouvement imprimé. Rien d'hostile au Saint-Siége, et, par conséquent, à la Religion, ne pouvait réussir tant que les Jésuites seraient là pour déjouer les complots de la pensée ou pour rompre le faisceau de haines que l'on s'efforçait de grossir en les agglomérant. Les Jésuites étaient inébranlables dans leur foi. Ils repoussaient toute idée de conjuration menaçant l'autorité spirituelle. Ils vivaient sans demander à des utopies politiques le dernier mot de la royauté. On conspira contre eux ; on les déclara coupables puisqu'ils refusaient de s'associer aux trames enveloppant le Saint-Siége et les monarchies.

« Dans toutes les cours, au dix-huitième siècle, dit Léopold Ranke (1), se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la Papauté, à l'Église, à l'État, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient et à conserver la prérogative de l'Église universelle. Ce dernier parti était surtout représenté par les Jésuites. Cet Ordre apparut comme le plus formidable boulevart des principes catholiques : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage. »

L'orage s'était amoncelé de plusieurs côtés à la fois. Vieilles inimitiés, jeunes espérances, illusions philanthropiques, songes décevants, ambitieuses pensées, tout se coalisait pour précipiter la ruine des Jésuites. Les Encyclopédistes suspendirent leurs feux croisés contre les disciples de Jansénius ; il y eut trêve entre eux parcequ'ils avaient un même ennemi à étouffer. Les uns oublièrent leur foi parlementaire, les autres leur rancune philosophique ; tous ensemble ils s'acharnèrent sur la

(1) *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 486.

Compagnie. Elle avait en face d'elle de redoutables athlètes, il n'était cependant pas impossible de leur résister ; mais, au moment du combat, les Jésuites se virent trahis par le gouvernement. Alors, saisis de ce vertige qui s'emparait de toutes les têtes, ils s'abandonnèrent eux-mêmes. Le pouvoir et l'autorité morale ne résidaient plus dans la royauté ; ils ne se concentraient pas dans les grands corps de l'État.

Au milieu de ses insouciants plaisirs et du profond ennui qui l'accablait, Louis XV prenait à tâche d'avilir la majesté du trône. Il la déconsidérait par ses faiblesses, il la déshonorait par ses mœurs. Comme à Louis XIV, son aïeul, il lui avait été donné de voir surgir autour de lui d'illustres capitaines, de savants et vertueux prélats, des hommes de génie qui, en étendant le cercle des idées, pouvaient produire dans les intelligences un mouvement pacifique vers le bien. L'incurie du prince fit tourner ces avantages contre la Religion et contre la monarchie. Louis XV n'osa pas être le roi de son siècle ; Voltaire usurpa ce glorieux titre ; il fut en réalité le maître de ses contemporains.

C'était l'esprit français élevé à sa dernière puissance, et, dans son éternelle mobilité, ébranlant, plutôt par saillie que par conviction, tout ce qui jusqu'à ce jour avait été saint et honoré. Voltaire s'était imposé une mission qu'il remplissait en faisant servir à ses fins le théâtre et l'histoire, la poésie et le roman, le pamphlet et la plus active de toutes les correspondances. Réformateur sans cruauté, bienfaisant par nature, sophiste par entraînement, adulateur du pouvoir par caractère et par calcul, hypocrite sans nécessité, mais par cynisme, cœur ardent qui se laissait aussi vite emporter par un sentiment d'humanité que par un blasphème, intelligence sceptique qui aurait pu avoir l'orgueil du génie, et qui se contenta de la vanité de l'esprit, Voltaire réunissait

tous les contrastes. Avec un art merveilleux il savait les approprier à toutes les classes. Il corrompait parce-qu'il devinait que la corruption était l'élément de cette société du dix-huitième siècle, encore si élégante à la surface, et néanmoins si gangrenée à l'intérieur. Il la résume dans ses ouvrages, il la reflète dans sa vie, il plane sur elle dans les annales du monde. Les rois et les ministres, les généraux d'armée et les magistrats, tout se rapetisse à son contact. Depuis la régence de Philippe d'Orléans jusqu'aux premiers jours de la révolution française, tout se donne la main pour former cortége à cet homme, qui entassa tant de ruines autour de lui, et qui règne encore par sa moqueuse incrédulité. Voltaire avait fait les hommes de son temps à l'image de ses passions : il se créa le distributeur de la célébrité. La science, le talent, les services rendus au pays furent peu de chose tant qu'il ne vint pas les consacrer par son suffrage. La France et l'Europe se prirent d'un fol enthousiasme pour un homme qui immolait sous une raillerie la vieille foi et les gloires nationales. Puis, quand le rire ou l'indifférence eurent légitimé cette souveraineté, Voltaire laissa à ses adeptes le soin d'achever l'œuvre de destruction.

L'ascendant que le patriarche de Ferney exerçait sur son siècle eut quelque chose de si prodigieux qu'il fit accepter comme intelligences d'élite cette cohue de médiocrités vivant de l'esprit des autres et exagérant leurs haines. Voltaire, élève des Jésuites, se plaisait à honorer ses anciens maîtres. Il les savait tolérants et amis des lettres : il n'aurait jamais songé à les sacrifier aux Parlements et aux Jansénistes, dont la morgue revêche et le rigorisme d'apparat n'allaient point à son caractère. Cependant, pour arriver au cœur de l'unité catholique, il fallait passer sur le corps des grenadiers de l'Église. Voltaire immola son affection pour les Jésuites au vaste

plan que lui et les siens avaient conçu. Ils voulaient *écraser l'infâme*, mot d'ordre épouvantable qui retentit si souvent au dix-huitième siècle. Les Jésuites seuls s'opposaient à la réalisation de leur pensée : les Jésuites se virent en butte à toutes les attaques. D'Alembert les poursuivit avec le raisonnement, Voltaire avec l'artillerie de ses sarcasmes, les Jansénistes avec leur infatigable inimitié. On mina le terrain sous leurs pieds, on les représenta sous les traits les plus disparates : ici on leur accorda une fabuleuse omnipotence, là on les fit plus faibles qu'ils n'étaient en réalité. Les ennemis de l'Église se portèrent les avocats des priviléges épiscopaux. On enrégimenta dans cette croisade contre la Société toutes les passions et tous les intérêts. Buffon dédaignait de s'y associer. Montesquieu, en 1755, mourait chrétien entre les bras du P. Bernard Routh ; mais ces deux écrivains, isolés dans leur gloire, ne se mêlaient que de loin au tumulte des idées. On respecta leur neutralité. Il n'en fut pas de même pour Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe de Genève était à l'apogée de son génie. Du fond de sa solitude, cet homme, pour qui la pauvreté fut un luxe et un besoin, s'était créé une immense réputation. Les adversaires de la Société cherchèrent à l'attirer sous leur bannière. Jean-Jacques, comme beaucoup d'esprits éclairés, se prononçait toujours en faveur des opprimés. « On a sévi contre moi, dit-il dans sa lettre à Christophe de Beaumont, pour avoir refusé d'embrasser le parti des Jansénistes et pour n'avoir pas voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai pas à me plaindre, et que je vois persécutés. »

Ces exceptions ne modifiaient pas le plan tracé, elles n'empêchaient point d'Alembert de mander à Voltaire (1) :

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XLVIII, p. 200, Lettre du 4 mai 1762.

« Je ne sais ce que deviendra la Religion de Jésus ; mais, en attendant, sa Compagnie est dans de mauvais draps. » Et, lorsque la coalition a triomphé, d'Alembert laisse échapper le cri de la philosophie, le dernier vœu qu'il a contenu jusqu'au jour de la chute de l'Ordre de saint Ignace. Les Encyclopédistes ont terrassé le plus ferme appui de l'Église, voilà le plan qui se déroule sous leur plume. D'Alembert écrit au patriarche : « Pour moi, qui vois tout en ce moment couleur de rose, je vois d'ici les Jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle mort, après avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les Protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. »

S'il eût été donné à l'homme de prévaloir ainsi contre la Religion catholique, jamais il n'aurait pu trouver de circonstances plus favorables à ses desseins, et cependant l'Église a survécu à cette longue tourmente qui, née au souffle de Voltaire, tombera d'épuisement sur l'échafaud de la Révolution.

En 1757 l'on n'apercevait que le beau côté du rêve antichrétien. Les Encyclopédistes le poursuivaient en tuant l'Ordre de Jésus ; les cours judiciaires, en sapant l'autorité royale sur un autre point ; mais faisant cause commune avec ces passions nouvelles, il s'élevait une secte qui prétendait se vouer au bonheur de l'humanité. Cette secte marchait sous l'étendard de l'économie politique, indéfinissable science qui ne part d'aucun principe certain et qui arrive forcément à toutes les conséquences les plus disparates. Derrière le manteau de l'économie politique, on réunissait les utopistes, les amants du progrès, les visionnaires toujours en quête d'un mieux impossible. On s'attendrissait sur les misères du peuple, misères auxquelles on ne trouvait jamais de remède efficace ; on créait des théories inapplicables,

on discutait les lois qui régissent le pays; on les attaquait dans leur essence, on apprenait aux masses à les mépriser; puis, lorsque ces premiers jalons furent placés, les professeurs d'économie politique, les Quesnay ou les Turgot de tous les temps s'effacèrent pour laisser à de plus audacieux le soin de recueillir la moisson de tempêtes qu'ils avaient fait germer. C'est en effet par les vagues enseignements de l'économie politique que commencent toutes les révolutions. Au dix-huitième siècle il en fut ainsi, et cette science élastique qui ne dira jamais son dernier mot propageait ses doctrines décevantes sous le couvert des ministres et de madame de Pompadour. Tout ce qui était hostile à la foi catholique ou contraire aux principes d'un sage gouvernement rencontrait dans les sommités du pouvoir une tolérance allant jusqu'à l'encouragement. Le royaume de saint Louis était égaré par des sophistes avant d'être gouverné par des bourreaux.

Les questions religieuses se confondaient avec les questions politiques. Le Parlement de Paris s'était vu exilé en 1753; et, pour offrir à sa vengeance une victime que personne ne lui disputerait, il accusa les Jésuites de ce coup de vigueur. Les Jésuites inspiraient à la Reine et au Dauphin des sentiments de répulsion contre la magistrature; ils gouvernaient l'Archevêque de Paris, ce Christophe de Beaumont qui poussa la vertu jusqu'à l'audace; ils disposaient de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices. (1)

(1) Le P. Pérusseau, confesseur du roi, étant mort en 1753, on forma une ligue pour enlever ces fonctions aux Jésuites. L'ancien évêque de Mirepoix s'y opposa; et, dans les archives du Gésu, à Rome, il existe une lettre de ce prélat au général de l'Institut, dans laquelle on lit: « Je n'ai pas grand mérite dans ce que je viens de faire pour votre Compagnie, écrit Boyer le 16 juillet 1753. Il fallait ou abandonner la religion, déjà trop ébranlée dans ces temps fâcheux, ou placer un Jésuite dans le poste en

Ils nourrissaient chez le comte d'Argenson des préventions que les Parlements ne songeaient pas à justifier; ils régentaient le maréchal de Belle-Isle, vaillant capitaine, habile diplomate et ministre qui ne transigea jamais avec son devoir; ils dominaient Machault et Paulmy; ils inquiétaient la conscience du Roi; ils tenaient la marquise de Pompadour en échec au pied de leur confessionnal. Tout puissants à la cour et dans les provinces, ils enrayaient le mouvement que, par des motifs divers, les tribunaux, les Jansénistes et les Philosophes cherchaient à imprimer. Quelques-nnes de ces allégations n'étaient pas sans fondement. Louis XV, vieux avant l'âge, dégoûté de tout, aspirant au repos, et, afin de se le procurer, fermant l'oreille à tout bruit sinistre; Louis XV n'avait plus même assez d'énergie pour imposer sa volonté. Esprit lucide au milieu de la voluptueuse apathie à laquelle il s'était laissé condamner, il voyait le mal, il indiquait le remède; mais il ne se sentait pas la force de l'appliquer. La monarchie de-

question. J'ai suivi mes inclinations, je l'avoue; mais ici le devoir parlait bien aussi haut que l'inclination. C'est votre gloire et en même temps votre consolation qu'au moins, dans les circonstances présentes, l'apparence seule d'une disgrâce pour la Compagnie en eût été pour ainsi dire une véritable pour la religion. Les Jésuites exclus de la place, le Jansénisme triomphait, et avec le Jansénisme une troupe de mécréants, qui n'est aujourd'hui que trop nombreuse. »

Le P. Ounphre Desmarets succéda au P. Pérusseau. D'après ces dates, relevées sur les archives de la Compagnie de Jésus, d'après cette lettre de l'évêque de Mirepoix, qui les confirmerait au besoin, il devient bien difficile d'expliquer le mot qu'au tome IV, p. 32 de son *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, M. Lacretelle attribue à Louis XV. En parlant de la sécularisation des Jésuites, ordonnée par le parlement, il raconte : « On croyait le roi fort agité; il affecta de montrer l'indifférence la plus apathique. « Il sera plaisant, disait-il, de voir en abbé le P. Pérusseau. » Or, l'arrêt du parlement est de 1762, neuf ans après la mort de ce Jésuite. Le comte de Saint-Priest, qui, à la page 52 de sa *Chute des Jésuites*, reproduit le même mot, tombe dans la même erreur,

vait durer autant que lui, son égoïsme royal n'allait pas au-delà. Il vivait entre la débauche et le remords, quand, autour de lui, sa famille et tous les cœurs généreux ne cessaient d'exposer le tableau des misères matérielles et morales qui accablaient la France.

Le Parlement était disgrâcié lorsque, le 5 janvier 1757, un homme frappe le Roi d'un coup de poignard. Cet homme a servi comme domestique chez les Jésuites d'abord, chez plusieurs parlementaires ensuite. Il est Janséniste ardent : les Jansénistes s'empressent de porter l'attentat au compte des disciples de saint Ignace. L'occasion de remettre en lumière les doctrines de régicide attribuées à la Société de Jésus se présentait tout naturellement : personne ne s'en fit faute. Voltaire seul recula devant cette calomnie, et, en écrivant à Damilaville un de ses proxénètes d'impiété, il disait (1) : « Mes frères, vous devez vous apercevoir que je n'ai point ménagé les Jésuites ; mais je soulèverais la postérité en leur faveur si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des Jansénistes si je parlais autrement. » Les Jansénistes n'eurent pas cette loyauté. La blessure de Louis XV l'avait disposé au repentir ; à peine guéri, il rentra sous le joug de la marquise de Pompadour.

Cette femme n'avait jamais eu qu'une seule passion : elle aspirait à gouverner la France comme elle régentait le Roi. Les Philosophes et les Jansénistes s'étaient fait d'elle un bouclier. A l'abri des adulations dont ils l'enivraient, on les voyait obtenir partout droit d'impunité, et propager leurs principes dans toutes les classes. Le vice s'étalant au pied du trône, ruinant la France par des prodigalités insensées et la déshonorant par de coupables négociations, le vice n'effrayait point ces grands

(1) *Œuvres de Voltaire*, Lettre du 3 mars 1763.

prédicateurs de vertu. Ils se faisaient patroner par lui, et lui rendaient en adorations la petite monnaie des services qu'ils en tiraient. Cette impure alliance était une honte. La courtisane et les Philosophes unis aux Jansénistes et aux docteurs d'économie politique la subirent sans rougir. Ils parlaient de donner au peuple de salutaires exemples, d'émanciper l'esprit humain, de l'honorer par une noble rénovation, et fléchisant le genou devant toutes ces royales turpitudes, ils n'avaient à leur offrir, en guise de leçons, que des poésies corruptrices ou d'impudentes flatteries. Ils avaient eu à se prononcer entre le vice triomphant et la vertu humiliée. Leur choix ne fut pas douteux.

Madame de Pompadour, fatiguée des hommages de la philosophie, aspirait à quelque chose de plus réel. Elle méprisait ces Encyclopédistes qui, à leur tour, la méprisaient tout en abusant de son crédit, elle essaya de se rapprocher des enfants de saint Ignace. Elle aurait depuis longtemps marché de concert avec les Jésuites si ces inventeurs de la morale relâchée eussent eu pour le prince ainsi que pour elle les accommodements de conscience dont Pascal leur avait fait un crime. Elle n'ignorait pas les sentiments de la famille royale à son égard: elle voulut la réduire au silence. Afin de reconquérir l'estime dont son âge mûr commençait à éprouver le besoin, elle essaya d'implorer au tribunal de la pénitence une sauvegarde contre le mépris public. Tout à coup elle affiche des dehors de piété; elle a un oratoire. Sur sa toilette on voit se succéder aux romans licencieux de Crébillon, aux poésies érotiques de Gentil Bernard, les livres des ascètes les plus consommés. Elle feint même un rapprochement épistolaire entre elle et Lenormand-d'Étioles, son mari. Cette hypocrisie ne trompant personne, Madame de Pompadour croit nécessaire de jouer son rôle jusqu'au bout. Les Jésuites ont la confiance de

la famille royale : Louis XV les estime, la marquise résolut de s'adresser à eux.

Le P. de Sacy avait été le guide spirituel de son adolescence. Elle espéra que ce souvenir l'amènerait à une transaction avec sa conscience. Après avoir combiné ses artifices, elle sollicite des entrevues particulières, elle les obtient, et pendant deux années elle lutte avec Sacy, tandis que le Roi, de son côté, livre les mêmes assauts à la fermeté de son directeur. L'absolution que Sacy déniait à Madame de Pompadour, les PP. Pérusseau et Desmarets la refusaient à Louis XV. Le scandale était public ; mais le Roi, mais la marquise, mais la plupart des courtisans savaient alors le voiler de spécieux prétextes. Les Jésuites n'ignoraient pas à quel péril leur Compagnie s'exposait. Madame de Pompadour pouvait apaiser l'orage, ou tout au moins en amortir les coups. Rien ne détourna Sacy, Pérusseau et Desmarets de la ligne de leurs devoirs. La marquise n'avait pu enlacer les Jésuites dans ses filets, elle imagina que le Saint-Siége serait plus facile que ces intraitables casuistes. Par l'intermédiaire d'un agent secret, elle fit mettre sous les yeux du Pape une note ainsi conçue : (1)

« Au commencement de 1752, déterminée (par des motifs dont il est inutile de rendre compte) à ne conserver pour le Roi que les sentiments de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter les docteurs de Sorbonne, et d'écrire à son confesseur pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver les moyens de me laisser auprès de sa personne (puisqu'il le désirait) sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avais plus. Le Roi, connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avait pas de retour à espérer de ma part, et se prêta à

(1) Manuscrits du duc de Choiseul.

ce que je désirais. Il fit consulter des docteurs, et écrivit au P. Pérusseau, lequel lui demanda une séparation totale. Le Roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir, que ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au public, mais pour ma propre satisfaction; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires; que j'étais la seule qui lui osât dire la vérité, si utile aux Rois, etc. Le bon Père espéra dans ce moment qu'il se rendrait maître de l'esprit du Roi, et répéta toujours la même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il aurait été possible de s'arranger si les Jésuites y avaient consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui désiraient le bien du Roi et de la Religion; je les assurai que, si le P. Pérusseau n'enchaînait pas le Roi par les sacrements, il se livrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trompée. Les choses en restèrent donc (en apparence) comme par le passé jusqu'en 1755. Puis, de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie, même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucuns ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au P. de Sacy, comme à l'homme le plus pénétré de cette vérité; je lui montrai mon âme toute nue : il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. Il me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le Père me fit demander une place chez la Reine pour plus de décence; il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le Roi n'y entra

plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observai exactement ; ce changement fit grand bruit à la cour et à la ville : les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent ; le P. de Sacy en fut entouré, et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la cour. Je lui présentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser. Il finit par me dire « Que l'on s'était trop moqué du confesseur du « feu Roi quand M. le comte de Toulouse était arrivé au « monde, et qu'il ne voulait pas qu'il lui en arrivât au- « tant. » Je n'eus rien à répondre à un semblable motif, et, après avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n'écouter que la Religion et non l'intrigue, je ne le vis plus. L'abominable 5 janvier 1757 arriva, et fut suivi des mêmes intrigues de l'année d'avant. Le Roi fit tout son possible pour amener le P. Desmarets à la vérité de la Religion : les mêmes motifs le faisant agir, la réponse ne fut pas différente, et le Roi, qui désirait vivement de remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé, et retomba peu après dans les mêmes erreurs, dont on l'aurait certainement tiré si l'on avait agi de bonne foi.

« Malgré la patience extrême dont j'avais fait usage pendant dix-huit mois avec le P. de Sacy, mon cœur n'en était pas moins déchiré de ma situation ; j'en parlai à un honnête homme en qui j'avais confiance : il en fut touché, et il chercha les moyens de la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait ainsi que lui pour la juger ; ils pensèrent l'un et l'autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l'on me faisait éprouver. En conséquence, mon confesseur, après un nouveau temps d'épreuve assez long, a fait cesser cette injustice en me permettant d'appro-

cher des sacrements; et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder (pour éviter des noirceurs à mon confesseur), c'est cependant une grande consolation pour mon âme.

« La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le Roi, à qui je suis aussi attachée que je dois l'être; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions désagréables; celle de retourner avec mon mari n'est plus proposable, puisqu'il a refusé pour jamais, et que par conséquent ma conscience est fort tranquille à ce sujet; toutes les autres ne me feront aucune peine; il s'agit de voir celles qui seront proposées au Roi; c'est aux personnes habiles et désirant le bien de Sa Majesté à en rechercher les moyens.

« Le Roi, pénétré des vérités et des devoirs de la Religion, désire employer tous les moyens qui sont en lui pour marquer son obéissance aux actes de religion prescrits par l'Église, et principalement Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'elle rencontre à l'approche des sacrements; le Roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article, et il est persuadé que le Pape et ceux que Sa Majesté veut bien consulter à Rome, étant instruits des faits, leveront par leur conseil et leur autorité les obstacles qui éloignent le Roi de remplir un devoir saint pour lui et édifiant pour les peuples.

« Il est nécessaire de présenter au Pape et au cardinal Spinelli la suite véritable des faits, pour qu'ils connaissent et puissent apporter remède aux difficultés qui sont suscitées, tant pour le fond de la chose que par les intrigues qui les suscitent. »

Le Pape n'avait rien à voir dans ces scrupules des Jésuites, révélés avec une si perfide candeur par madame de Pompadour elle-même; il devait les consacrer comme

les approuveront tous les cœurs honnêtes, à quelque culte qu'ils appartiennent. C'était renverser les projets d'avenir de la marquise, ne lui laisser que la honte d'un échec ou la perspective de triompher des répugnances de la famille royale, en se vengeant de l'affront qu'elle subissait. Madame de Pompadour ne recula pas. Les événements de Portugal faisaient déborder en France les inimitiés que la Société de Jésus s'était attirées. Il y avait recrudescence de haines, parceque chacun comprenait que l'irritation de la marquise était un levier dont il importait de profiter. Le Parlement voyait les Jésuites se défendre à Lisbonne avec tant de mollesse, qu'il jugea que ceux de France n'auraient pas plus de courage humain. Ils tombaient à la voix de Pombal dans un pays où tout leur était dévoué; qu'allaient-ils devenir dans le Royaume très chrétien, où une coalition d'intérêts réunissait le ministère, les corps de magistrature, les Jansénistes et les Philosophes, c'est à dire la force légale et les accapareurs de l'opinion publique? Un prétexte seul manquait pour mettre en mouvement tant de mauvais vouloirs; le fait le plus inattendu le provoqua.

Antoine de Lavalette résidait à la Martinique en qualité de Supérieur Général. Issu de la famille du Grand-Maître de Malte, qui illustra ce nom, le Jésuite, témoin de l'état de pénurie auquel étaient réduits les Missionnaires, conçut le projet d'y remédier. Né le 21 octobre 1707 près de Sainte-Affrique, il partit pour les Antilles en 1741. La carrière des Missions allait à son caractère entreprenant; il la remplit pendant de longues années; puis, en 1753, il fut tout à coup dénoncé au gouvernement comme se livrant à des actes de négoce (1). Rouillé,

(1) Le P. Lavalette, comme tous les procureurs des missions, comme tous les colons, vendait ou échangeait en France le sucre, l'indigo, le café et les autres denrées que produisaient les terres appartenant aux maisons qu'il dirigeait. Comme eux encore, il avait en France des correspondants

ministre de la marine, et le P. Visconti, Général de la Compagnie, lui intiment l'ordre de revenir en France pour se justifier; mais Hurson, intendant des îles du vent, se constitue le défenseur officiel du Jésuite. En date de la Martinique, il écrit au chef de l'Institut le 17 septembre 1753 :

« Mon très révérend Père,

« Je vous avoue que j'ai été extrêmement surpris, ainsi que tous les honnêtes gens de ce pays, d'un ordre que nous avons reçu de renvoyer en France le Révérend P. de Lavalette, et cela sous prétexte de commerce étranger. Il y a trois ans que M. de Bompar et moi nous gouvernons cette colonie, et, loin d'avoir eu la moindre suspicion contre le P. de Lavalette à ce sujet, nous lui avons toujours rendu la justice la plus complète sur cet objet, ainsi que sur les autres qui regardent son ministère. Il a eu ici des ennemis qui ont tant crié auprès du ministre, qu'ils ont surpris l'ordre en question :

« 1° Je commence par vous assurer et vous jurer que jamais le P. de Lavalette n'a, de près ni de loin, fait le commerce étranger. Ce témoignage lui sera rendu par M. de Bompar, par moi et par tous les gens en place. Vous y pouvez compter, et vous pouvez parler haut dans cette occasion, sans craindre d'avoir du dessous et du désagrément, parceque, plus les choses seront éclaircies, plus son innocence et la méchanceté horrible de ses accusateurs seront éclatantes.

qui achetaient leurs produits ou leur faisaient passer en échange les denrées ou marchandises d'un autre genre, telles que farines, vins, toiles, étoffes. Ce besoin d'échange établissait des opérations commerciales, des comptes-courants et un roulement de fonds plus ou moins important. Mais ces transactions se réduisaient à vendre le produit des terres pour acheter d'autres objets de première nécessité. Jusque là il n'y avait donc rien d'illicite.

« 2° Il n'y a point d'exemple que dans ce pays on se soit conduit ainsi vis à vis d'un homme en place et d'un supérieur. On examine auparavant ; on se fait rendre compte des faits. Je conclus de là que le ministre, qui est rempli de justice et d'équité, a été surpris. Si les soupçons ou les imputations étaient suscités par les chefs du pays, cela mériterait attention ; mais, lorsque les accusateurs n'osent pas se nommer, il me semble qu'on doit aller doucement, et vérifier auparavant.

« J'ajouterai à tous ces motifs la considération que mérite une Société comme la vôtre; et le bien infini que je lui vois faire ici, par l'usage que vos supérieurs, et surtout le P. Guillin et ensuite le P. de Lavalette ont fait du bien de la Mission, pour rendre service à quantité d'honnêtes gens qui, sans eux, auraient été bien embarrassés. Si je n'étais sûr de l'innocence entière du P. de Lavalette et de sa conduite, je puis vous assurer que je ne parlerais pas si affirmativement. »

Le P. Leforestier, Provincial de France, recevait dans le même temps des lettres semblables. Toutes attestaient que Lavalette n'exerçait aucun négoce prohibé. Il était aimé à la Martinique ; il s'y rendait utile ; on jugea convenable de l'y renvoyer. Ce fut peut-être une faute, car dans ces matières, le soupçon seul vaut preuve contre un Jésuite. La faute commise, le P. Lavallette devait renoncer à tout commerce illicite, s'il en avait entrepris déjà, ce qui paraît improbable, ou ne pas se laisser tenter par son caractère. Il ne sut point se tenir dans la réserve qu'une pareille leçon lui imposait. Chargé tout à la fois du spirituel et du temporel, il ne chancelait pas sous cette double tâche. L'insouciance dans les affaires chez les Jésuites était si universellement reconnue (1), que

(1) Le premier président Guillaume de Lamoignon disait souvent : « Il faudrait traiter les Jésuites comme des enfants, et leur nommer un curateur. » Un Jésuite, à propos même de Lavalette, confirme les paroles du premier

la plupart de leurs maisons se trouvaient obérées. Celle de Saint-Pierre de la Martinique avait une dette de 135,000 livres tournois. Afin d'améliorer les terres et de les mettre en valeur, il songea à donner une plus large extension à l'agriculture. Il acheta des nègres; il multiplia ses engagements; il devint en peu de temps le plus intelligent et le plus téméraire des colons. Sa prospérité égala son audace. Il avait fait appel au crédit; d'abondantes récoltes couronnèrent ses espérances; elles lui permirent d'éteindre une partie des dettes, ou de faire face aux emprunts par lui contractés.

A son retour à la Martinique au mois de mai 1755, Lavalette s'aperçut que l'administration du temporel avait souffert de son absence. Il répara ces pertes, et, comme si son voyage à Paris, ses entrevues avec le ministre et les encouragements qu'il lui avait accordés donnaient à son esprit quelque chose de plus vivace encore, Lavalette réalisa les grands desseins que son imagination avait si longtemps caressés. Ce ne fut plus seulement sur les provenances des biens de la maison qu'il voulut opérer; ses instincts de spéculateur s'étaient développés; il réalisa l'achat de terres immenses à la Dominique. Pour les défricher et les exploiter, il rassembla deux mille Nègres. Lavalette avait eu besoin d'un million; son crédit était si bien établi à Marseille et dans les autres cités maritimes, que des négociants lui en firent l'avance. Il entrait dans une voie périlleuse; il y entrait sans l'appui de ses supérieurs, sachant d'une

président. Le P. Balbani, à la page 52 du *Premier appel à la raison*, juge ainsi les procureurs de l'Ordre : « Pour un procureur des Jésuites industrieux, actif et intelligent, il y en a cent qui n'ont pas les premières notions des affaires. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir leur vie. Ils passent dans un confessionnal le temps que d'autres religieux passeraient dans le cellier ou derrière les valets de charrue. Ceci soit dit sans déplaire à personne, ce n'est point notre intention. »

manière certaine que cet appui lui serait toujours dénié ; mais, fort de son activité, Lavalette s'étourdissait sur l'avenir. Concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, séparé de la métropole par l'Océan, il n'avait à redouter aucune surveillance importune. C'est dans cet abandon que l'Institut a péché ; car, si le supérieur eût eu à ses côtés un Jésuite ferme et prévoyant, qui aurait répondu de ses actes ainsi que de sa vie, à coup sûr il ne se fût pas lancé, tête baissée, dans de semblables opérations, ou le Général de l'Ordre, mis en demeure, les aurait entravées à l'instant même.

Au milieu des travaux de défrichement que Lavalette faisait exécuter à la Dominique, une épidémie survint ; elle enleva une partie de ses Nègres. Un premier désastre n'altère point la confiance de ce génie aventureux. Les termes de remboursement approchent, il faut satisfaire ses créanciers. Pour affermir sa réputation, Lavalette contracte un second emprunt à des charges onéreuses. Il veut couvrir son déficit en réalisant de plus larges bénéfices : il s'improvise marchand et banquier. Il ne se borne plus à échanger ses denrées coloniales contre les productions de l'Europe, il en achète pour les revendre. En France, sur les marchés des villes de commerce, ces spéculations n'auraient pu manquer d'attirer les regards des Jésuites : Lavalette dirige vers la Hollande les navires qu'il a frétés. Il s'est procuré des comptoirs et des courtiers sur toutes ces côtes ; ils ont ordre de vendre ses cargaisons et de lui renvoyer les bâtiments chargés de marchandises que d'autres agents secrets placeront à son profit dans les ports d'Amérique. Lavalette avait tout prévu, tout, excepté la guerre. Elle éclate subitement entre la France et la Grande-Bretagne. Les corsaires anglais infestent les mers. Dès 1755, ils capturent, sans déclaration d'hostilités, les bâtiments de commerce portant pavillon français. Ceux du Jésuite se

trouvent dans le nombre : plus de cinq cent mille livres tournois sont englouties. Lavalette veut tenir tête à l'orage. La rapacité britannique a dérangé ses calculs, il en fait d'autres qu'il croit plus infaillibles. L'interruption des relations avec le continent européen rendait incertain, impossible peut-être, le paiement de ses lettres de change ; pour parer à ces obstacles, Lavalette tente des opérations commerciales encore plus hasardées. Sur ces entrefaites, les frères Lioncy, porteurs d'une partie des titres de créances, s'inquiètent de cet état de choses ; l'alarme se répand parmi les autres correspondants du Père ; mais rien ne transpire encore. Les Jésuites de Marseille sont enfin prévenus : ils font part à Leforestier, Provincial de France, alors à Rome, et au chef de l'Ordre, des malversations de Lavalette. Il fut décidé que l'on chercherait tous les moyens d'étouffer cette affaire. Le meilleur était de rembourser ; on ne s'y arrêta qu'imparfaitement (1). On fit deux catégories de créanciers : les pauvres, dont les besoins étaient urgents ; les riches, auxquels on garantissait les sommes dues. La maison de la Martinique et l'habitation de la Dominique devenaient leur gage ; elles pouvaient et au-delà couvrir le passif. Le P. de Sacy, procureur de la Mission des îles du Vent, est autorisé à emprunter deux cent mille francs : Sacy avait déjà opéré quelques remboursements. Cette nouvelle somme, répartie entre les créanciers les plus nécessiteux, lui laissait la faculté de s'entendre avec les autres ; mais, à Paris, les Pères investis des pouvoirs du Provincial s'opposent à cet emprunt :

(1) Il est de tradition dans la famille Séguier que lorsqu'en 1760 l'avocat général de ce nom vit le danger que courait la Compagnie de Jésus, il alla trouver le P. de La Tour, son ancien maître : « Mon Père, lui dit l'avocat général, il vous faut faire tous les sacrifices, autrement vous êtes perdus. » Et le vieux Jésuite, en secouant la tête avec résignation, reprit : « L'argent ne nous sauvera pas ; notre ruine est assurée. *Venit summa dies et ineluctabile tempus.* »

ils veulent, et c'est une version inédite que nous indiquons sans la discuter, ils veulent que Lavallette dépose son bilan, qu'il fasse banqueroute, afin que l'odieux de ces pirateries retombe sur le gouvernement anglais. La pensée avait quelque chose de national, et ceux qui l'avaient conçue espéraient que la cour appuierait cette démarche. Mais ce parti, pris dans les circonstances où la Compagnie se trouvait, fournissait contre elle des armes terribles; il soulevait l'opinion publique, il appelait les tribunaux séculiers à connaître d'une cause qui ne pouvait qu'être préjudiciable aux Jésuites. On consulta des banquiers : tous furent d'avis qu'il fallait renoncer à ce projet déshonorant sans aucun avantage. Le temps s'écoulait ainsi en pourparlers et en correspondance. La veuve Grou et son fils, négociants de Nantes, intentent un procès au tribunal consulaire de Paris; les frères Lioncy, de Marseille, suivent la même marche. Le 30 janvier 1760, les Jésuites sont condamnés à payer solidairement les trente mille francs dus par Lavallette à la veuve Grou. La sentence était injuste (1); mais son

(1) La jurisprudence sur ces matières a disparu en France avec les ordres religieux; nous croyons opportun de la rappeler dans une affaire qui a excité un si long retentissement. A part les constitutions des diverses sociétés religieuses, constitutions supposant ou établissant la non-solidarité entre les maisons du même Ordre, cet état de choses se trouvait appuyé sur d'autres fondements incontestés. Il avait pour lui les Lettres-Patentes, qui, en autorisant chaque établissement religieux, collége, monastère, communauté, lui donnaient une existence civile propre et distincte. Ces Lettres-Patentes lui assuraient la propriété séparée et inattaquable de son patrimoine et de ses domaines. En vertu de pareils actes royaux, chaque maison religieuse jouissait de la faculté particulière de contracter par son administrateur; celle d'ester en justice, d'acquérir, de recevoir des dons ou des legs d'une manière indéfinie ou avec restrictions lui était aussi concédée. Ainsi il existait autant d'*êtres civils* qu'il y avait de maisons régulièrement autorisées, et les biens de l'une ne se confondaient jamais avec les biens de l'autre.

Ces Lettres-Patentes formaient la base du droit de non-solidarité; l'in-

iniquité devait dessiller les yeux des Pères qui s'opposaient à une transaction, il n'en fut rien. Les légistes

tention des fondateurs n'était pas moins spéciale. Ces fondateurs, qu'ils fussent corps municipaux, villes ou particuliers, en bâtissant, en dotant une maison religieuse, se proposaient pour but le culte de Dieu, les divers ministères ecclésiastiques, l'éducation de la jeunesse, le soulagement des pauvres ou d'autres fins utiles. La loi laïque, venant confirmer le contrat d'établissement, assurait à chaque maison la propriété de sa dotation ou de ses biens, selon le désir du fondateur et pour l'acquit de la fondation. Les maisons religieuses du même ordre étaient sœurs; néanmoins, dans les intérêts pécuniaires, dans les pertes ou dans les acquêts, il n'y avait rien de commun entre elles. L'amitié et la charité pouvaient, en certaines circonstances, faire naître des devoirs de famille; il n'existait aucune obligation de justice rigoureuse, aucun lien de solidarité.

Saint Ignace de Loyola trouva ce droit commun en vigueur; il l'adopta pour son Institut. Les maisons professes, qui ne peuvent avoir de revenus, ne possèdent que le domicile des profès. Les colléges, noviciats, résidences transatlantiques jouissent de biens-fonds et de revenus, mais ces biens n'appartiennent qu'à chaque collége, mission ou noviciat déterminé. Le Général, qui a la charge d'administrer par lui ou par d'autres les propriétés, ne peut passer de contrats que pour l'utilité et l'avantage de ces maisons, *in eorumdem utilitatem et bonum*. (*Constitut.*, part. IX, c. IV; *Exam. gener.*, c. I, nº 4; *Bulla Gregorii XIII*, 1582.) Si les revenus annuels des Colléges destinés, par l'intention du fondateur et par le dispositif de l'Institut, à l'entretien et à la nourriture des Jésuites qui y habitent excèdent ces dépenses, l'excédant doit être tout entier consacré dans chaque maison, non pas à augmenter les bâtiments, mais à éteindre ses dettes ou à accroître ses revenus. (*Inst. pro admin. lit. pro rect.*, nº 6.) L'Eglise et l'état avaient reconnu ce droit de non-solidarité chez les Jésuites par l'union de bénéfices en faveur des maisons non suffisamment dotées. Quand un collége, un séminaire, un noviciat était trop pauvre, on ne s'enquérait pas si les autres établissements du royaume ou de la province avaient une fortune surabondante; on vérifiait uniquement le chiffre des revenus et des charges de la maison à laquelle l'union était projetée. Les revenus étant jugés insuffisants, les deux puissances décrétaient et opéraient l'union du bénéfice à l'établissement. La loi ecclésiastique ou civile admettait donc que les maisons d'un même Ordre, attachées entre elles par le lien moral d'une règle commune et de l'obéissance au même supérieur, fussent parfaitement distinctes et séparées en tout ce qui regardait les intérêts purement temporels.

Jusqu'en 1760, personne n'avait contesté aux Jésuites ce droit de non-

leur disaient que le droit commun et la loi étaient pour eux; les Jésuites eurent le tort impardonnable de

solidarité, qui leur était commun avec tous les Ordres religieux. On ne le contesta jamais aux autres Instituts, on ne l'attaqua que dans celui de saint Ignace. Voici sous quels prétextes. On allégua que le Général de la Compagnie régnait en despote, qu'il était maître absolu des personnes et des choses, par conséquent propriétaire universel des biens de l'Ordre. Aux termes des constitutions, cette assertion était sans force, mais, sous l'influence de certaines inimitiés passionnées, elle fut érigée en principe.

La législation de l'Institut est cependant bien claire sur ce point. Le Général se place dans la même catégorie que ses confrères; il fait vœu de pauvreté, et ne peut disposer d'aucun bien. Dans les Sociétés religieuses, ce ne sont pas les personnes ou les supérieurs qui possèdent, mais les établissements, espèces d'êtres fictifs reconnus légalement par le droit ecclésiastique et civil. Le texte des constitutions de saint Ignace montre partout le Général administrateur et non propriétaire des biens de la Société. Dans son administration, que les Constitutions (part. IV, chap. II) appellent *surintendance*, parceque c'est lui qui nomme les autres supérieurs ou administrateurs tenus de lui rendre compte de leur gestion, le Général est soumis, pour tous les points essentiels, au contrôle des congrégations générales. Sans leur assentiment il ne peut aliéner, dissoudre un collége ou un autre établissement, et la violation de cette loi serait pour lui un cas de déposition ou même d'exclusion de la Compagnie, prévu par les Constitutions (part IX, chap. IV). Il peut recevoir les propriétés ou les dons offerts à la Compagnie; il peut, quand l'intention du fondateur n'a pas été formulée, les appliquer à telle maison ou collége; mais l'application une fois faite, il ne lui est pas permis d'en détourner le fruit, de prélever sur les revenus, soit pour son usage, soit pour donner à des étrangers, notamment à sa famille. Par lui ou par d'autres, le Général a le droit de passer toute sorte de contrats de vente, d'achat de biens temporels mobiliers, de quelque espèce que ce soit, tant des colléges que des maisons de la Société; il peut constituer ou racheter des rentes sur les biens fixes *(stabilia)* des colléges, mais seulement pour l'utilité et dans l'intérêt des Maisons.

Le Général n'est donc que l'administrateur, le tuteur de la Compagnie; partout et toujours domine le même système de séparation et de non-solidarité. « Mais, objectaient les parlements de 1760, il n'en est pas de la Compagnie de Jésus comme des autres Ordres où les religieux vivent et meurent dans la même maison, où le supérieur est élu par les membres de la maison, et où les affaires principales sont traitées et décidées par la communauté réunie en chapitre. Avec cette législation, il est évident, ajoutaient

croire à de pareilles assertions (1). Individus, ils auraient peut-être trouvé de l'équité devant les tribunaux ; Ordre religieux et membres surtout d'un Institut qui portait ombrage à tant d'espérances, ils ne devaient s'attendre qu'à des injustices réfléchies. On les entraîna à faire appel au Parlement ; c'était une faute irréparable ; le

les cours judiciaires, que chaque couvent est séparé pour le temporel des autres couvents du même Ordre. »

Ces variétés de jurisprudence parmi les Instituts ne sont que des dispositions accidentelles : elles ne peuvent influer essentiellement sur les questions de solidarité et de non-solidarité des établissements du même Ordre. Il existait d'autres Sociétés, la congrégation de Saint-Maur, par exemple, où les religieux changeaient de maison à la volonté de leur supérieur, ainsi que cela se pratique chez les Jésuites, où les chefs de chaque monastère n'étaient point élus par la communauté, mais par le chapitre général de l'Ordre. Enfin dans celui de Fontrevault, qui avait une femme pour supérieur général des couvents d'hommes et de femmes de la congrégation, cette abbesse exerçait, comme le Général de la Société de Jésus, la surintendance ou l'administration universelle des biens, et l'on n'a jamais prétendu que, dans l'Ordre de Fontevrault ou dans la Congrégation de Saint-Maur, les diverses maisons fussent exclues du droit de non-solidarité.

Le principe était en faveur des Jésuites ; mais, dans la position où le P. Lavalette plaçait la Compagnie, il fallait faire fléchir ce principe et désintéresser les créanciers. Ce n'était pas d'équité stricte, mais à coup sûr c'était de bonne politique. La Société de Jésus aurait été attaquée sur d'autres points ; elle n'eût pas offert un côté vulnérable, et ses ennemis n'en eussent pas profité pour confondre à plaisir toutes les notions de justice.

(1) Huit des plus célèbres avocats de Paris délibérèrent la consultation suivante :

« Le conseil estime, d'après les faits et les moyens détaillés dans le mémoire, que la maison de la Martinique est seule obligée ; que non seulement il n'y a point lieu à la solidarité, qui ne peut naître que d'une loi ou d'une convention expresse, mais qu'il n'y a aucune sorte d'action contre les maisons de France ou autres maisons de l'Ordre, et que les Jésuites ne doivent point s'attacher à l'incompétence, leur défense au fond ne souffrant point de difficulté.

« Délibéré à Paris, le 6 mars 1761. Signé : L'Herminier, Gillet, Maillard, Jaboué, de La Monnoie, Babile, Thévenot, d'Epaule. »

P. Claude Frey de Neuville (1) pouvait l'éviter en se prévalant du droit de *committimus* (2), accordé par lettres-patentes de Louis XIV. L'évocation au Parlement blessait le Grand-Conseil dans ses attributions ; il jetait la Société de Jésus entre les mains de ses adversaires les plus déterminés. On avait manœuvré de toutes façons pour lui faire adopter ce parti, et, par aveuglement, elle s'offrait elle-même en holocauste. Le 29 mai 1760, le consulat de Marseille suivait la même jurisprudence que celui de Paris : il permettait aux Lioncy et à Gouffre de porter leurs exécutions sur tous les biens de la Compagnie.

Pendant ce temps, Louis Centurioni, Général de l'Ordre, avait pris des mesures pour arrêter le mal à sa source. Au mois de septembre, puis au mois de novembre 1756, les PP. de Montigny et d'Huberlant sont nommés visiteurs à la Martinique. Ils doivent rendre compte du véritable état de la situation, et suspendre le négoce de Lavalette. Des causes indépendantes de la volonté humaine empêchèrent ce voyage. Le temps s'écoula dans des correspondances qui de la Martinique devaient traverser la France pour aller à Rome. En 1759, après avoir passé trois ans à lutter contre les obstacles, un autre visiteur, le P. Fronteau, meurt en route. Le P. de Launay, procureur des Missions du Canada, lui succède ; il se casse la jambe à Versailles au moment de son départ. Un troisième Jésuite reçoit ordre de s'embarquer : il prend passage sur un bâtiment neutre. Nonobstant cette précaution, il est capturé par les cor-

(1) Le Jésuite Claude Frey de Neuville était frère de Charles de Neuville, le prédicateur.

(2) Louis XIV, voyant l'acharnement que la cour judiciaire ne cessait de déployer contre les Jésuites toutes les fois qu'ils avaient besoin de ses arrêts, leur avait accordé la faculté de porter leurs affaires au grand conseil. C'est cette faculté que l'on appelait le droit de *committimus*.

saires. Le mal était sans remède, lorsque le P. François de La Marche, muni d'un sauf-conduit du gouvernement britannique, aborde aux Antilles en 1762. Il instruit le procès de Lavalette, dont les Anglais, maîtres de l'île, se faisaient les protecteurs, et il rend ce jugement :

« Après avoir procédé, et même par écrit, aux informations convenables, tant auprès de nos Pères qu'auprès des étrangers, sur l'administration du P. Antoine de Lavalette, depuis qu'il a obtenu la gestion des affaires de la Mission de la Compagnie de Jésus à la Martinique ; après avoir interrogé ledit P. de Lavalette devant les principaux Pères de la Mission ; après l'avoir entendu sur les griefs contre lui : attendu qu'il conste de ces informations : 1° qu'il s'est livré à des affaires de commerce, au moins quant au for extérieur, au mépris des lois canoniques et des lois particulières de l'Institut de la Société ; 2° que le même a dérobé la connaissance de ce négoce à nos Pères dans l'île de la Martinique, et particulièrement aux supérieurs majeurs de la Société ; 3° qu'il a été fait des réclamations ouvertes et vives contre ces affaires de négoce du susdit, tant par les Pères de la Mission, quand ils connurent ces affaires, que par les Supérieurs de la Société, aussitôt que le bruit, quoique encore incertain, de ce genre de négoce parvint à leurs oreilles, de manière que, sans aucun retard, ils pensèrent à y pourvoir et à envoyer, pour établir une autre et bien différente administration, un visiteur extraordinaire, ce qui fut tenté par eux en vain pendant six ans, et ne put avoir son effet que dans les derniers temps, par suite d'obstacles qu'aucune faculté humaine ne pouvait prévoir ; nous, après avoir délibéré dans un examen juste, et souvent et mûrement avec les Pères les plus expérimentés de la Mission de la Martinique ; après avoir adressé à Dieu les plus vives prières ; en vertu de l'autorité à nous commise, et de l'avis unanime de nos Pères :

1° nous voulons que le P. Antoine de Lavalette soit privé absolument de toute administration, tant spirituelle que temporelle; nous ordonnons que ledit P. Antoine de Lavalette soit le plus tôt possible envoyé en Europe; 3° nous interdisons ledit P. Antoine de Lavalette; nous le déclarons interdit *à sacris*, jusqu'à ce qu'il soit absous de cette interdiction par l'autorité du très révérend Père Général de la Compagnie de Jésus, auquel nous reconnaissons, comme il convient, tout droit sur notre jugement. Donné dans la principale résidence de la Compagnie de Jésus de la Martinique, le 25 avril 1762. . .

« *Signé* JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, de la Compagnie de Jésus. »

Le jour même, la sentence fut adressée au P. Lavalette, qui donna la déclaration suivante :

« Je, soussigné, atteste reconnaître sincèrement dans tous ses points l'équité de la sentence portée contre moi, bien que ce soit faute de connaissance ou de réflexion, ou par une sorte de hasard, qu'il m'est arrivé de faire un commerce profane, auquel même j'ai renoncé à l'instant où j'ai appris combien de trouble ce commerce avait causé dans la Compagnie et dans toute l'Europe. J'atteste encore avec serment que parmi les premiers supérieurs de la Compagnie il n'y en a pas un seul qui m'ait autorisé, ou conseillé, ou approuvé dans le commerce que j'avais entrepris, pas un seul qui y ait eu aucune sorte de participation, qui y soit de connivence. C'est pourquoi, plein de repentir et de confusion, je supplie les premiers supérieurs de la Compagnie d'ordonner que la sentence rendue contre moi soit publiée et promulguée, ainsi que ce témoignage de ma faute et de mes regrets. Enfin, je prends Dieu à témoin que je ne suis amené à une telle confession ni par force, ni par des menaces, ni par les caresses et autres artifices ; mais que

je m'y prête de moi-même, avec une pleine liberté, afin de rendre hommage à la vérité et de repousser, démentir, anéantir, autant qu'il est en moi, les calomnies dont, à mon occasion, on a chargé toute la Compagnie. Donné dans la résidence principale de la Mission de la Martinique, les jour, mois et an que dessus (25 avril 1762.)

« *Signé* ANTOINE DE LAVALETTE,
de la Compagnie de Jésus. »

Ces pièces, que tant d'événements avaient fait oublier dans les archives du Gesu, ont, sans aucun doute, leur importance; elles peuvent modifier l'erreur des uns et le crime de l'autre; mais, à nos yeux, elles ne les atténueront que jusqu'à un certain point. Lavalette, expulsé de la Compagnie, vivant en Angleterre, et libre de ses actes, n'a jamais démenti les aveux qu'il avait faits. Ils sont acquis à l'histoire; car, à cette époque et avec son caractère, il a dû souvent être sollicité pour imputer aux Jésuites une partie de ses spéculations. Lavalette en a toujours seul assumé la responsabilité; il ne reste au Général et aux Provinciaux que le tort d'avoir oublié une seule fois la surveillance qu'ils devaient exercer. Elle entraîna pour l'Institut de désastreuses conséquences; mais, à la faute déjà commise, de perfides conseils, des amitiés plus cruelles que la haine en durent ajouter une autre plus déplorable.

De concert avec les Jésuites, les principaux créanciers de Lavalette cherchaient à réparer le mal. Plus de sept cent mille francs avaient été soldés; il était possible, en prenant des termes, d'arriver à une conclusion qui ne léserait aucun des intérêts mis en jeu, et qui seulement appauvrirait momentanément la Société. Elle avait souscrit à ce projet : elle s'arrangeait pour le faire accepter, lorsque de funestes dissidences éclatent dans son sein.

Les uns refusent de se rendre solidaires pour le P. Lavalette, les autres croient qu'il faut étouffer à tout prix une occasion de scandale. Les imprudents l'emportèrent encore une fois sur les sages, et, lorsque le Parlement se saisit de l'affaire, il ne fut plus temps de signaler le péril. Les Jésuites s'étaient placés sous le coup de leurs ennemis : il y avait à exercer contre eux des récriminations et des vengeances. Madame de Pompadour poussait à leur ruine ; les Jansénistes et les Philosophes y applaudissaient ; le Parlement allait la consommer. Le duc de Choiseul ne voulut pas seulement leur perte, il aspira à les détruire, mais par des moyens moins odieux que ceux dont Pombal s'était servi.

Tant que le maréchal de Belle-Isle avait vécu, les adversaires de la Compagnie s'étaient vus réduits à formuler des vœux contre elle. Principal ministre, il étudiait avec effroi les tendances de son siècle, et sa main essayait de les comprimer. Le 26 janvier 1761, son trépas leur laissait toute latitude. Le duc de Choiseul, qui lui succéda, avait d'autres desseins et un caractère qui offrait plus de prise à la flatterie. Choiseul était l'idéal des gentilshommes du dix-huitième siècle ; il en avait l'incrédulité (1), les grâces, la vanité, la noblesse, le luxe, l'insolence, le courage et cette légèreté qui aurait sacrifié le repos de l'Europe à une épigramme ou à une louange. Homme tout en dehors, il effleurait les questions et les tranchait ; il aimait à respirer l'encens que les Encyclopédistes lui prodiguaient, mais son orgueil se révoltait à l'idée qu'ils pouvaient devenir ses pédagogues : il ne voulait de maître ni sur le trône ni au dessous. Il se mon-

(1) « Dans sa jeunesse, Choiseul avait cédé au travers commun d'insulter à la religion. Puissant, il parut la respecter. Lorsqu'il eut à conduire la lente abolition des Jésuites, il s'observa, pour ne pas laisser croire qu'on immolait ces religieux à l'impiété dominante. » (Lacretelle, *Hist. de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, p. 52.)

trait indifférent aux Jésuites comme à tout ce qui n'était pas sa personnalité; il ne les connaissait que par le P. de Neuville, et il soupçonnait ce Jésuite d'avoir indisposé contre lui le maréchal de Belle-Isle. C'était un grief, mais Choiseul avait trop de caprices ambitieux pour s'y arrêter. La pensée de toute sa vie était de gouverner la France, d'appliquer à ce pays malade les théories qu'il avait rêvées. Il ne pouvait y parvenir qu'en se créant des prôneurs parmi les écrivains qui alors disposaient de l'opinion publique. Il séduisit les Philosophes, il gagna le Parlement, il se fit l'admirateur des Jansénistes, il flatta madame de Pompadour, il amusa le Roi, le plus difficile de ses succès; puis, lorsqu'il eut entraîné tout le monde dans sa sphère, il se mit, pour ménager chaque parti, à la poursuite de la Compagnie de Jésus.

Plus tard, sous le règne suivant, le duc de Choiseul a, dans un mémoire à Louis XVI, essayé d'expliquer la position neutre qu'il croyait avoir prise, et il s'exprime ainsi :

« Je suis persuadé que l'on a dit au Roi que j'étais l'auteur de l'expulsion des Jésuites. Le hasard seul a commencé cette affaire, l'événement arrivé en Espagne l'a terminée. J'étais fort éloigné d'être contre eux au commencement; je ne m'en suis pas mêlé à la fin : voilà la vérité. Mais comme mes ennemis étaient amis des Jésuites, et que feu M. le Dauphin les protégeait, il leur a paru utile de publier que j'étais l'instigateur de la perte de cette Société; tandis que, à la fin d'une guerre malheureuse, accablé d'affaires, je ne voyais qu'avec indifférence subsister ou détruire une communauté de moines. Actuellement je ne suis plus indifférent sur les Jésuites : j'ai acquis des preuves combien cet Ordre et tous ceux qui y tenaient ou qui y tiennent sont dangereux à la cour et à l'État, soit par fanatisme, soit par ambition, soit pour favoriser leurs intrigues et leurs vices; et si j'étais

dans le ministère, je conseillerais au Roi avec instance de ne jamais se laisser entamer sur le rétablissement d'une Société aussi pernicieuse. »

Les faits parlent plus haut que cette déclaration dénuée de preuves; et si le duc de Choiseul était, ainsi qu'il le dit, « fort éloigné d'être contre eux au commencement, s'il ne s'en est pas mêlé à la fin, » il faut convenir que ses actes se trouvent peu d'accord avec ses paroles. Les uns et les autres s'expliqueront par le récit des événements; mais Simonde de Sismondi, dans son *Histoire des Français,* a déjà répondu à ces allégations. « Madame de Pompadour, dit l'historien protestant (1), aspirait surtout à se donner une réputation d'énergie dans le caractère, et elle croyait en avoir trouvé l'occasion en montrant qu'elle savait frapper un coup d'État. La même petitesse d'esprit avait aussi de l'influence sur le duc de Choiseul. De plus tous deux étaient bien aises de détourner l'attention publique des événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les Philosophes et les Jansénistes et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un Ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le Roi et aliéneraient la cour. » Tel est le récit de l'écrivain genevois. Il diffère des appréciations de Choiseul; mais le témoignage de Sismondi est au moins désintéressé dans la question : il doit donc avoir plus de poids que celui d'un ministre essayant de justifier l'arbitraire par la calomnie.

Le parlement de Paris avait à prononcer sur une simple faillite, il l'éleva à la hauteur d'une question religieuse. Sous prétexte de vérifier les motifs allégués dans la sentence consulaire, il enjoignit aux Jésuites, le 17 avril 1761, d'avoir à déposer au greffe de la cour un exem-

(1) *Hist. des Français,* t. XXIX, p. 233.

plaire des Constitutions de leur Ordre. Une année auparavant, le 18 avril 1760, un arrêt était intervenu pour supprimer leurs Congrégations (1). Il importait d'isoler les Jésuites, de leur retirer toute leur influence sur la jeunesse et de les présenter comme des hommes dont la justice suspectait les manœuvres clandestines. Au nom de la religion le Parlement fit fermer ces asiles de la piété, il rompit cette longue chaîne de prières et de devoirs réunissant dans une même pensée les chrétiens des deux hémisphères. Comme pour mettre le cachet de la moquerie voltairienne à cet acte sans précédent, le ministère et la cour judiciaire laissèrent se multiplier en France les loges maçonniques. Elles y étaient presque inconnues; ce fut à partir de cette époque qu'elles acquirent partout droit de cité.

Le dépôt d'un exemplaire des Constitutions de l'Institut était un piége tendu aux disciples de saint Ignace. Ils avaient trois jours pour obtempérer. Le P. de Montigny s'empressa de se conformer à l'injonction. Le Parlement avait agi dans l'intérêt des créanciers; il les effaça du débat aussitôt qu'il put remonter plus haut. Le scandale de la banqueroute servait d'échelon à des passions qui avaient été trop comprimées pour ne pas éclater. Le Parlement oublia les créanciers de Lavalette, qui ne furent jamais payés, pas même après la confiscation des biens de la Société (2), et il s'attribua la mission de juger le fond de l'Institut. Trois conseillers, Chauvelin, Terray et Laverdy, sont désignés pour examiner ces formidables et mystérieuses Constitutions, que personne n'a jamais

(1) L'utilité des Congrégations était si bien démontrée que les Oratoriens en établirent dans tous leurs colléges.

(2) La Maison de la Martinique et les terres de la Dominique furent achetées, par les Anglais vainqueurs, au prix de quatre millions. Ces propriétés pouvaient donc et au-delà répondre d'une dette de deux millions quatre cent mille livres.

vues, assure-t-on, et dont chaque membre du Parlement, les Philosophes et les fauteurs du Jansénisme possèdent tous un exemplaire. Le 8 mai 1761 le Parlement rendit pourtant, sur les conclusions de Lepelletier de Saint-Fargeau, avocat général, un arrêt qui « condamne le Général et en sa personne le Corps et Société des Jésuites à acquitter, tant en principal qu'intérêts et frais, dans un an à compter du jour de la signification du présent arrêt, les lettres de change qui ne seront point acquittées ; ordonne que, faute d'acquitter lesdites lettres de change dans ledit délai, ledit Supérieur-Général et Société demeureront tenus, garants et responsables des intérêts tels que de droit et des frais de toutes poursuites ; sinon, en vertu du présent arrêt, et sans qu'il en soit besoin d'autre, permet aux parties de se pourvoir, pour le paiement des condamnations ci-dessus, sur les biens appartenant à la Société des Jésuites dans le Royaume. »

Cet arrêt ne fut jamais exécuté en faveur des créanciers de Lavalette ; on ne s'en servit que pour renverser la Compagnie de Jésus. Le passif du P. Lavalette s'élevait à deux millions quatre cent mille livres tournois. On acquittait les dettes exigibles, on se disposait à prendre des arrangements pour les autres, lorsque, par un arrêt de saisie, le Parlement rendit la Compagnie insolvable. Alors le chiffre des créances s'enfla jusqu'à cinq millions. On renouvela avec plus de succès l'histoire d'Ambroise Guis. Il y eut de fausses lettres de change en émission, et le Parlement se garda bien de le constater. Louis XV sentit le coup que l'on portait au pouvoir royal ; il tenta de l'amortir. Le Parlement avait nommé trois magistrats examinateurs de l'Institut ; le Prince voulut qu'une commission du Conseil fût chargée du même soin. Il espérait annihiler l'une par l'autre ; mais le contraire arriva. Gilbert des Voisins, Feydeau de

Brou, d'Aguesseau de Fresne, Pontcarré de Viarme, de La Bourdonnaye et Flesselles furent délégués par le Conseil. Leur travail a plus de maturité que celui du Parlement, mais auprès du Roi il nuisit davantage aux Jésuites que l'œuvre de l'abbé de Chauvelin. La commission du Conseil demandait de modifier quelques articles substantiels des règles de saint Ignace, et les Jésuites s'opposaient à toute espèce d'innovation. Louis XV ne comprenait pas que, pour vivre de quelque vie que ce fût, on ne se résignât point aux derniers sacrifices. Il n'avait de sentiments religieux ou patriotiques que par accès, et son indolence habituelle lui faisait une loi des concessions. Afin de mettre son voluptueux repos à l'abri des prières de sa famille et des représentations du Pape, il désirait que les Jésuites acceptassent les conditions du rapport de Flesselles, et il s'engageait à les faire agréer par le Parlement. Les Pères, qui faiblissaient en face du danger, eurent le courage de ne pas transiger avec leurs Constitutions. Ils abandonnaient leur fortune à la merci des ennemis de la Société. Ils ne voulurent jamais les laisser arbitres de leur honneur et de leur conscience. Le Roi était irrésolu, eux demeurèrent inébranlables dans leur foi de Jésuite, et, devant cette prostration morale, ils eurent néanmoins la force de résister à la tentation.

Dans son réquisitoire Lepelletier de Saint-Fargeau les accusait de révolte permanente contre le Souverain; il ressuscitait même les vieilles théories de régicide qu'à trente-deux ans d'intervalle son fils, le Conventionnel, devait appliquer sur Louis XVI. « Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour, selon Lacretelle (1), fomentaient la haine contre les Jésuites. La marquise, qui, en combattant le Roi de Prusse, n'avait pu justifier ses pré-

(1) *Hist. de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, p. 30.

tentions à l'énergie du caractère, était impatiente de montrer, en détruisant les Jésuites, qu'elle savait frapper un coup d'État. Le duc de Choiseul n'était pas moins jaloux du même honneur. Les biens des moines pouvaient couvrir les dépenses de la guerre et dispenser de recourir à des réformes qui attristeraient le Roi et révolteraient la cour. Flatter à la fois deux partis puissants, celui des Philosophes et celui des Jansénistes, était un grand moyen de popularité. »

L'abbé de Chauvelin, esprit hardi, nature judiciaire et pour ainsi dire malfaisante dans sa difformité, servait les projets de tout le monde. Un pied dans chaque camp, Janséniste par conviction, courtisan par calcul, ami des Encyclopédistes par besoin de célébrité, il s'était chargé de concilier les intérêts divers qui se groupaient pour assaillir la Compagnie de Jésus. Chauvelin, Terray et Laverdy remplissaient une mission hostile. Simples commissaires, ils arrivaient sans transition au rôle d'accusateurs; mais ils savaient que Choiseul et la marquise, que Berryer, le ministre de la Marine, et toutes les sectes préparaient l'opinion publique à une réaction contre les Jésuites. On persuadait aux masses qu'ils étaient les seuls auteurs des désastres pesant alors sur le royaume. La gloire et la paix, l'abondance et la fraternité, tout devait sourire à la nation lorsqu'elle n'aurait plus dans son sein ces agitateurs, qui réveillaient le remords au cœur de Louis XV, et qui s'obstinaient à ne pas amnistier les scandales dont Madame de Pompadour ne se repentait que par ambition. Chauvelin avait entendu les cris de joie qui accueillirent le réquisitoire de Saint-Fargeau, il avait été témoin de l'enthousiasme avec lequel les adversaires des Jésuites reçurent l'arrêt du 8 mai 1761 : il désira de mêler son nom à ces ovations de parti. Le 8 juillet de la même année, il lut au Parlement son rapport sur l'Institut. Ce fut une dénonciation

en règle. Au milieu des corruptions de ce siècle où le Parlement lui-même avait abdiqué sa gravité traditionnelle pour courir après le bruit de la rue et pour livrer sa toge à chaque vent de débauche, Chauvelin incriminait les opinions pernicieuses, tant dans le dogme que dans la morale, de plusieurs Jésuites anciens et modernes. Il ajoutait que tel était l'enseignement constant et et non interrompu de la Société (1). Il fallait tenir en haleine la curiosité publique, la passionner à un débat dont elle ne pouvait apprécier la portée. Le Parlement grandissait sur les ruines de la Compagnie de Jésus, il devenait populaire, il battait en brèche le pouvoir royal: il saisit avidement le prétexte d'immoralité si audacieusement invoqué par Chauvelin. Il ordonna de nouvelles enquêtes.

Ces démarches précipitées, ces arrêts se succédant les uns aux autres sans interruption, tirèrent Louis XV de sa voluptueuse apathie. Il avait l'instinct du vrai, le Dauphin en possédait l'intelligence, la Reine Marie Leczinska fermait les yeux sur les outrages de l'époux pour rendre au Roi la force d'être juste. En face de tant d'agressions, Louis XV pensa qu'il ne devait pas laisser ainsi empiéter sur les prérogatives de la Couronne. Il se défiait de l'esprit remuant de la magistrature; il craignait de la voir se décerner un triomphe. Le prince ne déguisait guère ses répugnances pour les idées philosophiques. Le 2 août 1761 il enjoignit au Parlement de

(1) Un oubli singulier eut lieu à cette époque. Le parlement, qui avait mémoire de tous les arrêts, passa sous silence un acte consigné dans ses registres de 1580. Par cet acte, les Jésuites, de leur propre mouvement, renonçaient aux legs ou aumônes qu'on pourrait leur offrir en reconnaissance des soins qu'ils allaient donner aux pestiférés, et ils protestaient ne vouloir servir les moribonds qu'à cette condition. En 1720, au moment où d'autres Pères de l'Institut se préparaient à mourir en se dévouant pour les pestiférés de Marseille, ils renouvelèrent la même déclaration.

surseoir pendant un an, et aux Jésuites de remettre au Conseil les titres d'établissement de leurs maisons. Quatre jours après, selon le témoignage de Sismondi (1), « le Parlement, secrètement encouragé par le duc de Choiseul, refusa d'enregistrer cet édit. » La cour judiciaire feignit ensuite d'obéir ; mais elle connaissait Louis XV ; elle savait qu'à Versailles, au ministère ainsi que dans le monde, elle trouverait des appuis contre la volonté royale. On éluda l'ordre du monarque par un subterfuge, et on déclara : « Il sera sursis pendant un an à statuer sur ledit Institut par arrêts définitifs ou provisoires autres que ceux à l'égard desquels le serment de la cour, sa fidélité, son amour pour la personne sacrée du seigneur Roi et son attention au repos public ne lui permettraient pas d'user de demeure et de dilation, suivant l'exigence des cas. »

Le même jour, 6 août, l'exigence se faisait sentir. Sur le rapport de l'abbé Terray, le Parlement, chambres assemblées, reçut le procureur général appelant comme d'abus de toutes bulles, brefs, lettres apostoliques concernant les prêtres et écoliers de la Société se disant de Jésus. Le Roi demandait à la magistrature d'ajourner ses attaques contre l'autorité souveraine. La magistrature condescendit à cette injonction en forme de prière; mais le Parlement se rabattit sur le Saint-Siége. Le Parlement ne pouvait plus s'abriter derrière la question politique et protéger les monarchies ébranlées par la Société de Jésus. Il se prit à défendre l'Eglise contre l'Église elle-même. Il y a deux cent quarante ans que les Jésuites existent au centre de la catholicité. Ils ont couvert le monde entier de leurs travaux évangéliques et vu dix-neuf Souverains Pontifes applaudir hautement à leurs efforts ainsi qu'à leurs doctrines. Le Parlement ne tient

(1) *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 231.

aucun compte de cette longue suite de combats, de revers et de triomphes en faveur du principe chrétien. Il veut condamner la Société de Jésus; il la proclame, malgré l'Église, ennemie de l'Église, ennemie des Conciles généraux et particuliers, ennemie du Saint-Siége, des libertés gallicanes et de tous les supérieurs. Ce jugement se minutait au moment même où la Cour donnait acte au procureur général de son appel comme d'abus de tous les décrets apostoliques en faveur de la Compagnie.

Il importait de ne pas laisser reposer l'impatience des adversaires de l'Institut. On avait mis l'existence des Jésuites en cause, on se passionna pour les anéantir. Une année de sursis était accordée afin de juger en dernier ressort, le Parlement la consacra tout entière à ses hostilités. Il dédaigna les intérêts privés des justiciables pour ne s'occuper que de la Société de Jésus. Il exhuma, il condamna des in-folios que personne n'avait lus, il les fit lacérer et brûler en la cour du Palais, au pied du grand escalier. Par provision, il inhiba et défendit très expressément à tous sujets du Roi : 1° d'entrer dans ladite Société; 2° à tout Jésuite de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de théologie. Louis XV avait suspendu le coup que la magistrature aurait désiré frapper; elle l'infligeait en détail. Elle ordonnait le dépôt au greffe de l'État des biens appartenant à la Compagnie, elle la mutilait, elle la démembrait, afin qu'au jour promis à ses vengeances légales elle n'eût plus à briser qu'un cadavre. Attentif à ce spectacle, le calviniste Sismondi ne peut s'empêcher de faire cet aveu (1) : « Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les Jésuites dans les écrits du temps a quelque chose d'effrayant. »

Jusqu'à ce moment les Pères avaient adopté la même

(1) *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 231.

marche qu'en Portugal. On eût dit que, surpris à l'improviste par une tempête si habilement dirigée, ils n'avaient ni la conscience de leur force ni l'énergie de leur innocence. En face de tant d'inimitiés qui, par la chanson ou par le pamphlet, par la calomnie ou par le raisonnement, se ruaient sur leur vie, sur leur liberté, sur leur honneur, ils restèrent aussi calmes que si cet orage ne devait pas les atteindre. Cette incompréhensible longanimité aurait dû prouver qu'ils n'étaient ni dangereux ni coupables ; ils n'agissaient pas, ils ne parlaient pas ; ils se contentaient d'écouter (1). On tourna contre eux une semblable inertie. On les accusa de travailler dans l'ombre et d'ourdir de mystérieuses intrigues. La réserve qu'ils avaient cru devoir à leur dignité sacerdotale et au bon sens public fut attribuée à des espérances secrètes, dont les partis coalisés s'imaginèrent de fournir une chimérique explication. Les Jésuites se résignaient au silence ; la commission du Conseil, que le Roi avait chargé d'examiner leur Institut, juge à propos de faire intervenir l'Église dans une affaire religieuse que le Parlement tranchait sans le concours des Évêques. Une réunion du Clergé est convoquée ; le Roi lui soumet quatre questions à résoudre :

« 1° L'utilité dont les Jésuites peuvent être en France,

(1) Le P. Balbani, aux pages 1 et 2 de l'avant-propos du *Premier appel à la raison*, déduit les motifs qui ont empêché les disciples de Loyola de soutenir leur cause. « Tandis que les Jésuites, écrit-il, étaient accablés de libelles et poursuivis par des arrêts, les supérieurs des trois maisons de Paris, trop confiants dans leur innocence, peut-être aussi dans les paroles qu'on leur donnait, s'occupaient moins du soin d'écrire pour leur justification que d'empêcher qu'on n'écrivît. Le révérend Père Provincial porta même son attention, trop scrupuleuse, jusqu'à défendre, en vertu de la sainte obéissance, de rien publier là-dessus ; et sa loi fut une sorte de charme qui suspendit plus d'une plume bien taillée. Nous n'examinerons pas laquelle des deux fut plus aveugle, de la défense ou de l'obéissance. »

et les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées ;

« 2° La manière dont les Jésuites se comportent, dans l'enseignement et dans leur conduite, sur les opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains, et sur la doctrine du Clergé de France, contenue dans sa Déclaration de 1682, et en général sur les opinions ultramontaines ;

« 3° La conduite des Jésuites sur la subordination qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent point sur les droits et les fonctions des pasteurs ;

« 4° Quel tempérament on pourrait apporter, en France, à l'étendue de l'autorité du Général des Jésuites, telle qu'elle s'y exerce. »

La situation était enfin normale ; l'Institut de Jésus avait des juges compétents. On le disait opposé par ses Constitutions aux droits de l'Ordinaire, toujours en hostilités sourdes ou patentes contre le Clergé séculier. Ce fut l'Épiscopat que l'on chargea de venger les outrages pour lesquels le Parlement, les Jansénistes et les Philosophes se faisaient solidaires. Le 30 novembre 1761, cinquante et un cardinaux, archevêques et évêques s'assemblèrent sous la présidence du cardinal de Luynes. Douze prélats furent nommés commissaires ; représentants de l'Église gallicane, ils étudièrent pendant un mois avec maturité les Constitutions et les statuts de l'Ordre. Ils s'entourèrent de toutes les lumières ecclésiastiques ; ils approfondirent toutes les difficultés, et à l'unanimité, moins six voix (1), ils prononcèrent en faveur des Jé-

(1) Dans son *Histoire de la Chute des Jésuites*, le comte de Saint-Priest a commis une erreur que la probité fait un devoir de regarder comme involontaire. On lit à la page 51 de son œuvre : « Là, dit-il en parlant de cette assemblée, à l'unanimité moins six voix, et, après un examen approfondi des constitutions de l'Ordre, il avait été résolu que l'autorité illimitée du

suites sur les quatre questions. Cette faible minorité que dirigeait le cardinal de Choiseul ne différait des opinions de l'Assemblée que sur certaines modifications qu'elle aurait désiré introduire dans l'Institut. Un seul Prélat, François de Fitzjames, évêque de Soissons, dont les vertus servaient de drapeau à la secte janséniste, demanda l'entière suppression des Jésuites. Tout en la sollicitant du Roi, il leur accordait ce témoignage d'un loyal adversaire (1) : « Quant à leurs mœurs, elles sont pures. On leur rend volontiers la justice de reconnaître qu'il n'y a peut-être point d'ordre dans l'Église dont les religieux soient plus réguliers et plus austères dans leurs mœurs. »

L'Église de France parlait par ses interprètes naturels ; le Jansénisme lui-même, représenté par ses chefs, avait émis son vœu. Ce vœu, quoique hostile, est encore un éloge pour la Compagnie de Jésus ; mais, tandis que les cinquante et un évêques délibéraient, quelques-uns d'entre eux souhaitèrent de connaître la pensée des Pères français sur les quatre articles de 1682. Louis XIV n'avait pas voulu qu'aux jours de leur puissance ils si-

Général résidant à Rome étoit incompatible avec les lois du royaume. »

Au tome VIII, IIe partie, pages 317 et 318 des *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, il est dit : « Par ces raisons, nous pensons, Sire, qu'il n'y a aucun changement à faire dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, par rapport à ce qui regarde l'autorité du Général. »

Le texte officiel de la déclaration est en complet désaccord avec la version de M. de Saint-Priest ; le récit de d'Alembert lui est aussi opposé. D'Alembert, à la page 165 de la *Destruction des Jésuites*, s'exprime ainsi : « Le roi avait consulté, sur l'Institut des Jésuites, les évêques qui étaient à Paris ; environ quarante d'entre eux, soit persuasion, soit politique, avaient fait les plus grands éloges de l'Institut de la Société ; six avaient été d'avis de modifier les constitutions à certains égards. »

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, t. VIII, IIe partie, p. 331 et 332.

gnassent un acte dont il pressentait d'avance les résultats. Quatre-vingts ans après, on appelait leurs successeurs dans l'Institut à formuler leur doctrine gallicane. Ce qui eût été chose rationnelle sous Louis XIV devenait, dans la position faite à la Société, un cas de révolte théologique ou une complaisance en désespoir de cause. Traqués sur tous les points, ayant la certitude que le Parlement et le ministère vainqueurs ne lâcheraient jamais leur proie, les Jésuites crurent devoir plutôt à leurs amis qu'à leur propre salut une concession qui ne les sauvait pas, mais qui tendait à les déshonorer. Le 19 décembre 1761, ils présentèrent aux évêques assemblés extraordinairement à Paris une déclaration ainsi conçue (1), et signée par cent seize Pères :

« Nous soussignés, Provincial des Jésuites de la province de Paris, Supérieur de la Maison Professe, Recteur du collége Louis-le-Grand, Supérieur du Noviciat, et autres Jésuites profès, même des premiers vœux, résidant dans lesdites maisons, renouvelant en tant que de besoin les déclarations déjà données par les Jésuites de France en 1626, 1713 et 1757, déclarons devant Nosseigneurs les Cardinaux, Archevêques et Évêques qui se trouvent actuellement à Paris, assemblés par ordre du Roi, pour donner à Sa Majesté leur avis sur plusieurs points de notre Institut :

« 1° Qu'on ne peut être plus soumis que nous le sommes, ni plus inviolablement attachés aux lois, aux maximes et aux usages de ce royaume sur les droits de la puissance royale, qui, pour le temporel, ne dépend ni directement ni indirectement d'aucune puissance qui soit sur la terre, et n'a que Dieu seul au dessus d'elle ; reconnaissant que les liens par lesquels les sujets sont attachés à leur souverain sont indissolubles ; que nous

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, t. VIII, IIe partie, pièces justificatives, n° 1, p. 349, 331.

condamnons, comme pernicieuse et digne de l'exécration de tous les siècles, la doctrine contraire à la sûreté de la personne du Roi, non seulement dans les ouvrages de quelques théologiens de notre Compagnie qui ont adopté cette doctrine, mais encore dans quelque autre auteur ou théologien que ce soit;

« 2° Que nous enseignerons, dans nos leçons de théologie publiques ou particulières, la doctrine établie par le Clergé de France dans les quatre propositions de l'Assemblée de 1682, et que nous n'enseignerons jamais rien qui y soit contraire;

« 3° Que nous reconnaissons que les Évêques de France ont droit d'exercer sur nous toute l'autorité qui, selon les canons et la discipline de l'Église gallicane, leur appartient sur les réguliers; renonçant expressément à tous priviléges à ce contraires qui auraient été accordés à notre Société, et même qui pourraient lui être accordés à l'avenir;

« 4° Que si, à Dieu ne plaise, il pouvait arriver qu'il nous fût ordonné par notre Général quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer sans péché, nous regarderions ces ordres comme illégitimes, nuls de plein droit, et auxquels même nous ne pourrions ni ne devrions obéir en vertu des règles de l'obéissance au Général telle qu'elle est prescrite par nos Constitutions; supplions qu'il nous soit permis de faire enregistrer la présente déclaration au greffe de l'Officialité de Paris, et de l'adresser aux autres provinces du royaume, pour que cette même déclaration, ainsi signée, étant déposée au greffe des Officialités de chaque diocèse, y serve d'un témoignage toujours subsistant de notre fidélité.

« Etienne de La Croix, Provincial. »

Pour les Évêques de France, cet acte était de suréro-

gation ; ils voyaient les Jésuites à l'œuvre, et ils connaissaient leur sagesse dans l'enseignement. Pour les adversaires de la Société, la déclaration du 19 décembre avait une autre portée. Elle constatait une faiblesse morale que rien ne racheterait ; elle donna le signal d'attaques plus vives. Les Jésuites cédaient sur un point ; on en conclut qu'ils étaient disposés à céder sur tout. Cette idée multiplia le nombre de leurs adversaires, elle découragea leurs partisans. Louis XV avait interrogé les Évêques ; ils venaient de répondre ; soixante-dix autres écrivirent au Roi pour se joindre à cette manifestation. Le Roi, dans un but de conciliation impossible à atteindre, se rangea à l'avis de la minorité. Par un édit du mois de mars 1762, il annula les procédures entamées depuis le 1er août 1761 ; il déclara les Pères de la Société assujettis à la juridiction de l'Ordinaire, aux lois de l'État, et il régla la manière dont le Général exercerait son autorité en France. Ce tempérament ne pouvait plaire à des hommes forts de la faiblesse du monarque ; le Parlement refuse d'enregistrer l'édit, et, dominé par Choiseul et par madame de Pompadour, Louis le retire honteusement. C'était abandonner la victoire aux coalisés ; ils n'épargnèrent rien pour la fixer sous leur drapeau.

La voix du chancelier Lamoignon de Blancménil, celle des plus graves magistrats étaient étouffées par l'exaltation philosophique et par le désir de complaire à la favorite. Les jeunes conseillers, que le président Rolland d'Erceville conduisait à l'assaut de la Société de Jésus, ne reculaient devant aucun moyen. Les Jésuites étaient leurs justiciables ; se faisant hommes de parti au lieu de rester impassibles sur leurs siéges, ces magistrats sacrifiaient leur fortune, afin d'encourager les ennemis de la Compagnie. Ils lui devaient de la modération et de l'équité ; quelques-uns se ruinèrent pour l'écraser. Le président Rolland osa même se créer un titre de gloire d'une

semblable forfaiture (1). Le pays subissait les désastres d'une guerre sans gloire; l'autorité publique s'avilissait à l'intérieur, le courage des Français sur les mers sentit s'évanouir son prestige en face de tant de hontes que la spirituelle légèreté de Choiseul et l'afféterie économiste de madame de Pompadour ne parvenaient plus à couvrir. Choiseul allait bientôt céder le Canada à l'Angleterre; d'autres événements aussi funestes menaçaient de soulever l'indignation patriotique; on essaya d'amuser la douleur nationale. Il y eut une recrudescence d'attaques dirigées sur l'Institut, et ce ne sera pas la dernière qui servira à cacher quelque attentat contre l'honneur ou la liberté du pays. On allait sacrifier les conquêtes transatlantiques de la France; on mit en jeu les Jésuites, et d'Alembert, l'un des initiés à cette tactique, la révèle lui-même en ces termes (2) :

« La Martinique, qui avait été déjà si funeste à ces Pères en occasionnant le procès qu'ils avaient perdu, précipita, dit-on, leur ruine par une circonstance singulière. On reçut, à la fin de mars 1762, la triste nouvelle de la prise de cette colonie; cette prise, si importante pour les Anglais, faisait tort de plusieurs millions à notre commerce. La prudence du gouvernement voulut prévenir les plaintes qu'une si grande perte devait causer dans le public. On imagina, pour faire diversion, de

(1) Le président Rolland d'Erceville avait été déshérité par son oncle, Roullié des Filletières, qui légua sa fortune à la *boîte à Perrette*, c'est à dire aux Jansénistes. Rolland ne s'attendait point à ce coup-là; il s'en plaignit, et attaqua le testament devant les tribunaux. Il publia un mémoire, et, dans une lettre du 8 octobre 1778, jointe au dossier du procès, on lit : « L'affaire seule des Jésuites et des Colléges me coûte, de mon argent, plus de soixante mille livres, et, en vérité, les travaux que j'ai faits, surtout relativement aux Jésuites, qui n'auraient pas été atteints si je n'eusse consacré à cette œuvre mon temps, ma santé et mon argent, ne devaient pas m'attirer une exhérédation de mon oncle. »

(2) *Destruction des Jésuites*, par d'Alembert, p. 166.

fournir aux Français un autre objet d'entretien, comme autrefois Alcibiade avait imaginé de couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de parler d'affaires plus sérieuses. On déclara donc au principal du Collége des Jésuites qu'il ne leur restait plus qu'à obéir au Parlement. »

Le 1er avril, le Parlement fit fermer les quatre-vingt-quatre Colléges des Jésuites ; dans le même jour, les provinces et la capitale furent inondées des ouvrages sérieux, des pamphlets, des réquisitoires dirigés contre l'Institut. Ces œuvres, que les circonstances rajeunissent de temps à autre, n'ont rien de saillant dans la forme ou dans le fond. C'est toujours le même cercle vicieux, toujours les mêmes préjugés mis au service des mêmes passions ; mais, au milieu d'un pareil déluge d'écrits, il en est un qui fut réservé à une célébrité plus retentissante. Il avait pour titre : *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disant Jésuites ont dans tout temps et persévéramment soutenues, enseignées et publiées*. Ce recueil de textes tronqués, de passages falsifiés, de doctrines étranges, où le mensonge se substitue à la vérité, avait pour auteurs l'abbé Goujet, Minard et Roussel de Latour, conseiller au Parlement. Les Jésuites légitimaient tous les crimes, ils absolvaient tous les penchants coupables, on les voyait prêter la main à toutes les monstruosités. La mesure débordait ; on les déshonorait dans leur passé pour les avilir dans le présent : ils répondirent par des faits à des accusations qui enfin se produisaient d'une manière palpable. Ils démontrèrent (1), et leur démonstration n'a jamais été

(1) On lit dans la *Correspondance de Grimm*, 1re part., t. IV, année 1764 : « S'il eût été permis aux Jésuites d'opposer assertion sur assertion, ils en auraient pu ramasser de fort étranges dans le Code des remontrances. » Ce fut, en effet, le Parlement qui déclara, sous Charles VII, le roi d'Angleterre légitime souverain de la France ; le Parlement qui flétrit Henri III ;

réfutée, que les *Assertions* ne contenaient pas moins de sept cent cinquante-huit textes falsifiés. Les Évêques de France, le Souverain Pontife lui-même s'élevèrent contre un outrage fait à la Religion, à la morale et à l'honneur des lettres. Le Parlement, qui cautionnait les *Assertions*, déclara que ses commissaires les avaient toutes vérifiées et collationnées. Il condamna les Mandements des Évêques à être brûlés, puis il supprima les brefs du Pape. La mauvaise foi ouvrait cette discussion; l'Église et les Jésuites l'acceptaient; la force brutale la ferma.

Il avait fallu de longs travaux pour établir la preuve de tant d'imputations. Les haines avaient pris le devant; elles propageaient la calomnie avec une inconcevable rapidité. La rectification n'arrivait que d'un pied boiteux; elle était, comme toujours, étouffée sous les clameurs de la crédulité indignée ou de la passion qui n'avait pas besoin d'être convaincue. « En attendant que la vérité s'éclaircisse, écrivait alors d'Alembert, ce recueil aura produit le bien que la nation en désirait, l'anéantissement des Jésuites. »

Cependant, le 1er mai 1762, le Clergé de France se réunit en assemblée extraordinaire à Paris. Sous prétexte de défendre la puissance spirituelle contre les empiétements des Jésuites, la magistrature annihilait cette même puissance. On affirmait que c'était pour sauver l'Église que l'on voulait perdre la Société de Jésus; et l'Église tout entière, à la voix du successeur des Apôtres, repoussait ces avocats cruellement officieux, dont elle avait appris à se méfier. La France était engagée dans une guerre malheureuse; elle comptait plus de revers que de succès. L'État faisait un appel pécuniaire au Clergé; le Clergé ne faillit pas à son vieux patriotisme; il vota des subsides. Mais, le 23 mai, en se présentant devant le

le Parlement qui défendit de reconnaître Henri IV, sous peine d'être pendu et étranglé; le Parlement encore qui alluma la guerre de la Fronde.

Roi à Versailles, il déposa au pied du trône le vœu de l'Assemblée et celui de la Catholicité : ce vœu était la conservation des Jésuites. La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne, lut à Louis XV la lettre délibérée et signée qui le développait avec une courageuse éloquence. Elle se termine par ces paroles (1) :

« Ainsi, tout vous parle, Sire, en faveur des Jésuites. La Religion vous recommande ses défenseurs ; l'Église, ses ministres ; les âmes chrétiennes, les dépositaires du secret de leur conscience ; un grand nombre de vos sujets, les maîtres respectables qui les ont élevés ; toute la jeunesse de votre royaume, ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, Sire, à tant de vœux réunis ; ne souffrez donc pas que dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Église, contre le droit civil, une Société entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres. »

Voilà le langage que tenait le Clergé de France dans cette double crise, où la Religion et la patrie étaient menacées en même temps. Le 4 mai 1762, dix-neuf jours auparavant, d'Alembert, écrivant à Voltaire, s'occupait, lui aussi, de ces désastres, et il poussait un cri de joie : « Quant à nous, disait-il (2), malheureuse et drôle de nation, les Anglais nous font jouer la tragédie au dehors, et les Jésuites la comédie au dedans. L'évacuation du collége de Clermont nous occupe beaucoup plus que celle de la Martinique. Par ma foi, ceci est très sérieux, et les classes du Parlement n'y vont pas de main morte. Ils croient servir la Religion, mais ils servent la raison sans s'en douter ; ce sont des exécuteurs de la haute

(1) *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, t. VIII, IIe partie, pièces justificatives, n° 4, p. 379.

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. LXXIII, p. 200.

justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir; et les Jésuites pourraient dire à saint Ignace : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* Ce qui me paraît singulier, c'est que la destruction de ces fantômes, qu'on croyait si redoutables, se fasse avec aussi peu de bruit. La prise du château d'Arensberg n'a pas plus coûté aux Hanovriens que la prise des biens des Jésuites à nos seigneurs du Parlement. On se contente, à l'ordinaire, d'en plaisanter. On dit que Jésus-Christ est un pauvre capitaine réformé qui a perdu sa Compagnie. »

Les Parlements étaient « les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prenaient les ordres sans le savoir; » on ne voulut pas laisser refroidir ce zèle. Les Parlements se trouvaient à l'apogée de leur puissance; on avait besoin d'eux : on les enivra de louanges. La gloire leur vint avec la haine du nom de Jésuite; un réquisitoire et un arrêt contre l'Institut furent des titres à l'immortalité, dont les Encyclopédistes s'étaient constitués les distributeurs. Dans cette vieille Société française, s'affaissant sur sa base, il était bien facile de diriger un mouvement vers le mal en flattant de généreux instincts. On avait entraîné le Parlement de Paris à faire de l'injustice par esprit de religion ou de nationalité; on espéra que les magistratures de province dépasseraient le but indiqué. On les força toutes à vider chacune dans son ressort la question des Jésuites. L'ambition, la vanité, le désir d'attirer sur soi les regards de la France, et, pour d'autres, l'accomplissement d'un devoir, imprimèrent à ces cours judiciaires une fiévreuse activité. Le gouvernement les mettait en mesure de se prononcer; elles évoquèrent les Constitutions de l'Ordre de Jésus à leur barre.

Loin du foyer de l'intrigue et n'en démêlant pas bien tous les fils, les Parlements n'avaient pas un intérêt di-

rect à la destruction de la Société. Ils comptaient dans leurs rangs des magistrats pleins de science et d'équité, et qui, pour complaire à la maîtresse ou au ministre du Roi, n'étaient pas disposés à immoler leurs convictions. Il y avait de l'opiniâtreté, des préjugés chez quelques-uns; dans le cœur de la plupart dominait un sentiment d'impartialité ou de reconnaissance nationale qu'il était difficile d'affaiblir. Le Parlement de Paris s'était engagé, il faisait appel à l'esprit de corps, toujours si puissant dans les tribunaux inamovibles. On rehaussait leur importance aux yeux du pouvoir royal : ils chargèrent les procureurs généraux de leur rendre compte de l'Institut de saint Ignace. C'était la cause la plus retentissante qui eût jamais été soumise à leur appréciation ; les procureurs généraux s'imaginèrent d'abord que cette belle proie ne leur serait pas abandonnée; mais lorsqu'ils eurent acquis la preuve que le Roi laisserait parler, ils s'élancèrent dans l'arène. Tous cherchèrent à y briller par le talent ou par l'animosité.

Trois de ces comptes-rendus ont survécu : Caradeuc de La Chalotais, Ripert de Monclar et Pierre-Jules Dudon, procureurs généraux aux Parlements de Bretagne, de Provence et de Bordeaux, en étaient les auteurs. Chauvelin, Saint-Fargeau et Joly de Fleury avaient pris l'initiative dans la capitale du Royaume : des magistrats plus éloquents, plus incisifs, les faisaient oublier au fond des provinces. Avec des caractères et des esprits différents, mais avec un sentiment de probité religieuse que les éloges et les excitations des Encyclopédistes ne parvinrent point à étouffer, La Chalotais, Dudon et Monclar s'efforcèrent d'incriminer les statuts de Loyola. Il y a, sans aucun doute, de la passion, de l'iniquité involontaire dans leurs réquisitoires; mais, en faisant la part des entraînements de l'époque et des séductions que tant d'utopies exerçaient sur des natures ardentes, il

faut avouer que ces grands magistrats trouvèrent souvent dans les amis des Jésuites la partialité dont ils avaient donné l'exemple (1). On a jugé l'ouvrage, sans

(1) On a souvent dit et souvent publié que le compte-rendu de La Chalotais était l'œuvre de d'Alembert et des Jansénistes, qui en préparèrent les matériaux. Ce bruit nous semble dénué de fondement. On a dit encore que les Jésuites s'étaient vengés du fameux procureur général breton en le persécutant et en le faisant jeter en prison. Les Jésuites, proscrits alors, n'avaient ni l'influence ni le temps de proscrire les autres, et La Chalotais fut arrêté le 11 novembre 1765. C'est Laverdy, l'un de ces membres du Parlement de Paris si hostiles à la Compagnie, qui, devenu contrôleur général sous le ministère du duc de Choiseul, ne voulut plus tolérer les empiétements des cours judiciaires, auxquels il s'était associé. On a ajouté que La Chalotais avait fait une œuvre de calcul et de haine. Dans les papiers de sa famille, il existe des mémoires inédits du comte de La Fruglaie, gendre du procureur général, et, sous la date de l'année 1761, nous y lisons ces curieux détails :

« A sa clôture, le Parlement chargea M. de La Chalotais de l'examen des Constitutions des Jésuites, pour lui en rendre compte à sa rentrée. Tous les Parlements de France en firent autant. C'était une affaire majeure, exigeant un travail énorme, qui devint une espèce de concours de talent entre les procureurs généraux du royaume. M. de La Chalotais ne put se persuader d'abord que le Roi permît cet examen ; il avait une trop haute idée du crédit des Jésuites à la Cour pour ne pas leur croire les moyens de conjurer cet orage. Il ne se pressa donc point d'entreprendre ce long et fastidieux travail, qui lui était demandé. Nous partîmes ensemble pour quelques visites de famille. Chemin faisant, il lisait les Constitutions des Jésuites, et plus il avançait dans cette lecture, plus il s'effrayait de l'importance et de la longueur du travail nécessaire pour en rendre compte à la rentrée du Parlement. Il me pria de retourner à Rennes, d'y voir de sa part les membres du Parlement qui s'y trouvaient, ainsi que les personnes de la société ayant des relations, soit à Paris, soit à la Cour, et de lui mander, d'après ces conférences, si on pouvait croire que le Roi laisserait parler les procureurs généraux sur les Constitutions des Jésuites. Je m'empressai bientôt de lui mander que, de tous les renseignements que j'avais pu me procurer, on pouvait conclure qu'un parti, très puissant à la Cour, semblait prévaloir sur le crédit des Jésuites à Versailles, et le persuader que l'affaire entamée contre cet Ordre serait suivi avec rigueur.

« M. de La Chalotais se hâta de revenir à Rennes, s'enferma dans son cabinet, et, en six semaines d'un travail forcé qui prit même sur sa santé,

vouloir descendre dans la vie de l'auteur. Cette vie sévère et retirée fut cependant aussi digne que pieuse. La Chalotais et Monclar se laissèrent emporter par des violences dont ils ne calculèrent que plus tard les tristes effets, et ils s'en repentirent. Dudon, plus maître de sa pensée et de sa parole, se contenta de discuter les Constitutions que le Roi livrait à son examen. Il fut prudent là où les autres substituaient la véhémence du sophisme à l'idée catholique. Son compte-rendu était serré et lumineux : il concluait contre les Jésuites; mais, dans ses développements, il faisait ressortir les services dont le monde chrétien est redevable à l'Ordre. Son réquisitoire n'avait pas le brillant reflet des passions du jour, aussi ne fut-il pas accueilli avec l'enthousiasme qui salua ceux de La Chalotais et de Monclar.

En France, où habituellement on ne réfléchit qu'après coup, il sera toujours aisé de faire une opinion publique.

il atteignit le but. Son compte-rendu, dans cette affaire, eut le succès le plus complet, non seulement au Parlement, auquel il le rendit, mais dans la société. Il fut bientôt imprimé, répandu à la cour et à la ville, où il mérita à son auteur la réputation la plus distinguée comme magistrat, publiciste et littérateur.

« J'entends dire et je lis aujourd'hui, dans plusieurs ouvrages de littérature récents, que M. de La Chalotais était connu pour ennemi de cet Ordre célèbre ; que ses comptes-rendus avaient été dictés par la haine et la partialité. Personne mieux que moi ne peut démentir cette calomnie. J'ai vu chacune des pages de cet ouvrage, à mesure qu'il a été fait, et je dois dire, avec toute vérité, que non seulement M. de La Chalotais n'avait aucune prévention antérieure contre cette Société, mais même qu'il faisait grand cas de plusieurs de ses membres, lorsque le devoir de sa place le mit dans la nécessité de donner son avis sur ces Constitutions ; qu'incapable de le faire par haine et partialité (sentiments qui n'entrèrent jamais dans sa belle âme), il rejeta, au contraire, toute impulsion étrangère à son opinion personnelle. J'ai vu et lu une foule de lettres anonymes qui lui furent adressées (par quelques Jansénistes sans doute) ; elles étaient pleines de fiel et d'amertume, mais aussi de faits et de recherches profondes : il dédaigna d'en faire usage, et, plus tard même, de les lire. »

Elle a été travaillée en chaque sens, et les masses se sont toujours conformées à l'impulsion de ceux qui aspiraient à les diriger en les trompant. La popularité ne vient habituellement qu'aux hommes dont l'art consiste à faire naître des préjugés qu'ils exploitent. Le jour de l'abandon arrivait pour les Jésuites. Ils ne résistaient pas, ils ne pouvaient pas résister à ce choc multiple, qui les serrait de toutes parts; mais à l'encontre de tant de précipitations judiciaires, il surgit au sein des Parlements de courageuses minorités, qui ne consentirent point à flétrir la Religion et la Justice. A Rennes, à Bordeaux, à Rouen, à Toulouse, à Metz, à Dijon, à Pau, à Grenoble, à Perpignan, à Aix surtout (1), où la voix de Monclar avait éclaté, de longs conflits s'élevèrent. Les passions s'agitèrent au sein des cours; plus d'une sinistre prédiction, qu'un prochain avenir devait réaliser, se fit entendre. Ces orageuses délibérations mettaient en question le principe chrétien et le pouvoir monarchique, la liberté de la conscience et l'intolérance philosophique, le droit de la famille et le droit des accusés.

Les Parlements étaient les sentinelles préposées à la garde des intérêts sociaux. Dans toute autre circonstance, ils les auraient protégés; mais on les conviait à détruire un Institut religieux dont plus d'une fois ils avaient jalousé l'influence sur les populations. Il y avait solidarité de corps, esprit de vengeance, désir immodéré d'étendre ses attributions : de pareilles causes l'emportèrent. On vit les magistrats se constituer tout à la fois arbitres, accusateurs et témoins. Ils n'écoutèrent point les Jésuites en leur défense; ils ne surent que punir, et leur parti était si bien pris d'avance qu'à Aix une majorité primitive de vingt-neuf voix opprima une minorité de

(1) *Mém. inédits de M. le président d'Éguilles*, IIe part., art. 6, p. 304.

vingt-sept. Cette minorité comptait quatre présidents à mortier: Coriolis d'Espinousé, de Gueydan, Boyer d'Éguilles et d'Entrecasteaux. Elle avait dans ses rangs Montvallon, Mirabeau, Beaurecueil, Charleval, Thorome, Despraux, La Canorgue, de Rousset, Mons, Coriolis, de Jouques, Fortis et Camelin. Ils n'osaient pas juger la plus grande et la plus difficile des affaires, sans instruction, sans pièces, sans rapport. On avait calculé les suffrages: les ennemis des Jésuites savaient qu'une majorité de deux voix leur était acquise, ils passèrent outre. Cette contrainte morale, qui a quelque chose de révolutionnaire, pouvait être mal interprétée. Dans les Mémoires inédits du président d'Éguilles nous trouvons ce que pensèrent ces hommes de profonde conviction. Le président se plaint au Roi de la violence qu'on a cherché à leur faire subir, et, équitable même en racontant les abus dont des résistances consciencieuses furent les victimes, il ajoute:

« Voilà, Sire, bien des choses que j'aurais bien voulu me cacher à moi-même. Elles m'ont surpris d'autant plus que je ne devais pas les attendre d'un corps de magistrats, tout rempli d'honneur et de probité, parmi lesquels, certainement, il n'y en a pas un seul qui fût capable de la moindre fausseté, de la moindre injustice pour un intérêt personnel. Il semble que les excès où l'on se porte en corps ne sont ceux de personne: l'iniquité disparaît en se partageant, et l'on ose tout, parcequ'on ne se croit responsable de rien personnellement. Ce n'est pas qu'il n'en coûte d'abord, mais le mauvais exemple fait faire un premier pas, la vanité un second, l'ambition quelquefois un troisième; ensuite, le faux honneur, la honte qu'on trouverait à reculer, les préjugés d'une compagnie, sa prétendue gloire, son prétendu intérêt, la colère contre ceux qui attaquent, toutes les passions soulevées se réunissent, corrompent insensiblement la plus belle âme,

et finissent par mettre l'esprit et le cœur dans une espèce de convulsion habituelle où il n'y a plus d'yeux pour la vérité, plus d'amour pour la justice, presque plus de liberté pour le bien ; de manière que, sans le vouloir et presque toujours sans le croire, les plus honnêtes gens, les plus belles âmes, les cœurs les plus humains vont vers le mal aussi bien que les plus méchants hommes, en se déterminant comme eux par la nécessité du moment : l'affaire des Jésuites en fournit au monde un terrible exemple. »

De temps à autre, Louis XV comprenait les devoirs de la royauté. L'obsession dont le président d'Éguilles se plaignait avec une pudeur si parlementairement contenue réveilla dans le cœur du monarque un sentiment de dignité. Le 12 septembre 1762, le Dauphin écrivit la lettre suivante à d'Éguilles, venu à Versailles afin de réclamer justice : « Avant votre départ, Monsieur, pour retourner à vos fonctions, je ne puis m'empêcher de vous témoigner toute ma satisfaction du zèle que le président d'Espinouse et vous, à la tête de dix-neuf magistrats, ont marqué, dans l'affaire des Jésuites, pour les intérêts de la Religion et ceux de l'autorité du Roi. Ces deux grands objets, étroitement liés, et que je ne perds pas de vue, m'engagent à vous prier d'assurer les magistrats qui les ont si bien remplis de toute ma bienveillance et de mon estime, et de compter sur les mêmes sentiments pour vous. »

Dans la plupart des cours judiciaires, une imperceptible majorité (1) consacra ces sentences, dont les con-

(1) On a conservé le nombre des suffrages qui, dans plusieurs cours, se prononcèrent sur les Jésuites. Il est ainsi établi : à Rennes, 32 contre 29 ; à Rouen, 20 contre 13 ; à Toulouse, 41 contre 39 ; à Perpignan, 5 contre 4 ; à Bordeaux, 23 contre 18 ; à Aix, 24 contre 22. La répartition des votes de toutes les autres cours est la même, et jamais une majorité si disputée n'a produit un si grand événement.

sidérants sont à peu près basés sur les mêmes motifs. Mais l'arrêt du Parlement de Bretagne renchérit sur l'exagération des autres. Il déclara privés de toutes fonctions civiles et municipales les parents qui enverraient leurs enfants étudier chez les Jésuites à l'étranger ; ces enfants, à leur retour, se trouvaient dans la même exception. Les Cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace (1), de Flandre et d'Artois refusèrent de s'associer au mouvement de l'opinion. Les tribunaux du royaume se coalisèrent pour déclarer les Jésuites ennemis du bien public ; les magistrats de ces quatre provinces et ceux de Lorraine, où régnait Stanislas de Pologne, proclamèrent les disciples de saint Ignace « les

(1) Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, avait demandé au Roi la conservation des Jésuites d'Alsace, dont le peuple et les magistrats répugnaient à se séparer. Le duc de Choiseul lui adressa de Versailles, le 8 août 1762, la réponse suivante :

« Le Roi m'a remis la lettre que Votre Eminence lui a écrite pour lui faire part de ses inquiétudes par rapport aux Jésuites d'Alsace, et pour lui rendre compte de l'utilité dont ces religieux sont dans cette province, tant pour l'éducation de la jeunesse en particulier que pour l'avantage de la Religion en général. Sa Majesté me charge de répondre là-dessus à Votre Eminence, en lui faisant observer qu'elle doit être d'autant plus rassurée sur le sort des Jésuites d'Alsace, que, jusqu'à présent, il ne s'est rien passé dans cette province qui lui donne lieu de craindre les mêmes événements qu'ils ont éprouvés dans une partie du royaume. En effet, quand Votre Eminence ne connaîtrait pas comme elle sait les dispositions du Roi par rapport à tout ce qui peut intéresser la Religion, elle n'aurait pas moins la satisfaction de voir que son diocèse a joui jusqu'à présent de toute la tranquillité que les circonstances actuelles n'ont point interrompue, ce qui devient pour elle et pour Votre Eminence un nouveau garant de l'exécution des intentions du Roi, qui ne veut pas que les Jésuites y éprouvent aucun changement dans leur état. Votre Eminence connaît l'inviolable attachement avec lequel je fais profession de l'honorer plus que personne. »

Le duc de Choiseul se garda bien de tenir sa promesse. Le Conseil souverain d'Alsace avait maintenu les Pères. Le ministre, à force d'intrigues et de manœuvres, sut enfin obtenir de cette cour la suppression des Jésuites.

plus fidèles sujets du Roi de France, et les plus sûrs garants de la moralité des peuples. »

La voie était déblayée; le Parlement de Paris, soutenu par tous ces décrets de proscription, allait proscrire à son tour et frapper à mort la Compagnie de Jésus. Il l'avait assignée au 6 août 1762; ce jour-là même il rendit un jugement par lequel: « Dit qu'il y a abus dans ledit Institut de ladite Société, se disant de Jésus, bulles, brefs, lettres apostoliques, constitutions, déclarations sur lesdites constitutions, formules de vœux, décrets des Généraux et congrégations générales de ladite Soiété, etc. Ce faisant, déclare ledit Institut inadmissible, par sa nature, dans tout État policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle, et tendant à introduire dans l'Église et dans les États, sous le voile spécieux d'un Institut religieux, non un Ordre qui aspire véritablement et uniquement à la perfection évangélique, mais plutôt un corps politique, dont l'essence consiste dans une activité continuelle pour parvenir par toutes sortes de voies, directes et indirectes, sourdes et publiques, d'abord à une indépendance absolue, et successivement à l'usurpation de toute autorité. »

Tel est le résumé des griefs et des imputations accumulés contre l'Institut. Ce ne sont point des délits dont les Jésuites se seraient rendus coupables, mais des accusations de doctrines erronnées, de faux principes que le Parlement emprunte aux *Extraits des assertions*. Et ce n'est pas un individu isolé qui a pu rêver et concilier tant de turpitudes morales; au dire de la cour judiciaire, tous les Jésuites sont coupables d'avoir enseigné en tout temps et persévéramment avec l'approbation de leurs Supérieurs et Généraux « la simonie, le blasphème, le sacrilége, la magie et le maléfice, l'astrologie, l'irreligion de tous les genres, l'idolâtrie et la supersti-

tion, l'impudicité, le parjure, le faux témoignage, les prévarications des juges, le vol, le parricide, l'homicide, le suicide, le régicide.

« Leurs doctrines de tous les temps ont été favorables au schisme des Grecs ; attentatoires au dogme de la procession du Saint-Esprit ; favorisant l'Arianisme, le Socinianisme, le Sabellianisme, le Nestorianisme ; ébranlant la certitude d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du sacrifice et du sacrement ; renversant l'autorité de l'Église et du siége apostolique ; favorisant les Luthériens, les Calvinistes et autres novateurs du seizième siècle ; reproduisant l'hérésie de Wiclef ; renouvelant les erreurs de Tichonius, de Pélage, des Semipélagiens, de Cassien, de Fauste, des Marseillais ; ajoutant le blasphème à l'hérésie ; injurieuses aux saints Pères, aux Apôtres, à Abraham, aux Prophètes, à saint Jean-Baptiste, aux Anges ; outrageuses et blasphématoires contre la bienheureuse Vierge Marie ; ébranlant les fondements de la Foi chrétienne ; destructives de la divinité de Jésus-Christ, attaquant le mystère de la rédemption ; favorisant l'impiété des déistes ; ressentant l'Épicuréisme ; apprenant aux hommes à vivre en bêtes et aux chrétiens à vivre en païens ; offensant des oreilles chastes ; nourrissant la concupiscence et induisant à la tentation et aux plus grands péchés ; éludant la loi divine par de fausses vertus, des sociétés simulées et autres artifices et fraudes de ce genre ; palliant l'usure ; induisant les juges à la prévarication ; propres à fomenter des artifices diaboliques ; troublant la paix des familles ; ajoutant l'art de tromper à l'iniquité du vol ; ouvrant le chemin au vol ; ébranlant la fidélité des domestiques ; ouvrant la voie au violement de toutes les lois, soit civiles, ecclésiastiques ou apostoliques ; injurieuses aux souverains et aux gouvernements, et faisant dépendre de vains raisonnements et systèmes la vie des hommes et la règle

des mœurs; excusant la vengeance et l'homicide; approuvant la cruauté et les vengeances personnelles; contraires au second commandement de la charité, et étouffant même dans les pères et les enfants tous les sentiments d'humanité; exécrables, contraires à l'amour filial; ouvrant le chemin à l'avarice et à la cruauté; propres à procurer des homicides et des parricides inouïs; ouvertement opposées au Décalogue; protégeant les massacres; menaçant les magistrats et la société humaine d'une perte certaine; contraires aux maximes de l'Évangile, aux exemples de Jésus-Christ, à la doctrine des Apôtres, aux opinions des saints Pères, aux décisious de l'Église, à la sûreté de la vie et de l'honneur des princes, de leurs ministres et des magistrats, au repos des familles; au bon ordre de la société civile; séditieuses, contraires au droit naturel, au droit divin, au droit positif et au droit des gens; aplanissant la voie au fanatisme et à des carnages horribles; perturbatives de la société des hommes; créant contre la vie des rois un péril toujours présent; doctrine dont le venin est si dangereux, et qui ne s'est que trop accréditée par de sacriléges effets, qu'on n'a pu voir sans horreur. »

Cet arrêt, où le ridicule s'unit à l'atroce, où la contradiction dans les termes exclut forcément cette unité de doctrines tant reprochée à la Compagnie, enjoint à tous les Pères de renoncer aux règles de l'Institut. Il leur est défendu d'en garder l'habit, de vivre en commun, de correspondre avec les membres de l'Ordre, et de remplir aucune fonction sans avoir prêté le serment annexé à l'arrêt. On confisqua leurs biens, on les expulsa de leurs maisons, on dilapida leur fortune (1), on spolia

(1) La fortune des Jésuites en France, sans compter leurs biens des colonies, s'élevait de 56 à 60 millions, ainsi répartis en 1760 :

De biens-fonds improductifs, tels que vastes bâtiments,

leurs riches églises, on dispersa leurs précieuses bibliothèques, on ne leur accorda qu'une pension insuffisante, et qu'il fallait acheter par toute sorte de sacrifices (1). Ces quatre mille prêtres qui, dans leurs colléges, dans leurs missions, dans leurs travaux apostoliques ou litté-

meubles, bibliothèques et sacristies.	20 millions
De capitaux productifs, dont le revenu servait à acquitter 550,000 livres d'impositions ecclésiastiques ou civiles.	11
D'autres propriétés dont le revenu payait les intérêts de 4 millions de dettes et l'entretien des bâtiments . .	7
De 20 millions, dont le revenu servait à l'entretien, à la nourriture, aux voyages de 4,000 religieux ; ce qui élevait la dépense de chaque Jésuite à 300 francs à peu près	20
Total.	58 millions.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les dons ou aumônes, surtout pour les Maisons professes.

(1) Les Parlements de France assignèrent vingt sous par jour à chaque Jésuite. Celui de Grenoble alla jusqu'à trente ; mais la cour de Languedoc n'en accorda que douze. Une anecdote assez singulière fit modifier cette parcimonie. Toutes les fois qu'une chaîne de galériens passait à Toulouse, les Jésuites avaient la charge d'en prendre soin ; ils leur donnaient un repas, et, afin d'habituer de bonne heure leurs élèves à la vertu ainsi qu'à la piété, ils faisaient servir les forçats par les enfants des familles les plus distinguées. Quelque temps après l'arrêt provisoire qui anéantissait la Compagnie, une chaîne de galériens traversa la ville. Conformément à l'usage, le Parlement décida qu'ils dîneraient aux frais des Jésuites. On en fit prévenir le séquestre, et la dépense fut fixée à dix-sept sous par tête. Ainsi on prenait sur le bien des Jésuites dix-sept sous pour un dîner de forçat, et on n'en attribuait que douze par jour à chaque Père. Ce contraste frappa si vivement l'esprit du peuple, qu'afin d'échapper au ridicule, qui ne lui était guère épargné, le Parlement, toutes les chambres assemblées, arrêta que sa générosité s'élèverait au chiffre des autres Cours du royaume.

Le Parlement de Paris n'accordait cette pension alimentaire qu'aux Profès : les Scolastiques en étaient privés. On ne voulait plus qu'ils fussent Jésuites, et on enlevait à ces jeunes gens le droit de rentrer dans leur patrimoine et la faculté de pouvoir hériter. On les déclarait morts civilement en même temps qu'on les rappelait à la vie civile.

raires, avaient glorifié le nom de la France, se trouvèrent, de par la sentence, convaincus de tous les crimes possibles, de toutes les hérésies imaginables, depuis l'Arianisme jusqu'au Luthérianisme, et réduits à la misère ou à la honte de blasphémer l'Institut qu'ils avaient fait vœu de suivre jusqu'à la mort. Ce vœu fut le serment impie d'une règle impie.

Des tribunaux catholiques venaient de donner au monde un fatal exemple ; les écrivains protestants ne craignirent pas de le leur reprocher. « Cet arrêt du Parlement, dit Schœll (1), porte trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus. Exiger des Jésuites l'engagement de soutenir les principes qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane, était un acte de tyrannie ; car, quelque respectables que ces principes paraissent, ils n'étaient pourtant, selon l'opinion des docteurs les plus savants, que problématiques, quoique probables, et nullement articles de foi. Vouloir forcer les Jésuites à repousser les principes de morale de l'Ordre, c'était décider arbitrairement un fait historique manifestement faux et controuvé. Mais dans les maladies de l'esprit humain, comme celle qui affectait la génération d'alors, la raison se tait, le jugement est obscurci par les préventions. Les Jésuites opposèrent la résignation aux persécutions dirigées contre eux. Ces hommes qu'on disait si disposés à se jouer de la Religion refusèrent de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. De quatre mille Pères qu'ils étaient en France, à peine cinq s'y soumirent. »

La compagnie n'existe plus dans le Royaume Très Chrétien. Ses membres sont dispersés ; on les force à rompre des vœux que la loi ne reconnaît plus, qu'elle

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XL, p. 51 et 52.

poursuivra avec l'acharnement des passions de parti. On excite à l'apostasie, on offre d'immenses avantages aux enfants qui consentiront à renier leur mère outragée, et, au dire d'un écrivain protestant qui est dans le vrai, à peine cinq Jésuites, sur quatre mille, trahissent-ils les serments dont ils sont juridiquement déliés. C'est le plus bel éloge qui ait jamais été fait d'une association religieuse.

La tyrannie en simarre ne devait pas s'arrêter sur la pente procédurière où elle s'était engagée. Les Jésuites disséminés se voyaient appelés par les Évêques et par les peuples. Ils ne pouvaient plus former l'enfance à la vertu et aux belles-lettres; l'âge mûr se pressait autour des chaires évangéliques, afin de recueillir leur enseignement. Ils étaient pauvres, mais leur cœur contenait une surabondance de richesse, et leur zèle ne restait pas oisif. Ils furent tout à la fois Missionnaires et directeurs des âmes. Les Jésuites ne s'étaient pas défendus, leur apologie éclatait après coup; le Parlement n'osa même pas tolérer ce tardif appel à l'opinion publique. Deux prêtres, accusés d'avoir censuré les arrêts du Parlement, se virent condamnés à être pendus : l'arrêt fut exécuté. Les cours de justice et leurs alliés s'inquiétaient de ce mouvement de l'opinion, qui tournait contre eux. Les Jésuites, répandus dans les villes et dans les campagnes, effrayaient la philosophie et la magistrature. D'Alembert fit part de ses craintes à Voltaire; le patriarche de Ferney, qui n'aimait pas les proscripteurs, lui répondit (1), le 18 janvier 1763 : « Les Jésuites ne sont pas encore détruits : ils sont conservés en Alsace; ils prêchent à Dijon, à Grenoble, à Besançon. Il y en a onze à Versailles, et un autre qui me dit la messe. » (2)

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. LXVIII, p. 239.

(2) Ce Jésuite, recueilli par Voltaire, se nommait le P. Adam. Au dire de son hôte, il n'était pas le premier homme du monde.

La blessure faite à l'Institut de saint Ignace avait retenti dans tous les cœurs catholiques. Les pères de famille cherchaient à quels maîtres ils confieraient désormais l'éducation de leurs enfants; les hommes sensés déploraient la perte de cette Compagnie (1), qui entretenait dans les peuples les sentiments de religion; qui se présentait partout où il y avait quelque bien à opérer, des lumières à répandre, des ignorants à instruire, de grands sacrifices à faire. Tous, dans l'amertume de leurs pressentiments, s'écriaient avec l'abbé de Lamennais (2); « J'ai parlé de dévouement, et à ce mot la pensée se reporte avec douleur sur cet Ordre, naguère florissant, dont l'existence tout entière ne fut qu'un grand dévouement à l'humanité et à la Religion. Ils le savaient, ceux

(1) Le duc de Choiseul et le Parlement firent composer alors l'Arbre géographique que nous avons reproduit dans l'*Histoire de la Compagnie*, tel qu'il fut adressé aux princes et aux magistrats. Cet arbre géographique est conforme au dernier catalogue général imprimé à Rome en 1749; mais il ne représente pas l'état de l'Ordre en 1762. A cette époque, l'Institut de saint Ignace comprenait une assistance de plus, celle de Pologne, érigée en 1756 par la XVIII[e] Congrégation générale, et formée des deux provinces de Pologne et de Lithuanie, qui furent divisées et constituèrent les quatre provinces de grande Pologne, de petite Pologne, de Lithuanie et de Mazovie.

Les deux médaillons ne sont pas aussi exacts que l'arbre géographique. Leur titre et leurs indications peuvent induire en erreur.

Les établissements des Jésuites dans les Provinces-Unies n'étaient pas plus secrets que ceux des autres religieux et des prêtres séculiers eux-mêmes. Pour les uns, ainsi que pour les autres, tout le mystère consistait en ce que les églises catholiques ne pouvaient avoir ni portes ni fenêtres donnant sur la rue, et qu'il était défendu aux catholiques, sous peine d'une amende de trois florins, de s'y rendre un livre de prières à la main.

Les Missions de Ruylembourg et de Wuch-le-Duerstede, désignées dans le médaillon de droite, n'existaient pas. Ces deux médaillons n'indiquent que quinze stations établies dans douze villes; elles ne supposent que quinze Missionnaires. A l'époque où parut l'arbre géographique, on comptait vingt-cinq stations dans vingt-trois villes et quarante Missionnaires.

(2) *Réflexions sur l'état de l'Église de France pendant le dix-huitième siècle*, p. 16. (Paris, 1820.)

qui l'ont détruit, et c'était pour eux une raison de le détruire, comme c'en est une pour nous de lui payer du moins le tribut de regrets et de reconnaissance qu'il mérite pour tant de bienfaits. Eh! qui pourrait les compter tous? Longtemps encore on s'apercevra du vide immense qu'ont laissé dans la Chrétienté ces hommes avides de sacrifices comme les autres le sont de jouissances, et l'on travaillera longtemps à le combler. Qui les a remplacés dans nos chaires? qui les remplacera dans nos colléges? qui, à leur place, s'offrira pour porter la Foi et la civilisation, avec l'amour du nom français, dans les forêts de l'Amérique ou dans les vastes contrées de l'Asie, tant de fois arrosées de leur sang? On les accuse d'ambition : sans doute ils en avaient, et quel corps n'en a pas? Leur ambition était de faire le bien, tout le bien qui était en eux; et qui ne sait que c'est souvent ce que les hommes pardonnent le moins? Ils voulaient dominer partout : et où donc dominaient-ils, si ce n'est dans ces régions du Nouveau-Monde, où, pour la première et la dernière fois, l'on vit se réaliser sous leur influence ces chimères de bonheur que l'on pardonnait à peine à l'imagination des poètes? Ils étaient dangereux aux souverains : est-ce bien à la philosophie à leur faire ce reproche? Quoi qu'il en soit, j'ouvre l'histoire, j'y vois des accusations, j'en cherche les preuves, et ne trouve qu'une justification éclatante. »

Cette justification des Jésuites, manifestée en termes si éloquents, ne leur fut pas alors refusée par la Catholicité. Il y avait sur le siége de Paris un Prélat éprouvé par l'exil, un Archevêque dont le courage et l'inépuisable charité seront toujours un des plus beaux souvenirs de la vieille basilique C'était Christophe de Beaumont, dont les Anglais et Frédéric II admiraient la vertu, dont le peuple bénissait le nom, et dont le Parlement, les Jansénistes et les Philosophes blâmaient l'apostolique

virilité, tout en respectant la pureté de ses vues. Christophe de Beaumont avait compris que la guerre faite aux Jésuites devenait le signal de la ruine des mœurs et de l'Église. Il tenait tête à toutes les attaques : le 28 octobre 1763, il jeta dans la mêlée sa célèbre *Instruction pastorale*. L'Athanase français traduisit au tribunal de sa conscience de magistrat ecclésiastique ces juges séculiers qui, du haut de leurs siéges, espéraient forcer le pouvoir spirituel à n'être plus que le commissaire de police morale du pouvoir temporel. Il les confondit sur pièces, démentant leur œuvre par des faits, opposant la vérité écrite au mensonge parlé, et prouvant que les Jésuites condamnés n'avaient été ni accusés ni jugés de bonne foi. A cette savante intrépidité, le Parlement ne connut plus de bornes. La modération de la forme n'affaiblissait point, dans la *Pastorale*, l'énergie du fond ; le Parlement était vaincu par la raison, il répondit par l'arbitraire. Le 21 janvier 1764, le même bourreau qui lacérait et brûlait l'*Émile* de Jean-Jacques et l'*Encyclopédie* lacéra et brûla l'œuvre du Pontife. Christophe de Beaumont fut cité à comparaître : il aurait comparu, il aurait été flétri par arrêt et glorifié par la justice, si le Roi n'eût trouvé un honteux palliatif : il exila de nouveau le premier pasteur du diocèse. L'Archevêque échappait aux vengeances du Parlement, elles retombèrent sur la Compagnie de Jésus.

Il fut enjoint à tous les Pères d'abjurer leur Institut et de ratifier par serment les qualifications dont les arrêts précédemment rendus l'avaient chargé. Il ne restait plus aux disciples de saint Ignace qu'à opter entre le déshonneur et le bannissement, que, la douleur dans l'âme, le premier président Molé, plein de respect pour ses anciens maîtres, venait de prononcer. Le bannissement fut accepté. Les Parlements de Toulouse, de Rouen et de Pau se joignirent seuls à cette mesure, et les Jésuites des

quatre ressorts subirent, sans se plaindre, l'exil et l'indigence auxquels on les condamnait loin de leur patrie. (1) Le Parlement et Choiseul se montrèrent inexorables : ils n'exceptèrent ni l'âge, ni les talents, ni les services, ni les infirmités; mais du moins ils ne furent pas cruels comme Pombal. La famille royale avait jusqu'alors maintenu au château de Versailles les Pères qui possédaient sa confiance et le savant Berthier, qui préparait l'éducation des enfants de France. L'anathème les atteignit : Louis XV n'osa pas les disputer au Parlement. Le jour qu'ils prirent la route de l'exil, ils adressèrent au Roi la lettre suivante :

« Sire,

« Votre Parlement de Paris vient de rendre un arrêt qui ordonne que tous ceux qui composaient la Société des Jésuites, et qui se trouvent actuellement dans le ressort de cette Cour, prêteront le serment exigé.

« Quant au dernier article, Sire, lequel concerne la sûreté de votre personne sacrée, tous les Jésuites dispersés en votre royaume sont prêts à le signer, même de leur sang. Le seul soupçon qu'on semble former sur leurs sentiments à cet égard les remplit d'affliction, et il n'est point de témoignages, point d'assurances qu'ils ne voulussent donner au monde entier pour le convaincre qu'en matière d'obéissance, de fidélité, de soumission, de dévouement à votre personne sacrée, ils ont toujours tenu, ils tiennent et tiendront toujours les meilleurs principes; qu'ils se croiraient heureux de donner leur

(1) D'après les registres du Parlement de Paris, à la date du 9 mars 1764, il n'y eut que huit Frères coadjuteurs, douze jeunes régents déjà sortis de la Compagnie et cinq Profès qui se soumirent au serment exigé. Cérutti était de ce nombre. Auteur de l'*Apologie des Jésuites*, il se laissa enivrer par les éloges qu'on prodiguait à son talent et à sa jeunesse. C'est le seul Jésuite qui ait favorisé les idées révolutionnaires.

vie pour la conservation de Votre Majesté, pour la défense de son autorité et pour le maintien des droits de la couronne.

« Sur les autres articles contenus dans la formule du serment qu'exige votre Parlement de Paris, les Jésuites prennent la liberté de représenter très humblement et très respectueusement à Votre Majesté que leur conscience ne leur permet pas de s'y soumettre ; que, si les vœux par lesquels ils s'étaient liés à Dieu, suivant la forme de l'Institut qu'ils avaient embrassé, se trouvent cassés et annulés par des arrêts rendus dans des tribunaux séculiers, ces mêmes vœux subsistent dans le for intérieur ; qu'ainsi les Jésuites sont obligés devant Dieu de les remplir autant qu'il leur est possible ; qu'en cet état ils ne peuvent, sans contrevenir au premier serment qu'ils ont prêté à la face des autels, en prêter un second, tel que celui qui est énoncé dans cette formule : « De ne point vivre désormais en commun ou séparément « sous l'empire de l'Institut et des Constitutions de la « Société se disant de Jésus, de n'entretenir aucune cor- « respondance avec le Général et les Supérieurs de ladite « ci-devant Société ou autres personnes par eux prépo- « sées, ni avec aucun membre d'icelle résidant en pays « étrangers. »

« Un écrit plus long et plus détaillé que ne le peut être celui-ci mettrait sous les yeux de Votre Majesté tous les rapports et toutes les conséquences de ce serment ; rapports et conséquences que l'honneur et la conscience ne permettent pas aux Jésuites d'admettre. S'ils étaient assez malheureux pour se lier par des obligations si contraires à leur état, ils encourraient la colère du Ciel, l'indignation des gens de bien, et Votre Majesté ne pourrait plus les regarder comme des sujets dignes de sa protection.

« Ce considéré, Sire, Votre Majesté est très humblement et très respectueusement suppliée de mettre les

Jésuites de son royaume, ces hommes si fidèles et si infortunés, à couvert de toutes plus grandes poursuites de la part de votre Parlement de Paris et de tous les autres ; ils ne cesseront d'adresser au Ciel les plus ferventes prières pour la conservation de Votre Majesté et pour la prospérité de son règne. »

A cette déclaration, que nous transcrivons sur l'original conservé à Rome, le Roi répondit : « Je sais que ce sont là leurs sentiments. » Cette phrase peignait la faiblesse et la justice innées au cœur du monarque ; mais elle ne l'empêcha point de se prêter à la consommation de l'iniquité. Il fallait la faire sanctionner par le Roi ; Choiseul le décida à signer l'édit statuant (1) « que la Société des Jésuites n'aura plus lieu dans son royaume, terres et seigneuries de son obéissance. » Le Dauphin avait protesté énergiquement contre cette mesure. (2). Sa protestation amena Louis XV à avoir un moment la conscience de son devoir. Le Dauphin censurait les incriminations dont regorgeaient les arrêts du Parlement ; il critiquait surtout la sentence d'exil qui frappait les Jésuites. Dans l'édit royal, enregistré le 1er décembre

(1) *Procédure contre l'Institut et les Constitutions des Jésuites*, p. 326.

(2) Le Dauphin ne survécut pas longtemps à la destruction des Jésuites. Choiseul et la secte philosophique redoutaient ses talents et sa fermeté ; une mort prématurée les en délivra. On les a accusés d'avoir hâté cette mort par le poison. Ce bruit n'a jamais été prouvé, et nous paraît invraisemblable. Le temps des crimes n'était pas encore venu. Les Encyclopédistes ne tuèrent pas ce jeune prince ; ils se réjouirent de son trépas, et Horace Walpole écrivait de Paris, au mois d'octobre 1765 : « Le Dauphin n'a plus infailliblement que peu de jours à vivre. La perspective de sa mort remplit les philosophes de la plus grande joie, parcequ'ils redoutaient ses efforts pour le rétablissement des Jésuites. » Il expira le 20 décembre 1765. « La mort du Dauphin, dit Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, p. 64, fut pour le peuple un coup aussi accablant que si elle eût été imprévue. Pendant sa maladie on avait vu le même concours dans les églises. Au premier bruit de sa mort, on s'assembla, pour le pleurer, autour de la statue de Henri IV. »

1764, il ne fut fait aucune mention des considérants et du bannissement (1). Louis permettait même aux Jésuites de vivre en simples particuliers dans le Royaume. Cette clause restrictive alarma le Parlement, qui stipula qu'ils résideraient chacun dans le diocèse où il était né, sans pouvoir approcher de Paris, et que tous les six mois ils seraient obligés de se présenter aux magistrats chargés de leur surveillance.

Jusqu'à ce moment Clément XIII avait, par des brefs réitérés et par de tendres prières, cherché à relever le courage abattu de Louis XV : il avait parlé plutôt en père qu'en Pontife. Mais quand l'édit souverain qui sanctionnait la destruction des Jésuites en France lui fut connu, Clément XIII pensa qu'il restait au successeur de Pierre un devoir solennel à remplir. Les Évêques de toutes les parties du monde le suppliaient de prendre en main la cause de l'Église et celle de la Compagnie de Jésus : le Pape se rendit au vœu de la Catholicité ; et, le 7 janvier 1765, il donna la bulle *Apostolicum*. Juge suprême en matière de Foi, en morale ainsi qu'en disci-

(1) Il existe une lettre de Louis XV au duc de Choiseul, contenant les observations du Roi sur le préambule de l'édit. Louis XV fait de judicieuses remarques sur plusieurs points, et, tout en modifiant ce préambule, il termine ainsi :

« L'expulsion y est marquée trop gravement, toujours et irrévocable ; mais ne sait-on pas que les plus forts édits ont été révoqués, quoiqu'avec toutes les clauses possibles ?

« Je n'aime point cordialement les Jésuites, mais toutes les hérésies les ont toujours détestés ; ce qui est leur triomphe. Je n'en dis pas plus. Pour la paix de mon royaume, si je les renvoie contre mon gré, du moins ne veux-je pas qu'on croie que j'ai adhéré à tout ce que les Parlements ont fait et dit contre eux.

« Je persiste dans mon sentiment, qu'en les chassant il faudrait casser tout ce que le Parlement a fait contre eux.

« En me rendant à l'avis des autres pour la tranquillité de mon royaume, il faut changer ce que je propose, sans quoi je ne ferai rien. Je me tais, car je parlerais trop. »

pline, le Pape instruisait à son tour le procès qui, en Portugal et en France, aboutit au même résultat par des motifs si différents. Du haut de la Chaire infaillible, il élevait la voix, et, s'adressant à l'univers catholique : « Nous repoussons, disait-il, l'injure grave faite en même temps à l'Église et au Saint-Siége. Nous déclarons, de notre propre mouvement et science certaine, que l'Institut de la Compagnie de Jésus respire au plus haut degré la piété et la sainteté, bien qu'il se rencontre des hommes qui, après l'avoir défiguré par de méchantes interprétations, n'aient pas craint de la qualifier d'irreligieuse et d'impie, insultant ainsi de la manière la plus outrageante l'Église de Dieu, qu'ils accusent équivalemment de s'être trompée jusqu'à juger et déclarer solennellement pieux et agréable au Ciel ce qui en soi était irreligieux et impie. » (1)

(1) Par tout ce que nous avons établi sur pièces irréfragables, il est démontré que le Souverain Pontife, que la Reine, le Dauphin, Stanislas de Pologne, beau-père de Louis XV, et Louis XV lui-même désiraient conserver en France la Compagnie de Jésus. Elle avait pour appuis et pour avocats les évêques de l'Église gallicane, une minorité qui, dans chaque Parlement, balançait la majorité. Les Cours souveraines de Franche-Comté, d'Alsace, de Flandre et d'Artois, ainsi que la Lorraine, refusaient de se soumettre au vœu d'expulsion devenu un mot d'ordre ; la plupart des États de province se montraient hostiles à la destruction ; néanmoins un ministre de l'instruction publique n'a pas craint de regarder comme nulles ces protestations. Dans son *Exposé des motifs du projet de loi sur l'instruction secondaire* (séance de la Chambre des pairs, du 2 février 1844), M. Villemain s'est exprimé ainsi : « Lorsqu'en 1762, sous l'influence du ministre le plus courageux et le plus éclairé qui ait relevé la langueur de Louis XV, la Société de Jésus fut enfin dissoute, elle avait, dans les diverses provinces du royaume, cent vingt-quatre Colléges, la plupart importants et riches. Aucune voix accréditée ne s'éleva pour la défendre. »

Nous ne prétendons pas faire de l'histoire avec des préjugés ou avec des convenances parlementaires ; mais nous pensons que les déclarations du Pape, du Dauphin, de la minorité des Cours judiciaires, de l'unanimité de l'Episcopat français et des évêques catholiques suffisent pour former une

Les ci-devant soi-disant Jésuites, ainsi que le Parlement les nommait, trouvaient un vengeur dans le Souverain Pontife, un appui dans tous les Évêques, des amis dans tous les Catholiques. L'édit du Roi les autorisait à vivre dans leur patrie. En 1767, les événements qui éclatèrent dans la Péninsule rejaillirent sur eux. Les Parlements prirent texte de la colère de Charles III d'Espagne et du coup d'État de son ministre don Pedro d'Aranda, pour annuler l'édit de Louis XV et pour proscrire du sol français les Pères, qui commençaient à se créer une nouvelle existence. « Cependant, raconte Sismondi (1), la persécution contre les Jésuites s'étendait de pays en pays avec une rapidité qu'on a peine à s'expliquer. Choiseul en faisait pour lui-même une affaire personnelle. Il s'attachait surtout à les faire chasser de tous les États de la maison de Bourbon, et il profita, dans ce but, de l'influence qu'il avait acquise sur Charles III. »

Charles III régnait sur l'Espagne. Prince religieux et habile, intègre et éclairé, mais impétueux et tenace, il avait la plupart des qualités qui font le bonheur des peuples. Son caractère s'accordait parfaitement avec celui de ses sujets ; comme eux, il poussait au plus haut degré l'esprit de famille et l'honneur du nom. A Naples, ainsi qu'à Madrid, Charles III s'était toujours montré dévoué à la Compagnie de Jésus. Lorsque le marquis de Pombal essaya de l'étouffer sous ses pamphlets et dans ses tortures, ce fut le roi d'Espagne qui, le premier, flétrit les calomnies officielles de la cour de Lisbonne. Cependant plus d'une atteinte avait été déjà portée à l'Institut. Au moment où, sous le règne de Ferdinand VI, le duc d'Albe et le général Walh renversèrent le ministère du marquis d'Ensenada, et firent triompher l'in-

voix accréditée, surtout quand cette voix sera mise en parallèle avec celle de madame de Pompadour, de Choiseul, et même de M. Villemain.

(1) *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 369.

fluence britannique sur la politique française, on accusa le P. Ravago, confesseur du monarque, d'avoir cherché à faire soulever les Réductions du Paraguay et de l'Uruguay. S'il faut en croire la correspondance de sir Benjamin Keene, ambassadeur à Madrid (1), le duc d'Albe et Walh, dévoués à l'Angleterre, auraient, pour perdre Ravago, produit des lettres du Jésuite adressées à ses frères du Tucuman. Ces lettres venaient par l'intermédiaire de Pombal; le Roi n'en tint aucun compte; mais c'était un précédent. A l'occasion, l'on pouvait s'en servir pour exciter des méfiances.

Don Manuel de Roda avait exercé les fonctions d'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siége; il devait sa fortune aux Jésuites. Ce diplomate, qui affectait un certain puritanisme et qui, quoique Espagnol, dédaignait les titres de noblesse, était expert dans l'art de tromper. Il se disait dévoué à la Compagnie, et en secret il tramait, avec le prélat Marefoschi, secrétaire de la Propagande, et le franciscain Joachim d'Eleta, confesseur du Roi, la ruine de l'Institut en Espagne. Quand Roda fut appelé à remplacer le cardinal Portocarrero dans le ministère de grâce et de justice, on crut à Rome qu'un nouvel ennemi allait naître à la Société de Jésus, et on ne s'abusait pas sur les intentions de Roda, car il répétait sans cesse aux impatients : « Le moment n'est pas venu ; attendez que la vieille meure. » La vieille, c'était la reine-mère, Élisabeth de Farnèse, alors octogénaire.

Le duc de Choiseul avait conçu l'heureuse pensée de réunir, dans une communauté d'affections et d'intérêts, les diverses branches de la Maison de Bourbon. En 1761 il réalisa cette idée par le Pacte de famille. Afin de s'attirer les bonnes grâces de Charles III, Choiseul lui avait sacrifié une des prérogatives de la couronne. Les ambas-

(1) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, par Coxe, t. IV.

sadeurs de France occupaient en Europe le premier rang après ceux de l'empereur d'Allemagne; le ministre de Louis XV sut décider le Roi à renoncer à ce privilége en faveur de l'Espagne. On prenait Charles III par son faible; mais, afin de l'amener à détruire l'Ordre de Jésus, il fallait autre chose à ce souverain qu'un droit d'égalité diplomatique. Sa foi était vive; il avait trop d'intelligente fermeté pour se laisser imposer la loi comme Joseph Ier et Louis XV. On renonça donc à agir sur lui par des moyens de coercition ou par des flatteries.

Un mouvement populaire éclata à Madrid le 26 mars 1766, à propos de certaines réformes dans le costume espagnol et dans la taxe des comestibles; réformes dont le marquis de Squillaci, Napolitain, devenu ministre, s'était fait le promoteur. Le Roi fut contraint de se retirer sur Aranjuez. L'irritation fermentait; elle pouvait offrir plus d'un danger, lorsque les Jésuites, tout puissants sur l'esprit du peuple, se jettent dans la mêlée et parviennent à apaiser le tumulte. Les Madrilégènes cédaient aux instances et aux menaces des Pères; ils voulurent, en se séparant, leur témoigner leur affection. De toutes parts le cri de : Vivent les Jésuites! retentit dans la ville pacifiée. Charles III, humilié d'avoir pris la fuite, plus humilié peut-être encore de devoir la tranquillité de sa capitale à quelques prêtres, reparut dans la cité. Il y fut reçu avec joie, mais il avait autour de lui des hommes qui, affiliés à Choiseul et au parti philosophique, sentaient le besoin d'envenimer le fait. Le marquis de Squillaci était remplacé au ministère par le comte d'Aranda, et depuis longtemps le diplomate espagnol faisait cause commune avec les Encyclopédistes. D'Aranda, comme tous ceux qui furent appelés aux affaires dans cette période du dix-huitième siècle, possédait des talents. Son caractère, mélange de taciturne raideur et d'originalité, était porté à l'intrigue; mais il avait soif

de louanges, et les Encyclopédistes exaltaient son génie. « Enivré, dit Schœll, de l'encens que les philosophes français brûlaient sur son autel, il ne connaissait pas de plus grande gloire que d'être compté parmi les ennemis de la religion et des trônes. » Il marchait donc sous la bannière de l'incrédulité. Les autres gouvernants, Grimaldi, Roda, Campomanès et Monino, créatures de Joachim d'Eleta, plus connu sous le nom de Joachim d'Osma, sa patrie, n'avaient rien à refuser au confesseur du Roi. Ils mettaient à son service l'énergie de leur caractère et de leur génie ambitieux. Le duc d'Albe, ancien ministre de Ferdinand VI, partageait ces idées; il s'était fait l'apôtre des innovations et l'excitateur de la haine contre les Jésuites (1). Le Portugal et la France venaient de les écraser; le duc d'Albe et d'Aranda n'osèrent pas rester en arrière.

Le prétexte de l'émeute de Madrid pour les *capas* et le *sombrero* avait produit l'effet que l'on devait en attendre; il inspirait au Roi des soupçons sur les Jésuites. Le Prince ne pouvait pas s'expliquer que là où la majesté souveraine avait été bravée, l'autorité morale des Jésuites eût su si facilement dompter la fougue populaire. On avait massacré ses gardes wallones et accepté l'intervention des Pères de l'Institut. Ce mystère, dont le contact des disciples de saint Ignace avec toutes les classes du peu-

(1) Au moment de mourir, le duc d'Albe déposa entre les mains du Grand-Inquisiteur, Philippe Bertram, évêque de Salamanque, une déclaration portant qu'il était un des auteurs de l'*émeute des Chapeaux*; qu'en 1766 il l'avait fomentée en haine des Jésuites, et pour la leur faire imputer. Il avouait aussi avoir composé en grande partie la lettre supposée du Général de l'Institut contre le roi d'Espagne. Il reconnaissait encore avoir inventé la fable de l'empereur Nicolas Ier, et être l'un des fabricateurs de la monnaie à l'effigie de ce faux monarque. Dans le *Journal* du protestant Christophe de Murr (t. IX, p. 222), on lit que le duc d'Albe donna, en 1776, par écrit, la même déclaration à Charles III.

ple donnait si facilement la clef, fut commenté, dénaturé aux oreilles de Charles III.

Ce prince s'était entouré d'avocats et d'hommes de naissance obscure, mais qui, par l'étendue de leur mérite, rachetaient aux yeux du Bourbon ce vice originel. Ils les avait tirés du néant pour les façonner comme Tanucci à toutes ses volontés. Le ministère espagnol, dont le comte d'Aranda et le marquis de Grimaldi étaient l'âme, ne se trouvait en communauté de pensées et de vœux que sur un seul point. A tout prix, ils voulaient, à l'exemple de la France et du Portugal, se débarrasser des Jésuites. Le confesseur du monarque entrait dans leur complot avec toutes les ardeurs d'une haine que son couvent ne lui avait pas inspirée. Pour saper la Compagnie de Jésus à Madrid, on essaya de la troubler dans sa mission, et dès l'année 1766 ce plan s'exécuta.

Don Nicolas de Azara, que les annales du dix-huitième siècle ont rendu si célèbre sous le nom de chevalier d'Azara et que l'amabilité de son esprit mit en contact avec tous les hommes illustres de son temps, depuis Voltaire jusqu'à Napoléon, fut envoyé à Rome en qualité de chargé d'affaires du ministère et du confesseur. On l'accrédita auprès des ennemis de la Compagnie ; il devint leur agent ostensible, et ce fut à lui qu'on adressa les instructions les plus délicates. Le comte d'Aranda se croyait trop grand seigneur pour écrire. Roda se mit en relation avec Azara et Azpuru, ministre d'Espagne près le Saint-Siége. C'est dans cette correspondance inédite, si féconde en révélations de toute nature, que nous allons puiser à pleines mains.

Dès le 27 janvier 1767, on sent que l'orage s'amoncèlle sur les Jésuites. « La situation du Gouvernement actuel, ainsi parle Roda dans une dépêche à Azara, est bien différente de celle de l'année dernière. Seulement les Jésuites et le tiers Ordre sont peu satisfaits. Ils murmu-

rent beaucoup au sujet des mascarades. Je suis bien sûr que les révérends Pères de Rome, y compris le P. Ricci, ne sont pas du même avis, pas plus que pour les théâtres. Ce qui ailleurs est péché, se trouve vertu à Rome. La négociation du bref que vous m'avez adressé par rapport aux Jésuites des Indes se poursuit et se fortifie dans le Conseil. Les fiscaux regrettent de faire comparaître devant eux les Pères procureurs du Collége impérial, à qui l'on demande des explications dont il résultera mille nouveautés que nous ignorons. Donnez-en copie au Père Général des Augustins, afin qu'il ne tarde pas autant à faire une autre encyclique ; autrement arriverait celle du P. Ricci que les Pères attendent pour la publier ici, ce dont je suis sûr. »

Le 24 février, Roda mande encore : « Au Conseil des Indes, on poursuit la chasse que vous avez entreprise au sujet du bref des Jésuites. Grimaldi ne m'a rien fait connaître là-dessus ; mais j'en ai beaucoup parlé au contraire avec le Père confesseur, et ce que vous m'avez écrit sera fort utile. J'aime à croire qu'un jour on viendra à bout de démasquer cette espèce de gens. »

Roda n'est ni un juge ni un ministre, mais un ennemi pour les Jésuites. *Cette espèce de gens* a protégé ses débuts dans le monde ; il ne s'en souvient que pour s'écrier, le 1er mars 1768 : « On dit que je hais les Jésuites ; laissez dire. Oui, je les hais, et tous tant que nous sommes dans les divers ministères, nous devons les haïr. Ce sera un jour la gloire de l'Espagne d'avoir eu des secrétaires d'État assez courageux pour en opérer l'expulsion. »

En 1768, il était permis à Roda de s'enivrer de sa victoire sans combat, du triomphe de sa haine sur la justice, et de se hisser au Capitole. En 1847, si cet homme, qui a laissé l'Espagne riche et honorée, sortait du tombeau, s'il la voyait indigente, effacée de la carte

des nations, devenue le jouet de toutes les forfanteries constitutionnelles et ne comptant plus parmi les peuples que par la discorde entre les citoyens et par les ignominies de sa famille régnante, nous ne savons trop si Roda se glorifierait d'avoir préparé ce premier crime qui en a fait naître tant d'autres.

Mais quand le cabinet de Madrid méditait la perte des Jésuites, on était loin de s'avouer que les fautes des aïeux sont toujours expiées par les descendants. Les espérances de d'Aranda souriaient aux méchants, aux crédules, aux utopistes et aux aventureux ; elles ne tardèrent point à se réaliser. Le Roi était favorable à la Compagnie de Jésus : on parvint à le rendre indifférent; puis, un jour, une trame ourdie de longue main l'enveloppa dans ses réseaux. Les amis de Choiseul et des Philosophes n'avaient pas voulu être accusés d'abrutissement intellectuel; on leur avait dit de secouer le joug sacerdotal en commençant par anéantir les Jésuites. Pour se montrer dignes de leurs maîtres, d'Aranda et le duc d'Albe trompèrent la confiance de Charles III. Ils lui laissèrent oublier que la chute des croyances précède de bien près la chute des empires. On les vit abuser de son respect pour la mémoire de sa mère, et ils calomnièrent la naissance du Roi pour le rendre implacable.

Ici l'histoire ne peut s'appuyer que sur des probabilités. Les fauteurs de la destruction de l'Ordre de Jésus et les partisans de ce même Ordre, tous d'accord sur le résultat, diffèrent essentiellement sur les causes. Les uns prétendent que l'*émeute des Chapeaux* dessilla les yeux du Roi, et lui fit soupçonner ce qu'était cette Société de prêtres, aspirant à détrôner son protecteur, ou tout au moins à s'emparer des colonies espagnoles. Les autres affirment que d'Aranda ne fut que le metteur en œuvre d'un complot organisé à Paris. Ce complot, disent-ils, eut pour base l'orgueil d'un fils qui ne veut pas avoir à

rougir de sa mère. Dans l'incertitude où, en l'absence de tout document positif, l'écrivain consciencieux est placé, nous avons fait appel aux adversaires nés de l'Institut. Puisque les historiens catholiques, sans preuves décisives des deux côtés, se trouvent en désaccord complet, nous invoquons le témoignage des Protestants. Or voici la version de l'Anglican Coxe : (1)

« Dès lors (en 1764) le ministère français se proposa d'achever la chute des Jésuites dans les autres pays, il s'occupa surtout d'obtenir leur bannissement complet du territoire espagnol. Choiseul n'épargna à cet effet aucun moyen ni aucune intrigue pour répandre l'alarme sur leurs principes et leur caractère. Il leur attribuait toutes les fautes qui paraissaient devoir entraîner la disgrâce de leur Ordre. Il ne se fit pas le moindre scrupule de faire circuler des lettres apocryphes sous le nom de leur Général (2) et autres supérieurs, et de répandre d'odieuses calomnies contre quelques individus de la Société. » Coxe va plus loin, et il ajoute (3) : « Des rumeurs circulaient partout relativement à leurs complots

(1) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. v, p. 4.

(2) Les apologistes du duc de Choiseul, le comte de Saint-Priest entre autres, ont senti la nécessité de démentir les assertions de l'écrivain anglais, au moins désintéressé dans la question. Leur seul motif pour croire que Choiseul est resté étranger à toute cette intrigue, c'est qu'on n'en découvre aucune trace dans la correspondance officielle ou privée du ministre avec le marquis d'Ossun, son parent, ambassadeur de France à Madrid. Cette raison nous semble peu concluante, car, au tome v, p. 430, de l'*Histoire de la diplomatie*, par Flassan, nous lisons, à propos des négociations relatives aux Jésuites :

« Le temps n'a pas encore suffisamment dévoilé ces négociations, et ne les dévoilera peut-être jamais, parceque beaucoup de démarches qui les accompagnèrent furent confiées à des sous-ordres, ou opérées par des voies détournées. Ainsi, le duc de Choiseul ne correspondait pas pour cet objet avec l'ambassadeur du Roi à Madrid, mais avec l'abbé Bellardy, chargé d'affaires de la marine et du commerce de France à Madrid. »

(3) *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. v, p. 9.

supposés et à leurs conspirations contre le gouvernement espagnol. Pour rendre l'accusation vraisemblable, on fabriqua une lettre, qu'on supposait avoir été écrite par le Général de l'Ordre à Rome, et adressée au Provincial en Espagne. Cette lettre lui ordonnait d'exciter des insurrections ; elle avait été envoyée de manière à être interceptée. On parlait des richesses immenses et des propriétés de l'Ordre : c'était une amorce pour obtenir son abolition. Les Jésuites eux-mêmes perdaient beaucoup de leur influence sur l'esprit de Charles, en s'opposant à la canonisation qu'il désirait si ardemment de don Juan de Palafox. Mais la cause principale qui occasionna leur expulsion fut le succès des moyens employés pour faire croire au Roi que c'était par leurs intrigues que l'émeute qui venait d'avoir lieu à Madrid avait été excitée, et qu'ils formaient encore de nouvelles machinations contre sa propre famille et contre sa personne. Influencé par cette opinion, Charles, de protecteur zélé, devint leur implacable ennemi ; il s'empressa de suivre l'exemple du gouvernement français, en chassant de ses États une Société qui lui semblait si dangereuse. »

Léopold Ranke adopte, lui aussi, l'idée de Coxe. « On persuada, dit-il (1), à Charles III d'Espagne que les Jésuites avaient conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère don Louis. » Christophe de Murr suivit la même version ; Sismondi la développe. « Charles III, dit-il (2), conservait un profond ressentiment de l'insurrection de Madrid ; il la croyait l'ouvrage de quelque intrigue étrangère ; on réussit à lui persuader qu'elle était l'œuvre des Jésuites, et ce fut le commencement de leur ruine en Espagne. Des bruits de complots, des accusations calomnieuses, des lettres apocryphes destinées

(1) *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 495.
(2) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 370.

à être interceptées, et qui le furent en effet, achevèrent de décider le Roi. »

Un autre Protestant, Schœll, corrobore cette unanimité, qui sera, aux yeux des lecteurs même partiaux, un singulier témoignage en faveur des Pères : « Depuis 1764, raconte le diplomate prussien (1), le duc de Choiseul avait expulsé les Jésuites de France ; il persécutait cet Ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur pour le Roi, et l'on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du P. Ricci, Général des Jésuites, que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer ; lettre par laquelle le Général aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Cette absurde invention fit une telle impression sur le Roi qu'il se laissa arracher l'ordre d'expulser les Jésuites. »

L'historien anglican Adam ajoute (2) : « On peut, sans blesser les convenances, révoquer en doute les crimes et les mauvaises intentions attribuées aux Jésuites, et il est plus naturel de croire qu'un parti ennemi non seulement de leur établissement comme corps, mais même de la Religion chrétienne en général, suscita une ruine à laquelle les gouvernements se prêtèrent d'autant mieux qu'ils y trouvaient leurs intérêts. »

Le texte des écrivains protestants est identique ; nous ne l'acceptons pas, nous ne le rejetons pas, nous le donnons dans son intégrité. Il explique naturellement ce qui, sans lui, serait inexplicable (3), car un homme de

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 163.

(2) *Histoire d'Espagne*, t. IV, p. 274.

(3) On trouve dans un ouvrage qui parut en 1800 sous ce titre : *Du rétablissement des Jésuites et de l'éducation publique* (Emmerick, Lambert Romen), un fait curieux à l'appui de ces dires protestants. Le fait est

la trempe de Charles III ne modifie pas en un seul jour les opinions de toute sa vie. Restant Chrétien plein de ferveur, il ne va pas briser un Institut qui, répandu dans chaque province de son empire, avait conquis plus de peuples à la monarchie espagnole que Christophe Colomb, Cortez et Pizarre. Pour décider Charles III à cet acte de sévérité inouïe, il a fallu des motifs extraordinaires. Le plus plausible, le seul qui pût allumer son courroux, c'était de jeter sur son royal écusson le stigmate de la bâtardise. On avait étudié à fond son caractère, on le croyait incapable de céder à des suggestions philosophiques, on le saisit par le point vulnérable. Dans l'impossibilité d'évoquer un autre fait révélateur offrant quelque vraisemblance, il faut bien s'attacher à celui que les écrivains protestants racontent. Ce fait est avéré par d'autres témoignages contemporains et par les documents de la Compagnie de Jésus.

connu de tous ceux qui ont séjourné à Rome, c'est une tradition de Catholiques ; mais elle confirme pleinement les récits de Schœll, de Ranke, de Coxe, d'Adam et de Sismondi.

Il est bon d'ajouter ici une particularité intéressante à l'histoire des moyens employés pour perdre la Compagnie de Jésus tout entière dans l'esprit de Charles III. Outre la prétendue lettre du P. Ricci, il y eut d'autres pièces supposées, et, parmi ces pièces mensongères, une lettre où l'on avait parfaitement imité l'écriture d'un Jésuite italien, qui contenait des invectives sanglantes contre le gouvernement espagnol. Sur les instances que faisait Clément XIII pour avoir quelques pièces de conviction qui pussent l'éclairer, cette lettre lui fut envoyée. Parmi ceux qui furent chargés de l'examiner se trouvait Pie VI, alors simple prélat. En y jetant les yeux il remarqua d'abord que le papier était de fabrique espagnole, et il lui parut extraordinaire que, pour écrire de Rome, on eût été chercher du papier en Espagne. Regardant de plus près et au grand jour, il aperçut que le papier portait non seulement le nom d'une manufacture espagnole, mais encore la date de l'année où il avait été fabriqué. Or, cette date était de deux ans postérieure à celle de la lettre, d'où il suivait que la lettre aurait été écrite sur ce papier deux ans avant qu'il existât. L'imposture, la falsification devenait manifeste ; mais le coup était porté en Espagne, et Charles III n'était pas homme à reconnaître et à réparer un tort.

Blessé dans son orgueil et dans sa piété filiale, le Roi, entre les mains de qui les ministres avaient fait tomber les prétendues lettres écrites par Ricci, n'avait plus de conseils à demander qu'à sa vengeance. Dévoué au Souverain Pontife, enfant respectueux de l'Église, il ne songea même pas à recourir à lenr sagesse. Il se croyait outragé, il punissait l'injure tout en l'ensevelissant au plus profond de son cœur.

De ténébreuses enquêtes furent ordonnées pour épier les démarches des Jésuites et pour encourager les délations. On prit des mesures que la discrétion espagnole pouvait seule couvrir des ombres du mystère. On interrogea la vie publique et privée de chaque membre de la Société. De tous ces dires, salariés par d'Aranda, on forma un faisceau d'accusations sans unité, et on présenta l'affaire au Conseil extraordinaire assemblé. Le 29 janvier 1767 le fiscal de Castille, don Ruys de Campomanès, plaida contre eux, raconte le Protestant Jean de Muller (1). « Il leur fit un crime de l'humilité de leur extérieur, des aumônes qu'ils répandaient, des soins qu'ils donnaient aux malades et aux prisonniers ; il les accusa de se servir de ces moyens pour séduire le peuple et le mettre dans leurs intérêts. » La sentence du tribunal commence ainsi :

« Supposé ce qui a été dit, le Conseil extraordinaire passe à exposer son sentiment sur l'exécution du bannissement des Jésuites et sur les autres mesures qui en sont la conséquence, afin qu'il obtienne, dans l'ordre convenable, son entier et plein accomplissement. »

Si ce premier considérant a quelque chose d'étrange, les autres ne paraissent pas moins insolites. On ne touche à aucnn point de l'Institut, on n'incrimine jamais la discipline ou les mœurs des Jésuites. Il y est dit « qu'il

(1) *Histoire universelle*, par Jean de Muller, t. IV.

sera également très à propos de faire entendre aux Évêques, aux Municipalités, aux Chapitres et autres assemblées ou corps politiques du Royaume, que Sa Majesté se réserve, à elle seule, la connaissance des graves motifs qui ont déterminé sa royale volonté à adopter cette juste mesure administrative en usant de l'autorité tutélaire qui lui appartient. » On y lit encore : « Sa Majesté doit imposer de plus à ses sujets le silence sur cette affaire, afin que personne n'écrive, ne publie ni ne répande d'ouvrages relatifs à l'expulsion des Jésuites, soit pour, soit contre, sans une permission spéciale du gouvernement ; que le commissaire chargé de la surveillance de la presse ainsi que ses subdélégués doivent être déclarés incompétents à connaître en cette matière, parceque tout ce qui la regarde doit être entièrement du ressort et sous l'autorité immédiate du président et des ministres du Conseil extraordinaire. »

En faisant la part du prestige de terreur que cette conspiration du silence exerça sur le caractère espagnol, il faut bien convenir qu'un pareil jugement, dont les dispositifs restent un mystère scellé à l'Église, à l'Épiscopat, à la Magistrature et au Peuple, est tout au moins entaché de nullité. Depuis deux cent vingt ans les Jésuites vivent et prêchent en Espagne. Ils sont comblés de bienfaits par des monarques dont ils étendent la souveraineté. Le clergé et les masses acceptent avec bonheur leur intervention. Tout à coup l'Ordre se voit déclaré coupable d'un crime de lèse-majesté, d'un attentat public que personne ne peut spécifier. La sentence prononce la peine sans énoncer le délit. Dans les habitudes de la vie, l'assertion qui cache la preuve affirme au moins le fait; ici, preuve et fait, tout est enseveli dans l'ombre, tout dépasse les dernières limites de la crédibilité humaine. Les suppositions qui décident le Conseil extraordinaire ne sont pas justifiées, elles ne sont même

pas énoncées. L'ambassadeur qui doit communiquer cette sentence au Pape « a ordre très exprès de se refuser à toute explication, et de se borner uniquement à la remise de la lettre royale. » Ainsi le Pontife suprême, qui lie et délie sur la terre, ne connaîtra pas mieux que les Jésuites, que l'Espagne et le monde entier, les causes du bannissement. En Portugal on fait un scandale de la publication de ces causes, en France on les motive dans de longs arrêts, en Espagne elles sont condamnées au secret de la tombe. Tout ce que le gouvernement de Ferdinand VII avoua depuis, c'est que « la Société de Jésus (1) fut chassée à perpétuité en vertu d'une mesure arrachée par surprise et par les menées les plus artificieuses et les plus iniques à son magnanime et pieux aïeul le roi Charles III. »

Un crime contre les personnes ou contre la sûreté de l'État laisse après lui des traces. Il y a eu des témoins, des enquêtes, des interrogatoires, des soupçons; rien de tout cela ne se pratique ici; et, dans l'impuissance d'expliquer le jugement du Conseil extraordinaire, on est réduit, malgré soi, à revenir à la version des Protestants.

D'Aranda n'admit à ses confidences que Manuel de Roda, Mônino, Campomanès et d'Osma. Ils travaillaient, ils conféraient entre eux avec tant de mystère que les plus jeunes pages, que des enfants leur servaient de copistes, incapables qu'ils étaient de comprendre ce qu'on leur faisait transcrire (2). De semblables précautions furent employées afin de se disposer au coup tragique. On minuta dans le cabinet du Roi les ordres adressés aux

(1) *Exposicion y dictamen de el fiscal de el consejo y camara d. Francisco Gutteriez de La Huerta, en el expediente consultivo sobre si convendrà ò no permitir que se restablezca la Compania de Jesus en estos reynos, y en su caso bajo de que reglas y calidades debera verificarse.*

(2) *Souvenirs et portraits du duc de Lévis*, p. 163.

autorités espagnoles dans les deux mondes. Ces ordres, signés par Charles III, contresignés par d'Aranda, étaient munis des trois sceaux. A la seconde enveloppe on lisait : « Sous peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au déclin du jour. »

La lettre du Roi contenait ces lignes : « Je vous revêts de toute mon autorité et de toute ma puissance royale pour sur-le-champ vous transporter avec main-forte à la maison des Jésuites. Vous ferez saisir tous les Religieux, et vous les ferez conduire comme prisonniers au port indiqué dans les vingt-quatre heures. Là ils seront embarqués sur des vaisseaux à ce destinés. Au moment même de l'exécution, vous ferez apposer les scellés sur les archives de la maison et sur les papiers des individus, sans permettre à aucun d'emporter avec soi autre chose que ses livres de prières et le linge strictement nécessaire pour la traversée. Si, après l'embarquement, il existait encore un seul Jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort.

« MOI, LE ROI. »

Pombal et Choiseul avaient essayé de donner une apparence juridique à leurs mesures. D'Aranda pousse jusqu'à l'incroyable le roman de l'arbitraire. Les navires se trouvaient à l'ancre dans les ports d'Espagne et d'Amérique, les troupes étaient en mouvement pour que force restât à la tyrannie, lorsque le 2 avril, à la chute du jour, le même ordre fut exécuté, à la même minute, dans toutes les possessions espagnoles. D'Aranda avait redouté l'indiscrétion de Choiseul, son complice : il ne lui communiqua son plan qu'à l'heure même où il s'accomplissait.

Le 2 avril, au moment où la Société de Jésus tombait frappée par la foudre, le Roi Catholique fit paraître une Pragmatique Sanction destinée à justifier cet acte de

bannissement général. La Pragmatique est aussi réservée que la sentence du Conseil extraordinaire. Elle n'offre aucun éclaircissement sur la nature des crimes imputés aux Jésuites. On y lit seulement : « 1° que le Prince, déterminé par des motifs de la plus haute importance, tels que l'obligation où il est de maintenir la subordination, la paix et la justice parmi ses peuples, et par d'autres raisons également justes et nécessaires, a jugé à propos d'enjoindre que tous les Religieux de la Compagnie de Jésus sortent de ses États, et que leurs biens soient confisqués ; 2° que les motifs justes et sérieux qui l'ont obligé de donner cet ordre resteront pour toujours renfermés dans son cœur royal ; 3° que les autres Congrégations religieuses ont mérité son estime par leur fidélité, par leurs doctrines, enfin par l'attention qu'elles ont de s'abstenir des affaires du gouvernement. »

Cet éloge, adressé aux autres Instituts, était un blâme indirect jeté sur les enfants de saint Ignace. Il insinue le crime qu'on veut leur reprocher ; mais ce crime d'un sujet, exagéré jusqu'à l'ambition la plus effrénée, n'a rien qui soit de nature à rester enfermé dans un cœur royal. Il fallait le dénoncer, le prouver à l'Espagne, au Pape et aux Souverains étrangers, afin de ne laisser planer aucun soupçon sur la justice de l'arrêt. On s'en tint à ces aveux ; ils ne suffisent pas pour légitimer une proscription établie sur une aussi vaste échelle.

Le mandement du Roi était impitoyable : les autorités militaires et civiles s'y conformèrent sans le comprendre. Il y eut à cette heure-là d'indicibles souffrances, d'amers regrets et de cruels outrages à l'humanité. On s'adressait à six mille Jésuites épars en Espagne et dans le Nouveau-Monde. On les enlevait, on les insultait, on les parquait, on les entassait sur le pont des vaisseaux, on les vouait à l'apostasie ou à la misère, on les surprenait dans leurs maisons, on les dépouillait de leurs biens,

de leurs œuvres, de leurs correspondances ; on les arrachait à leurs Colléges ou à leurs Missions. Jeunes ou vieux, valides ou infirmes, tous devaient subir l'ostracisme dont personne n'avait le secret. Ils partaient pour un exil inconnu ; sous les menaces et les affronts, pas un seul ne fit entendre une plainte. Dans leurs papiers les plus intimes on ne trouva jamais une ligne qui pût faire soupçonner quelque trame.

Ce n'est pas néanmoins un pareil résultat que le ministère espagnol sent le besoin de communiquer à Rome. Il faut dominer le Saint-Siége par une terreur préparée d'avance, afin d'amortir le contrecoup de ses réclamations. Dans un style où l'énergie de la pensée s'allie au persiflage de l'expression, Roda se charge de dicter à Azara ce qu'il doit dire et faire. Le 7 avril, il écrit :

« Du mercredi au vendredi on a exécuté l'opération césaréenne dans toute l'Espagne. Dès le 6 mars, de semblables ordres furent donnés dans toutes les Indes. En conséquence nous vous ferons cadeau à Rome d'un demi-million de Jésuites en leur payant leur voyage et la subsistance, leur vie durant. Je joins ici la note des points d'où ils ont été expulsés suivant l'avis qui en a été reçu pacifiquement et à la satisfaction des peuples. Nous n'avons pas encore de nouvelles des points les plus éloignés. »

En commençant cette dépêche, Roda s'appuie sur la joie des populations qui se félicitent d'être délivrées des Jésuites ; deux lignes plus bas, le ministre espagnol se donne un démenti à lui-même. Cette contradiction ne l'arrête point :

« On ne se fait pas d'idée, continue-t-il, de la sévérité avec laquelle on a jugé cette mesure, tant à Madrid que partout ailleurs. Auparavant on était en révolution à la vue d'un chapeau de Jésuite, aujourd'hui on les regrette. Ces illustrissimes ont beaucoup perdu de terrain

en Europe et dans les Indes. Nous étions au milieu des deux royaumes d'où ils ont été chassés, et nous nous trouvions au centre de leurs intrigues. Le Roi ne veut point d'explication à ce sujet; mais si l'on nous provoque, il sera indispensable de la donner, et Torregiani, qui joue un grand rôle dans les découvertes secrètes faites par le Conseil extraordinaire, n'en sera pas quitte à si bon marché. Je plains le pauvre Azpuru, qui doit en porter la nouvelle au Pape et qui plaidera l'affaire devant Torregiani. J'en suis ivre de joie d'autant plus que nous avons des armes rassurantes pour notre défense. Ce fatal pontificat, pour vouloir défendre les Jésuites, finira par rompre avec toutes les cours et par se perdre lui-même, et avec lui la Religion, la doctrine et les bonnes mœurs. »

Le 14 avril 1767, le ministre espagnol revient sur son opération césaréenne, et sur ses menaces qu'il étaie par la calomnie.

« Enfin, s'écrie-t-il dans sa dépêche de ce jour à don Nicolas de Azara, l'opération césaréenne est terminée dans tous les colléges et les maisons de la Compagnie de Jésus en Espagne. Selon les avis qui viennent de nous parvenir, on les envoie maintenant sur les différents points où ils doivent être embarqués. Nous vous adressons donc cette bonne marchandise. Il n'y a eu d'émeute nulle part, et l'on a reconnu que les Tertiaires n'étaient pas en aussi grand nombre qu'on le pensait. Les personnes chargées d'embonpoint, les femmes, les niais, étaient passionnés pour cette espèce de gens; ils ne cessaient de nous importuner de leur affection pour eux, effet de leur aveuglement. Vous seriez étonné de voir combien ils étaient nombreux.

« Les Jésuites s'étaient emparés des tribunaux, des administrations, des couvents de religieux et de religieuses, des maisons des grands et des ministres, en

sorte qu'ils opprimaient tout. Ils corrompaient la justice et dominaient entièrement l'Espagne. Les documents qui se découvriront dans les archives, bibliothèques et autres, dans les greniers, les caves, etc., fourniront matière suffisante pour révéler plus que l'on ne savait jusqu'ici. »

L'accusation se produit sous toutes les formes ; elle semble, dans la bouche du gouvernement espagnol, n'attendre qu'une provocation pour écraser le Saint-Siége et la Compagnie de Jésus avec les documents qui se découvriront dans les archives. Ce système de vanterie et d'intimidation se prolonge. Le 28 avril, Roda écrit d'Aranjuez à son correspondant ordinaire : « Tout ce qu'on pourrait dire de Rome pour empêcher le départ des Jésuites serait maintenant hors de saison et inutile. Il est probable que si la cour de Rome venait à triompher, il éclaterait quelque scandale, car les matériaux ne manquent pas pour les confondre et les discréditer dans toute l'Europe. De Paris et de Lisbonne, on ne fait qu'applaudir à l'expulsion des Jésuites. Quant à Rome, l'on affirme que les Anglais seuls se sont montrés défavorables à la mesure. Voyez quel appui pour Rome, qui a la bassesse de favoriser Londres et de s'allier à des protestants ! »

Les Jésuites espagnols avaient été partout pris au dépourvu. On les enlevait de leurs maisons sans leur laisser le temps de mettre un peu d'ordre dans leurs papiers ; l'exil les attendait, et ils partaient en souriant. On comptait parmi eux des hommes de grand talent ou d'illustre naissance : Joseph et Nicolas Pignatelli, petits-neveux d'Innocent XII et frères de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, étaient de ce nombre. D'Aranda craint de s'aliéner les premières maisons du royaume : il fait proposer à plusieurs Pères de se retirer dans le sein de leurs familles, où ils seront libres et respectés. A l'exemple des

Pignatelli, tous refusent d'accepter ce compromis avec l'apostasie. Le P. Joseph est malade ; on le presse, on le supplie de ne pas s'embarquer. Les instances le suivent jusqu'à Tarragone ; il répond toujours : « Ma résolution est inébranlable ; peu importe que mon corps soit la pâture des poissons ou celle des vers ; mais ce que je désire avant tout, c'est de mourir dans la société des Jésuites, mes frères. » Et le 4 août 1767, Roda, le collègue de d'Aranda au ministère, signale lui-même ce courage qui ne se dément jamais. Roda écrivait au chevalier d'Azara : « Les Pignatelli ont refusé absolument de quitter l'habit de la Compagnie : ils veulent vivre et mourir avec leurs frères. »

Ces frères étaient dispersés au milieu de tous les continents. Dans l'Amérique méridionale, ils jouissaient d'une autorité illimitée sur l'esprit des peuples. Ils pouvaient soulever en leur faveur les Néophytes du Paraguay, et on avait accusé les Pères d'aspirer à rendre ces Réductions indépendantes de la Couronne, sous le gouvernement de la Compagnie. La fable de l'empereur Nicolas Ier aurait pu se réaliser facilement ; car les Néophytes exaspérés ne parlaient que de séparation avec la métropole proscrivant leurs Apôtres. Un mot tombé de la bouche des Jésuites cimentait une grande révolution : ce mot ne fut pas prononcé. Il ne vint à la pensée d'aucun Missionnaire de le jeter aux multitudes éplorées comme un drapeau d'affranchissement et de vengeance. Les Pères prévoyaient la chute de leur monument de civilisation, ils avaient la force en main ; cependant ils se soumirent sans exception, sans résistance, sans murmure, à l'autorité qui parlait au nom du Roi. L'obéissance fut partout la même, et, dans leurs adieux à ces peuples qu'ils avaient faits hommes et chrétiens, les Jésuites ne firent entendre que des paroles de Foi et de patience. Aucun écrivain n'a pu saisir, dans une pareille

spontanéité, la trace d'une révolte, l'émission d'une pensée coupable. Les uns se taisent sur cette glorieuse et funeste abnégation, les autres la constatent. Le voyageur Pagès, qui alors se trouvait aux Philippines, n'a donc pas évoqué de contradicteurs lorsqu'il a dit (1) : « Je ne puis terminer ce juste éloge des Jésuites sans remarquer que, dans une position où l'extrême attachement des indigènes pour leurs pasteurs aurait pu, avec bien peu d'encouragement de leur part, donner occasion aux désordres qu'entraînent la violence et l'insurrection, je les ai vus obéir au décret de leur abolition avec la déférence due à l'autorité civile, et en même temps avec le calme et la fermeté des âmes vraiment héroïques. »

Sismondi n'est pas moins explicite. Voici en quels termes il parle des Jésuites arrachés à leurs travaux transatlantiques (2) : « Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leurs colléges, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées. On craignait leur résistance dans les Missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis; ils montrèrent, au contraire, une résignation et une humilité unies à un calme et à une fermeté vraiment héroïques. »

La probité de Charles III ne faisait pas plus doute que ses talents. Clément XIII aimait ce prince; le 16 avril 1767, il lui écrivit pour le supplier, au nom de la Religion et de l'honneur, de déposer dans son sein paternel les causes d'une pareille proscription. Le Pape s'exprimait en ces termes pleins de douleur : « De tous les coups qui nous ont frappé pendant les malheureux neuf ans de notre pontificat, le plus sensible à notre cœur paternel

(1) *Voyage de Pagès*, t. II, p. 190.

(2) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 372; l'*Annual Register*, t. X, année 1767, chap. V, p. 27, et le *Mercure historique* de décembre 1767, p. 354, confirment ces faits.

a été celui que Votre Majesté vient de nous annoncer. Ainsi, vous aussi, mon fils, *tu quoque, fili mi;* ainsi le Roi Catholique, Charles III, qui est si cher à notre cœur, remplit le calice de nos souffrances, plonge notre vieillesse dans un torrent de larmes et nous précipite au tombeau. Le pieux roi d'Espagne s'associe à ceux qui étendent leur bras, ce bras que Dieu leur a donné pour protéger son service, l'honneur de l'Église et le salut des âmes, à ceux, dis-je, qui prêtent leur bras aux ennemis de Dieu et de l'Église. Ils songent à détruire une institution si utile et si bien affectionnée à cette Église, qui doit son origine et son lustre à ces saints héros que Dieu a choisis dans la nation espagnole pour répandre sa plus grande gloire par toute la terre. Peut-être, Sire, quelque individu de l'Ordre a-t-il troublé votre gouvernement? Mais dans ce cas, ô Sire! pourquoi ne punissez-vous pas le coupable sans étendre la peine aux innocents? Nous attestons Dieu et les hommes que le corps, l'institution, l'esprit de la Société de Jésus sont innocents; cette Société n'est pas seulement innocente, elle est pieuse, utile et sainte dans son objet, dans ses lois, dans ses maximes. »

Clément XIII s'engageait à ratifier toutes les mesures prises contre les Jésuites, et à punir ceux qui auraient manqué à leurs devoirs de prêtres et de sujets fidèles. Le Roi répondit : « Pour épargner au monde un grand scandale, je conserverai à jamais dans mon cœur l'abominable trame qui a nécessité ces rigueurs. Sa Sainteté doit m'en croire sur parole. La sûreté de ma vie exige de moi un profond silence sur cette affaire. »

A l'aspect d'une obstination qui se retranchait sous des paroles dénuées de preuves, Clément XIII crut que sa charge de Pasteur souverain lui faisait un devoir d'intervenir dans un procès terminé par la force brutale, lors même que ce procès n'avait pas été instruit. La colère

des Rois et de leurs ministres les avait mal servis et encore plus mal inspirés ; le Pape se contenta d'en appeler à la dignité de la raison humaine. Dans un bref adressé à Charles III, il déclara « Que les actes du Roi contre les Jésuites mettaient évidemment son salut en danger. Le corps et l'esprit de la Société sont innocents, ajoutait-il, et, quand bien même quelques religieux se seraient rendus coupables, on ne devait pas les frapper avec tant de sévérité sans les avoir auparavant accusés et convaincus. »

Nicolas d'Azara n'a point fait mystère, dans la ville de Rome, des documents accablants que son gouvernement lui annonçait. Il a affirmé que si le Saint-Siége ou le cardinal Torregiani provoquait le ministère, d'Aranda et ses collègues étaient tout prêts à jeter sur l'expulsion des Jésuites une lumière inattendue. Roda s'est rendu le porteur officiel de ce défi ; Rome l'accepte dans la mesure des bienséances pontificales. Torregiani, le secrétaire d'État, déclare à Thomas Azpuru et à d'Azara, en présence du corps diplomatique, qu'il somme le cabinet de Madrid de produire publiquement les documents dont il argue, les écrits ou les actes qu'il a découverts soit à la charge du Pape, soit à la sienne ou à celles des Jésuites. Azpuru et Azara en instruisent leur cour, et le gouvernement espagnol garde le silence. Torregiani insiste ; Clément XIII se plaint avec fermeté de cet outrage gratuit ; on ne répond que par de nouvelles menaces, sans jamais préciser un fait. Aujourd'hui que toutes les dépêches du ministère sont en notre possession, il nous est même impossible d'en évoquer un seul. C'est donc à la postérité à flétrir en dernier ressort de pareilles allégations.

Charles III ne revenait jamais sur une résolution prise. Les larmes du Pape ne l'attendrirent pas ; il croyait à la fable inventée par les ennemis des Jésuites, à ces lettres

apocryphes qui avaient ulcéré son cœur. Il ne se décida jamais à révéler, même au Souverain Pontife, la cause de sa subite inimitié contre la Société de Jésus. Ce fut un secret qu'il emporta dans la tombe ; ce secret a transpiré malgré lui.

Les Jésuites, enlevés au même instant sur tous les points du territoire espagnol, ne devaient communiquer avec aucun être vivant jusqu'à leur arrivée à Civita-Vecchia. Le Roi les déclarait sans patrie ; mais, par un reste d'humanité, en s'emparant de leurs biens, il faisait à chacun d'eux une pension alimentaire de cent piastres par an. Une restriction était néanmoins apportée à cet acte. Les Pères exilés devaient s'abstenir de toute apologie de leur Ordre, de toute offense directe ou indirecte envers le Gouvernement ; et la faute d'un seul, que des mains étrangères ou hostiles pouvaient commettre, entraînait pour les autres la suppression immédiate de ce secours viager (1). Il était défendu à tout Espagnol, sous

(1) L'article de la Pragmatique Sanction qui a trait à la pension alimentaire est ainsi conçu :

« Je déclare que, dans la confiscation des biens de la Compagnie de Jésus, sont compris tous ses biens et effets, meubles et immeubles, etc., sans préjudice de leurs charges et des portions alimentaires des individus, qui seront : pour les Prêtres, de cent piastres leur vie durant, et de quatre-vingt-dix pour les Religieux laïques ; lesquelles portions alimentaires seront payables sur la masse générale, qui sera formée des biens de la Compagnie.

« Je déclare que ceux des Jésuites qui sortiront des États du Pape, où ils sont envoyés, ou qui donneront quelque juste motif de mécontentement à la Cour, par des actes ou par des écrits, perdront aussitôt la pension qui leur est assignée. Et quoique je ne doive pas présumer que le corps de la Compagnie, manquant encore aux obligations les plus strictes et les plus importantes, permette qu'aucun de ses membres fasse des écrits contraires au respect et à la soumission dûs à ma volonté, sous prétexte d'apologie ou de défense qui tendraient à troubler la paix dans mes royaumes, ou que ladite Compagnie se serve d'émissaires secrets pour parvenir à cette fin, si pareil cas arrivait, contre toute apparence, tous les individus perdraient à la fois leur pension. »

peine de haute trahison, de parler, d'écrire, de réclamer contre ces mesures et de correspondre avec les Jésuites. L'on devait accepter sans examen cette étrange proscription, qui devenait la ruine morale et matérielle de l'Espagne, ainsi que de ses colonies. Il y eut dans le peuple de sourdes fermentations, les grands s'indignèrent; mais d'Aranda avait pris ses précautions. Il calomniait ses victimes ou il frappait de terreur ceux qui s'apprêtaient à les défendre. Quelques voix libres s'élevèrent pourtant, et Charles III entendit un Évêque lui reprocher l'iniquité de son décret. Le 12 mai, Roda écrivait à Azara: « La plupart des Évêques ont décidé d'offrir leur concours au Roi et au comte d'Aranda. Seulement nous savons que celui de Tolède et son vicaire, malgré leurs ruses, ont envoyé mille sottises à Rome. Nous ne serions point étonnés que ceux de Cuenca, Coria, Ciudad-Rodrigo, Teruel et quelques autres en eussent fait autant; mais nous l'ignorons. »

Quand les premiers bâtiments de transport, qui ne devaient plus, jusqu'à destination, communiquer avec le rivage, furent en vue de Civita-Vecchia, les bannis, dont des marches forcées, des privations de toute espèce, des souffrances de toute nature avaient épuisé le courage, espérèrent enfin. On s'était flatté que les Novices ne voudraient pas commencer leur carrière par l'exil, et qu'ils consentiraient à rester en Espagne. On les tenta par les souvenirs de la famille et de la patrie; il y eut dans plusieurs cités, à Valladolid surtout, des luttes où l'on chercha à surprendre la candeur de cette jeunesse refusant de se séparer de ses maîtres. Les séductions et les menaces échouèrent; les Novices, saintement obstinés, suivirent leurs pères dans la voie des tourments. Ainsi qu'en France et en Portugal, l'Ordre de Jésus, en Espagne, ne vit que très peu d'apostats. Cette soif de l'exil, sur laquelle d'Aranda n'avait pas

compté, fut un embarras. Les navires manquèrent, on jeta les uns sur les autres ces hommes de tout âge et de toute condition, dont le ministère de Charles III semblait faire la traite, et on les dirigea sur l'Italie. D'Aranda avait tout combiné à l'intérieur, mais sa sollicitude de proscripteur ne dépassait pas la frontière. En arrivant sur la rade de Civita-Vecchia, « le gouverneur, qui, selon Sismondi (1), n'était point prévenu, ne voulut pas les recevoir, et ces malheureux, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, entassés comme des criminels à bord des bâtiments de transport, furent réduits, pendant des semaines, à courir des bordées en vue de la côte. Beaucoup d'entre eux périrent. »

Cet événement a été si cruellement dénaturé, que nous n'avons cherché à le juger que sur les récits des Calvinistes. Nous publions la version de Sismondi. Le Protestant, dont les sympathies religieuses et politiques sont si éloignées de la Cour de Rome et de l'Institut de Loyola, n'a pas même l'idée de faire un crime au Pape et au Général des Jésuites d'un incident qu'expliquent les lois sanitaires, la sûreté des États et les exigences de l'honneur, selon les idées reçues en diplomatie. Un Catholique n'a ni cette réserve ni cette équité. Dans son *Histoire de la chute des Jésuites* (2), le comte Alexis de Saint-Priest ne craint pas, sans aucune preuve à l'appui, sans le témoignage même d'un calomniateur, de torturer les faits et de donner un démenti aux actes les plus incontestables. Il s'exprime ainsi :

« Il faut en convenir, l'arrestation des Jésuites et leur embarquement se firent avec une précipitation nécessaire peut-être, mais barbare. Près de six mille prêtres de tous les âges, de toutes les conditions, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards

(1) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 372.
(2) *Histoire de la Chute des Jésuites*, p. 65.

accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. Après quelques jours de navigation, ils arrivèrent devant Civita-Vecchia. On les y attendait : ils furent reçus à coups de canon. Les Jésuites partirent furieux contre leur Général ; ils lui reprochèrent sa dureté et l'accusèrent de tous leurs malheurs. »

C'est une triste page que celle-là. La mémoire de Clément XIII, celles du cardinal Torregiani et de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, n'en seront pas souillées ; mais, pour répondre d'avance à des outrages sans profit, sans gloire et sans vérité, Sismondi ajoute : « Clément XIII regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la Religion et de l'Église ; il avait un tendre attachement pour leur Ordre ; leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes ; il se reprochait en particulier la mort des infortunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia : il donna des ordres pour que tous ces déportés, qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique, fussent distribués dans les États de l'Église, où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. »

Le premier navire portait les Jésuites aragonais. Ils étaient au nombre de six cents. Le P. Joseph Pignatelli les animait à la résignation. Dans sa dépêche datée de Saint-Ildephonse, le 28 juillet 1767, Roda lui-même la proclame en termes si formels que le doute même n'est plus permis. « Nous savons, écrit-il à d'Azara, ce que les Jésuites qui se trouvent en route annoncent aux autres ; quelques-unes de leurs lettres sont tombées entre nos mains. Dans l'une on détaille les communications antérieures échangées avec la Cour de Rome. On connaît par là les instructions qu'ils en ont reçues. Ils applaudissent à la résolution du Pape de ne point les recevoir

Carta de ... Manuel de Roda a Don

-:-:-

S.n Ildef.so 28 de Julio de 67.

Am.o y S.or brava chamusquin
entre Ginoveses, y franceses. Aq
do un Correo a Paris, y hoy él va
Durazzo a dar satisfaccion de
Acà han despachado otro corre
havenido al Sitio para solicita
del Rey con la Francia, por la fir
hecho de condescender al recibo
Corcega, ponderando la imposibi
en su continente, y dando a ent
tienen de q.e esta Gente y cruube
de su Estado, como lo hacian cr
Ahora han dado ordenes par
quen y se alojen en su Plaza d
antes reservaban; y hacen q.e

Nicolas de Azara

a schaleo autad.
uellos han despacha-
i el noble Jacobo
su conducta.
o a Turgote el q.[l]
n el patrocinio
ueron q.[e] uos han
delos exercitos en
lidad de admitirlos
euder el niedo q.[e]
la tranquilidad
Argenia.
aq.[e] d escribar-
Bonifacio, que
a tropa Genovesa

expediciones de ofi
sueldo p solo los co
interesados.
Ya sabrà Vm. como
y lo q. respondie
mal exito.
Mandeme. a fu

io, que el Rey paga por eso el

buba de los negocios de Italia

nos echechan los Ingleses,

a nuestras memorias. temo

nas &c.ª afect.º am.º

Roda

dans ses États. Ils endurent ces peines comme un martyre pour le bien de l'Église persécutée. Les Aragonais sont les plus fanatiques, et tous désirent donner leur vie pour la Compagnie. »

La correspondance de ces exilés sur les mers est interceptée par leurs proscripteurs, qui se racontent tout ce qu'ils y découvrent; puis, comme habitué à trouver un pareil dévouement dans ses victimes, Roda le constate froidement, laconiquement. Il ignore qu'après lui il viendra des écrivains qui, à l'école du comte de Saint-Priest, essaieront de torturer les faits afin d'en extraire quelque lambeau d'accusation contre les disciples de saint Ignace. Roda, sans s'en douter, sans le vouloir surtout, glorifie cette héroïque résignation que d'autres prendront à tâche d'insulter.

Les Jésuites écartés du rivage comprenaient les motifs qui avaient inspiré cette mesure au cardinal Torregiani; ils l'approuvaient. Les États Pontificaux sont peu fertiles, et six mille individus y arrivant subitement devaient provoquer la famine, ou tout au moins des murmures parmi le peuple. Les Jésuites savaient encore que, si Clément XIII les accueillait sans faire auprès de Charles III des démarches officielles, ce serait encourager les autres cours à imiter Pombal, Choiseul et d'Aranda. Le Pape se chargeait des enfants de saint Ignace; on pouvait donc impunément les spolier, les jeter pauvres et nus sur le territoire romain. La charité pontificale veillait à leur entretien: les ministres et les magistrats n'avaient qu'à se partager leurs dépouilles. Ce calcul ayant déjà réussi, d'autres ne demanderaient pas mieux que de le faire. La cour de Rome s'était, à juste titre, montrée fort offensée des termes outrageants de la Pragmatique Sanction de Charles III. Ce prince improvisait le Pontife geôlier de six mille Espagnols. Sans avoir consulté le Vatican, il insultait à la dignité du souverain temporel

en choisissant un pays ami pour lieu de déportation. Clément XIII fut irrité de ces procédés insultants, et il ne voulut pas que le domaine de saint Pierre devînt la prison de tous les Religieux qu'il plairait aux gouvernements de bannir de leur territoire, sous prétexte qu'ils étaient dangereux à l'ordre public, mais en réalité parceque leur fortune tentait les cupidités diplomatiques.

Tels furent les motifs qui engagèrent le Pape à ne pas accepter les divers convois de Jésuites qui se succédèrent. Dans l'intérêt et pour l'honneur du Siége apostolique, les Pères ne firent entendre aucune plainte. Les aveux du ministère espagnol le démontrent surabondamment. Ils souffrirent, ne voulant pas qu'à cause d'eux la cour de Rome fût humiliée daus ses rapports avec les puissances. Les Français occupaient militairement les villes maritimes de la Corse, où Paoli poussait le cri de l'indépendance nationale. Ces ports étaient neutres; le Pape obtient qu'ils s'ouvrent aux proscrits. Les proscrits entrent à Ajaccio au moment même où Caffari met le siége devant la ville. Au mois d'août 1767, on les dépose sur le rocher de San Bonifacio. Pendant ce temps, la République de Gênes cède l'île au gouvernement de Louis XV. Le premier soin de Choiseul est de charger Marbœuf d'expulser tous les Jésuites (1); on

(1) Le protestant Schœll, dans son *Cours d'histoire des États européens*, t. IX, p. 53, raconte avec quelle cruauté le duc de Choiseul fit procéder à ces persécutions. « La mauière dont eut lieu cette nouvelle expulsion montra sous un triste jour la prétendue philantropie des coryphées de la philosophie. On avait été injuste envers les Jésuites français; mais la conduite qu'on tint envers les Jésuites espagnols, auxquels la république génoise avait accordé asile dans l'île de Corse, fut barbare. On jeta les religieux dans des vaisseaux, où, par une chaleur étouffante, ils étaient entassés sur le tillac, couchés les uns sur les autres, exposés aux ardeurs du soleil. Ce fut ainsi qu'on les transporta à Gênes, d'où ils furent envoyés dans l'État ecclésiastique. »

les dirige sur Gênes, de là ils se rendent à Bologne, puis enfin ils s'établissent à Ferrare.

Avant de monter sur le trône d'Espagne, Charles III avait régné à Naples. Son nom y était respecté, et en partant pour Madrid il donna l'investiture du royaume des Deux-Siciles à Ferdinand IV, un de ses fils. Ferdinand, trop jeune pour gouverner par lui-même, avait eu besoin d'un guide; le jurisconsulte Bernard Tanucci fut nommé son premier ministre. Les Rois de la maison de Bourbon devaient périr ou être emportés dans la tempête que préparait la philosophie du dix-huitième siècle, et, par un esprit de vertige qu'il sera toujours impossible d'expliquer, ces princes s'entouraient des ennemis les plus dangereux de leur trône. Les idées de liberté, qui conduisent si rapidement aux idées de révolution, s'abritaient sous leur sceptre; elles présidaient à leur gouvernement; elles s'infiltraient dans le peuple avec la garantie du pouvoir. Choiseul régentait la France; d'Aranda essayait de modifier les mœurs espagnoles; Tanucci, comme eux imbu des utopies économistes, les faisait triompher à Naples. Avant d'être le favori d'un Roi, cet homme, dont les mœurs étaient pures et dont les talents administratifs sont incontestables, professait le droit à l'Université de Pise. Ses qualités lui avaient acquis une grande prépondérance sur les ministres ses collègues; il essayait de l'étendre encore en flattant les Philosophes, qui distribuaient la gloire. Il s'était pris d'une haine mortelle pour le Saint-Siége, et il disait souvent qu'il fallait rogner un peu le manteau papal. Tanucci se trouvait dans les conditions voulues pour faire la guerre aux Jésuites.

Clément XIII suppliait le Roi catholique d'épargner à sa vieillesse et à l'Église un deuil aussi profond que légitime. « Loin d'y réussir, raconte Sismondi (1), loin de

(1) *Histoire des Français*, t. xxix, p. 373.

déterminer ce monarque à motiver sa barbarie autrement que par les généralités les plus vagues, il ne put empêcher que Charles III et le duc de Choiseul n'entraînassent dans le même système de persécution les deux autres branches des Bourbons en Italie. » Le roi d'Espagne avait toute autorité sur Tanucci ; il lui écrivit. Aussitôt le ministre napolitain saisit l'occasion de s'attirer quelques éloges des Encyclopédistes. Il allait braver Rome, complaire à Charles III, et disposer en maître de toutes les propriétés des Jésuites. Le marquis Tanucci ne se mit pas en frais d'imagination pour arriver à ce triple résultat. Il arracha au roi Ferdinand, à peine majeur, un premier édit contre les membres de la Compagnie, et, sans prendre le temps de couvrir son arbitraire de quelque prétexte, il résolut de suivre pas à pas le plan qui avait si bien réussi à d'Aranda. Dans la nuit du 3 novembre 1767, il fit investir simultanément les Colléges et les maisons de la Société. Les portes furent enfoncées, les meubles brisés, les papiers saisis, et la force armée escorta, vers la plage de Pouzzole, les Pères, auxquels on ne permit que de prendre leurs vêtements. Ces mesures furent exécutées avec tant de précipitation, que, au rapport du Général Coletta (1), ceux qu'on avait enlevés de Naples à minuit faisaient, au jour naissant, voile vers Terracine.

C'étaient de grands apôtres de la tolérance et de l'égalité sociale en théorie que ces ministres, précurseurs de la philantropie. Ils violent comme à plaisir toutes les lois de l'humanité. Huit Jésuites, courbés sous le poids des années, résidaient à Sora. Pour s'emparer de leurs personnes, Tanucci met en mouvement un corps de quatre cents arbalétriers. Le roi Ferdinand répugnait à signer le décret qui proscrivait les Jésuites de ses royau-

(1) *Storia di Napoli*, t. I, liv. II, § 8, p. 168.

mes de Naples et de Sicile. Il demandait à Tanucci quels crimes avaient commis ces religieux, qui lui avaient donné les premières notions de la foi catholique et dont le nom était révéré dans toutes les classes. Tanucci se rejetait sur la raison d'État et sur la volonté de Charles III d'Espagne. Le jeune prince s'obstinait ; enfin le ministre parvint à gagner l'évêque Latilla, un de ces confesseurs suivant la cour et qui se font de la conscience royale un marchepied pour arriver à la fortune et au pouvoir. Latilla arrache à Ferdinand de Naples ce qui jusqu'alors avait été si dignement refusé au père et au tuteur. Le décret de proscription fut signé. A peine les Jésuites étaient-ils abandonnés sans nourriture, presque sans vêtements, sur la côte de Terracine, que Tanucci confisquait leurs biens, disposait de leurs maisons, et vendait leurs meubles à l'encan. Il faisait fondre les statues en argent d'Ignace et des autres saints dont les églises de la Compagnie étaient ornées ; la hache ou le marteau détruisait le monogramme de l'Institut sculpté sur le bronze ou sur le marbre. Tanucci aspirait à ne laisser aucun souvenir vivant du passage des Jésuites dans le royaume. Les Napolitains s'indignaient comme leur Roi de cet exil sans cause et de ces mutilations sacriléges. Tanucci essaya de se justifier en calomniant ses victimes dans un pamphlet officiel.

La victoire de Choiseul et de d'Aranda n'était pas encore complète. Le jeune duc de Parme, petit-fils de France et infant d'Espagne, fut sollicité par eux d'entrer dans la coalition contre les Jésuites. Il avait pour guide Du Tillot, marquis de Felino, agent de la secte philosophique. Au commencement de 1768, les Jésuites se virent chassés de Parme. Pinto, grand-maître de Malte, était feudataire du royaume de Naples. Les cours de France et d'Espagne obligèrent celle des Deux-Siciles à poursuivre l'Institut jusque sur le rocher des chevaliers

de la Chrétienté. Tanucci s'empressa d'obtempérer. Le 22 avril 1768, le grand-maître rendit un décret par lequel, cédant aux sollicitations du Napolitain, il bannissait de l'île la Compagnie de Jésus.

A ces coups réitérés, qui ébranlaient le Saint-Siége, le vieux Pontife n'avait eu à opposer que la patience, les prières et la raison. Lorsqu'il vit que Ferdinand de Parme s'unissait aux ennemis de l'Église, il se rappela que ce prince avait du sang de Farnèse dans les veines, qu'il était vassal de Rome, et par une bulle il promulgua sa déchéance. Rezzonico était le fils d'un marchand de Venise, mais il était prince par l'élection, Souverain Pontife par la miséricorde divine. Il se trouvait en face de cette royale famille de Bourbon, qui conjurait la ruine des Jésuites, sans songer que quelques années plus tard ces mêmes Bourbons, calomniés, détrônés, fugitifs ou égorgés, invoqueraient l'Église comme le dernier juge sur la terre qui pût leur ouvrir le ciel ou les consoler. Rome revendiquait des droits sur le duché de Parme, droits contestés peut-être, mais qu'il était politique de faire valoir dans les circonstances. Clément XIII avait tout souffert; il n'osa point cependant abaisser la tiare aux pieds d'un de ses feudataires. Le 20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait les décrets promulgués dans les principautés de Parme et de Plaisance; aux termes de la bulle *In cœna Domini,* il frappait d'excommunication les administrateurs du duché. C'était porter atteinte au Pacte de famille et blesser Choiseul dans son orgueil diplomatique. Choiseul ameuta contre le Saint-Siége les Bourbons, qui alors faisaient servir leur union à humilier la Papauté; mais en opposant des priviléges surannés à des haines inexplicables, elle n'avait pas tous les torts, car le calviniste Sismondi explique ainsi ce différend, né de la destruction des Jésuites :

« Quelque peu fondée, dit-il (1), que fût originairement la prétention de l'Église à la souveraineté de Parme et de Plaisance, c'était un fait établi depuis des siècles dans le droit public ; et, quoique les grandes puissances, en disposant de l'héritage des Farnèse par les divers traités du dix-huitième siècle, y eussent eu peu d'égard, elles n'avaient point, par leur silence, aboli un droit constamment invoqué, et par le Saint-Siége, qui le réclamait, et par les habitants de Parme et de Plaisance, qui y trouvaient une garantie. »

Ainsi, le Saint-Siége, même en 1768, était, au dire d'un des écrivains les plus habiles du Protestantisme moderne, là garantie des peuples contre les rois. Choiseul se garda bien d'envisager la question au même point de vue. Le fils d'un marchand de Venise avait l'audace de rappeler à son devoir un prince de la maison de Bourbon ; le ministre, protecteur des théories d'égalité philosophique, se trouva froissé dans ses vanités de courtisan. Le 11 juin 1768, la France prit possession du Comtat Venaissin ; Naples, à son instigation, s'empara de Bénévent et de Ponte-Corvo. Les Jésuites n'avaient pas été expulsés de ces provinces, relevant du patrimoine de saint Pierre ; Choiseul et Tanucci les en chassèrent en confisquant leurs biens.

Les Jésuites, disait-on, étaient repoussés par les nations ; l'esprit public se prononçait contre eux dans tous les royaumes, et le premier jour où il put se manifester, il se déclara en faveur des Pères de l'Institut. Le 4 novembre 1768 était la fête du roi Charles d'Espagne. Il y avait dix-neuf mois que les Jésuites, enlevés de la Péninsule, étaient à tout jamais proscrits ; il n'en existait pas un seul sur le territoire espagnol, mais leur souvenir vivait dans le clergé et dans le peuple. « Le jour de la

(1) *Histoire des Français*, t. XXIX, p. 375.

Saint-Charles, dit le protestant Coxe (1), lorsque le monarque se faisait voir au peuple sur le balcon de son palais, on voulut profiter de la coutume d'accorder ce jour-là quelque demande générale, et, à la grande stupeur de toute la cour, les cris d'une foule immense firent entendre d'un commun accord le vœu que les Jésuites fussent réintégrés, et qu'on leur accordât la permission de vivre en Espagne, et de porter le costume du clergé séculier. Cet incident inattendu alarma et contraria le Roi, qui, après avoir pris des informations, jugea à propos d'exiler le cardinal-archevêque de Tolède et son grand-vicaire, accusés d'avoir été les fauteurs de cette demande tumultueuse. » On consultait le peuple espagnol, on le laissait libre d'exprimer ses vœux, il réclamait les Jésuites. Ce désir fut interprété par Charles III comme une action coupable. Elle le froissait dans ses inimitiés ; il ne s'en montra que plus ardent à provoquer l'extinction de la Compagnie.

Le Pontife était vieux, affaibli par les travaux, et surtout par la douleur ; on espéra vaincre sa résistance en l'effrayant. Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, fut chargé de ce rôle ; il présenta au Pape un mémoire pour demander la révocation du bref contre Parme. Ce mémoire était si violent que Clément XIII s'écria d'une voix entrecoupée (2) : « Le vicaire de Jésus-Christ est traité comme le dernier des hommes ! il n'a sans doute ni armées ni canons ; il est facile de lui prendre tout, mais il est hors du pouvoir des hommes de le faire agir contre sa conscience. »

Ce généreux cri d'un vieillard aurait dû émouvoir Choiseul ; il lui donna l'idée de poursuivre à outrance la destruction des Jésuites, et, le 10 décembre 1768, d'Aubeterre, avec une nouvelle note, vint l'exiger du Pontife.

(1) *L'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, par Coxe, t. v, p. 25.
(2) *Histoire de la Chute des Jésuites*, par le comte de Saint-Priest, p. 78.

Le Portugal s'unissait aux quatre cours de la maison de Bourbon pour formuler ce vœu. Le cardinal Torregiani, secrétaire d'État, l'accueillit avec des paroles dignes de l'Église romaine. « Par la force, répondit-il aux ambassadeurs réunis autour de lui, les princes peuvent faire tout ce qu'ils voudront, mais par voie de concession, soyez assurés qu'ils n'obtiendront jamais rien. » Une telle fermeté avait toujours été son guide dans les affaires. Le Pape ne se démentit pas au milieu de tant de circonstances pénibles. Il luttait avec énergie, quand un trépas subit, et depuis longtemps désiré, arracha Clément XIII aux tortures morales que les adversaires des Jésuites lui faisaient endurer. Il expira le 2 février 1769, à l'âge de soixante-seize ans (1). Deux jours après cette mort, que l'ambassadeur de Portugal, Almada Mendozza, retiré à Venise comme en observation, ignorait encore, ce diplomate écrivait à Nicolas Pagliarini. « Enfin les trois cours de Bourbon se sont mises en campagne pour extirper une bonne fois de ce monde cette Société ennemie du genre humain. D'après ce qu'on me mande de Rome, on espère que le Pape le fera avec l'assentiment du Sacré Collége, à moins qu'il ne veuille tromper encore les souverains par des moyens évasifs. À Rome, les Jésuites marchent tout mortifiés en attendant leur chute. Nous verrons comment finira cette comédie qui fixe les yeux du monde entier. »

(1) On admire, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, le tombeau de Clément XIII, l'un des chefs-d'œuvre de Canova. L'immortel statuaire a placé aux pieds du Pontife deux lions qui, par leur beauté, attirent tous les regards. Celui qui dort, c'était, dans la pensée de l'artiste, le symbole de la mansuétude et de la confiance ; celui qui veille et qui semble vouloir se défendre en montrant ses griffres, c'est, toujours d'après Canova, l'image de Clément XIII ne voulant pas condamner la Société de Jésus. Les Jésuites n'existaient plus quand Canova, l'un de leurs derniers élèves, traduisit dans le marbre les résistances catholiques de Clément XIII, et proclama sa reconnaissance par une ingénieuse allégorie.

D'Almada était dans l'erreur. Les derniers jours de la vie du Pontife avaient été dignes de son règne; mais ce trépas compliquait la situation; il ouvrait un vaste champ à l'intrigue. Nous allons dire de quelle manière les Cardinaux et les Ambassadeurs des Couronnes l'exploitèrent.

CHAPITRE III.

Les Jésuites à Rome. — Seizième congrégation générale. — Élection de François Retz. Mesures prises par l'Institut contre ses écrivains et ses polémistes. — Les congrégations de procureurs. — Mort du P. Retz. — Ignace Visconti lui succède. — Il expire et le P. Centurioni, nommé Général à sa place, meurt promptement. — Élection de Laurent Ricci. — Son caractère. — Pressentiment de la Congrégation. — Le Conclave de 1769. — Menaces des ambassadeurs de la maison de Bourbon. — Le cardinal Chigi et les Zelanti. — Instructions données par Louis XV aux cardinaux français. — Les Exclusions. — L'empereur Joseph II au Conclave. — Son attitude au Gesù. — De Bernis entre au Conclave. — Intrigues des ambassadeurs de France et d Espagne. — Le Berretino du cardinal Albani et la courtisane. — Propositions faites pour nommer un Pape qui s'engage, avant l'élection, à détruire la Compagnie de Jésus. — Dufour, agent du Jansénisme et sa correspondance. — Le cardinal Malvezzi présenté comme Pape. — Il est trop éclairé. — Les fanatiques et les politiques. — La corruption dans le Sacré-Collége. — Intimidation exercée par les ministres des trois cours. — Différence entre la prélature romaine et les étrangers. — Intrigues que font mouvoir les puissances. — Moyens qu'elles emploient. — Correspondance inédite et autographe du cardinal de Bernis et du marquis d'Aubeterre. — Don Manuel de Roda et le chevalier d'Azara. — Propositions de simonie. — Vingt-trois exclusions. — Attitude de Ganganelli. — Ce que pensent de lui d Aubeterre, Bernis et Dufour. — Les Commentaires inédits du P. Jules de Cordara. — Déplorable situation du Sacré-Collége. — Scandales dans le Conclave révélés par Bernis. — Ganganelli et le cardinal de Solis. — Ils s'accusent tous de Jésuitisme. — Bernis tenu à l'écart. — Pacte secret pour supprimer les Jésuites. — Ganganelli trompe les deux partis. — Aveux de Bernis. — Élection de Clément XIV. — Récompenses accordées aux cardinaux qui ont fait fléchir leur conscience. — Nicolas Pagliarini, condamné aux galères et gracié par Clément XIII, est nommé chevalier par Clément XIV. — D'Aubeterre demande des proscriptions.

Au moment où la Société de Jésus, dans l'éclat de sa maturité, succombait en Portugal, en France, en Espagne et à Naples, elle semblait n'avoir rien à redouter de la part du Saint-Siége. Elle avait rendu tant de services à la Religion et à la Chaire apostolique que tout portait à croire qu'un Souverain Pontife ne consentirait jamais à détruire l'œuvre de prédilection des Papes dont il ceignait la tiare. Cette pensée consolait la Catholicité, elle inspirait aux Jésuites une dernière espérance : elle leur permettait d'envisager d'un œil serein la tourmente qui les

générales appelées à donner de nouveaux chefs à la Société n'avaient eu qu'à constater les heureux effets d'une indissoluble alliance avec le Saint-Siége.

Michel-Ange Tamburini, après avoir gouverné l'Institut pendant vingt-six ans, était mort le 28 février 1730, sans désigner de Vicaire. Le 7 mars les Profès nommèrent à ces fonctions le P. François Retz, Assistant d'Allemagne, qui fixa au 15 novembre la seizième assemblée générale. On y remarquait les PP. Charles Dubois, Martin Tramperinski, Jean Scotti, Antoine Casati, Xavier Hallever, François de La Gorrée, François Sierra, Jérôme Santi, Louis La Guille, Xavier de La Grandville et Jean de Villafanne. Le 30 novembre, Retz, qui réunissait tous les suffrages, obtint, au premier tour de scrutin, l'unanimité moins sa voix. Né à Prague en 1673, le Père avait successivement rempli avec dictinction les principaux rectorats de la province de Bohême.

Milan, Venise, Naples, Angleterre, Gallo-Belgique, Rhin inférieur et les cinq de l'assistance française, suivirent l'exemple donné par Rome. Les Jésuites craignirent de voir les Jansénistes se faire une arme du livre de Gonzalès ; ils l'attaquèrent avec une vivacité inexplicable dans des hommes qu'on nous représente sous l'œil de leur Général comme un cadavre ou comme un bâton entre les mains du vieillard. Le 19 novembre ils se réunirent. Les suffrages se balancèrent tellement que le décret pour convoquer l'Assemblée générale fut rendu. Mais bientôt des difficultés s'élevèrent ; il n'y avait qu'une demi-voix de majorité. Cette majorité mettait elle-même en doute si elle avait atteint son but et réalisé le *plura medictate suffragia* recommandé par les Constitutions. Le cas n'était pas prévu, on en appela au Souverain Pontife, qui nomma une commission composée des cardinaux Panciattici, Albani, Carpegña, Mariscotti et Spada. Le jugement de cette commission décida l'insuffisance de majorité, et la XIV[e] Congrégation générale trancha la question en déclarant que la majorité devait au moins être de trois voix.

Cette opposition contre les doctrines théologiques de leur chef est un acte qui sert à démontrer l'indépendance des Jésuites même en face du Général de l'Institut. Si la Compagnie ne l'a pas renouvelé plus souvent, c'est que l'occasion ne s'en est jamais offerte.

La Congrégation générale termina ses travaux le 13 février 1731. Elle porta trente-neuf décrets. Le trente-troisième interdit aux Jésuites auteurs le droit de traiter avec les libraires pour la publication de leurs œuvres sans une permission spéciale du Provincial. Dans son décret LXXXIV, la septième Congrégation prohibait tous les actes qui pourraient avoir même l'apparence du négoce. Ce fut pour maintenir cette loi déjà ancienne qu'en 1731 une autre vint la corroborer.

D'un consentement unanime il avait été arrêté dans la précédente Assemblée générale (décret IX) que les écrivains de la Compagnie ne devaient pas répondre avec aigreur ou vivacité aux attaques de leurs adversaires. Les Profès déclaraient qu'une polémique passionnée était contraire à l'esprit de l'Institut. Dans leur quinzième décret ils renouvelèrent la défense primitive de la douzième Congrégation (1), et, à la veille des assauts dont la Société allait être victime, elle prémunit la charité du prêtre contre les emportements de l'écrivain. Il fut décidé que l'on chercherait à réprimer la facilité que chacun avait peu à peu conquise de publier ses ouvrages.

(1) Le Décret XIX de la douzième Congrégation est ainsi conçu : « S'il arrivait que quelqu'un des nôtres, de vive voix, par écrit ou de quelque autre manière que ce soit, blessât une personne quelconque étrangère à la Compagnie, et spécialement des religieux ou des grands, ou leur donnât un juste motif d'offense, d'abord que les supérieurs fassent d'exactes recherches contre le coupable, qu'ils le châtient avec la sévérité exigée par la justice, et que rien en cette matière ne demeure impuni. Ensuite qu'ils fassent en sorte que ceux qui auraient pu avec raison se croire lésés aient le plus promptement possible la satisfaction qui leur est due. Si jamais on réimprimait les livres contenant certaines choses dont quelqu'un peut se formaliser, qu'on le retranche entièrement. Enfin, de crainte que les supérieurs, que cela regarde, ne soient trop indulgents sur ce point, les consulteurs, tant locaux que provinciaux, sont tenus d'avertir les supérieurs médiats si quelqu'un a commis une faute de cette nature, et de déclarer si on lui a imposé une pénitence ou non, et quelle pénitence. »

La censure préalable s'était affaiblie avec le temps : il fallait la rajeunir. L'Assemblée voulut que les censeurs, pour l'examen des manuscrits, fussent inconnus aux écrivains, et les écrivains à leurs juges. Ces derniers avaient ordre de donner leur avis sans respect humain, sans aucun égard pour les personnes, et le Provincial devait veiller à l'exécution des arrêts théologiques ou littéraires.

Retz venait dans un temps de calme, précurseur de la tempête. Il se laissa être heureux avec la Compagnie. Il fut l'ami de Clément XII et de Benoît XIV. Il obtint la canonisation de saint François Régis, et par une sage administration il contribua beaucoup à la prospérité de l'Ordre. Plusieurs colléges, des séminaires et des maisons de retraite furent fondés ; et quand, le 19 novembre 1750, il mourut, presque dans les bras de Benoît XIV, il abandonna la Société plus florissante et plus vivace que jamais. Le P. Retz avait désigné pour Vicaire-Général Ignace Visconti, qui fixa la Congrégation au 21 juin 1751. Parmi les profès qui y assistèrent on comptait Louis Centurioni, Léonard Tschiderer, Joseph de La Grandville, Pierre de Cespedès, Jean de Gusman, Claude Frey de Neuville, Antoine Timoni, Joseph de Andrada, Stanislas Popiel, Léonard des Plasses et Ignace de Sylveyra, tous Assistants ou Provinciaux d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal et de Pologne. Le 4 juillet Visconti fut élu général. Issu d'une grande famille milanaise, ce Jésuite avait longtemps gouverné la province de Lombardie. Il était aimé du Souverain Pontife, et ses vertus ainsi que ses talents l'avaient rendu cher à l'Église ; mais, après quelques années d'un fructueux généralat, Visconti mourut le 4 mai 1755.

En sa qualité de Vicaire, le P. Centurioni convoqua l'Assemblée d'élection au 17 novembre. Quatre-vingt-

quatre Profès se réunirent à Rome. On distinguait dans leurs rangs les PP. Scotti, Antoine Vanossi, Louis Le Gallic, Laurent Ricci, Xavier Idiaquez, Thomas Dunin, Pascal de Mattéis, Gaspard Hoch, André Wagner, Mathurin Le Forestier, Salvator Ossorio, Antoine Cabral et Henri de Saint-Martin. Le 30 novembre Louis Centurioni fut élu. Il ne fit que languir au milieu de ses nombreuses occupations, et le 2 octobre 1757 la mort mit un terme à ses souffrances. Il avait nommé Vicaire le P. Jean-Antoine Timoni, qui convoqua pour le 8 mai 1758 la Congrégation générale. C'était la dix-neuvième et la dernière qui se réunissait au Gesù. On distinguait parmi les Profès assemblés les PP. Garnier, de Maniaco, Philippe d'Elci, Ridolfi, Claude de Jame, Kosminski, Rota, Allanic, Rhomberg, Velasco, de Sylva, Adalbert Bystronowiski, Trigona, Lindner, Le Gallic, Ossorio, Juan de Gusman, Wagner et Pierre de Cespedès. Le 21 mai Laurent Ricci fut élu chef de l'Ordre.

Né à Florence le 2 août 1703, le Père appartenait à une illustre famille; mais les événements qui allaient se dérouler sous son généralat devaient donner à son nom un retentissement que sa piété et ses modestes vertus n'auraient jamais eu. Il ne possédait aucune des qualités propres à soutenir le combat désespéré qui s'engageait. Caractère dont la douceur approchait de la timidité, esprit cultivé, mais complétement étranger au jeu des passions humaines, il avait jusqu'alors vécu de cette vie intérieure que les Jésuites s'arrangeaient au milieu du monde, et à l'âge de cinquante-cinq ans il se trouvait chargé du gouvernail de l'Institut. Ses mains étaient trop faibles pour le tenir en face des tempêtes amoncelées. Aquaviva ne les eût pas conjurées; Ricci devait se laisser emporter par elles sans résistance. La Congrégation générale pressentait des calamités prochaines, et dans son décret XI, en recommandant l'exécution des

lois et des règles, elle ajoutait : « Que les supérieurs enjoignent expressément à ceux qu'ils gouvernent le soin des choses spirituelles, et qu'ils leur inculquent souvent que c'est de cette fidélité aux devoirs de la piété et de la Religion que dépendent la conservation et la prospérité de la Compagnie ; car, Dieu le permettant ainsi pour des desseins cachés que nous ne pouvons qu'adorer, si nous devions être en butte aux adversités, le Seigneur n'abandonnera pas ceux qui lui demeureront attachés et unis intimement ; et, tant que nous pourrons recourir à lui avec une âme pure et un cœur sincère, aucun autre appui ne nous sera nécessaire. »

Dans le secret de leur Congrégation, voilà les seules mesures qu'adoptent ces hommes dont le monde diplomatique semble prendre à tâche de redouter les intrigues. Les premiers éclairs de l'orage ont déjà brillé. Tout devient hostile à la Société de Jésus. Pour rompre cette coalition de haines, de cupidités ou de passions impies, les Jésuites n'ont recours qu'à la Foi et à la patience. Nous avons dit le résultat de cette lutte inégale en Portugal, en France et en Espagne. Les ministres et les cours de justice, les princes de la maison de Bourbon et les Philosophes, ennemis de tous les cultes et de tous les trônes, ont jusqu'alors circonscrit le champ de bataille. Ils ont jugé, condamné, exilé et dépouillé les Pères de l'Institut au tribunal privé de leurs colères, de leurs préventions ou de leurs espérances. La dispersion des Jésuites à Lisbonne, à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme, a été le produit d'opinions et de calculs contraires. Dans chaque État, les monarques et les ministres ont agi presque isolément. On les a tentés par l'appât des louanges philosophiques. Ils se sont laissé séduire par la pensée qu'une inique spoliation les enrichirait. Maintenant que l'œuvre de destruction est consommée chez eux, ils veulent forcer le Saint-Siége à sanctionner

leurs décrets. Ils se coalisent pour faire subir à la cour de Rome la loi qu'ils sentent le besoin de lui imposer afin de légitimer leur arbitraire.

Jusqu'à ce moment les efforts, les prières, les menaces des ambassadeurs avaient été inutiles. La mort de Clément XIII ouvrit un nouveau champ aux hostilités contre les Jésuites. L'alliance de quatre rois catholiques sollicitant l'extinction d'un Ordre religieux par tous les moyens possibles devait exercer une étrange influence sur les Cardinaux. Il fallait savoir si la Philosophie l'emporterait sur la Religion, et si l'Église, pressée de tous côtés, consentirait enfin à accorder aux princes le droit de suicide, qu'ils invoquaient en aveugles. La guerre ne se faisait plus partiellement ; les adversaires de l'Ordre avaient combiné leur attaque. Ils désiraient anéantir la Société en forçant le successeur futur de Clément XIII à confirmer ce qu'ils avaient entrepris pour blesser l'autorité du Saint-Siége. Le Conclave qui se réunissait dans ces circonstances difficiles offrait à l'Espagne, à la France, au Portugal et aux Deux-Siciles une chance inespérée de succès. Il fallait intimider le Sacré-Collége, l'exciter à immoler les Jésuites par une élection agréable aux puissances, et lui faire entrevoir dans un prochain avenir la paix que les dernières mesures de Clément XIII avaient compromise.

Le 15 février 1769, treize jours après la mort du Souverain Pontife, dont les obsèques venaient de s'accomplir avec le cérémonial usité, le Conclave s'ouvrit. Les envoyés de la maison de Bourbon ne cachaient ni leurs menées ni leur action. Au nom de leurs cours, ils demandaient, ils exigeaient même que l'on attendît les Cardinaux français et espagnols. Le marquis d'Aubeterre surtout, ambassadeur de Louis XV, s'exprimait avec hauteur. Mais ces menaces diplomatiques n'effrayèrent point une partie du Sacré-Collége. On voulait que le

Saint-Siége s'humiliât devant des princes qui ne savaient même pas conserver la dignité de la justice. Le parti des *Zelanti* (1) s'indigna de voir Louis XV parler de vertu, et Choiseul, d'Aranda, Pombal ainsi que Tanucci prodiguer à l'Église des témoignages de leur vénération suspecte. Il tenta d'en finir avec les intrigues qui s'agitaient à la porte du Vatican, et l'élection du cardinal Chigi n'échoua que faute de deux voix de majorité. Chigi était un Prêtre qui n'aurait pas reculé; il n'aurait jamais sacrifié la Compagnie de Jésus à des inimitiés philosophiques ou jansénistes. D'Aubeterre et Azpuru, ministre d'Espagne, jetèrent les hauts cris. Ils annoncèrent dans la ville que, si le vœu des Couronnes n'était pas exaucé, la France, l'Espagne, le Portugal et les Deux-Siciles se sépareraient de la communion romaine. Ces violences morales produisirent l'effet attendu : quelques Cardinaux, jugeant de la force du Catholicisme par leur propre faiblesse, n'osèrent pas exposer à de nouvelles tempêtes la barque de saint Pierre, qui n'est cependant jamais plus affermie sur les flots que lorsqu'elle brave les vents de

(1) Ranke, dans son *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 489, s'exprime ainsi : « La scission qui partageait le monde catholique avait pénétré aussi, sous certain rapport, au sein de la cour romaine, où deux partis s'étaient déclarés, l'un plus sévère, l'autre plus modéré. »

Le parti que l'écrivain protestant désigne comme le plus sévère, et qu'à Rome on appelle les *Zelanti*, tenait fortement, dans le Sacré Collége, pour les prérogatives du Saint-Siége et pour toutes les libertés de l'Église. Il se composait en général des Cardinaux les plus exacts et les plus religieux. Clément XIII, Pie VI et Pie VII le représentèrent sur le trône pontifical.

La fraction du Sacré-Collége que Ranke regarde comme plus modérée, et qui était connue sous le nom de *parti des Couronnes*, pensait que, tout en conservant l'essentiel, il fallait faire des sacrifices aux puissances temporelles et à l'esprit du siècle. Elle se formait, du moins dans ses membres les plus avancés, d'hommes politiques, de Cardinaux diplomates. Benoît XIV fut l'expression de cette nuance dans le sens le plus restreint ; Clément XIV la résuma dans celui des concessions.

l'hérésie ou de l'iniquité. On consentit à différer l'élection jusqu'à l'arrivée des Cardinaux français et espagnols. Cette concession, arrachée à de méticuleuses habiletés ou inspirée par un sentiment de pacification toujours respectable, même dans ses erreurs, devait laisser la victoire aux mains des puissances temporelles. Dès lors il ne s'agit plus dans le Conclave que de faire surgir un Cardinal acceptant la ligne de conduite tracée par les Couronnes. Cette ligne se réduisait à quelques exigences plus ou moins déplorables pour l'Église. Le 19 février 1769 Louis XV et le duc de Choiseul les résumèrent dans les instructions données aux Cardinaux de Luynes et de Bernis partant pour Rome.

« Le règne de Clément XIII, lit-on dans ce document secret, n'a que trop démontré que la piété la plus sincère, les mœurs les plus pures et les intentions les plus droites ne suffisent pas pour faire un bon Pape, et qu'il lui faut de plus les lumières et les connaissances nécessaires pour l'administration tant spirituelle que temporelle dont il est chargé, et qui manquaient absolument à Clément XIII. De là vient que, certainement sans le vouloir et vraisemblablement sans le savoir, il a fait plus de tort à l'Église romaine que plusieurs de ses prédécesseurs moins réguliers et moins religieux que lui. Il n'avait aucune notion approfondie des cours, des affaires politiques et des égards qui sont dus à la personne et à l'autorité indépendante des autres souverains. Conduit par des conseils passionnés et fanatiques, il a formé des entreprises et s'est porté à des démarches dont l'injustice et la violence ont obligé la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, le Portugal, la République de Venise et quelques autres puissances à réclamer hautement contre les atteintes qu'il a portées aux droits sacrés et inaliénables de leur souveraineté. »

Le même ton de dédaigneuse pitié ou de misérable

vanité princière perce à chaque ligne de ces instructions. On sent que Louis XV et Choiseul essaient de se relever des hontes militaires ou diplomatiques qu'ils ont amassées sur la France, et c'est sur l'Église désarmée, sur la Compagnie de Jésus qui ne résiste pas, qu'ils dirigent leurs batteries. L'abolition absolue et totale de la Société est la première des conditions à obtenir pour réconcilier les puissances avec la Cour romaine ; les autres regardent les démêlés du Saint-Siége avec le duc de Parme. Il y en a une qui intéresse directement la France. Choiseul a perdu la Martinique, il a lâchement abandonné le Canada aux Anglais ; pour offrir à son pays une glorieuse compensation, il déclare « que Sa Majesté a résolu de réunir à perpétuité à sa couronne la ville et le comtat d'Avignon. » Louis XV craignait les âmes vigoureuses ; ses instructions sur ce point sont aussi tranchantes que sur les autres. Choiseul ne veut pas qu'un Pontife de cœur et de tête vienne s'asseoir sur la chaire apostolique, et il dit : « Le Roi n'a point personnellement de plan formé, soit pour porter au trône pontifical, soit pour en exclure tel ou tel membre du Sacré Collége. Sa Majesté désire même de ne se point trouver dans la nécessité de donner à quelqu'un d'eux une exclusion authentique. Il y a cependant un cas où il faudrait encore en user, et ce serait celui où MM. les cardinaux de Luynes et de Bernis auraient lieu de penser que les voix nécessaires pour élire un Pape pourraient se réunir en faveur d'un sujet dont les préjugés personnels, les affections particulières et un zèle aveugle et imprudent ne pourraient que rendre son administration dangereuse, et peut-être pernicieuse et fatale à la Religion et à la tranquillité des États catholiques. De ce nombre sont les cardinaux Torregiani, Boschi, Buonaccorsi et Castelli. »

Ces instructions étaient communes à Luynes et à

Bernis; mais ce dernier possédait la confiance du cabinet de Versailles, il était chargé de ses pleins pouvoirs. Bernis avait été le protecteur du duc de Choiseul, qui, redoutant en lui un rival, le fit exiler dans son diocèse d'Alby. Là ce prince de l'Église, dont, jusqu'à ce moment, la cour et la ville n'avaient connu que l'élégance poétique, les charmes de l'esprit et l'aménité du caractère, oublia ses rêves de jeunesse, de plaisirs et d'ambition pour des vertus plus épiscopales. L'ami de madame de Pompadour, le poëte que Voltaire avait surnommé Babet la Bouquetière, se transforma en prélat plein de magnificence et de charité. Dans son ambassade de Venise, il avait été agréable à Benoît XIV et au Saint-Siége; il n'était hostile à personne; il aimait l'éclat et l'apparence du pouvoir. On accorda à ses spirituelles vanités tout ce qu'elles pouvaient exiger; on le berça de l'idée que son affabilité un peu maniérée, que ses talents diplomatiques séduiraient le Sacré Collége; on l'enivra d'encens, on lui promit l'ambassade de Rome s'il parvenait à faire élire un Pape agréable aux Bourbons, et par conséquent ennemi des Jésuites. Bernis, sans haine ainsi que sans arrière-pensée, accepta le rôle qu'on lui destinait.

Il s'était flatté que ses grâces toutes françaises, que sa conversation pleine d'atticisme allaient enlever d'assaut les suffrages, et que, pour vaincre, il n'avait qu'à se montrer. En face de ces vieux Porporati italiens, ayant de plus graves intérêts à satisfaire que l'amour-propre du cardinal de Bernis, il s'aperçut bientôt que, pour discuter l'élection future, il fallait autre chose que des paroles de doucereuse conciliation ou de vagues promesses qui ne contentaient personne.

La majorité du Sacré Collége était évidemment opposée aux vœux des Bourbons; on essaya de la modifier dans leur sens par la corruption d'abord, par la violence

ensuite. Le marquis d'Aubeterre, Thomas Azpuru, Nicolas d'Azara et le comte de Kaunitz se chargèrent de ce rôle. Ils avaient des complices dans le Conclave. Ils écrivaient; ils recevaient du cardinal de Bernis et du cardinal Orsini des communications officieuses et officielles. De Paris et de Madrid, les ministres de Louis XV et de Charles III leur adressaient des instructions. C'est dans cette correspondance autographe, dont personne ne soupçonnait encore l'existence, qu'il faut chercher les preuves de l'acharnement contre les Jésuites. Cet acharnement réduisit des ambassadeurs, des confesseurs, des ministres du Roi très chrétien et du Roi catholique aux proportions de quelques intrigants de bas étage; et il força des princes de l'Église à violenter la conscience de leurs collègues. Par de honteuses transactions, tous, ambassadeurs, confesseurs, ministres et cardinaux, dirigeant le complot, s'associèrent à une culpabilité préméditée.

Jusqu'à présent, il a été impossible à l'histoire de déchirer le voile qui couvrait les événements dont ce Conclave fut le théâtre. La vérité avait plus d'une fois essayé de se faire jour; mille soupçons s'étaient égarés tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre. La conscience publique accusait; mais elle accusait sans preuves. On attribuait donc ses inquiétudes à une malveillance systématique ou à de pieuses frayeurs mal fondées. C'étaient les catholiques les plus fervents qui, malgré eux, se sentaient dominés par un instinct de répulsion; ils n'osaient pas s'arrêter aux rumeurs étranges dont les murs du Vatican laissaient transpirer le secret. Par un intervertissement de rôles trop significatif, on entendait les adversaires de l'Église proclamer que tout, dans ce Conclave, avait été digne de la philosophie et de la raison publique. Les annalistes ont vécu sur ces données contradictoires, et jamais ils ne purent sonder les profondeurs de ce mystère.

Une série d'incidents, qui n'auraient de l'attrait que pour les curieux, mais qui en réalité intéressent peu l'histoire, a fait tomber entre mes mains les documents autographes relatifs au Conclave de 1769. A l'aide de cette lumineuse découverte, il nous a été possible de suivre pas à pas, minute par minute, la trame que de grands coupables ou des hommes d'une merveilleuse imprévoyance ourdirent contre la dignité de l'Église en haine de la Société de Jésus. Cette trame que les ministres de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples ne prennent même pas la peine de dissimuler dans l'intimité de leurs correspondances va se développer sur un théâtre ecclésiastique. Ce ne seront plus seulement des rois dissolus, imbéciles ou trompés par leurs maîtresses ou par leurs diplomates qui vont agir ; des cardinaux, des prélats se jettent dans la mêlée. C'est cette conspiration qu'il importe de révéler au monde catholique sans ménagements pusillanimes, mais aussi sans passion, car la justice pour tous devient la véritable, la seule charité de l'histoire. Et, selon la parole de saint François de Sales (1) : « C'est charité que de crier au loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit. »

Dans ce labyrinthe de scandales que nous allons explorer, il y aura sans aucun doute de cruelles leçons pour les Monarques et pour le Sacré Collége. Les Monarques y verront quel abus on peut faire de leur autorité, de leur faiblesse ou de leurs erreurs. Le Sacré Collége y apprendra à braver les menaces que les cours osaient lui prodiguer ; il se défiera des promesses ou des séductions qui entravent sa liberté. Ainsi qu'il l'a déjà fait, il saura user de son droit pour se soustraire à tout jamais à l'action des puissances, et pour n'écouter que

(1) *Introduction a la Vie dévote*, par saint François de Sales, chap. XXIX (de la Médisance), page 374.

l'honneur sacerdotal dont les calculs d'une misérable politique n'étoufferont plus la voix.

Comme le grand cardinal Baronius, au moment où il va raconter dans ses *Annales* les crimes de quelques Pontifes au neuvième siècle, nous avons besoin de protester de notre respect envers le Siége Apostolique, tout en faisant la part des hommes et des fautes. Comme lui, nous devons répéter pour rassurer notre foi (1) : « Avant de pénétrer plus loin, nous croyons nécessaire de prémunir le lecteur contre le scandale qu'un esprit faible pourrait accepter en voyant l'abomination de la désolation dans le Temple. Mais que plutôt il soit dans l'étonnement et qu'il reconnaisse que la divine puissance veille à la garde de ce Temple, puisque sa ruine n'a pas comme autrefois suivi une pareille abomination. Que le lecteur comprenne que ce Temple repose sur des fondements plus solides, c'est à dire sur les promesses du Christ, promesses plus inébranlables que le ciel et la terre, car le Seigneur a dit lui-même : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. »

Après avoir indiqué le but que nous nous proposons, il faut entrer dans le Conclave avec le cardinal de Bernis. Ce prélat arrivait à Rome dans l'intention bien prononcée de complaire à tous les désirs de la cour de France ; c'était son intérêt, car le délabrement de sa fortune ne lui laissait aucune chance de réparer ses affaires. A peine est-il admis au Conclave, où l'attend le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples, qu'il viole toutes les lois protégeant le secret des délibérations intérieures, pour se mettre en correspondance quotidienne avec d'Aubeterre. Les ambassadeurs des puissances intriguent au dehors, Bernis, Orsini et le parti des Cou-

(1) *Annales ecclesiastici, auctore Cæsare Baronio*, t. X, p. 647 (Romæ, ex typographia Vaticana, 1602).

ronnes suivent leur exemple au dedans. Le comte de Kaunitz, ambassadeur de l'impératrice Marie-Thérèse, a ordre de soutenir officiellement la Compagnie de Jésus. Il oublie ses instructions pour flatter le Philosophisme naissant de Joseph II, et servir la cause de l'incrédulité. Les lettres de ces diplomates racontent, jour par jour, presque heure par heure, les péripéties du complot. A les entendre tous, on croirait que ce n'est pas de l'élection d'un Vicaire de Jésus-Christ qu'il s'agit, mais d'un de ces marchés politiques où l'honneur est toujours trahi par la corruption. D'Aubeterre a besoin du cardinal français. Il connaît son faible. Il lui raconte de petits bons mots, il l'entretient des inconvenances impériales que le jeune empereur Joseph II a cru devoir se permettre pour gagner les bonnes grâces de Voltaire et se montrer esprit fort en face du Sacré Collége et des Jésuites. Le 28 mars 1769, d'Aubeterre commence ainsi sa correspondance avec de Bernis :

« Son Éminence verra dans le billet que j'ai écrit à M. le cardinal de Luynes les intentions de l'empereur sur l'élection future que ce prince m'a communiquées dans une conversation de près d'une heure que j'ai eue avec lui tête à tête, dans sa chambre, où il m'avait fait dire de me rendre. Il a ajouté qu'il avait vu Votre Éminence à la fenêtre et qu'il aurait bien désiré de la voir de plus près. Il est très instruit de ses droits et connaît fort bien ce pays-ci. Sur les Jésuites, il m'a dit que l'impératrice sa mère, qui était très religieuse, ne croyait pas devoir faire de démarches pour solliciter leur destruction, mais qu'elle ne s'opposerait à rien, qu'elle la verrait même avec plaisir, et que lui pensait tout de même. En allant visiter la chapelle de saint Ignace dans l'Église du Jésus, il a demandé au Général quand il changerait d'habit. Ce prince a du caractère, un fonds de principes et un très grand désir d'acquérir des connaissances. Ces

A Rome le 6 fevrier 1769

Monseigneur

vous serés surement instruit avant l'a...
que le pape est mort la nuit du 2 au 3...
le cardinal neveux ni le secretaire d'Eta...
sont au dessous du lieu et y communique...
derobé n'ont sû y arriver a temps. jay ...
autres et n'ayant point prevû un pareil...
trouvé bien embarassé pour pouvoir depe...
mr. le duc de choiseul: les chevaux de p...
qu'il y eut moyen d'en avoir ni a la pos...
autres. jay eté obligé d'envoyer un expres...

rinée de ma lettre
si subitement que
- dont les appartements
it par un escalier —
té surpris comme les
emment je me suis
cher un courier a
otre étant arrêtés sans
: de rome ni aux
qui fera le plus de

ur

petites anecdotes sont pour Votre Éminence seule. J'ai pensé qu'elles pourraient lui faire plaisir. »

La nouvelle donnée par d'Aubeterre produit le même sentiment à la cour d'Espagne. Roda en adresse l'expression au chevalier d'Azara le 17 avril : « On n'avait pas encore vu de nos jours, dit-il, l'empereur à Rome et beaucoup moins encore admis au Conclave. Nos cardinaux sont pleins de joie de ce que l'empereur se soit expliqué avec tant de clarté sur les Jésuites et sur les affaires pendantes à cette cour. Ç'aura été chose bien pénible pour les fanatiques attendant de Vienne leur salut, et espérant que la protection impériale leur servirait à subjuguer les Bourbons. Jamais Conclave ne fut plus froid que celui-ci, selon les rapports qui nous en arrivent. On voit la frayeur qu'ont toutes ces Éminences de déplaire aux cours. Ce n'est pas mauvais signe. Il serait bien dommage qu'à l'entrée des cardinaux étrangers les rusés Albani se moquassent d'eux. »

Comme Choiseul, Roda a été ambassadeur à Rome ; il prend texte de son séjour dans la ville pontificale pour prémunir Azara contre les Zelanti. Le 25 avril, il s'exprime en ces termes : « Je vois qu'au Conclave tout se passe en discours ; et il paraît certain qu'il n'y a pas de parti dominant. Si Bernis n'a pas à son aide quelques-uns de ses tours ordinaires, je crains bien que les Tertiaires et les Rezzoniciens ne le trompent, parceque Jean-François Albani en sait plus que tous les autres, et qu'il est maître consommé en fait d'intrigues et de manéges. Notre cardinal Orsini sera dupe de tous les partis sans pouvoir former le sien. »

D'Aubeterre n'est pas si franc avec le cardinal de Bernis. Le 1er avril, l'ambassadeur de France le prend par la flatterie. Il lui écrit : « Il n'est bruit dans toute la ville que de l'estime générale du Sacré Collége pour la personne de Votre Éminence. Elle a su s'en faire aimer et s'en

faire craindre. Le public voudrait que Votre Éminence fût faite secrétaire d'État. Je doute qu'elle fût de cet avis. Quant à eux, ils auraient grande raison, et c'est la première fois que je leur ai vu souhaiter une chose raisonnable. »

Ce vœu était impossible, cette insolence à l'égard du Sacré Collége devenait un outrage gratuit. Bernis accepte l'un et l'autre sans témoigner aucun mécontentement. Le lendemain, 2 avril, d'Aubeterre, qui a pris ses précautions avec la conscience du Cardinal, commence à démasquer ses batteries. « Il y a apparence, lui mande-t-il, que vous ne serez que quarante-cinq cardinaux dans le Conclave. Seize nous suffisent pour une exclusive (1). Quand nos troupes seront rassemblées, nous en aurons dix bien sûrs. Six Napolitains, deux Français et deux Espagnols. Il faut espérer que nous parviendrons encore à nous en assurer quelques-uns parmi les Cardinaux d'York, Lante, les deux Corsini, Ganganelli, Guglielmi, Malvezzi, Pallavicini, Pozzobonelli et les deux Colonna. Ces deux derniers sont dans le cas d'avoir beaucoup d'égards pour la cour de Naples. Outre les biens personnels qu'ils ont dans ce royaume, la plus grande partie de la fortune de leur frère y est, et en leur parlant un peu ferme, s'il est nécessaire, je ne doute pas qu'on ne les empêche d'aller pour un sujet qui ne conviendrait pas à Sa Majesté sicilienne. »

(1) On appelle *exclusive des Cardinaux*, dans le Conclave, l'opposition constante d'une partie des membres du Sacré Collége contre l'autre dans le but d'empêcher l'exaltation au pontifical d'un cardinal dont ils ne veulent pas. L'exclusion des cours est, au dire des Romains, un avis pacifique que les cours de Vienne, de Paris et de Madrid soumettent au Conclave pour un seul cardinal, en déclarant que son élection ne serait point agréable pour des motifs particuliers. Cet *avis pacifique* était devenu une espèce de droit. Au Conclave de 1769, il a tellement dégénéré en abus que ce scandale enfin dévoilé doit nécessairement amener l'Église à rester dans son indépendance primitive.

Le roi Ferdinand de Naples, malgré sa faiblesse de caractère, résistait autant que possible aux captations; le marquis de Tanucci, son ministre, se portait fort pour lui, et, créature de Charles III, il secondait activement les vœux des autres cours, car sa fortune politique et privée se trouvait attachée à l'entière suppression des Jésuites. D'Aubeterre avait tendu ses filets autour de Bernis; il le savait besogneux et prodigue : le 6 avril, il lui propose le moyen qui doit d'un seul coup, selon lui, amener des résultats heureux pour leur intrigue : « Ce qu'on ne fait pas avec tous, lui dit-il, Votre Éminence pourrait le faire en particulier si la circonstance était favorable avec celui qui devrait être élu, avant que son élection fût décidée et en faire une condition. Un Cardinal, avant d'être Pape, se prête volontiers pour le devenir, et il y a plusieurs exemples de ces sortes de marchés. Il faudrait alors se réduire à la destruction des Jésuites uniquement, et réserver le reste, en tirer une promesse par écrit, ou, s'il s'y refusait absolument, une promesse verbale devant témoins. »

Tel était le plan des Couronnes. Elles se défiaient du Sacré Collége, et elles voulaient que le Pape futur signât l'engagement de séculariser la Société de Jésus. Bernis, combattu entre le premier de ses devoirs et son intérêt personnel, repousse avec force un pareil projet. Le 11 avril, d'Aubeterre essaie de calmer des scrupules qu'il ne comprend pas. Il répond à ses objections : « Je suis véritablement affligé que Votre Éminence répugne à l'arrangement particulier que je lui ai proposé, qui est désiré par l'Espagne, et qui le serait infailliblement par la France si on avait touché cette question. La circonstance d'un nouveau Pape était celle qui pût arriver de plus favorable à nos vues. Ne rien arranger avec lui d'avance, c'est tout manquer et laisser échapper la plus belle occasion ainsi que le meilleur moyen, bien plus

sûr que tous ceux qui pourraient être employés dans les suites par les Cours. Je ne connais de théologie que la naturelle, et je ne comprendrai jamais qu'un pacte qui n'a pour but que la sécularisation d'un Ordre religieux qu'on ne saurait nier devoir entretenir la division et le trouble dans l'Église tant qu'il subsistera, puisse être regardé comme un pacte illicite ; au contraire, une telle démarche ne saurait être envisagée que comme méritante et tendante au bien de la Religion. Je sens bien que je ne suis pas fait pour être le casuite de Votre Éminence ; mais qu'elle s'en ouvre confidemment au cardinal Ganganelli, un des plus célèbres théologiens de ce pays-ci, et qui n'a jamais passé pour avoir une morale relâchée ; j'espère que peut-être il se rapprocherait de mon sentiment. Il ne s'agit ici d'aucune temporalité, mais absolument d'une pure spiritualité. Rien de plus douteux que ce que fera un Pape, quel qu'il soit, quand il sera élu, si on ne l'a pas lié auparavant. »

La question ainsi posée ne laissa aucune incertitude à l'esprit même le plus dégagé de scrupules. Le Conclave est évidemment placé sous le coup de quelque manœuvre tendant à déshonorer l'Église. Les ambassadeurs des puissances ont déjà pris la haute-main avec le Sacré Collége ; ils commandent dans Rome. Cependant, moins de vingt-quatre heures après avoir reçu ces confidences, Bernis fait part au duc de Choiseul de ses craintes et de ses espérances sur les Cardinaux ; puis il ajoute à cette lettre, datée du Conclave 12 avril : « On peut dire que, dans aucun temps, le Sacré Collége n'a été composé de sujets plus pieux ni plus édifiants. Les exceptions que l'on peut faire à cet égard se réduisent à un petit nombre ; mais il faut convenir que jamais la cour de Rome n'a été moins au fait des grandes affaires ni plus dénuée des connaissances des Cours. Cette ignorance est un des plus grands obstacles au succès des négociations ulté-

rieures. Ces gens-ci ne se doutent seulement pas de ce qu'il faut faire ou éviter pour ne pas compromettre le Saint-Siége avec les puissances. Toute leur politique se renferme dans l'enceinte de Monte-Cavallo. L'intrigue journalière est leur véritable occupation et, malheureusement pour la paix de l'Église, leur seule science. »

Bernis s'était rendu compte de l'état des esprits. Malgré ses vaniteuses préoccupations, il s'avouait que ses caresses, que ses flatteries n'aboutissaient à rien ; et au lieu d'admirer cette fermeté sacerdotale, il la transformait en ignorance, il l'immolait à son amour-propre froissé. Nous venons de l'entendre exprimer à Choiseul son opinion sur le Sacré Collége ; le voilà qui, le 14 avril, appelle d'Aubeterre à désespérer avec lui de ne pouvoir trouver un Pape selon le vœu des Couronnes. C'est une cruelle leçon dans l'histoire de l'Église, que ce Conclave où tous les souverains catholiques se liguent avec quelques cardinaux pour asseoir la simonie sur la Chaire de Pierre. Mais cette leçon doit s'y trouver ; elle y restera comme un monument de la force d'âme des uns et de la perversité des autres. Bernis écrit donc le 14 avril au marquis d'Aubeterre :

« Il ne sera plus question entre votre Excellence et moi d'un arrangement auquel l'état que j'ai se refuse ; car pour le fond de la chose il y a longtemps que je pense qu'après ce qui s'est fait il est politique et presque nécessaire d'achever ; il n'y a que les moyens qui répugnent. Je ne laisserai aucune erreur ni soupçon à ce sujet dans la première lettre que j'écrirai à M. le duc de Choiseul. Je puis vous assurer que le cardinal de Luynes pense comme moi, et qu'il est persuadé (depuis que je suis ici) qu'il serait à souhaiter que l'on pût achever ce que l'on a commencé par des moyens convenables. Le plus grand de tous est de choisir un Pape qui ait la tête assez large et assez bien faite pour sacrifier les petites

considérations aux grandes. Mais où est-il ce Pape ? Où est le Secrétaire d'État supérieur aux misères locales de ce pays-ci ? Je le cherche en vain. Je ne trouve que quelques nuances de plus ou de moins dans la médiocrité des uns et des autres ; car il ne faut pas s'y tromper, on gagnerait plus sur l'objet intéressant des Jésuites avec un homme fort qu'avec un homme faible, pourvu qu'il ne fût pas fanatique.

« Cavalchini nous a avertis que le parti de Fantuzzi réunissait les autres partis. Si cela est vrai, Fantuzzi a transigé secrètement avec les Jésuites. Je me suis servi de cet argument, qui a éclairé André Corsini, et je m'en servirai encore. Cavalchini, à qui j'ai parlé, a promis qu'il ne donnerait pas sa voix à Fantuzzi : s'il avait dix ans de moins, nous en tirerions un grand parti. Les Espagnols arrivant par terre, voilà l'élection suspendue ; il est cependant possible de soutenir encore plus d'un mois l'inaction du Conclave. Vous voyez bien que je ne m'oublie pas pour rompre les mesures de Fantuzzi avec son parti : c'est plus qu'un épouvantail aujourd'hui ; mais si ce n'était qu'un fantôme pour effrayer, il n'en faudrait pas moins être sur ses gardes. Nous assurerons notre exclusive par les voix, et nous nous garderons de hasarder les exclusions formelles qu'à l'extrémité. Tous nos amis sont des bavards, et n'ont point de tête ; je suis à plaindre. Si Ganganelli n'avait pas tant de peur de se nuire en paraissant lié avec les Couronnes, il y aurait pour moi plus de ressources en lui qu'en tout autre ; mais cela ne se peut plus : à force de finesse il gâte ses affaires ; plus il se cache, plus on soupçonne son ambition ; mais il a été accoutumé à cette conduite dans son cloître, et il a peur de son ombre ; c'est dommage. Tout mon plan porte sur notre exclusive. Je n'effarouche personne, et j'ai, Dieu merci, persuadé au cardinal de Luynes de ne point trop agir ni trop parler. Dans le

fond c'est un honnête homme, et qui sera toujours ce que le Roi voudra, excepté ce que nous ne pourrons pas faire sans nous déshonorer *in sæcula sæculorum*.

« O Dieu! que je suis à plaindre de trouver si peu d'hommes ici! J'assure le ministre de mon respectueux attachement, et l'ami de ma fidélité.

« Le retard des Espagnols a causé la plus grande sensation : on s'en occupe; on a raison. Les vieux souffrent; tous murmurent, mais assez bas. A la longue l'impatience prendra : et nos voix formant l'exclusive se détacheront. Voilà ma grande crainte; car alors nous ne ferions ni le Pape ni le Secrétaire d'État, et nous en serions pour la honte. »

Le lendemain, 15 avril, Bernis continue ce métier de tentateur : « J'ai vu le vieux Corsini, mande-t-il à l'ambassadeur de France; je lui ai parlé. Cet homme est rond et ferme. Je l'ai flatté, et il est content du rôle que je veux lui faire jouer. Lante m'a promis affirmativement sa voix. J'ai vu le vieux Conti; le peu qu'il m'a dit est très bien; mais je suis jusqu'ici (car je suis défiant en Italie) enchanté de Malvezzi. »

Cependant tout n'allait pas au gré des désirs de la maison de Bourbon. Plusieurs cardinaux résistaient silencieusement aux obsessions; d'autres s'élevaient avec énergie contre ces trames insolites dont on essayait d'envelopper le Conclave. Il y avait des murmures, des plaintes; la discorde éclatait parmi les Princes de l'Église; et pour peindre avec vérité la position de médiateur que Bernis acceptait dans ces conflits nés au souffle de l'intrigue, il écrivait à d'Aubeterre le 17 avril : « Je suis le savetier du Sacré Collége. Je raccommode les souliers mal faits. »

Le cardinal français devait avoir fort à faire, car les listes sur lesquelles on partagea le Sacré Collége en bons, en douteux, en mauvais et en indifférents, prou-

vent que la majorité du Conclave était bien éloignée de condescendre aux vues de la maison de Bourbon et aux intrigues de ses cardinaux ou de ses diplomates. Bernis établissait des catégories ; le gouvernement espagnol, son ambassade à Rome et la faction qu'elle dirigeait avaient aussi les leurs. On répartissait les suffrages de cette manière : Quatre classes avaient été formées. Onze cardinaux se trouvaient dans la première. L'Espagne les regardait comme bons (*bueni*), c'est à dire qu'à ses yeux ils étaient tout disposés à sacrifier les Jésuites et à se faire les courtisans des Puissances. Voici leurs noms : Sersale, Calvachini, Negroni, Durini, Neri Corsini, Conti, Branciforte, Caracciolo (1), André Corsini, Ganganelli et Pirelli.

Six sont désignés comme très mauvais (*pesimi*). Le nom de ces très mauvais est un titre de gloire aux yeux de la Chrétienté. Les cardinaux Torregiani, Castelli, Buonacorsi, Chigi, Boschi et Rezzonico ont mérité cette exclusion, que, sous la distinction seulement de mauvais (*malos*), partagent avec eux Oddi, Alexandre Albani, de Rossi, Calini, Veterani, Molino, Priuli, Bufalini, des Lanze, Spinola, Paracciani, Jean-François Albani, Borromeo, Colonna et Fantuzzi.

Trois composent la classe des douteux (*dudosos*). Ce sont Lante, Stoppani et Serbelloni. Neuf entrent dans celle de rien ou indifférents (*nada o indiferentes*). Ils se nomment Guglielmi, Canale, Pozzobonelli, Perelli, Malvezzi, Pallavicini, York et Pamphili.

Les Cardinaux espagnols et français, de Solis et de La

(1) Dans le manuscrit espagnol de cette liste, adressée par le marquis de Grimaldi, ministre des affaires étrangères sous Charles III, à M. Azpuru, ambassadeur d'Espagne, liste dont nous ne garantissons que l'authenticité, aux noms des cardinaux Carraciolo, Ganganelli et Pirelli, se trouvent trois notes ainsi conçues : Carraciolo (*signor Tanucci dice malo*). Ganganelli (*hay cartas que dicen ser Jesuita*). Pirelli (*Tanucci dice malo*).

Cerda, Bernis et de Luynes, avec Orsini, se sont exclus eux-mêmes de ces catégories; mais leurs suffrages ne feront jamais défaut à celui qui se présentera pour abaisser l'Église sous les concessions qu'exigent impérieusement les trois Cours. Cette statistique du Conclave, révélée par les adversaires les plus implacables de la Compagnie de Jésus, donne une majorité évidente aux Cardinaux qui veulent conserver l'Institut. La suite de ce récit montrera dans quel piége on fit tomber cette majorité. Mais pour l'honneur de l'Église, il est bon d'enregistrer les aveux de ceux qui ont reçu mission d'avilir le Sacré Collége. « Nous avons quatorze voix assurées pour l'exclusive, et quatre douteuses, mande Bernis à Choiseul le 3 mai. On ne pouvait compter que sur dix voix quand M. le cardinal de Luynes et moi sommes entrés au Conclave; ainsi nous n'avons pas perdu notre temps. »

Parmi les personnages les plus influents du Conclave, on remarquait deux porporati du nom d'Albani. Justes et intrépides, riches et honorés, ils se présentaient comme les chefs de ceux qui n'humiliaient pas la dignité de l'Église devant une aveugle colère contre les Jésuites. Les agaceries de Bernis avaient glissé sur leurs âmes, et ils tenaient tête à l'orage. Le Cardinal français sentit qu'il devait par tous les moyens possibles vaincre cette résistance; il fit demander aux deux Italiens une conférence avec quelques Cardinaux. L'entrevue eut lieu le 18 avril, elle fut vive. Alexandre et Jean-François Albani discutèrent les allégations dont Bernis, au nom des Cours, se faisait l'interprète. Jean-François déclara que la cause des Jésuites portée devant le Conclave était la cause de l'Église elle-même, que les Parlements de France et les Gouvernements portugais et espagnol avaient bien pu commettre un suicide moral; mais que le Sacré Collége ne se prêterait jamais à un pareil crime; qu'à

Rome, pour condamner un accusé, il fallait d'autres preuves que la colère inexplicable d'un Roi ou les calculs dévots d'une femme perdue de mœurs. Les deux Albani et leurs adhérents demandaient qu'on spécifiât les imputations, qu'on les appuyât sur d'honorables témoignages, qu'on établit d'une manière logique la culpabilité des Jésuites. Ces Cardinaux détruisirent pièce à pièce l'échafaudage de promesses et de terreurs que bâtissaient les trois Cours. Ils défendirent la Compagnie de Jésus avec éloquence et fermeté; ils se plaignirent de voir les droits et l'indépendance de l'Église offerts en holocauste à d'inqualifiables préventions. Accablé sous leurs reproches, Bernis cherche à se relever en mettant en jeu une question de personnes, et il dit: « L'égalité doit régner parmi nous; nous sommes tous ici au même titre. »

A ce mot le vieil Alexandre Albani (1) soulève sa ca-

(1) A cette époque, comme dans tous les temps où les Cours étrangères ont essayé d'avoir action sur le Saint-Siége, il y avait à Rome, outre les agents diplomatiques, des intrigants de seconde main qui contrôlaient ou secondaient les démarches de leur ambassadeur, selon le salaire qu'ils en recevaient. La France tenait alors dans la ville pontificale un de ces calomniateurs patentés que l'on paie et qu'on méprise. Cet homme, qui se nommait Dufour, était à la solde du Jansénisme, qui l'avait placé là sous l'aile du cardinal Passionei et qui servait de correspondant au cardinal de Bernis, au procureur général Joly de Fleury, à d'Alembert et à tous ceux qui avaient besoin d'être mal renseignés. La volumineuse correspondance de Dufour est sous nos yeux. Nous la parcourons, nous l'étudions la rougeur au front, car jamais peut-être le mensonge n'a pris des allures plus cyniques. Elle commence en 1766, et voici ce qu'il mande au cardinal de Bernis sur le compte de son futur antagoniste au Conclave, le cardinal Alexandre Albani : « Son caractère se manifesta tout à coup. On le vit fourbe, sans que les plus rusés s'en fussent aperçus, hypocrite sans que les Jésuites même s'en doutassent, et vindicatif implacable. Cependant, malgré de telles dispositions, il sentit le besoin qu'il avait de se rendre aux propositions que les Jésuites lui faisaient depuis longtemps. Il fit donc son marché avec eux, se vendit argent sur table et se livra sans réserve à ces Pères. Ces nouveaux maîtres donnèrent à leur nouvel esclave des preuves de leur puissance; ce qui réveilla en lui toute l'avarice dont il portait le

lotte rouge, le *berretino* des Cardinaux, et d'une voix pleine d'autorité : « Non, Éminence, s'écrie-t-il, nous ne sommes pas tous ici au même titre, car ce n'est pas une courtisane qui m'a placé ce berretino sur la tête. »

Le souvenir de la marquise de Pompadour évoqué dans le Conclave ferma la bouche au cardinal de Bernis. L'allusion avait porté coup. Le lendemain de cette scène, 19 avril, la correspondance de Bernis avec d'Aubeterre garde une trace du cruel reproche d'Albani : « Sur quoi, mande Bernis à son confident diplomatique, nous avons jugé à propos qu'Orsini dit à ce vieux renard que la cour de Naples, comptant sur son attachement à tous égards et aussi à cause des abbayes que lui et son neveu ont au royaume de Naples, désirait d'être instruite de sa façon de penser et d'agir dans les affaires du Conclave, et qu'ainsi il eût à dire ses vues et ses intentions, afin que Sa Majesté Sicilienne en fût instruite. Cela donnera à penser à ce chef intrigant. »

C'était répondre à une dure leçon par un coupable système d'intimidation. Les Cardinaux aux gages des Couronnes le pratiquaient sourdement. D'Aubeterre, qui leur a offert cet exemple, ne prend même pas la peine de déguiser ses démarches. Le 6 février il a mandé au

germe dans son cœur; et ils n'ont pas manqué d'entretenir une passion dont ils ont retiré, du moins en apparence, de si grands services. Alexandre satisfait comprit que tous ses succès dépendaient de la reconnaissance qu'il aurait envers la Société. Aussi n'a-t-il jamais manqué à son service auprès des Généraux de cette Compagnie, qui peut se flatter d'être la seule au monde pour qui le cardinal Alexandre Albani n'a jamais eu la moindre ingratitude.

« Alexandre est de tous les Cardinaux, dit encore ce Dufour devenu le panégyriste du duc de Choiseul, des Gallicans et des Jansénistes, celui qui est le plus imbu des ridicules maximes de la Cour romaine sur la puissance royale. Il ignore tout, excepté les prétentions qu'on nomme ultramontaines ; il les sait par cœur et les pousserait plus loin que ne le fit jadis Grégoire VII, s'il avait la puissance en main. »

duc de Choiseul : « Nous devons parler au cardinal d'York. Il est probable que ce prince, tant par sa façon de penser, qui s'est même fortifiée depuis qu'il s'est entièrement détaché des Jésuites, que par sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il reçoit de la France et de l'Espagne, suivra entièrement le parti des Couronnes. Je dois aussi parler au cardinal Lante. J'ai lieu de croire qu'il n'est pas rempli de bonne volonté à notre égard. D'ailleurs, dans le dernier Conclave, il se conduisit très mal. Je compte lui dire très nettement que, s'il continuait de se conduire de même dans celui-ci, le Roi ne regarderait plus sa maison comme lui étant attachée et retirerait la protection qu'il lui accorde ; que de plus j'ignore ce qu'il arriverait peut-être des revenus qu'il possède en France. »

Le cardinal Lante n'eut pas assez d'énergie pour résister à l'intimidation. D'Aubeterre lui adressait ces menaces avant l'ouverture du Conclave. Le 3 mai, Bernis, écrivant au duc de Choiseul, délivre un *satisfecit* à Lante, et toutes ces hontes cardinalices ou gouvernementales doivent enfin être mises à nu. « Je peux, raconte Bernis, rendre justice au cardinal Lante. Il s'est conduit à merveille dans ce Conclave, et je ne doute pas que, lorsqu'il sera doyen du Sacré Collége, il ne mérite que le Roi accueille avec bonté les prières qu'il fait en faveur du duc Lante, son neveu. »

Bernis avait pour mission de gagner à la cause des puissances ou de neutraliser tous les Cardinaux dont le vote ne lui était pas connu d'avance. On lit dans sa lettre du 20 avril à d'Aubeterre : « Ganganelli, avec lequel j'ai une petite galanterie sourde, m'a fait assurer que sa voix était à mes ordres. En attendant, il la donne à nos ennemis, et c'est pour mieux les tromper. Il n'aime pas la façon de négocier de mes collègues ; mais il prétend avoir beaucoup d'estime pour moi. »

Dans ces conflits ambitieux, l'affaire des Jésuites avait fait un pas immense. On la rattachait à la liberté même du Saint-Siége, et Azpuru, écrivant au comte d'Aranda, pouvait se permettre de lui dire le 21 avril : « Plus heureux que le gouvernement du Roi très chrétien, Votre Excellence n'a pas eu besoin de torturer les faits et la loi pour frapper la Compagnie de Loyola. Sa Majesté a prononcé, et l'arrêt a été exécuté sans appel. Le silence vaut mieux pour nous que toutes les procédures, car Bernis s'embarrasse pour les défendre, et moi je n'ai besoin que de me taire. L'accusation muette se traduit de toutes les manières. La France a eu tort de dire son dernier mot sans apporter de preuves. On les demande dans le Conclave ; nous, nous pouvons empêcher toute discussion, et cela est préférable. En effet, nous n'avons pas à démontrer la culpabilité des Ignatiens sur tel ou tel point. Le secret du Roi répond à tout, et il pose la mort des Jésuites comme une condition *sine qua non*. Peu importe que le crime soit ou ne pas soit prouvé, si l'accusé est condamné. On résistera, mais enfin on arrivera à consommer le sacrifice. »

L'Église refusait de s'associer à l'iniquité préméditée des trois Cours. La corruption ne faisait faire aucun progrès à l'intrigue ; les ministres des puissances pensèrent qu'ils seraient plus heureux s'ils employaient les moyens de terreur. On ne parle plus de simonie pour le moment, Bernis et le cardinal Orsini prennent à tâche d'effrayer le Conclave. Les villes d'Avignon, de Bénévent, de Ponte-Corvo étaient militairement occupées par les troupes de la maison de Bourbon ; elle menace de pousser plus loin les hostilités. Les monarques de France et d'Espagne jouissaient de deux voix d'exclusion dans le Sacré Collége. Une lettre du cardinal de Bernis, du 22 avril, va nous initier au scandale que ces princes laissèrent propager en leur nom. Il s'exprime en ces

termes : « Si M. Azpuru veut faire attention que les listes d'Espagne et de France réunies donnent l'exclusion à vingt-trois sujets et que le Conclave ne sera composé que de quarante-six après l'arrivée des Espagnols, et que de ces quarante-six il faut en retrancher neuf ou dix qui ne sont pas papables, où trouvera-t-on un Pape ? M. Azpuru répondra qu'il restera Sersale, dont on ne veut pas ici ; Stoppani, dont on ne veut pas davantage ; Malvezzi, qu'on a en horreur depuis qu'il parle pour nous ; les Napolitains, qui sont trop jeunes ; Perelli et Pirelli, auxquels peu de voix se joindront ; Ganganelli, qui est craint et pas assez considéré. M. Azpuru répondra que la lassitude forcera à en venir à Sersale ; mais la lassitude, jointe aux bruits qu'on sème déjà contre la tyrannie des Cours, dérangera à la fin le système de notre exclusive ; les Rois nous abandonneront, on fera un Pape malgré nous.... C'est pour l'honneur des Couronnes que je parle. Jamais elles n'ont voulu faire un Pape, en excluant plus de la moitié du Sacré Collége ! Cela est sans exemple. Il faut être raisonnable, et ne pas mettre le Sacré Collége dans le cas de se séparer et de protester de la violence. Il est impossible de former un plan de conduite sur un plan d'exclusive si général qu'il ne comprend à peine que quatre ou cinq sujets, dont quelques-uns sont trop jeunes. En un mot, les bras tombent toutes les fois qu'il faut prendre la lune avec les dents ou pourrir en prison. »

D'Aubeterre ne concevait pas ces lenteurs et ces délicatesses de conscience. Les Rois parlaient ; son égoïsme philosophique était d'accord avec eux ; il fallait que l'Église cédât. « Je crois bien, mande-t-il à Bernis, que le Sacré Collége craint nos exclusions, mais ce n'est pas une raison pour nous priver de ce moyen. En excluant les vieillards, nous avons certainement, tant dans la classe des bons que dans celle des douteux et des indif-

férents, au moins douze sujets pour lesquels nous irons. Ainsi, ce n'est pas de notre côté qu'est la tyrannie, mais bien de celui du parti opposé, qui voudrait nous faire la loi, et nous donner un Pape Jésuite ou dépendant des Albani, ce qui est tout un. Il est aisé de sentir les sujets qui peuvent convenir ; il n'y a qu'à se concerter de bonne foi, et alors ils ne trouveront aucune opposition de notre part. Au reste, il n'y a point de mal qu'ils aient un peu de peur. L'expérience que j'ai de ce pays-ci m'a fait connaître que c'était le meilleur moyen pour déterminer les esprits. Il faut absolument leur en imposer, sans quoi ils nous foulent aux pieds. D'après ce principe, il n'y a pas de mal non plus qu'ils sachent que, si on élisait un Pape malgré les Couronnes, il ne serait pas reconnu par elles. Qu'on craigne les Cours, qu'on aime et estime Votre Éminence, voilà ce qu'il nous faut. »

Ce qu'il fallait à l'ambassadeur de Louis XV c'était l'abaissement du Siége apostolique au profit des novateurs du dix-huitième siècle. On y tendait par toutes les voies, et Bernis, trop évêque de cour, ne sut pas comprendre qu'il se déshonorait en acceptant, en suivant cette politique d'intimidation. On aurait encore rencontré dans le Sacré Collége plus d'un caractère indépendant qui, appréciant les devoirs du Pontificat à leur juste valeur, aurait répété à ces nouveaux Henri II d'Angleterre ce que le cardinal Gratien (1) disait au Roi qui fit tuer saint Thomas Beckett : « Seigneur, dispensez-vous de vos menaces ; elles ne nous effraient point, car nous appartenons à un pouvoir qui est habitué à commander aux Empereurs et aux Princes. » Mais les Cardinaux des Couronnes ne signifiaient pas hautement la terreur ; ils l'insinuaient. A Rome, c'est le meilleur moyen pour endormir la vigilance et pour paralyser les courages.

(1) *Palatii fast. card.*, 1, 333.

Nous avons déjà dit que le duc de Choiseul avait, de concert avec les Jansénistes et les Philosophes, un agent, un espion, un calomniateur qui faisait tous les métiers pour avilir le Saint-Siége et le déshonorer aux yeux de la Chrétienté. Ce Dufour, que les Jésuites doivent s'honorer de compter au nombre de leurs ennemis, professait sur la dignité du Sacré Collége la même opinion que le marquis d'Aubeterre, à la différence près de l'esprit et de la forme. Avec cet instinct qui fait flairer la corruption aux corrompus, il avait pressenti que l'on ne reculerait devant aucune honte pour abattre les Jésuites. Il avait sondé leurs adversaires à Rome, ses complices par conséquent. Dès le 9 avril 1766, trois années avant la mort de Clément XIII, il prit ses précautions et traça un plan pour marchander, acheter et livrer une majorité dans le Sacré Collége.

« Sans que personne puisse soupçonner la moindre chose, écrit ce Dufour, on arrivera au point de se rendre maître du futur Conclave. Les Cardinaux français auront la liste des amis et ne feront que les observer. On pourrait ajouter au marché fait avec eux que l'argent ne sera délivré qu'après le Conclave, et que sur la parole du Cardinal chargé des intructions de la Cour; que, de plus, la somme de....... sera ajoutée à la somme principale pour chaque suffrage que l'*ami* aura procuré, mais avec cette condition que le Cardinal chargé des instructions de la Cour en sera convaincu et que celui qu'on aura procuré n'aura pas été auparavant assuré.

« Ainsi, en gagnant cinq ou six Cardinaux, on peut les avoir presque tous, du moins parmi les Romains, car pour les étrangers on s'en peut assurer par le moyen de leurs Cours respectives. On doit en général comprendre parmi les Romains tous les Italiens.

« Au moyen du projet ci-dessus, on pourrait se flatter de donner à l'État ecclésiastique un prince temporel di-

gne de régner et de rendre ses sujets heureux, car ici le correspondant fait abstraction du Souverain Pontificat, et il serait au désespoir de se prêter à la moindre simonie. Le spirituel ne doit être regardé que comme une conséquence, laquelle ne doit entrer pour rien dans toute cette intrigue. Celui qui serait capable de régner le serait de gouverner l'Église, et on procurerait deux biens à la fois; mais l'achat des suffrages ne doit tomber que sur le Prince et non sur l'Évêque. »

Cette théorie de l'achat des votes, qui aurait transformé le Conclave en un champ de foire parlementaire, avait été jugé impraticable par Choiseul lui-même. On récompensa l'auteur de sa bonne intention, et d'Aubeterre chercha des moyens moins honteux dans la forme, mais aussi coupables dans le fond.

Néanmoins le plan de Dufour allait si bien aux pensées secrètes des diplomates, qu'Azpuru et don Nicolas d'Azara, son rival, s'emparèrent de ce projet pour en extraire une ignominie. Ils le reprirent en sous-ordre, ils le soumirent à l'approbation du roi Charles III d'Espagne. Ce prince qui, dans le même temps, faisait construire des églises à Rome, comme pour cacher sous le marbre du parvis les iniquités dont il affligeait la Chaire de Pierre, autorisa ses plénipotentiaires à agir dans ce sens. Azpuru obéit; mais Azara, pour contrarier son ministre en titre ou par probité peut-être, fit prévenir le cardinal de Bernis du scandale qui allait être offert. Ce dernier comprit que l'indignation du Sacré Collége éclaterait au premier mot, et le 16 avril il mande à d'Aubeterre :

« A l'égard de *l'idée abandonnée*, vous avez assurément réfléchi qu'on ne confie ces sortes de mesures qu'à un seul homme (quand on sait déjà qu'il n'y répugne pas) et non à cinq ou six ministres différents, par conséquent à cinq ou six secrétaires; à cinq cardinaux dont plusieurs ont été ou sont encore amis des gens qu'on

veut détruire. Quel est le prêtre assez imprudent (quand il croirait le moyen légitime) de confier son honneur à la discrétion de tant de personnes? Voilà (entre nous) sur ce point, comme sur quelques autres, la grande faute de ce Conclave. Il est impossible que tant de consuls égaux gouvernent également bien une République. Pour ce qui me regarde, j'en suis bien aise, parcequ'on n'est pas responsable. Mais sans un miracle les affaires ne peuvent pas avoir un grand succès avec cette méthode. »

Le miracle ne vint pas; mais Bernis, aux prises avec sa conscience d'évêque et sa servilité de courtisan, essaya de concilier ces diverses exigences en portant la question de simonie devant le Roi de France. Le 19 avril, il s'explique ainsi, dans une dépêche au duc de Choiseul:

« Sa Majesté a vu que MM. les cardinaux de Luynes, Orsini, Néri et moi pensions que l'arrangement proposé par le ministère de Madrid pour obtenir du Pape futur une promesse par écrit (comme condition *sine qua non*) ne peut s'accorder avec les règles canoniques adoptées sur ce point par les tribunaux séculiers et confirmées par plusieurs ordonnances de nos Rois. M. le cardinal de Luynes a communiqué ses réflexions sur cette matière délicate à M. le marquis d'Aubeterre dans plusieurs Mémoires, qui nous ont paru aussi sensés que théologiques. On doit louer le ministère d'Espagne d'avoir soumis cet arrangement au jugement qu'en porteront les Cardinaux des trois Couronnes. On leur recommande expressément de ne hasarder cette démarche qu'autant que le succès en serait assuré et qu'elle paraîtrait en même temps honorable aux Cours et utile à leurs vues.

« Le Roi ne nous ayant remis aucune instruction à ce sujet, sa religion et celle de son Conseil nous est trop connue pour craindre que Sa Majesté nous donne jamais des ordres contraires aux règles de la conscience. L'espérance de procurer aux États catholiques un repos

assuré par la sécularisation des Jésuites a pu faire croire au ministère de Madrid que cette intention satisferait l'irrégularité d'un pareil pacte. Cette même raison a pu frapper aussi M. le marquis d'Aubeterre et M. Azpuru ; mais il est de principe qu'on ne doit pas violer des règles positives dans l'intention de procurer un bien. S'il était permis de se mettre ainsi au dessus des lois canoniques, on rendrait leur observation arbitraire. Les intentions justifieraient toujours les infractions, et les abus prendraient la place des règles. Les exemples qu'on peut citer de pareils engagements prouvent seulement que l'ambition est bien forte et les hommes bien faibles. Clément V, en détruisant l'Ordre des Templiers, n'a pu dérober aux yeux de la postérité, malgré l'appareil des procédures juridiques et la tenue d'un Concile, le secret de cette affaire. Mais au reste, Monsieur le duc, le Roi doit être assuré que si nous pensons qu'on ne peut mettre à exécution l'arrangement proposé par la Cour de Madrid, nous sommes bien convaincus, d'après la conduite que les trois Monarques ont tenue à l'égard des Jésuites (conduite dont ils ne doivent compte qu'à eux-mêmes), qu'il serait très avantageux au repos des États catholiques et à la tranquillité du Saint-Siége que le Pape futur se décidât à séculariser les Jésuites, et nous n'oublions rien (sans manquer à la prudence) et conformément à nos instructions de tout ce qui peut en faire sentir l'avantage et la nécessité.

« La politique exige en effet qu'on coupe la racine de l'arbre dont on a cru devoir couper les branches. »

Les semaines s'écoulaient au milieu de ces trafics individuels, de ces complications dont la politique embarrassait la morale et des sérieuses difficultés que l'intrigue rencontrait ou provoquait. Les candidats à la papauté étaient exclus par la probité des uns ou déclarés trop honnêtes par l'injustice des autres. Il y avait scission

entre les deux camps; les ministres de France, d'Espagne et de Naples présentent tout à coup le cardinal Malvezzi. Favori de Benoît XIV et de Passionei, cet archevêque de Bologne dont le nom retentira si tristement dans cette histoire, s'était plutôt fait connaître par son ambition que par ses vertus. Doué de talents peu ordinaires, mais impétueux dans ses volontés et sacrifiant tout pour arriver à son but, il avait à peine atteint sa cinquante-quatrième année. Passionei lui avait inculqué la haine du nom de Jésuite; Malvezzi la portait au plus haut degré. Ce fut cette hostilité éclatant dans ses paroles et dans ses actes qui le désigna au choix des puissances. Il était ouvertement ennemi de la Compagnie, il fut dès lors le Pape que les ambassadeurs proposèrent. Sa candidature est annoncée aux Cardinaux du parti des Couronnes; un cri de répulsion sort à l'instant même de toutes les bouches. Le 24 avril, Bernis se charge de traduire ce cri à d'Aubeterre : « Vous avez très bien fait d'insister pour Malvezzi. Plût au ciel qu'il pût réussir! Il s'est trop expliqué sur l'article des Jésuites pour pouvoir reculer; seulement il y mettrait des formes, et cela ne peut être autrement, quand on est chef de l'Église. Mais on n'en voudra pas; il est trop jeune et trop éclairé. »

Malvezzi était, au dire de Bernis, *trop éclairé* pour un Souverain Pontife; deux jours après, le 26 avril, le Cardinal français déduit au duc de Choiseul les motifs qui militent en faveur de l'archevêque de Bologne. Leur seul exposé légitime les répugnances du Conclave. Nous lisons dans cette lettre : « Si le cardinal Malvezzi a pris le parti de soutenir la maxime de faire un Pape agréable aux Couronnes, c'est parcequ'il est intimement persuadé que les affaires ne peuvent s'arranger que de cette manière; c'est par attachement au Saint-Siége plus que par inclination pour les Cours. Il pense de même qu'il vaut

mieux sacrifier les Jésuites, en suivant cependant les formes convenables, que de s'exposer au ressentiment des puissances catholiques. Le langage ferme qu'il tient à ce sujet lui fait beauconp d'ennemis ici et lui ferme peut-être pour toujours la porte du pontificat. Il ose dire hautement qu'on doit par esprit de religion nous proposer un Pape qui nous soit agréable, et un secrétaire d'État en qui nous ayons confiance. Nous tirons parti d'un langage si conforme à nos instructions. Malvezzi est celui de tous les Cardinaux qui me paraît le plus affranchi des idées ultramontaines. »

Dans son billet quotidien au marquis d'Aubeterre, Bernis, le 17 avril, avait professé une doctrine qui, pour un évêque et un prince de l'Église, devra paraître aussi peu canonique que possible aux yeux de Rome. « Je suis, disait-il, fort dans la maxime que l'élection du Pape peut être valide quand elle a été faite dans les formes, mais qu'elle a besoin d'être reconnue pour telle par les Souverains pour avoir son plein effet. »

Le Gallicanisme, s'exprimant par la bouche des protecteurs de l'impiété au dix-huitième siècle, adoptait cette théologie que Malvezzi aurait développée sur le Siége romain. La diplomatie avait intérêt à l'élection d'un pareil successeur de saint Pierre. Le 25 avril, d'Aubeterre et Azpuru, qui viennent d'exclure les cardinaux Colonna et Pozzobonelli, ne cachent plus le vœu des trois Cours. Il leur faut nn Philosophe pour remplacer tous ces immortels Pontifes qui préparèrent la gloire de l'Église et le bonheur de l'humanité. « Je pense, continue d'Aubeterre dans la lettre déjà citée, qu'un Pape de cette trempe, c'est à dire sans scrupule, ne tenant à aucune opinion et ne consultant que son intérêt, aurait pu convenir aux Couronnes. »

A des Rois comme ceux qui étaient alors sur le trône, ou à des ministres tels que Choiseul, d'Aranda, Pombal,

Roda, Monino, Campomanès et Tanucci, tous admirateurs par calcul ou par légèreté de la secte encyclopédiste, un Vicaire de Jésus-Christ taillé sur ce modèle aurait convenu sans aucun doute; mais les Cardinaux qui prêtaient les mains au complot n'auraient jamais osé couvrir leur robe de pourpre d'une semblable tache. C'était un beau rêve des Sophistes; d'Aubeterre lui-même sentit qu'il fallait y renoncer pour se placer dans la réalité des choses. Un Pape philosophe était une anomalie impossible; l'ambassadeur de France se rejette sur son idée fixe de la simonie. Le 25 avril, il présente à Bernis sa théorie de corruption sous un jour nouveau.

« Quoiqu'il ne soit plus question, lui écrit-il, de promesse particulière au sujet de la destruction des Jésuites, et que, dès que Votre Éminence y a eu répugné, cette matière ait été abandonnée, je crois pourtant devoir lui envoyer la copie de l'avis d'un des célèbres théologiens de cette ville, non pour convaincre Votre Éminence, je sais bien, d'après la façon dont elle s'est expliquée, que je n'y parviendrai pas; mais au moins pour lui faire voir que mon opinion n'est pas si déraisonnable, et qu'il y a de vrais théologiens qui pensent comme moi. »

Le lendemain, Bernis lui mande : « Le mémoire théologique que vous m'avez envoyé porte tout entier sur ce principe : Il est incontestable que la destruction des Jésuites est le plus grand bien que l'on puisse faire à la Religion. Ce principe dans les circonstances peut être vrai; mais il est contesté par la moitié du Clergé au moins, par un grand nombre de Cardinaux, d'Évêques et de gens de tous pays et de tous états. Ainsi le principe fondamental est une supposition et non un principe. »

A ces raisons si concluantes, d'Aubeterre réplique le 27 avril : « Je conviens avec Votre Éminence que l'avis théologique porte en entier sur le principe que l'extinction des Jésuites est un grand bien pour la Religion, et

c'est aussi le fondement de mon opinion. Je conviens encore que beaucoup de monde n'en convient pas ; mais je demande à Votre Éminence où se trouve l'unanimité ? Ne faut-il pas séparer ce qui est esprit de parti d'avec ce qui est esprit de raison. »

L'esprit de raison et la théologie naturelle invoqués par d'Aubeterre, c'était aux yeux des ministres de la famille de Bourbon la simonie organisée, la corruption pénétrant dans le Conclave sous le manteau de la philosophie diplomatique. Bernis, dans un mémoire daté du 12 avril, et adressé au duc de Choiseul, avait dit : « Demander au Pape futur la promesse, par écrit ou devant témoins, de la destruction des Jésuites, serait exposer visiblement l'honneur des Couronnes par la violation de toutes les règles canoniques. Si un Cardinal était capable de faire un tel marché, on devrait le croire encore plus capable d'y manquer. Un prêtre, un évêque instruit ne peuvent accepter ni proposer de pareilles conditions. » Les Rois, celui d'Espagne surtout, tendaient à violenter la conscience de l'Église ; le 3 mai, Bernis écrivait : « On m'a dit aujourd'hui que les Cardinaux espagnols étaient dans le principe que cette démarche ordonnée par le Roi d'Espagne intéressait sa conscience seule si elle était mauvaise. En France, nous croyons que, dans ce genre, c'est aux Évêques à éclairer les Rois sur les règles canoniques. »

D'Aubeterre n'est pas de cet avis, qui froisse ses intérêts. Le 4 mai, il se retranche derrière sa raison individuelle, et il écrit : « Si j'étais évêque, je ne penserais pas du tout que les Rois eussent besoin d'être éclairés sur cette matière, dans laquelle je ne reconnais pour juge que la droite raison. » Deux jours sont à peine écoulés qu'il a de nouveaux arguments à opposer au Cardinal : « La simonie et la confidence ne sont d'aucun état, lui mande-t-il, mais elles cessent pour tous là où parle la

droite raison. Peut-il y avoir une règle de l'Église qui empêche qu'on ne lui fasse du bien? »

Afin de venir d'Alby à Rome représenter la France dans ce Conclave, et de se mettre aux ordres des adversaires de la Religion, Bernis a déjà touché cent trente mille livres (1); il a la promesse de l'ambassade viagère près du Saint-Siége; tout cela ne suffit pas à ses yeux pour le récompenser du service qu'il rend à l'incrédulité dominante. Le Cardinal s'est chargé d'intriguer contre la Société de Jésus; mais ce complot, dont il sera le chef nominal, ne l'empêche pas de songer aux malheureux détails de ses affaires. Il est au Vatican dans le but avoué

(1) Nous avons entre les mains tous les papiers du Cardinal jusqu'à ses passeports français, sarde et milanais pour le Conclave, jusqu'aux minutes même de ses dépêches les plus secrètes, et nous reproduisons la lettre que le banquier Laborde lui adressa de Paris, le 15 février 1769. « Monseigneur, je ne sais pas les dispositions qu'on prendra ici pour vous mettre en état de partir pour Rome; mais je préviens l'embarras où Votre Eminence pourrait se trouver en lui adressant deux lettres de crédit; l'une de trente mille livres pour Turin, et l'autre de cent mille pour Rome. Je prie Votre Eminence de vouloir bien me marquer si cela suffit. Je profite du courrier de M. le duc de Choiseul pour vous faire cet hommage ainsi que celui du profond respect avec lequel, etc. »

Il paraît que le Cardinal trouva que le banquier agissait plus en Roi que Louis XV lui-même, car à peine est-il arrivé à Lyon que, le 4 mars, il transmet au duc de Choiseul la réclamation suivante: « M. de Laborde, en m'envoyant des lettres de crédit pour Turin et Rome, me dit que ne sachant pas quels seront les arrangements de la Cour pour mon voyage et ne voulant pas me laisser dans l'embarras, il m'adresse des lettres de crédit. Vous me faites l'honneur de m'envoyer ces mêmes lettres ouvertes en me disant que *c'est pour pourvoir à mes besoins*. Il est nécessaire que je sache si c'est le Roi qui a la bonté de fournir aux dépenses ruineuses d'un voyage fait par ses ordres et pour son service, ou une obligation nouvelle que je contracte envers M. de Laborde. Dans le premier cas, je dois de très humbles actions de grâces à Sa Majesté d'avoir bien voulu me donner les moyens de remplir ses vues. Le mémoire ci-joint de mes dettes, que je vous prie de mettre sous ses yeux, lui prouvera combien il m'était nécessaire d'être secouru. »

de conquérir des suffrages par la captation ou par les menaces; il n'entend parler autour de lui que de promesses et de transactions pécuniaires; Bernis se lance dans cette voie qu'il a ouverte. On croirait qu'il veut donner raison à Roda, qui, le 9 mai, dit de lui dans une lettre à Azara : « Il ne faut pas se fier au fameux Bernis, qui est dans le secret. C'est un négociateur et un intrigant de première force; c'est ainsi qu'il a fait fortune. S'il se réunit à Jean-François Albani, ils feront le Pape qu'il leur plaira de créer. » Le 28 avril, le Cardinal français ose, pour ainsi dire, mettre le marché à la main : « Je n'ai fait aucune demande injuste ni déraisonnable, écrit-il à d'Aubeterre. Ainsi il sera aisé de m'enrôler. Mais je demande de la sûreté pour mes dettes et un point qui touche à l'honneur. Si l'on satisfait à ces deux choses, je reste; sinon, je rejoindrai avec plaisir mes moutons. »

Les dettes dont Bernis, avant son départ pour Rome, a fait passer le chiffre à Louis XV, s'élèvent à la somme de deux cent sept mille livres, et ce n'est pas la dernière demande qu'il datera du Vatican.

Puis continuant son billet de ce jour-là, il discute l'affaire des Jésuites avec une impartialité théologique qui ne le cède en rien à la délicatesse des sentiments qu'il vient d'étaler : « Il n'est pas question, ajoute-t-il, d'examiner si, les choses étant où elles en sont, il faut supprimer un Ordre dangereux au moins s'il n'est pas coupable. Tout homme sans passions doit le penser, et je le pense très fort. Mais il s'agit de savoir si, pour y parvenir, des évêques peuvent agir contre les règles de l'Église? D'ailleurs cette dispute entre nous est de la chappe à l'évêque. Nous ne serons pas assez forts pour faire le Pape à notre choix. Il faut avoir de la foi pour être sûr que le cardinal Ganganelli est pour nous. Il s'enveloppe de mystères qui échappent à la raison. »

Rien n'avançait cependant. D'Aubeterre et Azpuru à

l'extérieur, Bernis et Orsini à l'intérieur accumulaient promesses sur promesses afin de capter quelques suffrages. Le cardinal de Luynes, qui, dans sa correspondance toute gastronomique, se tient à l'écart, est enfin entraîné par la fièvre de l'intrigue. Il sort du rôle passif qu'on lui a tracé, et tous ensemble livrent un nouvel assaut à la Compagnie de Jésus. Ils cherchaient dans les divers Colléges de la prélature romaine les caractères malléables ou susceptibles de se laisser corrompre. En les attachant à leur cause, ils espéraient déterminer les Cardinaux irrésolus, mais probes, à courber la tête sous le joug d'une terreur organisée.

La plupart des Prélats nés sur les terres du patrimoine ecclésiastique, et qu'on désigne sous le nom de Statistes, résistèrent aux séductions dont ils étaient entourés. Il n'en fut pas de même de ceux qui, de tous les coins du monde et de l'Italie principalement, viennent chercher fortune à Rome. Pour quelques-uns de ces derniers, la carrière cléricale est une profession comme une autre. Ils y entrent sans vocation déterminée, et, quand ils sont parvenus à poser le pied sur le premier degré de l'échelle, ils aspirent à les franchir tous le plus rapidement possible. Habiles à dissimuler leur ambition, concentrés dans la seule pensée d'écarter les obstacles, ils marchent, ils se croisent, ils rampent à travers mille imperceptibles détours, vers le but qu'ils se proposent. Les refus et les mécomptes ne lassent jamais leur persévérance. Ils ne froissent personne ; mais ils s'estiment assez téméraires pour afficher un suprême dédain envers le pouvoir déchu. Ils ont été, ils sont, ils seront toujours la dernière pierre jetée à l'arbre qui est tombé. Le bien et le mal, la religion et la politique, les dehors de la piété ou une vie mondaine, l'art de flatter les puissants du jour et de se ménager des protecteurs dont le crédit commence à poindre, la reconnaissance et l'ingratitude,

la franchise et la duplicité, tout est pour eux un moyen. Ils ne s'occupent des autres que pour les faire servir au triomphe de leur égoïsme.

A Rome, ce sera toujours sans aucun doute le plus petit nombre, l'exception, qui agira de cette sorte. Mais c'est ce petit nombre qui se répand dans les salons, qui s'insinue auprès des femmes, qui se constitue le courtier-marron de la diplomatie, qui assiége les antichambres du Pape, qui s'établit le commensal des serviteurs de tous les Cardinaux, et qui, aboutissant à chaque avenue, arrive peu à peu à intercepter toutes les voies. Cette influence délétère s'est plus d'une fois fait sentir à Rome. Lorsque les adversaires de l'Église sont audacieux et que le Souverain Pontife craint d'engager une lutte d'où la Chaire apostolique doit nécessairement sortir victorieuse, il vient des jours où l'on ne parle dans la cité d'Innocent III et de Sixte-Quint que de sacrifices à la paix. L'ambition individuelle agite au dessus de toutes les têtes le drapeau de la peur; l'on tremble devant les cauteleuses menaces d'un ambassadeur étranger comme sous les rancunes parlementaires d'un vieux Janséniste de bazoche.

D'Aubeterre et Azpuru, qui écrivait peu afin de garder sa liberté d'action, ne cachaient pas leurs sinistres projets contre l'indépendance de l'Église. Ils trouvèrent dans les rangs de la prélature des monsignori pour les seconder. Le système des concessions aux couronnes portait déjà ses fruits. Les Papes prédécesseurs immédiats de Clément XIII n'avaient pas cru pouvoir ou devoir maintenir la suprématie de l'autorité morale qui avait si souvent tourné au bonheur des peuples. Par un sentiment mal entendu de paix et de charité envers les Monarques, on avait vu ces Pontifes se départir peu à peu des prérogatives du Saint-Siége. Ils sacrifiaient ses droits à une vaine apparence de concorde. De protecteurs qu'ils avaient été jusque là, ils se laissaient rabaisser au rôle

de protégés. Les princes les reconnaissaient encore pour leurs guides spirituels ; mais le pouvoir des clefs était lui-même battu en brèche. On ne lui portait plus que cette espèce de respect sans conséquence que des enfants parvenus à la maturité témoignent à la vieillesse décrépite de leurs pères. Rome s'était volontairement annihilée, les scandales de ce Conclave lui révélaient l'immensité du mal ; mais le principe des concessions avait été posé. Dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, il se rencontrait des hommes qui l'adoptaient comme la dernière planche de salut laissée à l'Église. L'intérêt particulier affaiblissait les courages, il tuait les dévouements. Aux yeux même de quelques Cardinaux et Prélats, on était fanatique par cela seul qu'on répugnait à immoler les droits de la vérité sur l'autel de la philosophie. On n'avait à Rome ni l'audace du devoir ni la résignation du martyre. On obéissait aux lois que prétendaient dicter les couronnes, parceque ces lois, fatales au Saint-Siége, permettaient à l'égoïsme de se développer plus à l'aise en se mettant au service des agents diplomatiques. Ces agents parlaient de révolution imminente. Ils rencontraient des esprits timides ou coupables qui grossissaient de pareilles menaces, car c'est toujours par la crainte d'un mal à venir que l'on entraîne les faibles à commettre des injustices présentes.

Les Jansénistes suppléaient au nombre par l'adresse. Ainsi que toutes les sectes, ils s'attribuaient les honneurs de la persécution pour arriver plus vite à persécuter. Ils niaient même leur existence à Rome comme dans le reste du monde, afin d'endormir les tièdes et de ne pas effrayer les peureux ; mais au fond de ces hypocrisies que chaque parti, que la révolution surtout prend plaisir à renouveler tantôt sous le manteau politique, tantôt sous la forme religieuse, il existait un principe dissolvant dont personne ne se dissimulait les tendances. D'Aubeterre

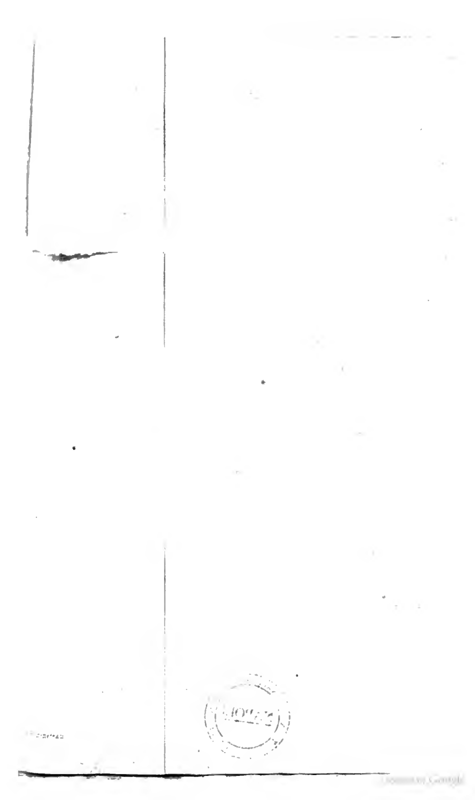
et Azpura comprenaient admirablement cette position ; ils la mettaient à profit contre les Jésuites. La destruction de l'Institut, sanctionnée par un Souverain Pontife, était la consécration la plus solennelle qui pût être accordée à la doctrine des novateurs du dix-huitième siècle. On ne poursuivait plus dans les enfants de Loyola des ennemis de l'impiété ou des régicides systématiques ; les coups remontaient déjà plus haut. Les Jésuites étaient proscrits de tous les royaumes ; on voulait, en abaissant la Chaire apostolique jusqu'à un trafic honteux, l'isoler du monde chrétien après avoir donné à tous les fidèles le spectacle de sa dégradation.

Ce plan, auquel travaillèrent à leur insu peut-être certains hommes dont jusqu'alors la conscience était restée pure, ce plan allait être mis en œuvre. La Société de Jésus était la proie que se disputaient les ennemis de l'Église. Afin de voir renaître l'âge d'or catholique, il n'y avait qu'à briser le dernier lien qui attachait les Jésuites à la vie. Les couronnes exigeaient ce sacrifice ; pour l'obtenir, on essayait d'avilir dans le présent et dans l'avenir la tiare que tous promettaient d'exalter après par un sentiment de reconnaissance unanime. Roda laisse néanmoins, dans l'intimité de sa correspondance, transpirer la pensée qui agite toutes ces âmes de sophistes, d'acheteurs ou de vendus. Il aimerait mieux, lui, un Pape dont la résistance serait avouée, et voici les motifs qu'il allègue de cette préférence. Ces motifs doivent être un grave enseignement pour le Saint-Siége. « C'est de notre gouvernement que dépend le maintien de la régale et de savoir se moquer de Rome. Car c'est encore un problème de décider si, pour une telle fin, il vaudrait mieux avoir un Pape contraire et fanatique, plutôt qu'un Pontife ami, propice et conciliant, parceque par égard nous devrions céder à ce dernier quelques-uns de nos droits. »

Le projet des Bourbons et de leurs diplomates n'était plus un mystère. Le cardinal Orsini sent le besoin de mettre sa conscience à l'abri. Il est ambassadeur du Roi de Naples, mais à peine âgé de trente-quatre ans, il ne veut pas souiller toute sa vie par un acte coupable. Il prête les deux mains à la destruction des Jésuites; néanmoins il répugne à ce que ses collègues exigent de lui. Pour fortifier les cardinaux français dans leur résolution, il adresse du Conclave le billet suivant à Bernis :

« Éminence, le courrier d'Espagne est arrivé, et j'ai reçu une lettre de M. Azpuru avec la copie ci-jointe. Je l'envoie à Votre Éminence pour qu'elle y réfléchisse. Aujourd'hui, après le scrutin, nous en parlerons. Je persiste dans nos premières conventions. Vous êtes archevêque ; moi je suis prêtre. Nous ne pouvons concourir à faire un pape simoniaque. Je ne doute point que l'Éminentissime cardinal de Luynes, également archevêque, ne soit du même avis. Je joins encore un billet de l'ambassadeur pour que Votre Éminence le lise et le fasse lire au cardinal de Luynes. Le vaisseau qui porte les Cardinaux espagnols a mis à la voile, d'Alicante, le 18 mars. »

Le Conclave souffrait de ces tiraillements. Les cardinaux s'indignaient de se voir les jouets d'une conspiration qui ne prenait plus la peine de taire ses espérances; et Bernis, le 1er mai, annonçait au marquis d'Aubeterre : « Orsini nous a dit qu'on lui mandait que le cardinal de Solis n'avait aucun scrupule d'exiger du pape futur une promesse par écrit de la destruction des Jésuites. Nous attendrons qu'il nous en parle; et nous lui déclarerons que, convaincus comme lui de la nécessité d'éteindre cet Ordre, nous pensons différemment sur les moyens à y employer; que nous ne nous opposerons pas à ce qu'il exige cette promesse, si le cas arrive de pouvoir l'exiger; et que nous travaillerons dans le plus grand concert pour en obtenir l'effet toutes les fois et quand nous



pourrons le faire sans croire blesser les règles. Au surplus nous ne pouvons pas leur dissimuler que si le Sacré Collége venait à être instruit d'une pareille proposition, nous serions infailliblement abandonnés par les voix qui forment notre exclusive que nous avons eu tant de peine à réunir et à assurer, et qu'on nous donnerait malgré nous un pape, un secrétaire d'État et un dataire à la volonté des fanatiques. »

Dans la bouche d'un prince de l'Église, qui, le 18 avril 1769, disait en parlant de lui-même ; « Je ne suis point dévot; je suis décent et j'aime à remplir ma place d'évêque. J'ai éteint le fanatisme dans mon diocèse et rétabli la décence extérieure de mon clergé; » ce langage n'est que trop intelligible. Le mot de *fanatiques* qui revient à chaque phrase, s'applique aux Cardinaux voulant la sincérité des suffrages du Sacré-Collége. On était fanatique par cela seul qu'on ne se prêtait pas aux importunités de l'hypocrisie ou aux calculs de la bassesse. Quelques années auparavant, d'Alembert avait mis, après Voltaire, cette accusation à la mode : « Il faut être juste, disait-il dans une brochure (1), le fanatisme n'a aujourd'hui que trop de sujets de montrer de l'humeur dans l'état de détresse et d'avilissement où il se trouve. Le triomphe de la raison s'approche, non sur le christianisme, qu'elle respecte et qui n'a rien à craindre, mais sur la superstition et l'esprit persécuteur, qu'elle combat avec avantage et qu'elle est près de terrasser. »

Les cardinaux dévoués à la maison de Bourbon et qui se faisaient par courtisanerie, par frivolité ou par ambition les ennemis de la Compagnie de Jésus n'étaient pas encore aussi avancés; mais, sous la main de fer qui les étreignait et les poussait à immoler leurs droits, ils

(1) *Lettre à M. ***, conseiller au Parlement de ***, pour servir de supplément à l'ouvrage qui a pour titre : Sur la destruction des Jésuites en France.*

sentaient de temps à autre la honte de leur position. Ils pâlissaient de colère, ils s'effrayaient, ils menaçaient d'être équitables enfin, et, le 3 mai, Bernis fait part au duc de Choiseul de ce singulier état de choses ; il se plaint de l'ostracisme que les exclusives trop nombreuses font peser sur le conclave.

« La proscription, dit-il dans sa dépêche, a été trop forte : nous exerçons ici un ministère de rigueur qui ne nous sauvera de rien, parceque les sujets sont à peu près également médiocres. On nous reprochera longtemps notre tyrannie, qui n'est adoucie ni par des bienfaits ni par des espérances; il faudra finir enfin, et l'on s'arrêtera sur un partisan secret des Jésuites, ou sur un homme faible à qui les amis de la Société, dominant dans le Sacré Collége, feront peur. Je crois devoir parler au Roi et à son conseil avec cette vérité ; malgré tous nos ménagements et la douceur que nous mettons, nous ne pouvons manquer de devenir odieux en attentant d'une manière trop forte et trop générale à l'indépendance et à la liberté du Sacré Collége. Nous avons beau lui dire que l'indifférence que les autres Princes marquent pour l'élection d'un Pape prouve qu'ils ne seraient pas fâchés qu'on fît un mauvais choix pour profiter comme ils font de la brouillerie des cours de la maison de France avec celle de Rome. Cette raison qui est vraie ne fait qu'effleurer des esprits attachés à l'idée de la liberté et de la souveraineté. Je sais bien, M. le Duc, que ce n'est pas la France qui est la plus rigoureuse des trois cours, mais il est à craindre que cette rigueur ne jette dans le désespoir au lieu de conduire à la complaisance et à la conciliation ; il est aussi à craindre qu'à force de proscription, nous ne perdions les voix qui forment notre exclusive. »

Bernis voulait triompher à tout prix. Les deux Cardinaux français se sont opposés autant que leur faiblesse

le leur a permis, à ce pacte que l'honneur avait fait repousser. De guerre lasse, ils l'acceptent enfin. Les Cardinaux de Solis et de La Cerda n'auront plus qu'à chercher au nom de leur maître, Charles III d'Espagne, celui qui osera transiger avec eux. Le 4 mai, ils sont dans les cellules du Vatican; tout aussitôt l'intrigue, qui n'a cessé de rouler sur elle-même, prend une consistance plus déterminée. Ce jour-là même Bernis mande à d'Aubeterre :

« Nous avons coulé à fond *l'affaire de la promesse*, et nous avons délibéré, 1° que nous croyons la destruction de la Société de Jésus nécessaire; 2° que nous n'avions aucun ordre particulier sur ce moyen ni votre excellence non plus; 3° que nous avions supplié le Roi de ne pas vous en donner, parceque nous ne pourrions les exécuter contre les règles de l'Église; 4° que nous ne prétendions gêner le sentiment de personne, encore moins de nos confrères, si respectables à tous égards, et qu'ainsi après avoir pesé les inconvénients de toute espèce que nous avons démontrés, si MM. les Cardinaux espagnols persistaient à employer ce moyen, nous ne nous y opposerions pas, mais que nous y participerions encore moins. »

Le 6 mai, le Cardinal écrit encore :

« Je suis averti que le parti de Pozzobonelli grossit. Il faut se décider sur cela. Nous ne pouvons sans un ordre exprès lui donner l'exclusion. Ce qui le sert, c'est qu'on voit bien que nous n'en voulons pas. Au surplus vous voyez que nous lui faisons faire tant que nous pouvons les fonctions d'un ministre de la cour de Vienne concerté avec les trois Couronnes. Il est de maxime de ne pas choisir un Pape ministre, et nous ne manquerons pas d'en faire ressouvenir. »

D'Aubeterre et Azpuru avaient besoin d'intimider le Sacré Collége; ils feignent de vouloir se retirer de Rome,

si le Conclave n'obtempère pas à leurs ordres. D'Aubeterre pousse Bernis à agir dans son système de terreur, et le 7 mai il lui répond : « Que Votre Éminence parle haut. La plus sûre façon, pour qu'il n'y ait pas de schisme, est d'en parler souvent et avec assurance. Qu'elle se mette en colère, s'il est nécessaire. Il faut les épouvanter. »

Cette contrainte morale, surgissant à chaque mot de la volumineuse correspondance qui est sous nos yeux, ne laisse plus aucune incertitude à l'histoire. Jusqu'alors on avait douté ; maintenant les faits sont irrécusables. Les ministres de France, d'Espagne et de Naples conspirèrent contre la liberté de l'Église ; par des moyens que la Religion réprouvera toujours autant que l'honnêteté, ils ont tâché d'égarer le Conclave et de le rendre injuste, afin de pouvoir faire amnistier l'iniquité de leurs cours. Dans les pays catholiques, on a jugé et proscrit ainsi les Jésuites ; on espère que le Saint-Siége, gagné d'avance ou intimidé, ne pourra pas refuser sa sanction à l'œuvre des Bourbons.

Les jours se passaient en stériles efforts ou en intrigues qui n'aboutissaient pas toutes à la porte du Conclave. Les ambassadeurs s'agitaient au dehors ; l'empereur Joseph II et Léopold de Toscane, son frère, prenaient au dedans une déplorable revanche. On les avait vus braver et humilier, plutôt par leur attitude que par leur langage, ces électeurs de l'Église, qui résistèrent si souvent aux vœux et aux empiétements des monarques germaniques. Le Conclave éprouvait le besoin de mettre fin à ces agitations se produisant à Rome sous mille aspects divers. Le marquis d'Aubeterre demandait à haute voix un Pape qui ne fût que le docile instrument de la Philosophie ; on parlait dans la ville de ses arrogances concertées avec Joseph II et Choiseul, arrogances qui allaient jusqu'à l'intimidation et à la vénalité. Bernis avait épuisé toutes

les ressources de sa politique de bons mots et de vaniteuses séductions; il n'obtenait aucun résultat. On avait décimé le Sacré Collége par de continuelles exclusions; mais quand les deux Cardinaux espagnols, qui semblaient retarder leur arrivée à Rome, pour trouver le Conclave fatigué, se présentèrent enfin, les choses changèrent subitement de face. Il ne resta plus à Bernis que les apparences du pouvoir. Solis l'effaça par l'élasticité de sa conscience et par son audace dans les moyens à mettre en jeu.

Le cardinal de Solis, archevêque de Séville, était le confident de Charles III et du comte d'Aranda. Ami des Jésuites jusqu'au moment où le roi d'Espagne leur fut hostile, on l'avait vu écrire, le 19 juin 1759, à Clément XIII pour le supplier de soutenir l'innocence de la Compagnie dans la tourmente (1). Puis, renonçant à la fermeté sacerdotale pour s'improviser le courtisan d'une haine dont personne n'avait le secret, Solis abandonna ses anciens protecteurs. Il se fit l'organe de son maître contre eux. Ce prince de l'Église n'était pas homme à s'enivrer comme Bernis de flatteries étudiées. Sa taciturnité espagnole ne lui permettait pas de consacrer son temps à des correspondances aussi futiles alors qu'instructives pour nous; il avait mission de faire nommer un Pape s'engageant d'avance et par écrit à la destruction des Jésuites. Cette mission, il était dans son caractère de la remplir sans égards et sans pitié. Mais il arrivait à Rome sous le poids de ses actes passés, et, le 8 avril, d'Aubeterre prévenait Bernis contre lui, en l'accusant de Jésuitisme, imputation qui alors tuait un homme philosophiquement et diplomatiquement. « Je n'ai jamais connu le cardinal de Solis, mandait l'ambassadeur; j'ai ouï dire que lui et son confrère étaient très peu de

(1) *Dizionario di erudizione*, del cavaliere Moroni, t. xxx, p. 143.

chose, il passe pour être attaché aux Jésuites, et son confrère pour leur être contraire. J'ignore entièrement quels sont ceux qui ont sa confiance ni qui entre avec lui. »

Le plénipotentiaire français ne connaît pas Solis; le ministre espagnol va en quelques mots insultants tracer son portrait à Nicolas d'Azara: « Je me réjouis, lui écrit-il d'Aranjuez, le 16 mai, de savoir que nos deux Cardinaux sont enfin arrivés. J'espère qu'à part leur figure, ils ne seront pas des plus imbéciles. Car, eu égard aux hommes qui composent le Sacré Collége, ils peuvent se distinguer parmi plusieurs de leurs confrères. »

Bernis passait en Espagne pour un affilié des Jésuites, Solis était inculpé en France d'être leur ami. Ce dernier prouvera bientôt à d'Aubeterre qu'il est digne de s'associer à ses projets.

On remarquait au sein du Sacré Collége un homme qui se tenait à l'écart des intrigues et qui, placé entre les Zelanti et le parti des Couronnes, comme dans un juste milieu pacificateur, ne laissait rien transpirer de ses pensées ou de ses espérances. C'était le cardinal Ganganelli.

Quelques années avant la mort de Clément XIII, le Gouvernement français demanda à ses agents diplomatiques à Rome une Notice sur les cardinaux composant le Sacré Collége. Cette Biographie manuscrite, qui se trouve aux archives de France, est comme toutes ces sortes d'ouvrages une œuvre de mauvaise foi et de passion. Les Cardinaux y sont jugés par des bruits de ville ou de salon. Une anecdote plus ou moins apocryphe fait passer à pieds joints sur des vertus que les annotateurs ne prennent même pas la peine d'apprécier ou de consigner. La plupart de ces princes de l'Église sont accusés d'ignorance ou de despotisme, d'hypocrisie ou d'avidité parcequ'ils ne veulent pas exaucer les menaçantes prières

que font entendre les ministres et les ambassadeurs des Cours de la maison de Bourbon. Ganganelli, dont les opinions étaient encore incertaines, ne sera pas mieux traité que les autres, et il est curieux de voir avec quel sans façon l'ambassade française à Rome, devenue biographe cardinalice, peint le Pontife à qui elle remettra le soin des vengeances posthumes de la marquise de Pompadour.

Voici le portrait du futur Clément XIV. (Page 22 du manuscrit.)

« On dirait que ce moine Franciscain qui est parvenu au cardinalat par son adresse, marche sur les traces de Sixte V. On ne connaît son penchant ni pour la France ni pour les autres nations. Il se trouve toujours du côté le plus utile à ses vues, tantôt Zelanté et tantôt anti-Zelante, selon le vent le plus favorable. Il ne dit jamais ce qu'il pense. Sa grande étude est de plaire à tout le monde et de faire voir qu'il est du parti de celui qui lui parle. Il n'ose pas s'opposer aux désirs des souverains ; il craint les Cours et les ménage. Le Pape a pour lui beaucoup d'estime, et il obtient ce qu'il veut par mille manœuvres secrètes. Mais comme il s'est mêlé de trop d'affaires, ses intrigues ont diminué son crédit dans le Sacré Collége, qui, au premier Conclave, barrera vraisemblablement son ambition quelque masquée qu'elle soit sous le froc. Il est nécessaire de gagner ce Cardinal pour tous les objets qui ont rapport au Saint-Office, parceque son vœu attire la plupart des autres. Quant aux affaires ecclésiastiques qui concernent la France, on ne peut pas se fier entièrement à lui ; mais la crainte du mécontentement du Roi peut seule le déterminer à seconder les vues toujours justes et pacifiques de Sa Majesté pour le maintien de la Religion. »

A peine entré au Conclave, le cardinal de Bernis reprend en sous-œuvre le travail de ses complices, et à son

tour il adresse au Gouvernement français une Notice sur tous les Cardinaux. Bernis parle ainsi de Ganganelli : « Il affecte beaucoup d'égards pour les Français, et paraît être fort bien à la cour d'Espagne. Il a succédé au célèbre Passionei dans l'office de rapporteur du procès de canonisation du vénérable Palafox. Tout le monde a admiré son courage d'accepter cette commission dans les temps présents. Il ne paraît point ami de la Société de Jésus. En général on le croit capable des démarches les plus hardies pour parvenir à ses fins. »

Renchérissant sur les imputations de ses maîtres à l'égard du cardinal Ganganelli, Dufour, qui dans chacune de ses lettres mendie d'une main pour diffamer de l'autre, ne s'arrête pas en aussi beau chemin. « Ganganelli, dit-il dans sa correspondance secrète, est un véritable intrigant ; mais il est connu pour tel, et dès lors on en fait le cas ordinaire que méritent ceux qui font un pareil métier. C'est encore un grand parleur, un très mauvais théologien, un homme avare, ambitieux, vain et présomptueux. Si son vote, au reste, vous était nécessaire, il y aurait moyen de l'avoir ; mais il serait nécessaire de lui ôter auparavant la folie d'être Pape, et il serait facile de le guérir de cette maladie en lui parlant sincèrement. On doit toutefois se méfier sans cesse de sa duplicité, car il se livrera certainement au plus offrant et dernier enchérisseur. »

Ganganelli n'était pas sorti de sa dignité sacerdotale, il n'avait pas encore donné aux ennemis de l'Église le droit de le flétrir par leurs louanges ; et c'est en ces termes que parlent de lui les hommes qui vont l'élever à la Papauté. Le P. Jules de Cordara, l'un des Jésuites qui travaillèrent toute leur vie aux Annales de la Compagnie, et dont le talent, comme historien, est apprécié des savants, a tracé, dans ses Commentaires inédits sur la suppression de la Société de Jésus, un portrait de ce

même Ganganelli. Le rapprochement sera aussi curieux qu'instructif. Nous avons publié ce que pensaient le cardinal de Bernis, Dufour et le marquis d'Aubeterre du Pape futur qui détruira l'Institut ; voyons maintenant ce qu'en dit dans le silence de l'étude et de la réflexion un des Jésuites que Clément XIV proscrivit : (1)

« Ganganelli mena dans son intérieur une vie telle qu'il fut toujours regardé comme un bon religieux et un homme rempli de la crainte du Seigneur. Il était naturellement jovial, ne se refusant pas à quelques jeux de mots dans le cours de la conversation ; mais ses mœurs étaient pures. C'est le témoignage unanime que rendent de lui ses amis et ses confrères les Franciscains. Non seulement sa vie fut sans tache, mais son application aux études sérieuses avait été telle qu'il se distingua entre tous par l'éminence de son savoir. J'ajoute qu'il aima toujours beaucoup la Compagnie. C'est ce qu'avouaient naguère les Jésuites de Milan, de Bologne et de Rome, villes où Ganganelli enseigna la théologie aux siens et où il s'était fait connaître aux Pères de la Compagnie. C'est un fait constant que partout où Ganganelli rencontra des Jésuites, il se lia avec eux et tint à être regardé comme leur ami.

« Lorsque le Pape Rezzonico l'appela aux honneurs de la pourpre, il déclara qu'il faisait cardinal un Jésuite revêtu de l'habit des Franciscains, et les Jésuites eux-mêmes en furent convaincus. Je ne nie pas qu'alors Ganganelli apparut contraire aux nôtres, et que la plupart l'acceptèrent comme mal disposé envers la Compagnie ; car, dès ce jour, il rompit tout rapport avec nos Pères et prit à cœur le patronage de la cause de Palafox,

(1) *Julii Cordaræ de suppressione Societatis Jesu commentarii ad franciscum fratrem comitem Calamandranæ.*

Le manuscrit latin de cet ouvrage a été trouvé dans la bibliothèque du savant abbé Cancellieri.

et s'unit d'une étroite amitié avec Roda, ambassadeur du roi d'Espagne. Sous la pourpre, il commença à porter ses regards vers le suprême Pontificat. En homme perspicace, il comprit que celui qui se déclarerait publiquement favorable aux Jésuites serait difficilement choisi pour chef de l'Église. Aussi suivit-il une ligne de conduite diamétralement opposée. Toutefois ce changement ne fut qu'extérieur. Son cœur, sa volonté demeuraient inébranlables, et c'est avec raison que le cardinal Orsini ne cessait de l'appeler un Jésuite déguisé. »

Ganganelli, si diversement apprécié, était, jusqu'à l'heure décisive, resté dans ce caractère. Chaque fraction du Conclave l'avait entendu jeter quelques-uns de ces mots significatifs qui prêtent beaucoup à l'interprétation. « Leurs bras sont bien longs, disait-il en parlant des princes de la maison de Bourbon, ils passent par dessus les Alpes et les Pyrénées. » Aux cardinaux qui n'immolaient pas les Jésuites sous de chimériques accusations, il répétait avec un accent plein de sincérité : « Il ne faut pas plus songer à tuer la Compagnie de Jésus qu'à renverser le dôme de saint Pierre. »

Ces paroles, cette attitude, dont l'art n'échappait point à la sagacité romaine, et qu'Azpuru comme d'Aubeterre avaient signalées depuis longtemps, firent comprendre aux Cardinaux espagnols que Ganganelli ambitionnait la tiare. C'était le seul moine dans le Conclave; ils crurent que des rivalités d'Institut pourraient être un nouvel élément de succès. Le caractère de Bernis, tout exubérant de présomption, n'avait rien de sympathique avec celui de Ganganelli. Bernis sonda le Cordelier ; il le trouva calme et froid, ne promettant rien, ne s'engageant jamais ; néanmoins dans les finesses si déliées de la langue italienne, cherchant à ne rien refuser. Ganganelli lui parut peu sûr, et l'archevêque d'Alby se mit en quête d'un autre candidat.

Ce candidat était introuvable. Les uns voulaient un honnête homme pour Pape, les autres, en plus petit nombre, cherchaient à introniser sur la Chaire de Pierre la faiblesse ou la vénalité. Le 8 mai après midi, Bernis rend compte à d'Aubeterre de ses tentatives.

« L'intrigue d'hier au soir, Monsieur l'ambassadeur, paraît avoir été le dernier effort de la faction contraire, qui a voulu nous arracher une exclusion, en ébranlant une partie de nos Napolitains (gens très suspects), et nous faire craindre une inclusive forcée. Je pris le parti de parler si fort hier au soir de la sortie des ministres de Rome et du renouvellement de la déclaration déjà faite, il y a huit jours, dont on prétendait cause d'ignorance, parceque Cavalchini ni Lante n'en avaient point ou peu parlé, que la peur a pris à nos adversaires. Fantuzzi n'a eu que peu de voix au scrutin. Nous avons renouvelé la déclaration tous ensemble à Jean-François Albani, qui fait l'office de sous-doyen, et qui nous a répondu comme un ange, et en même temps très positivement. Fantuzzi est tombé, je crois, pour la dernière fois; et l'on travaille sérieusement pour Pozzobonelli, qui me fait actuellement quatre fois par jour de fausses confidences. Colonna, Paracciani, Spinola, De Rossi peut-être, vont être mis sur les rangs. Il est certain que Fantuzzi réunissait tout le monde. Il a renoncé en homme sage; et cette renonciation a augmenté son mérite aux yeux de ses partisans. Peut-être, et je vous prie de vous en souvenir, que nous aurons à nous repentir de l'avoir détrôné, comme il est arrivé à l'occasion de Cavalchini. Tout ce que je puis vous dire, c'est que dans la liste de ceux qu'on peut choisir, il y a des Jésuites aussi Jésuites que j'en connaisse; et que, pour trouver ici de vrais ennemis de cette Société, il faudrait être Dieu et lire dans les cœurs. Nous allons rentrer dans le silence, cultiver nos créatures, en augmenter s'il se peut

le nombre. Elles sont toutes prévenues, avant d'engager leurs voix, de nous demander s'il n'y a point de difficultés sur les sujets proposés. Par où cela finira-t-il? Je n'en sais rien : car il n'y a de vrai homme d'esprit ici qui entende et qui saisisse que Jean-François Albani, et il est contre nous. »

Quatre ministres des Cours pesaient donc sur le Conclave de tout le poids de leurs menées. Les Cardinaux portaient leurs suffrages sur Fantuzzi, qui, selon Bernis, réunissait tout le monde ; Fantuzzi succombe parceque sa probité était incontestable. Les autres échouent comme lui ; mais, dans les conditions données, il devenait impossible aux Couronnes d'en évoquer un qui fût papable. Bernis s'irrite des obstacles, et il en arrive à déclarer que si satisfaction n'est pas accordée aux Rois de France, d'Espagne et de Naples, un schisme éclatera en Europe. A ce mot d'Aubeterre, dont Azpuru guide la main, saisit sa plume et, le 10 mai, il répond à Bernis : « Votre Éminence a posé deux principes fondamentaux dont il ne faut plus sortir. Savoir de ne parler que quand nous le jugerons à propos, et que toute élection faite sans le concert des Puissances ne sera pas reconnue. »

Là tendaient les vœux secrets des Sophistes ; mais quoique leurs œuvres immorales ou littéraires eussent gangrené une partie de la noblesse de France et d'Allemagne, tout porte à croire qu'une séparation avec l'Église catholique, apostolique, romaine n'eût pas été acceptée par les peuples. La menace fut faite cependant : elle resta inutile. Alors le Cardinal change de batterie ; et c'est encore un outrage qu'il adresse à la Cour de Rome sous le pli diplomatique. Bernis parle à d'Aubeterre des Cardinaux espagnols ; puis il ajoute, le 11 mai : « Comme ils ne font que d'arriver, ils ne sont pas pressés d'en finir. D'ailleurs la patience est la grande vertu de leur nation. Solis me fait toujours dire qu'il a

toute confiance en moi. Les Albani cultivent beaucoup les Espagnols. Leurs présents réussissent très bien. Il est certain que nous ne sommes pas magnifiques, et il faudrait au moins donner de temps en temps des dragées à ceux à qui on donne si souvent le fouet; mais ce n'est pas la manière de la France. »

Le 13 mai on flottait encore dans l'incertitude ; car à ce moment même Bernis écrivait à d'Aubeterre : « Le pauvre cardinal Caracciolo a eu une scène de fanatique au sujet de Colonna, avec le cardinal d'York. Il avait déclaré auparavant au cardinal de Solis qu'en conscience il croyait devoir donner sa voix à Colonna, à moins que les Couronnes ne fussent contraires. Le cardinal Torregiani et le vieux Perelli l'échauffent. Je sais de plus qu'il est lié avec les Jésuites. Ce serait un bien mauvais Pape, quoique ce soit un bon et honnête garçon. »

Le lendemain, un billet du marquis d'Aubeterre à Bernis révèle dans un inqualifiable langage les discordes intestines dont le Conclave devenait le théâtre. Le cardinal Rezzonico avait déclaré publiquement que le marchandage des votes et la tyrannie des Couronnes était une insulte que le Sacré Collége ne supporterait pas longtemps. Il avait dit que, malgré le bon plaisir des Princes, sa conscience ne se prêterait jamais à leur honteux trafic. D'Aubeterre répond à Bernis : « Je vous avoue que le propos qu'a tenu Rezzonico à Votre Éminence et au cardinal de La Cerda est bien extraordinaire ; quelque imbécile qu'il soit, je ne l'aurais pas cru aussi insolent. Il faut qu'il ait été tancé ces jours-ci par le Général des Jésuites. J'admire la modération de Votre Éminence ; pour moi, je conviens que je n'en aurais pas eu autant, et je l'aurais traité comme un polisson qu'il est. »

Ce jour-là même, 14 mai, Bernis ne partage pas les violences de l'Ambassadeur. Il se berce d'espoir, et il

écrit : « Malgré cela, nous acquérons des forces, et je crois que nous sortirons du Conclave sans avoir déchargé nos armes. Le grand point est de ne pas tomber malade ; j'ai des chiffonnages ; je ne dors pas bien ; mais j'espère m'en tirer. »

Huit jours s'écoulent encore dans de pareils conflits ; on touche enfin au dénouement de ce drame d'où la Religion et la probité sortent aussi blessées l'une que l'autre. Bernis avait renoncé à s'entendre avec Ganganelli ; Solis a sur les principes du Cordelier des notions plus exactes. De concert avec le cardinal Malvezzi dans le Conclave et les Ambassadeurs de France et d'Espagne au dehors, l'Archevêque de Séville veut qu'on exige du candidat des Couronnes une promesse écrite de supprimer l'Ordre de Jésus. Cette promesse est la condition irrévocable des Puissances : Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli : il en obtient un billet adressé au Roi d'Espagne. Dans ce billet, Ganganelli déclare « qu'il reconnaît au Souverain Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Compagnie de Jésus, en observant les règles canoniques, et qu'il est à souhaiter que le futur Pape fasse tous ses efforts pour accomplir le vœu des Couronnes. »

Cet engagement n'est pas très explicite. Le droit invoqué n'a jamais été contesté, et, dans d'autres circonstances, Solis se serait bien gardé de l'accepter comme obligatoire. Mais il savait que le caractère de Ganganelli ne tiendrait pas à la lutte, et qu'une fois pris entre le double écueil de son honneur et de son repos, il n'hésiterait pas à seconder la violence des désirs de Charles III. En le menaçant de publier cet acte, on devait faire du Pape futur tout ce que l'on voudrait ; cette oppression morale restait pour les trois puissances une garantie dont le texte même du billet n'était que l'occasion. D'ailleurs l'Italien, qui refusait d'aller au-delà par écrit, ne cachait pas à l'Espagnol ses plans ultérieurs. Il ouvrait

leur puissance ~~[illegible]~~ ne
avons le marteau que in-
~~[illegible]~~ nous n'avons [illegible]
édifié ; plus nous n'avons
d'obstacles ~~d'opposition~~ à l'élection de concur-
rent[illegible] qui [illegible] des cardinaux
négociations secrètes avec les all[illegible]



Imp. de P. Bineteau

nous faisons ~~[illegible]~~ leur ba-
~~[illegible]~~ seulement connue pour les
~~air~~ quelques el-
ministres des ~~[illegible]~~ trois moyen nous a
paru le plus effic-, il est d'ailleurs
inépuisable. Le le- ce de proposer
Leland. Lolonne, f- -r le procès des
jésuites Le pouvoir, les exemples
~~[illegible]~~ de ce cardinal avoir trop
jeune et trop ver- traités avec
les leurs pour qu'- conciliation
avec les deux pa- -rtis nous avons dit
sur cela au lord, -ennemi de rescrir

décencité
~~détour~~ de cette
~~[illegible]~~ appe-
espèce de l-
en père ~~de~~ l-ets la maison de France
n'est ~~[illegible]~~ régner dans le Lenelane; mais

son âme à l'espoir de réconcilier le Sacerdoce et l'Empire ; il aspirait à les réunir dans la paix sur le cadavre de l'Ordre de Jésus, et à recouvrer ainsi les villes d'Avignon et de Bénévent.

Une fois le pacte secrètement signé, Solis communique le mot d'ordre aux Cardinaux du parti des Couronnes, et le 16, au matin, Bernis, qui ignore le traité, fait part de ses appréhensions à d'Aubeterre. « On va proposer Ganganelli, lui mande-t-il. Je ne serais pas étonné que les Albani fussent pour lui. Il n'est pas aisé de déchiffrer ses véritables sentiments. Je sais que M. Azpuru et vous, M. l'Ambassadeur, en avez bonne opinion. Il ne s'est pas soucié de me donner la même idée, et c'est de tous les sujets papables celui dont je me hasarderais le moins à faire l'horoscope, s'il est élu. »

Les Albani, les premiers protecteurs de la jeunesse de Ganganelli, se croyaient sûrs de lui. Avec eux, il s'était montré à cœur ouvert autant qu'un pareil caractère pouvait le faire. Il leur avait parlé de ses vieilles relations avec la Compagnie, du besoin qu'avait l'Église de cette milice toujours prête à combattre et à mourir. Les Albani, entraînés par leurs convictions, votaient pour lui. Le cardinal Castelli, l'un des hommes les plus vénérés du Sacré Collége, et qui avait toujours été opposé à Ganganelli, entend ce dernier dire à haute voix : « Je ne donnerai jamais mon suffrage à Stoppani, car, s'il était Pape, je suis certain qu'il opprimerait les Jésuites. » Ce mot, prononcé en face du scrutin où deux suffrages, isolés et inconnus, s'obstinaient, depuis l'ouverture du Conclave, à proclamer le nom de Ganganelli, est une révélation pour les Cardinaux de bonne foi. La faction de Rezzonico, neveu du Pape défunt, se range à l'avis de Castelli (1). Ce brusque changement de front inquiète Ber-

(1) Dans la minute d'une lettre du cardinal de Bernis, au duc de Choiseul, à la date du 17 mai 1767, nous lisons : « Comme aussi nous devons la vé-

nis, et dans l'après-midi du 16 mai, il écrit à d'Aubeterre : « Il est évident que Ganganelli est Jésuite et qu'il a transigé avec eux, et alors les Cours seront la dupe de ce religieux. Je sais que nous avons nos ordres et que nous serons disculpés de l'événement ; mais au moins faut-il prendre des précautions pour que Ganganelli nous ait obligation de sa papauté. »

Quelques heures après, Bernis était mis au courant de la négociation suivie entre le Cordelier italien et l'Archevêque de Séville. Dans un post-scriptum ajouté à cette lettre, il mandait : « Messieurs les Espagnols ne nous disent pas tout. S'ils avaient parlé, nous n'aurions fait aucune réflexion sur Ganganelli. Nous l'avons vu porté par les Albani, cela nous a paru suspect. Il paraît qu'on s'est arrangé avec lui, tout est dit. »

Le soir de ce même jour, Bernis ne laisse plus aucune incertitude à l'ambassadeur de France. Il lui raconte de quelle manière il a été joué.

« J'étais si pressé lorsque j'eus l'honneur d'écrire à Votre Excellence, avant et après dîner dans le même billet, que je crains de m'être mal expliqué et que vous n'ayez cru que je me plaignais de votre réserve, tandis que je n'avais à me plaindre que de celle des Espagnols. Ils ont négocié avec Ganganelli : il n'était pas nécessaire

rité au Roi, nous ne pouvons lui cacher que ce cardinal (Ganganelli), par sa vie mystérieuse, nous a donné des soupçons, et qu'il est impossible non seulement de répondre affirmativement de ses principes, mais même de deviner quel serait le système de son gouvernement, tant sa marche est obscure. Sa liaison avec Jean-François Albani est certaine. »

Les phrases qui suivent ont été effacées sur l'original par Bernis. Nous les rétablissons parcequ'elles indiquent la nouvelle position du Conclave. Bernis ajoute donc en parlant de Ganganelli : « Le cardinal Castelli, chef des fanatiques, ne lui est pas opposé non plus. Il est aisé de conclure qu'il y aurait plus à craindre qu'à espérer de son pontificat. Un moine qui est parti de si loin, qui a abandonné ses protecteurs toutes les fois que cela lui a paru utile à ses intérêts, est au moins bien suspect, s'il n'est pas dangereux. »

qu'ils nous dissent le fond de cette négociation, mais ils auraient dû nous dire seulement qu'ils étaient sûrs des sentiments de ce Cardinal. Ce mystère nous a mis dans le cas de soupçonner Ganganelli, nous avons remarqué des pourparlers de ce Cardinal avec Castelli : tout cela formait la preuve la plus complète du Jésuitisme de Ganganelli ; nos amis et surtout les Corsini en étaient effrayés, et je vous avoue que je croyais trahir le Roi en secondant son élection ; d'autant plus que dans la liste des bons, il n'était que le sixième ; voyez quel danger ce mystère faisait courir à la négociation des Espagnols. Il faut qu'ils se soient assurés des Albani, que je voyais depuis longtemps liés avec eux par le moyen du conclaviste de Solis, Ignace d'Aguirra : le cardinal Orsini et moi avions fréquemment averti Solis de la correspondance de cet homme avec les Albani. Nous craignions qu'il ne le trahît ; et nous étions de bonnes dupes. Ce matin le cardinal de Solis, à qui j'ai montré mon étonnement sur la liaison des Albani avec Ganganelli, m'a dit qu'il fallait dès le premier scrutin aller pour lui. Je lui ai fait sentir que ce sujet me paraissait suspect par ses liaisons, et que je croyais qu'il fallait le voir venir et nous assurer de lui, en ne lui donnant nos voix qu'à propos. Il a pris ces réflexions pour un refus. Alors le bandeau fut levé, et j'ai rapproché les allées nocturnes de son secrétaire chez Ganganelli. Les pistoles d'Espagne m'ont paru un bon moyen pour avoir gagné les Albani, sans lesquels toute élection est impossible. J'ai donc déclaré aux Espagnols, après leur avoir fait apercevoir légèrement que je voyais tout, que nous les suivrions dans la forme qu'ils désiraient, que tous les soupçons étaient dissipés dès qu'ils étaient assurés de Ganganelli et des négociateurs Albani. Solis est convenu qu'il avait espérance que Ganganelli ferait Pallavicini secrétaire d'État ; j'en ai été d'accord avec Orsini, ainsi que de con-

server la secrétairerie des brefs à Negroni, et la daterie à Cavalchini, en recommandant pour cette place Malvezzi après la mort prochaine de Cavalchini. Tout cela a été convenu, et j'ai ajouté qu'il fallait nous avertir à l'avenir pour que nos idées, notre langage et nos démarches fussent uniformes. Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, tous les mystères éclaircis; il n'est pas croyable, mais il serait possible que vous n'en fussiez pas instruit. La différence de nos opinions sur la promesse à exiger a pu nous rendre suspects; mais ce serait à tort. Nous avons toujours dit que notre sentiment ne devait pas régler celui des autres. Nous sommes bien aises de n'avoir rien su des moyens; mais il était nécessaire de nous instruire de la négociation en général pour régler notre conduite. »

Il ne reste plus qu'à voter pour Ganganelli; Bernis en prend son parti. Malgré la blessure faite à sa vanité, il s'apprête à triompher et à persuader à ce même Ganganelli que c'est à la France qu'il devra la tiare. « Je ne dois point me plaindre du mystère, puisqu'on vous en fait, écrit-il à d'Aubeterre, le 17 mai. Dieu veuille que cette intrigue réussisse! Il est fâcheux d'y être mêlé sans savoir comment elle est menée; mais il faut suivre ses instructions. Les événements justifieront ou condamneront les moyens qu'on a pris. En général, il est certain que les Albani se sont jetés cent fois à ma tête. Mais comme je n'avais point d'argent à leur offrir et que vous vous défiez avec raison de la fidélité de ces gens-là, je me suis contenté de bien vivre avec eux et de m'en faire ménager. L'argent comptant vaut mieux que toute chose. Si l'Espagne s'attache les Albani par de bonnes pensions, elle sera la maîtresse de ce pays-ci. Nous ne savons que déchirer nos ennemis et leur faire des tracasseries au lieu de les gagner. Mais si M. Azpuru n'a pas assuré son affaire par des sommes fortes et par l'espérance de plus grandes, je ne serais pas étonné que

les Espagnols fussent joués, d'autant plus que les Albani n'abandonneront jamais les Jésuites et qu'ils ne porteront Ganganelli que dans le cas où il aura donné les assurances les plus fortes du maintien de la Société. Quand on fait de certaines lettres, il n'en coûte rien de faire des contre-lettres, et l'on ne doit pas plus se fier aux unes qu'aux autres. »

Ces insinuations à l'adresse de Ganganelli et qui tombent sur lui de tout leur poids ne se réalisèrent point. Personne n'exigea de contre-lettres, car les Zelanti, qui qui se décidaient à voter pour le Cordelier, ignoraient le traité conclu. Ils ne le soupçonnaient même pas, et l'on en faisait un tel mystère que Bernis le devina plutôt qu'il ne le sut. C'est ce qui le poussait à ajouter dans ce même billet : « Je bénis Dieu de n'être pour rien dans tout cela. Je serais même bien fâché de voir ce que je ne puis m'empêcher d'entrevoir. Au reste je ferai savoir à Ganganelli dès ce soir que, sans notre concours, rien ne réussirait pour lui, et qu'ainsi il doit être attaché à la France. Il faut qu'il nous craigne un peu, mais pas trop. Je crois cette précaution essentielle, sans quoi notre rôle serait absolument passif et ridicule. »

D'Aubeterre a trempé dans le complot des Espagnols ; mais il sent le besoin de consoler le cardinal de Bernis, dont l'amour-propre saigne encore. Pour entrer dans les amertumes de son dépit, il lui mande, le 17 mai : « Par mon billet (n° 51), Votre Éminence aura vu que j'ignorais entièrement le traité des Espagnols pour Ganganelli. A en juger par les réponses que m'a faites M. Azpuru, il paraîtrait qu'il n'en était pas plus informé que moi. Reste à savoir s'il a eu à mon égard la même bonne foi que j'ai pour Votre Éminence. C'est ce dont je doute. Au reste il n'y a qu'à désirer que cette élection réussisse avec tous les arrangements convenus vis-à-vis de Votre Éminence. Elle est au gré des Cours. Et les

Couronnes auront eu tout l'avantage du moins aux yeux du public. S'il arrive que par les suites on ne soit pas content du Pontificat, on n'aura rien à nous dire. S'il est bon, nous en profiterons comme les autres. Tout ceci est au hasard. Ganganelli vaut autant que les autres, et les autres ne valent pas mieux que lui. On ne peut se fier à aucun. »

C'est sous de pareils auspices, c'est avec de tels outrages au Sacré Collége que la diplomatie fait un Pape; et, renchérissant encore sur tout cela, Bernis ne craint pas de répondre, le 17 mai après midi, à cette insolente déclaration : « J'ai reçu le billet dont Votre Excellence m'a honoré (nº 52), il est si raisonnable, si net que c'est pour moi l'Évangile. En conséquence nous irons pour Ganganelli à pleines voiles au scrutin, et la patience nous acquerra les voix qui nous manquent; car il me paraît que le conseil de Rezzonico ne veut point de ce religieux. Nous avons cru, d'après les apparences, que les Espagnols avaient formé un grand plan en s'assurant des Albani, moyennant quoi tout était fini en deux fois vingt-quatre heures. Mais ils se sont simplement arrangés avec Ganganelli, lequel est devenu riant et accueillant. Il dit partout qu'il ne veut pas être proposé; nous le proposerons malgré lui. »

Ganganelli devait se laisser faire; mais sans le vouloir, Bernis vient de détruire les odieux soupçons que la veille il laissait planer sur la prétendue vénalité des Albani. Au moment où il traçait ces lignes, il avait sous les yeux une lettre de Voltaire. Le patriarche de Ferney forçait lui aussi les portes du Conclave, et, dans son style étincelant de spirituelles railleries, il rappelait au Cardinal les poésies de sa jeunesse. Cette épître (1) fut pour

(1) La lettre de Voltaire est datée du 8 mai 1769. La voici telle qu'on la trouve dans ses *Œuvres complètes :*

« Puisque vous êtes encore, Monseigneur, dans votre caisse de planches,

lui un baume qui calma ses blessures. Il la lut aux Cardinaux de sa couleur; il en tira vanité, et, fort des encouragements de Voltaire, il se crut destiné à l'immortalité.

Le 18 au soir, Bernis écrit encore à d'Aubeterre : « La chose s'avance. Dieu veuille qu'elle ne culbute pas au port! J'ai averti les Espagnols pour leur faire sentir que, quand on est de concert avec la France, il faut qu'elle joue le rôle qui lui convient. L'abbé de Lestache (1) va à une heure de nuit chez le futur Pape. Il y porte un Mémoire par où il démontre que c'est à la France qu'il doit la tiare. »

Malheureusement Ganganelli savait trop à quoi s'en tenir.

Les réticences du cardinal de Solis et le traité conclu

en attendant le Saint-Esprit, il est bien juste de tâcher d'amuser Votre Eminence.

« Vous avez lu sans doute actellement les *Quatre Saisons* de M. de Saint-Lambert. Cet ouvrage est d'autant plus précieux, qu'on le compare à un poëme qui a le même titre, et qui est rempli d'images riantes, tracées du pinceau le plus léger et le plus facile. Je les ai lus tous deux avec un plaisir égal. Ce sont deux jolis pendants pour le cabinet d'un agriculteur tel que j'ai l'honneur de l'être. Je ne sais de qui sont ces *Quatre Saisons*, à côté desquelles nous osons placer le poème de M. de Saint-Lambert. Le titre porte, par M. le C. de B.... ; c'est apparemment M. le cardinal de Bembo *. On dit que ce cardinal était l'homme du monde le plus aimable, qu'il aima la littérature toute sa vie, qu'elle augmenta ses plaisirs ainsi que sa considération, et qu'elle adoucit ses chagrins, s'il en eut. On prétend qu'il n'y a actuellement dans le Sacré Collége qu'un seul homme qui ressemble à ce Bembo, et moi je tiens qu'il vaut beaucoup mieux.

« Il y a un mois que quelques étrangers étant venus voir ma cellule, nous nous mîmes à jouer le pape aux trois dés : je jouai pour le cardinal Stoppani, et j'amenai rafle; mais le Saint-Esprit n'était pas dans mon cornet; ce qui est sûr, c'est que l'un de ceux pour qui nous avons joué sera pape. Si c'est vous, je me recommande à Votre Sainteté. Conservez, sous quelque titre que ce puisse être, vos bontés pour le vieux laboureur V.

« Fortunatus et ille deos qui novit agrestes. »

(1) L'abbé de Lestache était le conclaviste du cardinal de Bernis.

* Le cardinal de Bernis avait fait un petit poème sur les *Saisons*.

avec Ganganelli plaçaient Bernis dans une fausse position. Il essayait d'en sortir avec celui qui allait s'asseoir sur la Chaire apostolique. Quelques heures auparavant, il tentait la même chose auprès du duc de Choiseul. « On peut dire, lui mandait-il le 17 mai, que jamais les Cardinaux sujets de la maison de France n'ont montré plus de pouvoir que dans ce Conclave (1); mais leur puissance se borne jusqu'ici à la destruction. Nous avons le marteau qui démolit, mais nous n'avons pu saisir encore l'instrument qui édifie. »

Vingt ans plus tard, la révolution française, à son tour, trouva le marteau qu'elle avait mis aux mains des Rois pour abattre la Compagnie de Jésus; ce fut contre les trônes qu'elle le dirigea.

Le 19 mai 1769, le cardinal Camerlingue de la sainte Église romaine annonçait à la ville et à l'univers que la Chrétienté avait un nouveau chef. Le Conclave était terminé; le cardinal Ganganelli montait sur la Chaire de Pierre. Il se nommait Clément XIV, et cette année 1769, qui enfanta tant d'intrigues, qui vit naître tant d'hommes destinés à la célébrité, enregistrait sous quels déplorables auspices il parvenait au suprême Pontificat. Entrant dans une lutte éternelle avec sa conscience, tantôt mise à l'aise par les caresses des Cours, tantôt intimidée par leurs menaces, le Cordelier sous la

(1) D'après le texte des lettres inédites que nous venons de publier, il est de toute évidence que Clément XIV a été élu en dehors de Bernis et presque malgré lui; mais il est d'usage qu'après l'élection du Pape chacun s'en attribue l'honneur. Bernis se donne bien de garde de manquer à ce rôle. A soixante-dix-sept ans de distance un autre agent français à Rome ne craint pas de publier sur les toits qu'il a eu le même avantage. Les ambassadeurs étrangers sont complétement restés en dehors de la nomination de Pie IX; ils n'y ont pris aucune part. Ce qui n'empêche pas M. Rossi de proclamer dans des correspondances qu'il fabrique en son honneur pour les journaux, que c'est à son intervention seule que le souverain Pontife actuel doit la tiare.

tiare va enfin se trouver aux prises avec les difficultés que son génie astucieux espéra de conjurer. Le *marché* qui le donna à l'Église catholique, pour nous servir des expressions de d'Aubeterre, ce marché a toujours jusqu'ici été nié par les Jésuites et par plusieurs annalistes. Toutes les relations du Conclave qui se trouvent aux archives du Gesù et ailleurs, tous les écrits contemporains ou postérieurs composés par les Pères de l'Institut sur ce sujet sont unanimes comme les lettres particulières émanées d'eux. Tous repoussent l'hypothèse d'une transaction entre Ganganelli et les Cardinaux espagnols.

Nous avons jeté sur ce point historique une lumière inattendue. En face des documents que nous venons d'exhumer, le doute n'est plus possible. Il ne nous reste plus qu'à suivre Ganganelli dans la voie qu'il s'est tracée. Mais afin de rendre la démonstration plus absolue et de prouver jusqu'à quel degré ceux qui présidèrent à l'élection du nouveau Pape paraissent avoir perdu le sens moral, il sera bon d'entrer un peu plus avant dans le secret de leurs manœuvres. Nous avons montré les Cardinaux hostiles à la Compagnie et dévoués à l'abaissement du Saint-Siége, patronés par les ambassadeurs et récompensés par les Rois. Le duc d'York, le cardinal Lante, Corsini et quelques autres ont reçu le prix de leur soumission au vœu des Couronnes. Pallavicini est secrétaire d'État, Negroni sera celui des brefs, Malvezzi a la survivance de la daterie. Le jour même de l'élection de Clément XIV, le marquis d'Aubeterre se rappelle une dette qui date de deux ans. Le cardinal Branciforte a été un des meneurs de l'intrigue qui vient de se dénouer, et, le 19 mai 1769, l'ambassadeur de France écrit à Bernis: « M. le duc de Choiseul m'ayant recommandé, par sa lettre du 28 septembre 1767, les intérêts de M. le cardinal Branciforte, je prie Votre Éminence, de vouloir

bien les appuyer dans les différents objets qui, selon les circonstances, peuvent se présenter et nommément pour la légation de Bologne, si le cas arrivait que le cardinal Pallavicini, qui en est aujourd'hui pourvu, vînt à obtenir quelque autre place qui fît vaquer celle-là. »

Le partage des hautes fonctions de la Cour romaine est fait par la diplomatie. Le Franciscain dom Joachim de Osma, confesseur du Roi d'Espagne, ne s'oublie pas. Charles III demande pour lui un évêché *in partibus*. Il est nommé archevêque de Thèbes, dans le Consistoire du 18 décembre 1769. Azpuru, qui prétend au chapeau de cardinal, est appelé à l'archevêché de Valencia, et le libraire Nicolas Pagliarini, qui, sous la protection de Pombal, inondait l'Europe et même Rome de ses pamphlets contre le Saint-Siége et les bonnes mœurs, obtient par le bref *cum sicut accepimus* la décoration de l'Éperon d'or. Clément XIV comble d'éloges, il anoblit celui que Clément XIII avait justement condamné aux galères, et Pombal demande un chapeau de cardinal pour son frère.

Chacun cherchait à se faire escompter la part qu'il avait prise à la nomination de Ganganelli. On exigeait de hauts emplois ; on trafiquait de son suffrage pour s'imposer au gouvernail de l'Église. On eût dit que le système constitutionnel faisait invasion dans le Conclave, tant étaient pressés les rangs des besogneux, des intrigants et des protégés. C'était le jour où l'on songeait à soi, le jour des salaires. L'Ambassadeur de France l'inaugure par des proscriptions. On récompensait les hommes qui s'étaient vendus ; d'Aubeterre propose de faire exiler ceux dont la conscience n'a pas fléchi. « Quant aux deux prélats Antonelli et Garampi, mande-t-il le 19 mai à Bernis, il est bien essentiel qu'ils soient chassés de Rome. Le premier est à présent au Saint-Office, et je crois que la place est du nombre de celles qui subsistent

toujours; mais le Pape est le maître de le chasser de Rome et de faire exercer son emploi par un autre. Le second était ci-devant Secrétaire du chiffre, et son emploi a cessé avec le Pontificat passé; de façon qu'il n'est plus rien. Je crois qu'il est essentiel de faire sentir à ces deux sujets, qui sont très mauvais, l'indignation des Cours. Votre Éminence sent aisément combien un tel exemple influe pour les suites. »

La position est nettement dessinée : les dignités aux corrompus ou aux timides, la proscription aux forts. Le cardinal de Bernis, qui a contribué au développement de cette impudeur, veut bien songer aux autres; mais il ne s'oublie pas lui-même. A quelques jours d'intervalle, il adresse à Choiseul deux lettres qui prouveront que ce Cardinal savait mieux faire ses affaires que celles de la Catholicité. Il vient d'être désigné comme ambassadeur du Roi très chrétien près le Saint-Siége; c'est la récompense promise à son zèle; il sollicite de l'argent pour tenir maison, puis il ajoute à cette dépêche, datée du 7 juin : « Je vous ai envoyé l'état de mes dettes anciennes, montant à deux cent sept mille livres. Il faut que je délègue une somme considérable sur mes revenus pour les acquitter : voilà un point important à ma tranquillité. En voici un autre qui intéresse mon bonheur : c'est le rétablissement de ma pension de Ministre d'État. Le Roi m'en donne le titre; il voit que j'ai eu, à la face de l'univers, la plus grande part à l'élection du Pape; n'est-il pas de sa bonté de ne laisser aucune trace qui en affaiblisse l'idée? Je ne serai jamais heureux sans cette faveur. Donnez une compagnie à mon neveu, qui sort des pages, et vous me comblerez et m'attacherez à vous par la reconnaissance autant que je le suis déjà par l'ancienne amitié. »

Après avoir mendié avec tant de grâce, Bernis, le 28 juin 1769, écrit au duc de Choiseul, qui a tout ac-

cordé par une lettre du 30 mai : « Il y a longtemps que je sais qu'on se défie de moi en Espagne. Les cardinaux de Solis et de La Cerda, avant d'entrer au Conclave, avaient déclaré imprudemment qu'ils ne seraient pas la dupe des Français. Ils ont voulu que nous fussions la leur : le contraire est arrivé. L'écrit qu'ils ont fait signer au Pape n'est nullement obligatoire ; le Pape lui-même m'en a dit la teneur. Sa Sainteté craint le poison ; elle se défie de tout ce qui l'entoure et ne se fie à personne. Le confesseur du Roi d'Espagne est moine et ennemi des Jésuites. Il souffle la haine monastique, et croit que tout doit céder à son impulsion. Mais le Pape n'a pas fait de marché, et il veut procéder en homme sage et attaché à la vie. »

Son pontificat s'inaugurait sous de déplorables auspices. Les Cardinaux des Couronnes faisant cause commune avec la diplomatie avaient marchandé ou conquis par la crainte quelques suffrages. Ganganelli s'en était attiré un plus grand nombre en trompant leur bonne foi. La simonie, la terreur et l'intrigue venaient de créer un Pape ; une solennelle injustice devait sortir de cet ensemble de hontes. Nous avons raconté l'origine de la conspiration, suivons-la maintenant dans ses développements, car à l'exemple de Didier, abbé du Mont-Cassin, puis successeur immédiat de Grégoire VII sous le nom de Victor III, nous devons indiquer la source du mal afin d'en prévenir le retour. « Lorsque la foule des ecclésiastiques inférieurs, dit ce Pape honoré comme un saint (1), marchait dans les voies de la licence la plus effrénée, sans que personne songeât à y mettre obstacle, bientôt les prêtres et les diacres qui étaient obligés d'expliquer les mystères du Seigneur purs et chastes de corps et d'âme, commencèrent eux aussi à s'unir à

(1) *Dialog. in biblioth. patrum*, t. XVIII, lib. 3.

moy
— m
symm
— imp

en moy
pour le
relative
en abst
et toujo
d'etre u
doute q
que ! n
il adr
nomm

ressemble
la marine
eux qui app
de la meme
je vous fais
esley bien ne
à vl. le un le
plus gentil
j'aime bien
les plaisirs que
de dame au
celles d'avoir
attristé mon

2

...blement vous prendrés
...les effets de mon attention
...convenience au roy lon-
...uy à notre disposition.
mon empressement lui une
...de joye, qui fut
...infini; je luy en temoig-
...nerai les premiers ordres,
aujourd'huy à luy marquer
...qu'il y a de rentrer en bonne esp-
...celle, de l'envie que je ne
...de luy promettre mon
...inviolable.

Le Duc de Montellano

des femmes comme s'ils eussent été séculiers et à faire leur testament en faveur des enfants nés de ce commerce sacrilége. Il y eut même quelques évêques tellement éhontés qu'ils gardèrent leurs femmes dans leur propre maison. Ce fut surtout à Rome que cet exécrable et scandaleux usage s'enracina. Ainsi, après que quelques-uns eurent seulement de nom occupé le siége pontifical, Benoît lui aussi, tel par son nom et non point par ses œuvres (1), Benoît donc, fils d'un certain Alberic, sénateur, marchant sur les traces de Simon le magicien plutôt que de Simon Pierre, parvint au sacerdoce suprême au moyen de sommes considérables que son père fit distribuer parmi le peuple. L'horreur qu'elle m'inspire ne me permet pas de raconter quelle fut sa conduite déshonorante lorsqu'il se fut ainsi emparé de la papauté. »

Ce n'est point une allusion que nous faisons aux Cardinaux électeurs et à l'élu de 1769, c'est un témoignage que nous invoquons pour soutenir nos forces et pour prouver que l'Église n'a jamais reculé devant la vérité.

(1) C'est de Benoît IX dont il s'agit dans ce texte de Victor III.

CHAPITRE IV.

Portrait de Ganganelli. — Son éloge des Jésuites. — Laurent Ricci, Général de la Compagnie, le fait nommer cardinal. — Les Philosophes et les Jansénistes espèrent en lui. — L'enthousiasme des Romains. — Il court après la popularité. — d'Alembert et Frédéric II jugent son avénement. — La correspondance des ministres espagnols avec M. Azpuru et le chevalier d'Azara, tous deux plénipotentiaires d'Espagne à Rome. — Le dernier mot de la diplomatie du dix-huitième siècle. — Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint-Siége. — Pour complaire au Pape, il atermoie avec la question des Jésuites. — Le comte de Kaunitz et le Pape. — Défense faite au Général de la Société de Jésus de se présenter devant lui. — Clément XIV et les puissances. — Sa lettre à Louis XV. — Ses motifs d'équité en faveur des Jésuites. — Dépêche de Choiseul au cardinal de Bernis. — Bernis, poussé à bout, engage le Pape à promettre par écrit au roi d'Espagne qu'il abolira, dans un temps donné, la Compagnie de Jésus. — Ganganelli cherche à éluder ce second engagement. — Roda presse Azara d'agir. — Politique des cabinets vis-à-vis du Saint-Siége. — Clément perd à Rome toute popularité. — Les Franciscains Buontempi et Francesco. — La chute de Choiseul rend quelque espoir aux Jésuites. — Le duc d'Aiguillon et madame du Barry se tournent contre eux. — Mort d'Azpuru. — Monino, comte de Florida Blanca, envoyé ambassadeur à Rome. — Il intimide, il domine Clément XIV. — Leurs entrevues. — Marie-Thérèse s'oppose à la destruction de la Compagnie avec tous les électeurs catholiques d'Allemagne. — Joseph II la décide à condition qu'on lui laissera la propriété des biens de l'Institut. — Marie-Thérèse se joint à la maison de Bourbon. — Procès intentés aux Jésuites de Rome. — Monsignor Alfani, leur juge. — La succession des Pizani. Le Jésuite et le chevalier de Malte. — Le Collége romain condamné. — Le séminaire romain mis en suspicion. — Trois cardinaux visiteurs. — Les Jésuites chassés de leurs Colléges. — Le cardinal d'York demande au Pape leur Maison de Frascati. — Le P. Lecchi et la commission des eaux. — Le pamphlet espagnol et la réponse. — Benvenuti exilé de Rome. — Le cardinal Malvezzi à Bologne. — La correspondance secrète avec le Pape de ce visiteur apostolique des maisons de la Compagnie. — Précautions prises pour tromper le peuple. — Aveux de l'archevêque de Bologne. — Le *ne fiat tumultus in populo*.

Laurent Ganganelli, né à San-Arcangelo le 31 octobre 1705, était fils d'un médecin de campagne, et fut reçu jeune dans l'Ordre des Conventuels de saint François, connu sous le nom de Cordeliers. Il y passa de longues années dans l'étude et dans l'exercice des vertus sacerdotales. Sa figure n'avait rien de remarquable; elle portait seulement l'empreinte d'une rusticité étrangère aux belles formes italiennes. Néanmoins il était

ingénieux et aimable, littérateur et artiste; il cachait sous son froc une de ces âmes candides dont on pouvait facilement abuser en lui faisant entrevoir au bout de ses concessions l'avantage de l'Église et le bonheur du monde. Mais un de ces pressentiments qui s'emparent avec tant de vivacité des imaginations romaines l'avait plus d'une fois, dans la solitude du couvent des Douze-Apôtres, bercé de l'idée qu'il serait appelé à recommencer l'histoire de Sixte-Quint. Pauvre comme lui, Cordelier comme lui, il s'était imaginé que la tiare devait reposer sur son front. Cette pensée secrète l'avait dirigé dans les principaux actes de sa vie: il essayait de se la dérober à lui-même, et chaque démarche qu'il tentait le ramenait presque à son insu vers ce dernier mobile de ses aspirations. Au temps de la puissance des Jésuites il s'était fait leur ami. En 1743, lorsqu'il professait au collége de Saint-Bonaventure des Franciscains de Rome, on l'entendit, dans une solennité théologique qu'il présidait, et qui était dédiée à saint Ignace de Loyola, s'écrier en s'adressant aux Jésuites: « Si j'avais pu croire ou même soupçonner qu'il me fût possible de prendre pour sujet de cette dissertation une branche de la science sacrée qui vous fût inconnue, aussitôt se seraient levés devant moi les hommes illustres de votre Compagnie, dont le nombre et le mérite auraient dissipé tous mes doutes. S'agirait-il en effet de l'interprétation de l'Écriture, ici apparaîtraient les travaux préparatoires de Salmeron, là les commentaires de Cornélius, de Tirinus et des autres. S'agirait-il de l'histoire, je trouverais Bini (1), Labbe, Hardouin, Cossart et le célèbre Sirmond avec leurs doctes enseignements. S'occuperait-on de controverse, ce serait Grégoire de Valentia avec la maturité de ses jugements, Suarez avec l'étendue de son génie, Vasquez

(1) Bini n'a jamais appartenu à la Société de Jésus. Il était chanoine.

avec l'âpre pénétration de son esprit, et cent autres. Enfin qu'il s'agisse de lutter corps à corps avec les ennemis de la Foi et de venger les droits de l'Église, pourrais-je négliger la vigoureuse argumentation de Bellarmin? Si je veux aller au combat muni d'armes de toute espèce et me promettre une victoire assurée, oublierai-je les livres d'or de Denis Petau, glorieux rempart élevé pour la défense des dogmes catholiques? De quelque côté que je tourne les yeux, quelque genre de connaissance que je parcoure, je vois des Pères de votre Compagnie qui s'y sont rendus célèbres. »

Tel était le jugement que Ganganelli portait des Jésuites. En 1759, Clément XIII, à la recommandation de Laurent Ricci, Général de la Compagnie, songea à le décorer de la pourpre romaine. Ce fut le P. Andréucci qu'on chargea des informations d'usage. Ce Jésuite les fit si favorables que le Pape n'hésita plus, et que le Cordelier se vit cardinal par le crédit de l'Institut. A Lisbonne, les enfants de Loyola avaient fait nommer Pombal ministre; à Madrid, ils furent les protecteurs de don Manuel de Roda et du cardinal de Solis; à Rome, ils mettaient Ganganelli sur le chemin de la papauté. Dans un autre temps et avec des esprits moins ardents pour les nouveautés sociales dont personne ne prévoyait les douloureuses conséquences, Ganganelli eût fait bénir son nom; il aurait passé sur le trône pontifical en honorant l'humanité et en faisant aimer l'autorité apostolique. Mais ce caractère, dont la franchise expansive savait avec tant d'art se servir de la dissimulation comme d'un bouclier impénétrable, n'était pas de trempe à défier les passions. Arrivé au faîte des grandeurs, Ganganelli prétendait régner pour la satisfaction de ses songes intimes. Si l'orage qu'il avait cru calmer en temporisant ne l'eût pas poussé au-delà de ses vœux et de ses prévisions, il n'aurait laissé dans les annales de l'Église qu'une mé-

moire dont les partis opposés ne se seraient jamais disputé la glorification ou le blâme. Il n'en fut pas ainsi. Clément XIV avait consenti à faire tout ce que l'opinion dominante et les colères des princes de la maison de Bourbon exigeaient pour rendre à l'Église une paix alors impossible. Il entra dans cette voie, que son élection ouvrait; il la parcourut jusqu'au bout plutôt en victime qu'en sacrificateur.

Les premiers jours de son exaltation furent consacrés aux fêtes et aux embrassements. Le peuple, qui se passionne toujours pour un nouveau Pape, se prit à célébrer celui que le Conclave venait d'élire. Les conditions débattues et acceptées restaient un mystère. Quelques esprits prévoyants pressentaient bien que tout n'avait pas dû se passer selon les règles; mais contenus par le respect et par la crainte d'alarmer sans preuves irrécusables la conscience publique, ils se taisaient. Dans ce Pontife, enfant du peuple comme eux, les Romains aimaient à retrouver leur enjouement et leur finesse (1). Ils le saluaient de leurs cris de bonheur. Partout où il apparaissait dans son carrosse d'or et de velours, sa bénédiction ne tombait que sur des têtes pieusement inclinées. L'affection remplaçait le respect. On le croyait clément de fait comme de nom; chacun se fatigua à le présenter comme l'idéal de ses rêves. On lui fit subir la tyrannie de la popularité; les ambassadeurs se plaisaient à organiser, à soudoyer les applaudissements de la foule pour lui per-

(1) On cite encore de lui un jeu de mots qui fit rire tous les Romains, bons appréciateurs de ce genre d'esprit. En allant en grande pompe prendre possession de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, Clément XIV tomba de la mule qu'il montait, et il tomba en descendant une rue, voisine du Capitole. C'était de fâcheux augure pour l'avenir du pontificat. Les cardinaux et les princes qui l'entouraient s'approchent pour le rassurer et pour savoir s'il ne s'est point blessé. Le Pape répondit en souriant : *Non abbiamo contusione, ma confusione.* »

suader que les habitants du patrimoine de saint Pierre avaient autant de confiance en lui que le reste de l'Europe. Ganganelli ne voulut pas se rappeler que dans les acclamations dont il enivre un Souverain le peuple trouve une garantie de liberté pour les malédictions qu'il tient en réserve. L'enthousiasme et les tendresses des Romains sont aussi variables que leur climat, et dans ces moments de délire paternel ou filial, Pontife et Chrétiens, tous oublièrent cette grave parole du général Collètta, l'un des écrivains révolutionnaires d'Italie : « La popularité et la clémence, dit-il dans son *Histoire du royaume de Naples* (1), sont un luxe de rois, tandis que la justice et la fermeté sont les seules mobiles du gouvernement. »

Au milieu des transports de joie dont les citoyens de Rome poursuivent toujours le nouveau Pontife (2), Ganganelli était radieux. On lui apprenait combien il est doux d'être Pape; sous le mensonge de cet enthousiasme, il tâcha de ne plus savoir à quelles conditions il l'était devenu. Il s'imaginait que ses promesses dilatoires, que ses flatteries aux Souverains, que surtout sa bonne volonté en paroles lui permettraient de gagner du temps, et qu'ainsi il pourrait, à l'aide d'une sage tolérance, arriver à cicatriser les plaies de la Catholicité, sans avoir besoin de frapper la Compagnie de Jésus. Cette politique expectante, qui entrait si bien dans les vues de

(1) *Storia del reame di Napoli, del generale Pietro Coletta,* libro sesto, p. 62.

(2) Dans une lettre au prélat Cerati, sur la mort de Benoît XIV, lettre datée du 6 mai 1758, Laurent Ganganelli, encore simple cordelier, s'exprime ainsi sur les Romains : « Le peuple romain, qui s'élève et s'abaisse comme les flots de la Méditerranée et qui voudrait changer de Pape tous les ans, s'applaudit de ce que celui-ci, qui en a régné dix-neuf, vient enfin de mourir; mais laissons-le se livrer à sa joie insensée. Avant six mois, il sentira son malheur et il s'unira au monde entier pour pleurer son malheur. »

Louis XV, ne convenait pas plus au roi d'Espagne qu'à Choiseul, à Pombal et à d'Aranda. Les Philosophes espéraient en Clément XIV. Le roi de Prusse, Frédéric II, était leur maître et leur adepte ; mais Frédéric les connaissait de longue date. Il disait souvent que, s'il avait une de ses provinces à punir, il la donnerait à gouverner aux Philosophes. Il voulait récompenser la Silésie ; malgré les prières et les menaçants sarcasmes des Enclopédistes, il y maintint les Jésuites. La détermination du roi de Prusse était irrévocable ; d'Alembert cependant l'associait à la joie que l'élection de Clément XIV faisait éprouver aux incrédules, et le 16 juin 1769 il lui mandait (1) : « On dit que le Cordelier Ganganelli ne promet pas poires molles à la Société de Jésus, et que saint François d'Assise pourrait bien tuer saint Ignace. Il me semble que le Saint-Père, tout Cordelier qu'il est, fera une grande sottise de casser ainsi son régiment des gardes, par complaisance pour les princes catholiques. Il me semble que ce traité ressemble à celui des loups avec les brebis, dont la première condition fut que celles-ci livrassent leurs chiens ; on sait comment elles s'en trouvèrent. Quoi qu'il en soit, il sera singulier, Sire, que, tandis qne Leurs Majestés très chrétienne, très catholique, très apostolique et très fidèle détruisent les grenadiers du Saint-Siége, votre très hérétique Majesté soit la seule qui les conserve. »

Sous une forme légère, d'Alembert révèle le dernier mot des Philosophes. Ce dernier mot, c'est la condamnation de Clément XIV, prononcée dans l'intimité par ceux qui, à force d'adulations, essaient de l'entraîner à sa ruine. Le Pontife hésitait ; le 7 août de la même année, d'Alembert écrit encore à Frédéric II : « On assure que le Pape Cordelier se fait beaucoup tirer la manche

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.

pour abolir les Jésuites (1). Je n'en suis pas étonné. Proposer à un Pape de détruire cette brave milice, c'est comme si on proposait à Votre Majesté de licencier son régiment des gardes. »

Ces aveux si remplis de prévisions révolutionnaires et anticatholiques ne se faisaient qu'à voix basse, on les gardait pour les rêves d'avenir. En face de l'opinion et du Saint-Siége on prenait d'autres allures : on faisait retentir les imputations les plus étranges contre l'Ordre de Jésus ; on l'accusait de saper les trônes et de perdre l'Église. Le Roi protestant n'était pas la dupe de ce concert d'animadversions, et, le 3 avril 1770, il répondait à d'Alembert (2) : « La Philosophie, encouragée dans ce siècle, s'est énoncée avec plus de force et de courage que jamais. Quels sont les progrès qu'elle a faits? On a chassé les Jésuites, direz-vous. J'en conviens, mais je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, des vengeances secrètes, des cabales, enfin l'intérêt ont tout fait. » L'Encyclopédiste ne demanda pas la preuve, elle était surabondante pour lui; mais il n'en continua pas moins, avec ses adhérents de la cour, du ministère, du Parlement et de la littérature, à jouer le double jeu qui leur réussit si bien.

Les Philosophes restaient dans l'attente; le Roi d'Espagne se livrait à la joie, car il avait le secret de Ganganelli. Le cardinal de Solis, d'Arauda et Azpuru y étaient initiés; mais on en fit un mystère aux autres secrétaires d'État. C'est ce qui explique la gradation d'intérêt qui se trouve à chaque page de leur correspondance avec Rome. Rome est devenue, comme au lendemain de certaines exaltations pontificales, le centre où aboutissent les projets, les espérances, les rêves les plus décevants. Chacun bâtit sur le nouveau Pape tout

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.
(2) *Ibidem*.

un système de révolution déguisé sous le nom de changements indispensables ou de progrès moral. On recueille ses moindres paroles, on épie son geste le plus indifférent, on commente son sourire le moins expressif pour en tirer un argument en faveur des idées ou des ambitions que l'on met en avant. Ce n'est pas le Pape que l'on peint, chacun essaie de se peindre en lui. Roda, qui n'a point été appelé aux confidences de son maître et qui ne connaît pas encore l'acte signé par Ganganelli, n'ose pas se livrer à un espoir chimérique.

« Que voulez-vous que je vous dise, écrit-il d'Aranjuez au chevalier d'Azara le 6 juin, sur les nouvelles que j'ai reçues du grand théâtre du Conclave, puisque déjà *acta est fabula*. On a donc dérogé au proverbe : Plus de Sixte-Quint, plus de Franciscains. Tout le monde maintenant sera dans l'attente des premières démarches du nouveau Pape. Nous verrons. Combien de prélats tomberont à terre, et combien d'autres relèveront la tête pour se montrer tout étonnés d'un coup si inattendu. Monsignor Alfani et Guarantello retourneront à leurs bénéfices. Monsignor Macedonio espérera le chapeau, et combien d'autres avec lui. »

Le 13 juin, Roda s'exprime ainsi : « Vous devinez sans doute la joie qui règne ici pour l'élection du Pape. Il n'en a pas été de même en France. Au moins Fuentès nous écrit-il des lettres empreintes de tristesse et de mauvaise humeur sur Ganganelli. Nous verrons ce qu'il fera, car c'est là ma règle. Je ne doute point qu'Azpuru ne soit l'auteur de tout cela. Dans votre avant dernière lettre vous donniez déjà quelque aperçu. Pour moi je n'ai pas eu plus de part dans son exaltation que dans celle du grand-visir. Mon amitié et ma correspondance avec lui pendant que j'étais à Rome, et qu'il a voulu continuer par lettres, est certaine et notoire, et ç'aura été la source des bruits qui courent et dont vous me parlez. Vous sa-

vez tout ce que j'ai écrit sur ce point. Quoi qu'il en soit, je me réjouis qu'il ait été fait Pape plutôt que beaucoup d'autres à qui l'on pensait. Qu'on le laisse en paix pour ce qui regarde son Ordre et son école, j'espère que pour le reste il sera condescendant, à moins qu'on ne vienne à lui tourner la tête. »

Ceux qui ont le secret du pacte conclu le 16 mai entre Solis et Ganganelli ne cachent pas leur joie; les autres s'inquiètent de cette confiance qui leur paraît reposer sur de vagues assertions. Don Ruys de Campomanès s'adresse à son tour à Nicolas d'Azara, et le 18 juillet le célèbre fiscal lui mande « pour ce qui concerne le Pape, je m'en tiens comme vous à l'expérience. Rome et sa cour ont des intérêts très opposés aux nôtres. Par conséquent c'est une erreur de prétendre qu'ils agissent contre ce qui leur est favorable. La plupart de leurs affaires sont comme soutenues et attachées par des épingles; c'est pour cela qu'ils se prévalent de finesse. Notre art devrait consister à ne pas demander chose qui ne fût absolument juste et nécessaire à laquelle le Pape ne pût résister et puis agir avec fermeté. »

Don Joachim d'Osma, le franciscain confesseur, se charge de solliciter, de presser la cause de Palafox; c'est un moyen que la cour d'Espagne a cru trouver pour frapper au cœur la Compagnie de Jésus. Ses autres adversaires de Madrid lui font une guerre plus ouverte, mais moins acharnée. Le 12 septembre Roda, qui n'a pas l'enthousiasme de la foi en Clément XIV, écrit à Azara : « Ce que j'attends de bon de Rome est si peu de chose que je préfère penser qu'on ne fera rien. Tous écrivent des merveilles du Pape, racontent des conversations intimes qu'ils ont eues avec Sa Sainteté, des témoignages de respect qu'ils en ont reçus; vous seul semblez ne pas voir de ces belles choses, puisque vous ne m'écrivez rien de semblable. Il paraît que les projets

Contradei
la luz.

zando
son de n
se perden

Opuestos
guiente
Contra lo
precio Con
arte, y
ser no
absoluta
que el

R.do y o.

Sr. Qu.

ñ de reunir ...

... Lizand.° de Vm va' a tiene en sus pretensiones, aunque naturaleza lenta, pero no ... tpo en auivarle

Mande Vm a. Rafael ...

Campomanes

Julio 18 de 1769.

Nicolas Josh de Azara.



dont le Pape s'occupe sont en grand nombre. Ce que je voudrais, c'est que les nôtres avançassent un peu. »

A peu de semaines d'intervalle Roda gronde; il s'irrite, et le 31 octobre il s'exprime en ces termes à son confident diplomatique de Rome : « Vous êtes heureux en vérité de rester simple spectateur, de n'avoir pas de rôle dans cette comédie qui, par la force même des choses, devra se terminer en tragédie. La France, qui jusqu'à ce jour a consenti à toutes nos résolutions et a approuvé nos condescendances, commence à s'éloigner de nous, bien persuadée que nous sommes joués, que Rome ne veut autre chose que mener à bon terme ses propres affaires, et le Pape celles de son école, de son ordre, en négligeant, en sacrifiant même nos intérêts communs.

« Les Jésuites profitent de l'occasion, et travaillent sur tous les terrains par eux-mêmes, ou par leurs émissaires. Ils connaissent mieux le Pape et ses ministres que nous; ils feront en sorte que le Pape n'ait pas la liberté d'agir, ou du moins feigne de ne pas l'avoir, sans s'exposer à un schisme.

« Si mon sentiment prévalait, on aurait déjà coupé court à toute négociation avec Rome, on aurait mis la main à l'œuvre qui nous importe tant, sans faire aucun cas du Pape. Avant de demander, faisons-nous prier plutôt, et qu'ils viennent nous chercher eux-mêmes. »

Le schisme était en germe dans ces paroles ministérielles. A Rome, ainsi que le dit don Manuel, les ambassadeurs et les Cardinaux du parti des Couronnes avaient établi une Babel: c'était un prodige de confusion, et le 5 décembre, il traduit ainsi sa pensée à Nicolas d'Azara. « Vous voilà spectateur en face de ce théâtre où sont représentées les farces les plus ridicules. Regardez et riez, prenez pitié des acteurs qui finiront par se faire siffler. »

Étudiée au point de vue de la diplomatie prenant ses

ébats dans ses correspondances intimes, c'est une déplorable chose que l'histoire. Mais afin que les enseignements ne soient perdus ni pour Rome ni pour le monde catholique, nous ne devons rien omettre de ce langage qui s'est peut-être plus d'une fois renouvelé.

Clément XIV avait voulu, à son avénement au trône, renouer des relations diplomatiques avec la Cour de Portugal. Carvalho, marquis de Pombal, fut aussi dur, aussi insultant que les ministres de France et d'Espagne. Le 26 décembre 1769, Roda raconte comment Pombal accueillit la demande du Pontife, et quelles furent les conditions faites : « Sur ce qui regarde la nomination de Monseigneur Conti comme Nonce en Portugal, l'Ambassadeur m'a dit qu'il ne croit pas que ce soit une conséquence que les différends se soient arrangés entre cette Cour et celle de Rome, ni que Carvalho se désiste pour cela de ses engagements. Almada, dès les premières audiences qu'il eut de Sa Sainteté, écrivit que le Pape désirerait avoir un Nonce à Lisbonne ; que Carvalho répondit : Le Portugal ayant son ministre à Rome, il était juste que le Pape eût le sien à Lisbonne; que, sur cette réponse, le Pape envoya la liste dans laquelle il proposait Conti en premier lieu, croyant qu'il serait bien accueilli à raison de son antijésuitisme, et que la réponse faite au Pape fut : Que Sa Sainteté envoie ici celui qui lui plaira davantage; qu'à peine cette réponse parvenue à Rome, on publia l'élection de Conti; qu'il va partir pour le Portugal, où il remplira les fonctions de Ministre du Pape, sera traité avec de grands égards, et agira de parfait accord avec le chargé d'affaires de Paris ; mais que tant que la Compagnie de Jésus ne sera pas détruite, affaire la plus importante de toutes, on laissera les autres de côté. »

Ainsi le salut des âmes, les besoins de l'Église, l'honneur du Pontificat suprême, tout doit passer après la

suppression des Jésuites. C'est le *delenda Carthago* de ces Catons de contrebande qui essayaient leurs armes sur l'Institut de Loyola, afin de les diriger plus sûrement contre la Papauté. Ils ne détestaient que le Jésuite, ils ne voulaient frapper que lui ; mais, dans le secret de leurs rêves, le disciple de saint Ignace n'était qu'un moyen. Lorsqu'en 1767, Roda pousse son cri de : guerre aux Jésuites ! et qu'il triomphe de l'opération césaréenne faite à la Compagnie, on l'entend dans le *post-scriptum* d'une lettre au duc de Choiseul, son ami, s'écrier, le 17 avril : « Succès complet. L'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'enfant ; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine. »

Ecrasez l'infâme ! tel était le mot d'ordre que, dans les accès impies de sa verve bouffonne, Voltaire donnait à ses adeptes. Ce cri de ralliement retentissait au-delà des Pyrénées. Don Manuel de Roda, ministre du Roi catholique, le renvoyait en écho au duc de Choiseul, ministre du Roi très chrétien, et la Compagnie de Jésus voyait tomber sur elle les coups qu'on dirigeait contre la Religion. Les Pères de l'Institut, proscrits de tous les royaumes gouvernés par des princes de la maison de Bourbon, s'étaient retirés dans le comtat Venaissin. La France les en chassa par les armes. Les Jésuites espagnols, errant sur les mers, trouvaient un refuge en Corse ; le duc de Choiseul s'empara de cette île, et il en expulsa ces exilés. Ils ne jouissaient de quelque repos qu'à Rome ; Ganganelli à son tour va leur prouver que la ville éternelle n'est pas toujours un lieu d'asile. Ils s'étaient épuisés au service de l'Église, et un Pape leur refusait la sécurité. *Lassis non dabatur requies.*

A peine Clément XIV fut-il élu, que Bernis succéda au marquis d'Aubeterre. Ambassadeur de France près le Saint-Siége, et fier de la gratitude officielle que lui té-

moignait le Pape, ce Cardinal croyait partager le fardeau des affaires. Par affection pour Clément XIV, ou par un sentiment d'équité en faveur des Jésuites, on le voyait se porter médiateur entre les impatiences espagnoles et les insolences de Pombal. Le Souverain Pontife se montrait bienveillant pour tous, il demandait à étudier mûrement la question ; Bernis se chargea d'obtenir des délais. Pendant ce temps, on éloignait du Vatican les Cardinaux qui avaient dirigé les affaires sous Rezzonico. On isolait Ganganelli, on lui persuadait en le flattant qu'il devait à sa politique de conciliation, ainsi qu'à sa connaissance des hommes, de gouverner, de tout voir par lui-même. On l'entourait peu à peu de Prélats hostiles à la Société de Jésus, on tendait des piéges à son amour de la paix, on l'amenait à rompre insensiblement avec ceux qui auraient éclairé son équité naturelle.

Ces sourdes manœuvres que, sous la protection de Bernis et d'Azpuru, les ambitions ou les haines locales propageaient à l'ombre de la tiare, n'échappèrent point au comte de Kaunitz, ambassadeur de Marie-Thérèse. Le 14 juin 1769, Kaunitz, au nom de l'Impératrice, se présente à l'audience du Pape. Dans l'intérêt de l'Église, il lui recommande d'avoir égard au vœu de sa Souveraine, qui ne consentira jamais à laisser détruire l'Ordre de Jésus. Clément promet de faire ce qu'il pourra, et deux fois dans quarante jours il refuse de recevoir le Général des Jésuites venant le complimenter pour les fêtes de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace.

On ne cessait de répéter au Pape que rien n'avait tant nui aux Jésuites que la bienveillance éclatante dont son prédécesseur les entoura. Une fois assis sur le trône apostolique, Ganganelli crut devoir tenir une tout autre conduite. Il se montra si hostile à la Compagnie, qu'il ne voulut jamais adresser la parole à aucun des Pères ; et lorsqu'il en apercevait quelques-uns se prosterner sur

son passage pour recevoir sa bénédiction, il affectait de détourner la tête. Il interdit aux officiers, aux serviteurs du palais tout rapport, toute communication avec les Jésuites. Ces mesures ne désarmaient point les adversaires de l'Institut. Plus elles étaient rigoureuses, plus elles alimentaient le soupçon fixe et tenace qu'il agissait ainsi par politique. Afin d'arriver au Pontificat suprême, Clément XIV s'était écarté du chemin de la vérité. Il apprenait à ses dépens que les ruses diplomatiques ne laissent au Pape qui les emploie qu'un appui trompeur. Il dissimulait pour obtenir des délais; mais de quelque voile qu'il essayât de couvrir ses pensées, il y avait à Rome des yeux pour pénétrer dans cet abîme; et Azpuru écrivait le 3 juillet au comte d'Aranda : « Le Pape veut nous jouer; mais il ne faut pas que le Roi se laisse prendre à ses finesses. Sa haine contre les Jésuites est une véritable supercherie; c'est pour gagner du temps qu'il emploie toutes ces petites ruses. En attendant il cherche un moyen honorable pour sauver à tout prix l'existence des Jésuites. Sa Majesté doit donc persister plus que jamais à demander en termes formels la destruction de l'Institut et se refuser à tout arrangement. »

Dans un Bref commençant par ces mots : *Cœlestium munerum thesauros,* Clément XIV, le 12 juillet 1769, accordait des indulgences aux Jésuites missionnaires. Il disait : « Nous répandons volontiers les trésors des biens célestes sur ceux que nous savons procurer avec grande ardeur le salut des âmes, et par leur vive charité envers Dieu et envers le prochain, et par leur zèle infatigable pour le bien de la Religion. Comme nous comprenons parmi ces fervents ouvriers dans le champ du Seigneur les Religieux de la Compagnie de Jésus, et ceux surtout que notre bien aimé fils Laurent Ricci a dessein d'envoyer cette année et les années suivantes dans les diverses Provinces pour y travailler au salut des âmes,

nous désirons aussi très certainement entretenir et accroître par des faveurs spirituelles la piété et le zèle entreprenant et actif de ces mêmes Religieux. »

A la lecture du Bref accordé selon la coutume et dans la teneur ordinaire, les cours d'Espagne, de Naples et de Parme font entendre les plus vives protestations. Elles réclament contre cet acte, qui n'est pas un témoignage de la bienveillance du Pontife, mais un usage immémorial. Elles s'étonnent que la secrétairerie romaine ait suivi en faveur de la Société de Jésus le protocole adopté. Les Jésuites étaient condamnés au tribunal des Couronnes, ils n'avaient plus de justice, plus même d'indulgence à attendre du Saint-Siége.

Don Manuel de Roda signifie en ces termes, le 15 août, la volonté de Charles III à Nicolas d'Azara : « On ne saurait croire quelle rumeur a occasionné le Bref du Pape en faveur des Jésuites missionnaires; des copies en ont été répandues, non seulement à Madrid, mais dans toute l'Espagne. Ceux qui pensent bien, se sont indignés et vomissent des injures contre Rome; mais ceux du tiers-ordre triomphent et poussent avec le Bref le même cri que provoquait la Bulle de la Croisade. Plusieurs ministres voulaient que le conseil suprême le supprimât; mais on leur a répondu qu'il semblait plus expédient de n'employer que l'insouciance et le mépris, afin que le Pape ait égard à notre modération, et s'engage d'autant plus vigoureusement dans la juste et prompte extinction de la Compagnie. Je tiens pour certain tout ce que vous me dites sur cette affaire, mais je laisse encore courir les choses. Cette transaction ne se fait pas par mes mains, autrement je raccourcirais tellement les limites du temps, que l'on viendrait bientôt à savoir si le Pape procède tout de bon, et si ses ministres agissent avec énergie. »

Clément XIV était débordé : la *transaction* dont parle

Roda ne restait plus un secret; on allait, à force d'affronts, faire expier au Pontife le pacte du 16 mai. Ganganelli cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces de Charles III et de Joseph Ier. Il déférait à leurs vœux, il exauçait la moindre prière; il suspendait les effets du Bref par lequel son prédécesseur avait excommunié le duc de Parme; mais ces avances cordiales ne désarmaient point les colères dont la Société de Jésus était l'objet. Le Pape sentit si bien sa position, que moins de six mois après son exaltation il écrivit à Louis XV :

« Quant à ce qui concerne les Jésuites, je ne puis ni blâmer ni anéantir un Institut loué par dix-neuf de mes prédécesseurs. Je le puis d'autant moins qu'il a été confirmé par le saint Concile de Trente, et que, selon vos maximes françaises, le Concile général est au dessus du Pape. Si l'on veut, j'assemblerai un Concile général où tout sera discuté avec justice, à charge et à décharge, dans lequel les Jésuites seront entendus pour se défendre; car je leur dois, ainsi qu'à tout Ordre religieux, équité et protection. D'ailleurs la Pologne, le roi de Sardaigne et le roi de Prusse même m'ont écrit en leur faveur. Ainsi je ne puis, par leur destruction, contenter quelques princes qu'au mécontentement des autres. »

Personnellement Louis XV entrait dans cette idée de justice que le Pontife suggérait. Le Roi de France et le Pape étaient convaincus que l'Église, assemblée en concile, ne sacrifierait jamais la Société de Jésus aux exigences des incrédules. Ainsi Ganganelli échappait à la responsabilité du pacte signé avant son élection. Ce plan avait l'assentiment de tous les esprits sérieux, mais il n'allait pas aux emportements de Charles III, à l'insouciance de Choiseul et au vœu des Philosophes. Le 26 août 1769, le ministre de Louis XV faisait part au cardinal de Bernis de ses projets ultérieurs; il le pressait d'en finir avec la Compagnie de Jésus. Choiseul,

dans cette dépêche, disait avec sa légèreté habituelle :

« Je ne pense pas : 1° qu'il faille confondre la dissolution des Jésuites avec les autres objets en contestation, desquels il ne faut pas même parler à présent. Le seul objet actuel est la dissolution. Tous les autres objets s'accommoderont d'eux-mêmes quand il n'y aura plus de Jésuites.

« 2° Je pense avec le roi d'Espagne que le Pape est faible ou faux : faible, tâtonnant d'opérer ce que son esprit, son cœur et ses promesses exigent ; faux, en cherchant à amuser les Couronnes par des espérances trompeuses. Dans les deux cas, les ménagements sont inutiles à son égard ; car nous aurons beau le ménager, s'il est faible, il le sera encore davantage quand il verra qu'il n'a rien à craindre de nous. S'il est faux, il serait ridicule de lui laisser concevoir l'espérance que nous sommes ses dupes. Ce serait l'être, monsieur le Cardinal, d'attendre que le Saint-Père eût le consentement de tous les princes catholiques pour l'extinction des Jésuites : vous sentez combien cette voie entraîne de longueurs et de difficultés. La cour de Vienne ne donnera son consentement qu'avec des restrictions et une négociation avantageuse. L'Allemagne le donnera avec peine ; la Pologne, excitée par la Russie, pour nous faire niche, le refusera ; la Prusse et la Sardaigne (j'en ai connaissance) en useront de même. Ainsi le Pape ne parviendra sûrement pas à réunir ce consentement de princes, et, quand il nous avance ce préliminaire, il nous traite comme des enfants qui n'ont aucune connaissance des hommes, des affaires et des cours.

« Mais, lorsque le Saint-Père ajoute qu'au consentement des princes il faut ajouter celui du Clergé, il se moque réellement de nous. Vous savez aussi bien que nous, Monsieur le Cardinal, que ce consentement du Clergé ne pourra se donner dans les formes qu'en assem-

blant un Concile, et que de fait cette assemblée ne peut avoir lieu dans aucun pays catholique, soit par la volonté des princes, soit par celle du Pape même.

« Quand je vous ai mandé de déclarer au Pape que les ministres du Roi se retireraient, vous sentez que cette menace est comminatoire, et qu'elle doit vous servir pour que le Pape vous prie de rester, et pour qu'il vous engage à écrire au Roi pour rester, et à vous faire valoir auprès de Sa Sainteté. Je finirai l'histoire des Jésuites en mettant sous vos yeux un tableau qui, je crois, vous frappera. Je ne sais s'il a été bien fait de renvoyer les Jésuites de France et d'Espagne; ils sont renvoyés de tous les États de la maison de Bourbon. Je crois qu'il a été encore plus mal fait, ces moines renvoyés, de faire à Rome une démarche d'éclat pour la suppression de l'Ordre et d'avertir l'Europe de cette démarche. Elle est faite; il se trouve que les Rois de France, d'Espagne et de Naples sont en guerre ouverte contre les Jésuites et leurs partisans. Seront-ils supprimés, ne le seront-ils pas? Les rois l'emporteront-ils? Les Jésuites auront-ils la victoire? Voilà la question qui agite les cabinets et qui est la source des intrigues, des tracasseries, des embarras de toutes les cours catholiques. En vérité, l'on ne peut pas voir ce tableau de sang-froid sans en sentir l'indécence; et, si j'étais ambassadeur à Rome, je serais honteux de voir le P. Ricci l'antagoniste de mon maître. »

Le Général des Jésuites, né à Florence, avait peut-être droit de se mettre en opposition avec un prince étranger qui, après avoir banni les Jésuites de son royaume, conspirait pour les faire proscrire des États pontificaux; mais, à coup sûr, Ricci n'aurait jamais insulté le fils et l'héritier de son souverain. Choiseul n'avait pas craint d'outrager dans ses vertus le Dauphin (1),

(1) On lit dans l'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV,

que la France pleurait encore, lorsque cet homme d'État adressait à Bernis l'inconcevable lettre dont nous venons de citer deux fragments.

Cette dépêche troublait la quiétude de Clément XIV, elle inquiétait Bernis. Elle lui laissait entrevoir la possibilité d'abandonner son ambassade de Rome, où il s'arrangeait une vie de faste, de plaisirs décents et de bienfaisance artistique. Le Cardinal n'hésita plus. Louis XV sollicitait un ajournement à la haine toujours active de Charles III, il l'obtint; mais Bernis, Azpuru, Orsini et les quelques Cardinaux ou Prélats marchant sous leur bannière comprirent que les efforts seraient toujours stériles auprès du Pape tant qu'ils ne l'auraient pas entraîné au-delà de ses intentions les plus secrètes. Il fallait le prendre par ses idées de justice. On fit surgir procès sur procès contre les Jésuites; on les attaqua en détail afin de les perdre dans l'esprit du Pontife qui devait les juger. Clément XIV voyait enfin que sa mansuétude n'était pour lui qu'une décevante illusion, et qu'elle l'exposait aux reproches des Cours. Bernis le consolait dans ses amertumes; il avait de douces paroles à verser

p. 54, par Lacretelle : « Pendant les débats sur les Jésuites, il (le Dauphin) ne tenta qu'un effort en leur faveur. Il fit remettre au Roi un mémoire qui exprimait les plus vifs griefs contre le duc de Choiseul, et révélait ou supposait ses intrigues avec quelques chefs du Parlement pour opérer la dissolution de cette Société. Le roi en parut frappé et fit pendant quelques jours un accueil sévère à son ministre. Mais celui-ci fut bientôt instruit par la marquise de Pompadour des moyens qu'avaient employés contre lui ses ennemis. Il osa se plaindre avec emportement du Dauphin et de ses conseillers; il vint trouver ce prince pour lui démontrer la fausseté des dénonciations dont il s'était rendu l'organe, et lui porta le défi de la haine en lui adressant ces paroles : « Je puis être condamné au malheur d'être votre « sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur. »

Après une telle insolence, il est difficile de s'expliquer l'étrange passage de la lettre où Choiseul déclare qu'il serait honteux de voir le P. Ricci l'antagoniste de son maître.

sur ce cœur ulcéré. Il le conduisait à l'abîme en essayant de couvrir de fleurs le chemin qui y aboutissait. Tandis que Pombal et Choiseul, d'un côté, Monino, Roda, Grimaldi et le duc d'Albe, de l'autre, ne cessaient de presser l'extinction de la Compagnie, l'ambassadeur de France, qui peut-être ne cherchait que des expédients pour la retarder, engagea le Pape dans une démarche qui allait l'accélérer. Charles III avait dénoncé au cabinet de Versailles les lenteurs du Cardinal diplomate. Il accusait sa bonne foi, il exigeait son rappel, il menaçait Rome. Bernis ne trouva qu'un moyen de conjurer cet orage ; il supplia le Souverain Pontife d'écrire au roi d'Espagne. Clément XIV, harcelé, vaincu par tant d'obsessions et espérant y échapper encore, se résigne à demander du temps pour opérer la suppression de l'Institut ; mais, en la reconnaissant indispensable, il ajoute que « les membres de cette Compagnie avaient mérité leur ruine par l'inquiétude de leur esprit et l'audace de leurs menées. »

Le 29 avril 1770 le cardinal de Bernis se glorifie du coup de maître qu'il a exécuté. Pour rentrer en grâce auprès de Choiseul et des Philosophes, il dit : « La question n'est pas de savoir si le Pape ne désirerait pas d'éviter la suppression des Jésuites, mais si, d'après les promesses formelles qu'il a faites par écrit au roi d'Espagne, Sa Sainteté peut se dispenser de les exécuter. Cette lettre que je lui ai fait écrire au Roi catholique le lie d'une manière si forte que, à moins que la cour d'Espagne ne changeât de sentiment, le Pape est forcé malgré lui d'achever l'ouvrage. Il n'y a que sur le temps qu'il puisse gagner quelque chose; mais les retardements sont eux-mêmes limités. Sa Sainteté est trop éclairée pour ne pas sentir que, si le roi d'Espagne faisait imprimer la lettre qu'elle lui a écrite, elle serait déshonorée si elle refusait de tenir sa parole et de supprimer une Société de la destruction de laquelle elle a promis

de communiquer le plan, et dont elle regarde les membres comme dangereux, inquiets et brouillons. »

Clément XIV était lié. Avec son caractère qui fuyait le bruit et qui se serait si heureusement contenté d'une digne oisiveté sur le trône, on savait qu'un peu plus tôt ou qu'un peu plus tard on le contraindrait à tenir cet engagement solennel. Mais cette certitude ne suffisait plus à l'activité des Ministres espagnols. Ombrageux et tenaces, toujours en défiance des autres et d'eux-mêmes, ils se faisaient un point d'honneur et un titre de gloire de ne pas laisser un débris survivant à l'édifice de la Compagnie de Jésus qu'ils avaient abattu. Don Manuel de Roda reprend la plume, et il pousse Azpuru dans la voie que Charles III veut qu'il suive à Rome. Ce prince a écrit à Clément XIV pour presser la destruction des Jésuites. Sa lettre est pleine de menaces et d'amertume. Ganganelli supplie Azpuru de la tenir secrète; le 15 janvier 1770, Roda lui mande : « Quant à ce que vous m'écrivez sur l'obligation qui vous a été faite, malgré la prière que vous adressait le Pape de ne point montrer aux autres Ministres la lettre de Sa Majesté; et quant au profond chagrin qu'en a éprouvé Sa Sainteté, je réponds : A votre place, j'aurais gardé le silence. Mais il paraît que vous en avez écrit au Père Confesseur; ce dernier l'a révélé au Roi, et Sa Majesté a fait éclater une très vive indignation, non contre vous, mais contre le Pape. »

A la même date le P. d'Osma, qui a le secret de Charles III, écrit du Pardo à Nicolas d'Azara : « Votre lettre fait que les gens d'ici se cassent la tête sans frapper sur le clou. Laissons-les dire puisqu'ils nous laissent faire, et ce sera une très bonne chose si vous dites vous-même ce que disent les autres. »

La Cour de Rome, ordinairement si habile à dénouer les fils d'une intrigue diplomatique, ne savait que répondre à ce feu croisé de correspondances et de manœu-

vres. Clément XIV se désolait, ou passait subitement à des mouvements de joie inexplicable. Pallavicini, son secrétaire d'État, ne se mêlait d'affaires que le moins possible. Il ne savait que ce qu'on voulait lui faire savoir; il ne voyait que les salariés des Ministres étrangers; et, ancien Nonce à Madrid, il se croyait tenu par la reconnaissance à servir la cause de Charles III. Le Père commun des fidèles ne recevait que sur présentation des Ambassadeurs. Pour être admis à son audience, il fallait donc se laisser marquer de l'estampille diplomatique, être ennemi de la Compagnie de Jésus, tout au moins impie ou athée. Bernis avait beau protester de son zèle contre les enfants de saint Ignace; ce zèle n'était pas assez couronné de succès pour endormir les soupçons du Roi d'Espagne et des Ministres; et, le 24 avril 1770, Roda s'explique en ces termes :

« Nos affaires à Rome, écrit-il d'Aranjuez à Azara, sont pour moi un mystère. Voilà presque un an qu'on parle de la destruction des Jésuites; on la donne même comme certaine; mais nous n'en avons vu ici ni le plan ni le dessein qu'on avait promis de nous envoyer, afin que l'on sût s'il serait agréé par les Monarques. La Cour de Vienne a déclaré ne pas s'opposer à la suppression; elle y souscrit même avec plaisir. Il paraît toutefois qu'on ignore cela à la Secrétairerie d'État de Rome. Je sais de source certaine que Choiseul est fort irrité contre Bernis et contre les procédés du Saint-Siége, persuadé qu'il est que tous veulent nous jouer. Le duc de Choiseul a écrit à l'Ambassadeur de France à Madrid une lettre fulminante dont celui-ci a fait usage en disant que Choiseul avait raison. Avec tout cela les Ministres de notre Cour s'en tiennent toujours aux belles paroles et aux promesses flatteuses. »

Chaque année, le Jeudi saint, les Souverains Pontifes promulguaient dans la Basilique de Saint-Pierre la fa-

meuse bulle *in cæna Domini* (1). Clément XIV en fait le sacrifice. Cette concession est une marque de la faiblesse de Ganganelli : il a cédé sur un point essentiel, la diplomatie le salue du titre de grand homme. Roda écrit d'Aranjuez à Azpuru, 1er mai : « Je reconnais comme digne de tous éloges l'esprit et la vigoureuse fermeté du Pape dans la résolution qu'il a prise d'abolir l'antique usage de la publication de la bulle *in cæna Domini*. Cet acte m'a paru plus héroïque et plus méritoire en son genre que ne le serait celui de la destruction des Jésuites. J'en ai ressenti un plaisir extrême, parceque cette conduite montre quel est le caractère du Pape, son désir de conserver des rapports d'une parfaite harmonie avec les Cours, et son courage pour accomplir de grandes choses. Cela fait espérer qu'il remplira ses promesses au sujet des autres affaires, bien que les ennemis du Pape s'effor-

(1) La Bulle *In cæna Domini* tire son nom du jeudi saint, jour auquel elle se promulguait autrefois. Quelques auteurs rapportent son origine à Martin V, en 1420; d'autres à Clément V, ou même à Boniface VIII. Jules II lui donna force de loi; Paul III et Pie V se réservèrent à eux seuls l'absolution des censures qu'elle contenait, excepté au seul article de la mort. Ces censures regardent principalement l'hérésie, la protection accordée aux hérétiques, la falsification des Bulles, et autres lettres apostoliques, les mauvais traitements exercés contre les Prélats, les entreprises contre la juridiction ecclésiastique, la piraterie, les fournitures d'armes aux Sarrasins, etc. Grégoire XIII y ajouta l'appel au futur Concile. On y lit aussi quelques articles qui touchent aux limites des deux pouvoirs, comme la défense d'imposer des tributs sur les biens de l'Eglise, et qui plus est, de créer de nouveaux impôts à la charge du peuple. Ce sont surtout ces articles qui furent cause des réclamations que la Bulle excita dans presque toutes les cours, et qui la firent rejeter en Espagne, en France et en Allemagne. Cette opposition allait toujours croissant jusqu'à ce qu'enfin Clément XIV en suspendit la promulgation, exemple suivi par ses successeurs jusqu'à nos jours. Cependant comme les clauses de cette bulle exigent une révocation formelle pour en faire cesser les effets, révocation qui n'a jamais eu lieu, les tribunaux et les congrégations romaines la supposent toujours en vigueur quant aux dispositions spirituelles.

cent de le peindre comme un homme timide, irrésolu et de peu de cœur. »

Le Sacré Collége ne témoignait pas autant de joie que les Ministres des quatre Cours. Pour lui Ganganelli ne s'élevait point subitement au rang des héros parceque le Pape venait de commettre une lâcheté. La suppression de la bulle était un avant-coureur des autres concessions. Les Cardinaux, dont la discrétion dans les affaires de l'Église et de l'État est devenue proverbiale, ne craignirent pas de faire éclater leur mécontentement. Ils ont pour maxime traditionnelle d'adopter au moins en public la politique des Souverains Pontifes. Clément XIV allait si loin tout d'un coup, qu'ils refusèrent de s'associer à un acte qu'un besoin de vaine popularité ou d'impossible conciliation avait seul pu conseiller. Le 8 mai, dans la correspondance de Roda avec Azara, on lit : « Je ne m'étonne pas des plaintes, des douleurs du Sacré Collége en voyant la décision prise de ne point publier la bulle *in cœna Domini*, et cela sans le consentement des Cardinaux, sans même les avoir prévenus. Le Pape a très bien fait. »

On avait semé la discorde entre le Pontife et les Cardinaux ; on l'exploitait au détriment du Saint-Siége. Après avoir saturé Ganganelli d'éloges imposteurs, les Ministres reprirent leur œuvre de destruction ; et, le 17 juillet, Roda mande à d'Azara : « Nous apprenons de Rome que tout ira au gré de notre Roi, comme on nous le disait l'an dernier, que la Compagnie de Jésus sera tuée, et que d'autres grandes choses s'accompliront. Nous les espérons, nous y croyons de toute l'ardeur de notre foi, quoique jusqu'à présent nous n'en apercevons aucun indice. »

Quelques jours plus tard, le 31 juillet, Roda espère encore ; mais ses espérances sont grosses de menaces : « Vous me dites, écrit-il de Saint-Ildephonse à Nicolas

d'Azara, qu'à Vienne, à Florence, à Venise on a plus fait de démonstrations contre Rome depuis un an que nous pendant les dix années qui ont précédé. La même chose est vraie du Portugal, où jusqu'à ce jour nous n'avons pas vu un seul de ces édits si nombreux publiés dans le même sens. Nous seuls restons les mains dans la ceinture, sans rien faire, attendant tout notre salut de l'amour du Pape, qui nous veut beaucoup de bien et qui a promis de plaire au Roi en toutes choses. »

Ces flatteries n'ont pas produit l'effet que Roda en espérait. Le Pape temporise; le Ministre espagnol revient à son naturel, et, le 28 août, il s'écrie dans une lettre à d'Azara : « Oui, vous le dites très bien; tout est mystère. Je commence à croire que ce Pontificat passera tout entier, et on n'aura fait autre chose que de donner bonnes paroles et courtois saluts à tout le monde. Voilà pourquoi je m'affermis toujours de plus en plus dans la pensée que cette occasion est la plus favorable pour agir par nous-mêmes, sans rien demander à Rome, nous contentant d'échanger avec le Pape des compliments, et encore et toujours des compliments. »

Alors comme aujourd'hui c'était le dernier mot de la diplomatie. On voulait bien ramasser au pied de la Chaire de Pierre les verges qui devaient battre les Catholiques; on essayait de transformer l'autorité du successeur des Apôtres en instrument d'oppression; mais à la première résistance du Pape on déclarait déjà qu'on était prêt à agir par soi-même. Le concours exigé n'était donc qu'une humiliation pour le Saint-Siége. Clément XIV n'osa pas s'en apercevoir.

La France et l'Espagne le laissèrent respirer pendant quelques mois; néanmoins comme si la persécution devait toujours s'acharner sur ce vieillard couronné, Pombal et Tanucci reprirent en sous-œuvre les intrigues de Choiseul et d'Aranda. Ils n'avaient pas l'insolente élé-

gance de leurs maîtres; ils furent grossiers dans leurs procédés. Ces derniers outrages irritèrent le peuple romain. Le Pape détestait le prestige des cérémonies religieuses, il ne gouvernait qu'à contre-cœur. Le dégoût des hommes lui faisait prendre les affaires en mépris. Il n'avait pour confidents que deux Religieux de son couvent des Saints-Apôtres, Buontempi et Francesco, qui l'isolaient sur le trône, afin de pouvoir mieux le dominer au profit de leur haine monastique et des passions de tous les ministres de la maison des Bourbons. Clément XIV écartait du Vatican les Cardinaux et les Princes. On lui persuadait qu'il n'avait pas besoin de conseils, et on lui interdisait par des flatteries la possibilité d'en réclamer. Tanucci était l'ennemi personnel du Saint-Siége; pour humilier le Pape et le peuple romain dans cet orgueil d'artiste qui fait une des gloires de la ville éternelle, le ministre napolitain ordonne tout d'un coup de dépouiller le palais Farnèse des marbres qui enrichissent ses galeries. On transporte à Naples l'Hercule, le Taureau Farnèse et d'autres monuments. Léopold de Toscane suit l'exemple de Tanucci. Il enlève la Niobé à la villa Médicis, et, sans tenir compte des douleurs de Ganganelli, Princes et Ministres se coalisent pour jeter à sa vieillesse tous les affronts.

A ces sujets de mécontentement intérieur se joignit la disette, suite inévitable d'une mauvaise administration. Le Pape vit s'évanouir cette popularité dont les premiers transports avaient été si doux à son âme. Les Pères de l'Institut pensèrent que cette situation ramènerait le Pontife à des idées plus justes, et que tous ensemble ils pourraient encore travailler à la gloire de l'Église. Ils étaient si complétement en dehors du mouvement des affaires que le P. Garnier, ancien Provincial de Lyon et alors Assistant de France par intérim, écrivait à Rome, le 6 mars 1770 : « Les Jésuites savent qu'on

sollicite leur abolition; mais le Pape garde un secret impénétrable sur cette affaire. Il ne voit que leurs ennemis. Ni Cardinaux ni Prélats ne sont appelés au Palais, et n'en approchent que pour les fonctions publiques. » Et le 20 juin de la même année le P. Garnier mandait encore à ses frères : « Les Jésuites ne s'aident point; ils ne savent, ils ne peuvent même s'aider, et les mesures sont bien prises contre eux. On répand ici, comme à Paris, le bruit que l'affaire est finie, que le coup est porté. »

Ce fut dans ce moment que la chute du duc de Choiseul vint ranimer toutes les espérances des amis de la Compagnie. Après avoir été, jusqu'à la mort de madame de Pompadour, le plus obséquieux courtisan de cette femme, il ne voulait plus saluer en madame du Barry les déplorables caprices de Louis XV. Il flétrissait cette courtisane qui le dédaignait. Don Manuel de Roda, qui voit des Jésuites partout, en pressentit dans cette impure intrigue, et, le 9 mai, il fait ainsi part de ses appréhensions à d'Azara : « Nous savons l'affaire de la nouvelle maîtresse de France et quels en ont été les fameux introducteurs, et toutes les autres intrigues. Le pauvre Choiseul se trouve abandonné de la cour. Tout le reste est Jésuite du quatrième vœu. Ils sont plus puissants à Paris maintenant que jamais. »

C'était ainsi que, dans ce temps-là, déjà on accusait les enfants de saint Ignace proscrits de tenir entre leurs mains les rênes du gouvernement. Le duc de Choiseul fut précipité par son orgueil du faîte des honneurs. Le 25 décembre 1770, il prit la route de l'exil, et le duc d'Aiguillon fut appelé à lui succéder. Le nouveau ministre avait toujours aimé, toujours défendu les Jésuites. Il arrivait dans un moment opportun; car le peuple, las des prodigalités de Choiseul, applaudissait à sa disgrâce, tandis que les courtisans, les traitants, les parlemen-

taires et les Philosophes regrettaient avec fracas leur protecteur. D'Aiguillon avait des vengeances à exercer contre la cour judiciaire : il la punit en la dissolvant, comme elle-même avait dissous la Société de Jésus. Il fut sans pitié pour les magistrats qui s'étaient montrés inexorables pour les Jésuites : il proscrivit les proscripteurs. Mais, dans cette rapide révolution, la main des Pères, depuis longtemps bannis du royaume, ne se fit pas plus sentir de près que de loin. D'Aiguillon et le chancelier Maupeou avaient d'autres vues. Madame du Barry, et c'est un hommage indirect qu'elle rendit à la vertu des Jésuites, madame du Barry ne songeait nullement à reconstruire l'œuvre que sa devancière avait brisée. Cependant à la nouvelle des changements qui s'opèrent dans le ministère et à la cour, le Pape juge que quelques mois de répit lui seront accordés. Louis XV ne voyait plus l'impérieux Choiseul lui dicter des ordres ; d'Aiguillon ne devait lui faire aucune violence sur ce point. Le Roi et le ministre ne demandaient pas mieux que de laisser au Pape sa liberté d'action ; mais il fallait ménager Charles d'Espagne. Afin de le consoler de la disgrâce de Choiseul, d'Aiguillon consent à faire cause commune avec les ennemis des Jésuites. Le pouvoir l'avait tenté. Pour désarmer les méfiances du cabinet de Madrid, il veut lui donner des gages. Charles III soupçonnait depuis longtemps le cardinal de Bernis de tiédeur dans ses poursuites. D'Aiguillon lui en fournit la preuve, en livrant à Pignatelli, comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne à Paris, les dépêches de l'ambassadeur de France à Rome. Quand cette lâcheté fut consommée, Charles III et le duc d'Aiguillon concertèrent un nouveau plan de campagne.

Le Pape avait obtenu un sursis; il crut avoir partie gagnée. Se persuadant que son système d'injustice calculée et de mauvais vouloir officiel envers la Compagnie

trompait les ennemis de l'Institut, il affecta de lui faire de légères blessures dans l'intention de le préserver de la mort, comme Pilate qui faisait battre de verges le Sauveur afin de lui éviter le supplice de la croix. Cette pensée était si bien enracinée dans son esprit, qu'en 1772 il la révélait à Jean-Charles Vipera, l'une des lumières de l'Ordre des Franciscains conventuels, l'ancien confrère et l'ami de Ganganelli. Vipera, d'un air consterné, disait au Pape : « Dois-je croire, très Saint-Père, ce que la rumeur publique répand partout; c'est que, dans peu de temps, la Société de Jésus sera détruite, et détruite par un Pontife sorti de la famille de saint François? — Rassurez-vous, lui répondit Clément XIV avec assurance, non, elle ne sera pas sacrifiée; mais il faut que les Jésuites soient abreuvés de douleurs, s'ils veulent être sauvés. »

Ces détails, que nous empruntons aux Commentaires inédits sur la suppression de la Compagnie, par le Père de Cordara, indiquent bien que Ganganelli reculait devant l'accomplissement de l'œuvre dont il s'était chargé. Sa vie entière se consumait à éluder la fatale promesse que le cardinal de Solis lui avait arrachée avant son exaltation. D'un seul trait de plume il pouvait recouvrer le comtat Venaissin et la principauté de Bénévent; néanmoins il aimait mieux rester dans la ligne du devoir que de rendre à l'Église ses domaines envahis. Il savait que Clément XIII faisait payer chaque année aux Jésuites, chassés du Portugal, douze mille écus romains destinés à pourvoir à leur existence. Le trésor public était obéré, Ganganelli cherchait tous les moyens de le soulager; il voulut cependant qu'Ange Braschi, administrateur des finances pontificales, continuât le subside. Le Pape ne témoignait qu'une crainte, c'était que sa charité envers les proscrits de Pombal ne fût connue des ambassadeurs portugais ou espagnols.

Ange Braschi, qui, quatre années plus tard, succédera au pape Clément sous le nom de Pie VI, garda religieusement le secret de cette bienfaisance pontificale. Mais en face des hésitations de Ganganelli et de la disgrâce de Choiseul, le roi d'Espagne ne peut plus contenir son impatience. Roda se charge d'en transmettre l'expression aux plénipotentiaires d'Espagne près le Saint-Siége; le 29 janvier 1771 il mande du Pardo à Azpuru :

« Je ne doute pas de ce que vous dites, avec tant d'assurance, de la fermeté du Pape dans ses promesses. Je crains pourtant qu'à Paris, à l'occasion de la chute du ministère, on ne change de manière de voir au sujet de la destruction de la Compagnie, puisqu'il est certain que le parti de la favorite, très dévoué aux Jésuites, est triomphant de la chute de Choiseul et de son cousin Praslin. Le cardinal de Bernis n'était pas même, lui, ami de Choiseul, et dans le cœur il était tout à fait partisan des Jésuites. Aussi désormais devrons-nous peu compter sur ses services; tous ceux qu'on a obtenus de lui jusqu'à ce jour ont été arrachés à force d'ordres pressants, et grâce à de vives réprimandes. Si la cour de Paris vient à se refroidir, et si par hasard elle s'emploie en faveur des Jésuites, le Pape se trouvera bien embarrassé; et je ne serais pas étonné de voir encore de nouveau les Jésuites à Paris, et dans le palais même du Roi très chrétien. »

Le 26 mars, Roda qui ne cesse d'écrire pour presser Azpuru et Azara, redoute de voir madame du Barry prendre parti en faveur des Jésuites. Cette femme n'osa pas leur faire cette injure, et le Ministre espagnol put encore espérer.

« Je ne doute pas, dit-il à Azpuru, que le Pape maintienne et remplisse sa parole; je n'en ai même jamais douté; mais vous savez ce que sont les Cours. Celle de France se plaignait des retards, et à présent, quoiqu'elle

ne montre pas avoir changé d'opinion, on peut craindre. Notre Roi a négligé de fortifier son cousin dans son ancien projet. Il agit dans ce sens ; j'espère que cela arrêtera les cabales qui se multiplient à la Cour de France, parcequ'elles craindront de déplaire au Roi d'Espagne. Au reste, il est avéré que les Jésuites ont joué un grand rôle dans le palais. Comme notre souverain est assez formel, constant, sobre de promesses et très exact à les accomplir, il n'a pas un seul instant douté du Pape. Les motifs qu'on lui alléguait lui plaisaient, comme vous avez pu le voir par les reconventions faites. Depuis que Sa Majesté comprit que la cause des retards avait pour mobile de préparer Sa Sainteté à l'extinction des Jésuites simultanément avec la cause de notre vénérable Palafox, le Roi a senti que l'idée était bonne, et il s'est tranquillisé beaucoup. »

Palafox et les Jésuites, la béatification de l'un, la destruction des autres, tel est le double but que poursuit Charles III avec un acharnement dont il serait difficile de trouver un autre exemple dans l'histoire. D'Aranda laisse aux Ministres sous ses ordres le soin de traduire la pensée du maître ; lui, se contente de l'inspirer. Le 12 mars, la du Barry et le duc d'Aiguillon font leur paix avec Charles III. Ce jour-là Roda rassuré s'explique ainsi avec Azpuru : « Il est certain que jusqu'à cette heure il n'y a point eu à Paris de nouvelle manière de voir contraire à nos ardents projets de détruire la Compagnie ; le Roi de France vient d'affirmer à notre souverain qu'il s'en tenait fermement à sa dernière résolution ; qu'il demeurera uni à Sa Majesté dans les instances adressées au Pape. »

Le 9 avril, la haine contre les Jésuites l'emporte dans le cœur de Charles III sur le respect qu'il affecte de porter à la mémoire de Palafox. Palafox, c'est l'épigramme et l'intermède jetés dans cette affaire si déplo-

rablement conduite. Roda notifie d'Aranjuez les dispositions royales. « Sa Majesté a aussi éprouvé de la joie des assurances que vous lui donnez, au sujet du prompt avancement de la cause de notre vénérable Palafox et aussi de celles qui regardent l'extinction des Jésuites, affaire que Sa Majesté désire par dessus toutes les autres. L'empressement avec lequel le Roi soupire après le jour de cette suppression promise par Sa Sainteté est tel que chaque mois de retard lui paraît un siècle; et j'éprouverais moi-même un grand déplaisir si les peines que se donne le Roi restaient sans effet. »

Chaque courrier apportait tantôt à Thomas Azpuru, tantôt à Nicolas d'Azara des supplications ou des menaces. La ténacité espagnole était aux prises avec la lenteur romaine qui, chez Ganganelli, se compliquait d'un remords. Le 4 juin 1771, Charles III lui fait plus explicitement que jamais rappeler cette promesse qu'on l'accuse d'oublier. Azpuru, devenu évêque, convoite la pourpre. Il a des ménagements pour le Pape, des circonlocutions et des échappatoires afin de forcer Charles d'Espagne à une inaction impossible avec son caractère. Le prince ordonne à Roda d'écrire à Azpuru et de gourmander d'un seul coup les irrésolutions du Vatican et l'apathie de l'ambassadeur espagnol. Roda obéit :

« Je crois, dit-il, qu'entre souverains il ne s'est jamais vu de négociation telle que celle relative à l'extinction des Jésuites. Tous les princes de la maison de Bourbon l'avaient demandée au Pape. Sa Sainteté l'offrit rondement, sans aucune condition, et elle promit de le faire bientôt. Puis après elle a mis des conditions; mais toutes se sont aplanies. Le Pape a renouvelé ses promesses, assurant toujours qu'il les réaliserait bientôt; mais ce cas n'arrive jamais, et on n'en voit même aucun signe. Je suis vraiment étonné de ce que le ministre de notre cour ne manque jamais de phrases et de circonlocutions pour

nous répéter toujours la même chose dans chacune de ses lettres, et cela sans honte, sans rien conclure, exagérant la sécurité et la certitude des paroles du Pape. ».

Le grave Charles III a fait alliance avec madame du Barry. Louis XV est rentré sous un joug humiliant ; ses ambassadeurs et ceux de Naples ont été mis aux ordres de l'Espagne ; Roda, écrivant de l'Escurial à Azpuru, le 8 octobre 1771, constate le fait en chargeant ce dernier de féliciter les Cardinaux de Bernis et Orsini :

« Le Roi, ainsi parle Roda, est très content de la promptitude que vous avez mise à exécuter l'ordre qu'il vous avait intimé de renouveler ses instances sur la si ardemment désirée suppression des Jésuites. Il a témoigné aussi sa satisfaction pour l'avis que vous avez donné aux deux Cardinaux de pousser l'affaire de leur côté avec avec la même diligence, au nom de leurs Cours respectives. Sa Majesté attend avec une profonde inquiétude la réponse que fera Sa Sainteté à votre Mémoire et aux instances des deux Cardinaux. »

Ce Mémoire, dont nous avons l'original entre les mains, ne produisit et ne devait produire aucun effet. Il parle de justice et de salut pour l'Église, tout en exigeant la destruction de la Compagnie de Jésus. Ganganelli était plus avancé que l'évêque Azpuru. Il n'ignorait pas que ce n'était point dans l'espérance d'arriver à être plus équitables et plus dévoués à la Chaire de Pierre que les Cours le soumettaient à la torture ; il garda donc le silence. « Peu importe, disait le Ministre espagnol à l'Ambassadeur dans sa dépêche du 19 octobre, peu importe que le Pape ne réponde pas au Mémoire que vous lui avez présenté pour la suppression ; il suffit qu'il y pense, et qu'il l'exécute aussitôt expiré le terme par lui fixé. Cependant, pour la satisfaction du Roi, il serait bon que le Saint-Père répondît. Je ne saurais vous exprimer le désir que montre Sa Majesté de voir cette affaire arriver à son

terme ; elle la considère comme d'une extrême importance. En attendant elle se contente des espérances et des assurances que le Pape lui donne du prochain accomplissement de ses promesses. »

Ce Roda, dont chaque trait de plume trahit une colère intérieure, va sans cesse d'Azpuru à Azara, comme pour stimuler leur zèle, que semble attiédir l'atmosphère romaine. Azara reçoit de lui, à la date du 24 décembre, une lettre ainsi conçue : « Je ne vois pas que nos affaires avancent ; et cependant nous devons croire qu'elles vont bien. L'affaire de Palafox commence à s'embrouiller. On nous demande un million de documents. On attribue tout cela à un certain Perez, Trinitaire, qui paraît avoir donné un vote malicieux. Il s'agit maintenant de le lui faire payer. Mais en attendant c'est la cause qui en souffre, et le Pape aussi, qui a fixé ce terme à la suppression de la Compagnie. Ce sera un nouveau prétexte pour lui de retarder l'accomplissement de ses promesses tant de fois renouvelées. »

C'était le succès de la force qui se préparait contre la conscience publique. La conscience publique fit comme font toujours les honnêtes gens ; elle se laissa garrotter dans de timides bienséances. Les Bourbons se hâtaient de mener à bonne fin sur la Compagnie de Jésus cette *opération césarienne* qu'ils n'avaient encore tentée qu'en partie. Les adversaires de l'Institut possèdent la puissance et l'audace, ils en usent ; et ce qui surprendra éternellement les esprits qui réfléchissent, ce ne sera pas cette audace, mais le silence gardé par les Jésuites au milieu de cette crise. On les a faits riches au-delà de toute mesure ; on a prétendu qu'ils entassaient des trésors incalculables sur chaque point du globe. Dans leurs Missions, en Espagne, en France, à Rome, partout, ils exercent, dit-on, une magique influence sur les hommes qui les approchent ; ils disposent de moyens inconnus

pour arriver à leurs fins; le Sacré Collége, la prélature, les princes romains sont des séides qui marchent ou s'arrêtent au signal donné. La Société de Jésus a entre les mains mille leviers pour battre en brèche ses ennemis, et dans cette complication d'événements, à travers ces correspondances secrètes où tout se dit, dans le pêle-mêle de ces pamphlets et de ces dépêches officielles où la calomnie se met si parfaitement à l'aise, on ne rencontre aucun acte de résistance de la part des Pères. Ils sont assaillis de tous côtés comme une place qui commence à être démantelée, et ils restent dans l'inaction.

Si jamais occasion s'est présentée de faire usage de leur influence et de leurs richesses, c'est à coup sûr la plus favorable, la seule qui ferait excuser l'intrigue. Eux qui savent tout, ils doivent connaître le faible de leurs persécuteurs; et il n'y a pas une trace de séduction ou de corruption mise à nu. On les accuse d'être de moitié dans le secret des familles, d'avoir une oreille et un œil ouverts sur tous les mystères de la vie privée ou de la vie publique, et ils n'ont pas l'art de pénétrer les trames qu'on ourdit contre eux. Les ministres et les ambassadeurs de la maison de Bourbon sont en guerre permanente entre eux. La jalousie a semé la haine dans le camp ennemi. Choiseul méprise Pombal; d'Aranda est accusé par Grimaldi; Azpuru dénonce Roda; Monino accuse Azara; Bernis ne cesse de se plaindre de Tanucci; et les Jésuites ne cherchent pas à profiter de ces mésintelligences. Le Sacré Collége est en défiance de Clément XIV, et ils ne prennent même pas parti pour leurs défenseurs contre le Souverain Pontife. On ne les voit point essayer de forcer les portes du Vatican ou du Quirinal. Ils n'agissent auprès d'aucun de ces diplomates dont le luxe a si souvent besoin d'aumônes; ils ne soudoient personne, et la cause en est bien simple. Elle se trouve dans une lettre du Général de l'Institut. Le P. Ricci s'adresse à

tous ses frères, il leur parle à cœur ouvert. Tandis qu'on accuse les Maisons des Jésuites de regorger d'or, voilà à quelle pénurie ils étaient réduits, treize années avant leur suppression à Rome, lorsque les mille voix des Philosophes, des Gouvernants et des Jansénistes les proclamaient les maîtres du monde, les dispensateurs de toute grâce. Alors la Compagnie de Jésus subsistait encore dans le Royaume très chrétien, en Espagne, en Allemagne, en Italie et au-delà des mers. Elle n'avait à nourrir que les exilés dont le marquis de Pombal ne put pas faire des prisonniers ou des martyrs ; ce surcroît de dépenses était pour elle un cas de ruine imminente. Le 20 décembre 1760, Ricci peint en ces termes aux Provinciaux la détresse dans laquelle la Compagnie est plongée.

« L'arrivée de nos Pères et Frères du Portugal dans les villes des États du Pape m'oblige de prendre conseil de Votre Révérence, ainsi que de tous les autres Provinciaux. Leur manière de vivre, il est vrai, est si conforme à celle qui convient à des Religieux que je me sens très soulagé dans ce qui doit être, avant tout, l'objet de ma sollicitude, je veux dire la fidèle observance des règles. Mais ce qui m'afflige profondément, c'est que je ne vois aucun moyen de leur procurer l'argent nécessaire à leurs besoins les plus indispensables. Déjà neuf cents ont été déportés ici ; nous pensons qu'ils seront suivis de beaucoup d'autres, de ceux qui se trouvaient dans le Marava, à Goa et dans les autres contrées de l'Asie. Je les entretiens économiquement sans doute, comme le comporte notre manière de vivre, mais toutefois, sans qu'ils manquent du nécessaire, quant à ce qui touche la nourriture, le vêtement, l'habitation. C'était un devoir que nous dictait la justice, la charité, la commisération, la tendre piété envers des enfants, des frères abandonnés et manquant de tout ; et c'est ainsi qu'il convient que nous les sustentions, jusqu'à ce que la divine Provi-

dence en dispose autrement. Cependant l'entretien de tant d'hommes, adapté aux règles de notre vie commune, quoique économique, entraîne de grandes dépenses, qui dureront tant qu'il plaira à Dieu, et nous n'avons pas de fonds qui nous procurent des ressources suffisantes. Plût au ciel qu'il eût été permis de partager nos chers Portugais entre toutes les Provinces! sans doute qu'on aurait pu facilement alors les entretenir; mais il a plu au Seigneur de les concentrer dans un seul pays, assez peu vaste du reste, et qui, évidemment pour cette raison, nécessite des dépenses bien plus grandes encore.

« Ainsi, puisque l'obligation est faite à la Compagnie tout entière d'alimenter nos frères du Portugal exilés et privés de toute ressource, il reste à chercher les moyens les plus opportuns d'accomplir ce devoir. Je n'ignore pas l'état de pénurie dans lequel se trouvent presque toutes les Provinces, les dettes considérables dont sont grevés la plupart des Colléges, en un mot tout ce que les malheurs des temps viennent ajouter à la pauvreté générale. Cependant, après y avoir longtemps et beaucoup réfléchi avec une incroyable douleur, je me disais : Que ferai-je, puisque c'est là l'unique moyen? Que deviendront en effet nos règles de vie commune, si, parceque nous sommes très pauvres, nous ne pouvons plus subvenir aux besoins de la vie; telle que nos usages l'ont établie parmi nous? Et si jamais parmi nous la vie commune vient à recevoir quelque atteinte (ce dont nous préserve le ciel!) c'en est fait de notre Institut, qui en tire sa principale action; c'en est fait de nos ministères désormais consacrés, non plus au salut des âmes, non plus à la gloire de Dieu, mais aux lucres de ce monde. Et voilà le motif qui me fait hésiter de charger la Compagnie de dettes nouvelles pour les années qui viendront, ce que j'ai été obligé de faire cette première

année; peu à peu ces dettes s'accumuleraient d'une manière effrayante, et elles amèneraient pour tous cette détresse imminente dont j'ai parlé tout à l'heure. Il en est qui conseillent de demander la faculté de recevoir des aumônes pour les messes, tant que subsistera le cas de nécessité; mais ce moyen suggéré ferait aussi une profonde blessure à notre Institut; la pensée de lui porter ce rude coup m'effraie. Du reste, songeons aux accusations sans nombre qui en résulteraient dans ces temps où toute l'Europe, comme inondée de livres dictés par le mensonge, retentit de discours inspirés par la calomnie.

« Enfin autre chose est la faculté de recevoir des aumônes, autre chose est de les trouver. Je passe sous silence d'autres difficultés réelles à ce projet, et qui se présenteront peut-être à la pensée de qui considérera sérieusement la chose. Ainsi donc, en butte à ces angoisses dont je ressens le poids accablant bien plus que tous les autres, je demande un conseil à chacun de vous. A cause de la nature importante de cette affaire, que Votre Révérence veuille d'abord y penser devant Dieu et la recommander aux prières des autres; qu'elle l'examine sérieusement elle-même; ensuite qu'elle la discute avec des hommes d'une haute prudence, avec les Pères les plus attachés à notre Institut et à la vie religieuse; enfin qu'elle m'envoie par écrit son sentiment et celui des autres. Que tous se mettent à prier avec ardeur; qu'ils conjurent ce Dieu dont la bonté nourrit les animaux, de venir au secours de notre indigence et de celle de nos frères; qu'il nous accorde, non des richesses, mais les choses nécessaires à notre existence; oui, qu'il nous apprenne à chérir la pauvreté de Jésus-Christ; mais qu'il écarte de nous cette disette qui nous porterait à dévier de nos très saintes règles. »

Deux ans plus tard, la misère se fait plus durement

sentir encore ; le Pape intervient, et voici de quelle manière. Le 3 septembre 1762, le Général de la Compagnie notifie les dispositions suivantes aux Provinciaux d'Italie :

« Ayant humblement représenté au Saint-Père Clément XIII les grandes misères dans lesquelles se trouvent presque toutes les provinces de la Compagnie, et d'une autre part la nécessité de concourir au maintien de nos Pères et Frères du Portugal, Sa Sainteté a daigné nous accorder pour cinq ans, par rescrit du 27 juillet 1762, la faculté d'employer au susdit maintien les ventes et produits des seuls legs pieux qui sont laissés à nos maisons et Colléges, pour l'érection d'églises, chapelles et autels, pour le bâtiment des maisons, pour l'ornement des églises, pour pourvoir aux objets sacrés tels qu'argenterie ou autres, qui appartiennent plutôt à la magnificence et à l'embellissement qu'à la nécessité. Sa Sainteté veut en même temps que l'on accomplisse entièrement toutes les obligations de messes, suffrages et autres œuvres enjointes par les bienfaiteurs. J'en donne avis à Votre Révérence afin qu'elle puisse en faire usage. Je lui recommande cependant avec le plus grand soin de tenir très secrète une telle faculté et d'en user avec toutes les précautions ; et cela pour le seul motif de l'abus que la méchanceté ferait aujourd'hui contre nous de ces concessions les plus justifiées et les plus légitimes. »

En présence de pareils documents, on comprend que les négociations entamées contre les fils de saint Ignace doivent aboutir à un terme prochain. Ils ne se défendaient que par la prière, par l'obéissance et la pauvreté volontaire, on les attaquait à outrance, avec toutes sortes d'armes ; la victoire ne pouvait pas rester longtemps indécise. Le trépas d'Azpuru, qui mourait de désespoir en voyant chaque Consistoire ajourner sa promotion au

cardinalat, hâta la destruction des Jésuites. Ainsi que le duc de Choiseul, le comte d'Aranda allait bientôt succomber à Madrid sous une intrigue de cour. Un des derniers actes de ce ministre encore tout puissant fut d'envoyer à Rome François Monino avec le titre d'ambassadeur d'Espagne. Cet homme d'État, ancien avocat des Jésuites, et qui a rendu célèbre dans l'histoire de la Péninsule le nom du comte de Florida-Blanca, ne savait pas par expérience les funestes résultats des révolutions. Il les secondait sans prévoir qu'un jour il deviendrait l'un de leurs plus constants adversaires.

Le 26 mai 1772, Roda, qui se plaint de la méfiance dont il est l'objet à la cour de Charles III, annonce le départ du nouveau diplomate à son confident ordinaire: « Monino est en route pour sa destination, et, malgré le regret que vous en éprouvez, je crois que vous vous trouverez mieux qu'auparavant. Monino a de belles manières, un caractère doux et du talent. C'est bien dommage qu'il se laisse gouverner par des meneurs et par des intrigants. J'ignore quelles instructions il a reçues. Vous savez que je n'ai aucune part à sa nomination. Depuis quelque temps je ne m'occupe que de ce qui se rattache à mes fonctions, parceque je vois qu'on ne veut pas autre chose, ce qui tourne à mon profit. Plût à Dieu que dans ma secrétairerie d'État il n'y eût rien à démêler avec Rome! »

Monino n'en disait pas autant. Dans toute la force de l'âge et des passions ambitieuses, il se dévouait au prince qui l'avait tiré de l'obscurité pour mettre ses talents en lumière. Il épousait sa querelle comme un moyen de fortune. Il arriva à Rome bien décidé à faire fléchir devant sa téméraire opiniâtreté les dernières résistances du Pontife. Clément XIV le savait intraitable; il n'ignorait pas que le duc d'Aiguillon avait enjoint au cardinal de Bernis de seconder en tout et partout les mesures

que Florida-Blanca croirait utile de prescrire. La venue de ce négociateur entreprenant paralysait les temporisations du Cardinal, elle frappait de stupeur le Souverain Pontife. L'audace pleine de jactance espagnole de Florida-Blanca le consternait : sous son influence il ne sut que trembler et se plaindre de la torture qu'on lui faisait subir.

L'ambassadeur de Charles III avait intimidé ou séduit à prix d'or les serviteurs du Pape : il le dominait par la crainte; et, quand Clément XIV suppliant sollicitait un nouveau délai : « Non, Saint-Père (1), s'écriait-il. C'est en arrachant la racine d'une dent qu'on fait cesser la douleur. Par les entrailles de Jésus-Christ, je conjure Votre Sainteté de voir en moi un homme plein d'amour pour la paix; mais craignez que le Roi mon maître n'approuve le projet adopté par plus d'une cour, celui de supprimer tous les Ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondez pas leur cause avec celle des Jésuites. — Ah! reprenait Ganganelli, je le sais depuis longtemps, c'est là qu'on en veut venir! On prétend plus encore : la ruine de la Religion catholique, le schisme, l'hérésie peut-être, voilà la secrète pensée des princes. » Après avoir laissé échapper ces plaintes douloureuses, il essayait sur Florida-Blanca la séduction d'une confidence amicale et d'une douce naïveté. L'objet de tant de soins y résistait avec une inflexibilité stoïque. Forcé de renoncer à cette ressource, Clément cherchait à éveiller la pitié de son juge : il parlait de sa santé, et l'Espagnol laissait percer une incrédulité si désespérante que le malheureux Ganganelli, rejetant en arrière une partie de ses vêtements, lui montra un jour ses bras nus couverts d'une éruption dartreuse. Tels étaient les

(1) Dépêche de Florida-Blanca au marquis de Grimaldi, 16 juillet 1772. *Histoire de la Chute des Jésuites*, par le comte de Saint-Priest, p. 153.

moyens employés par le Pape pour fléchir l'agent de Charles III. C'est ainsi qu'il lui demandait la vie.

Le Vatican étonné voyait chaque jour se renouveler de pareilles scènes sous ses voûtes, où tant de Pontifes, fiers de leur dignité et de leur bon droit, avaient tenu tête aux monarques les plus absolus. Le temps où Innocent III écrivait (1) : « Nous avons des sentiments invariables, une résolution que rien ne peut ébranler. Ni les dons, ni les prières, ni l'amour, ni la haine ne nous détourneront du droit chemin; » ce temps était passé. Ganganelli ne disait pas comme ce grand Pape (2) : « Ce qui n'est pas valable en vertu de la loi, nous ne pouvons pas l'approuver pour complaire à des sollicitations royales. Afin de nous montrer complaisant, il ne nous est pas permis d'employer deux poids et deux mesures et d'offenser, pour un roi de la terre, le Roi des cieux. »

Clément XIV s'annihilait sous l'insulte. Florida-Blanca s'était imposé la mission de dompter les scrupules du vicaire de Jésus-Christ et de le condamner à une iniquité raisonnée. Bernis se taisait ; mais devant ce vieillard à la frêle stature se dressait à chaque heure l'Espagnol au port majestueux. Florida semblait l'écraser de toute sa force physique. Implacable comme la fatalité, il poursuivait sa victime de détour en détour, et ne lui accordait aucun repos. En lisant cette persécution inouïe, en l'étudiant dans ses plus minutieux détails, on n'a plus besoin de chercher quel fut le meurtrier de Clément XIV, s'il en eut un. Ganganelli n'est pas mort sous le poison des Jésuites ; il a été tué par les violences de Florida-Blanca.

Une seule fois cependant le malheureux Pontife recouvra, dans l'indignation de son âme, un reste d'énergie. Le plénipotentiaire espagnol lui faisait ce jour-là entre-

(1) *Epist.*, I, 171.
(2) *Epist.*, X, 59.

voir qu'en échange de la bulle de suppression les couronnes de France et de Naples s'empresseraient de rendre au Siége apostolique les villes d'Avignon et de Bénévent, séquestrées par elles. Ganganelli se rappela enfin qu'il était le prêtre du Dieu qui chassait du temple les vendeurs, et il s'écria : « Apprenez qu'un Pape gouverne les âmes, et n'en trafique pas. » Ce fut son dernier éclair de courage. Le Souverain Pontife tomba affaissé sous cet élan de dignité. Depuis ce moment il ne se releva que pour mourir.

De tous les princes catholiques ayant alors une prépondérance réelle en Europe, Marie-Thérèse d'Autriche était la seule qui s'opposait avec efficacité aux désirs de Charles III et au vœu le plus cher des Encyclopédistes. Le roi de Pologne, les électeurs de Bavière, de Trèves, de Cologne, de Mayence, l'électeur palatin, les cantons suisses, Venise et la république de Gênes s'unissaient à la cour de Vienne pour s'opposer à la destruction de la Compagnie. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont, ne s'était pas, durant son règne, montré trop bienveillant à l'égard de la Compagnie ; mais il avait une rare pénétration d'esprit et un vif amour de la justice. En présence des intrigues ourdies contre les Jésuites, le Roi pressent que c'est plus loin et plus haut que doivent porter les coups dont on cherche à accabler l'Ordre de saint Ignace. A partir de ce jour, il devient son protecteur. La mort ne lui laissa pas le temps de protester jusqu'au bout. Son fils, Victor-Amédée, était marié à la sœur du roi d'Espagne. Des alliances de famille l'unissaient à la cour de France. Il aimait sincèrement les Jésuites ; mais enfin on obtint sa neutralité. Restait l'Impératrice. Charles III se fit lui-même auprès de Marie-Thérèse l'interprète de ses tourments : il la supplia de lui accorder cette satisfaction. L'empereur Joseph II, fils de cette princesse, n'avait pour les Jésuites ni haine ni

affection; mais il convoitait leurs richesses. Il promit de décider sa mère si on lui garantissait la propriété des biens de l'Ordre. Les Bourbons ratifièrent ce marché, et l'Impératrice céda en pleurant aux avides importunités de son fils. (1)

Le Pape avait espéré peut-être que Marie-Thérèse résisterait plus longtemps, et que, femme pleine de courage et de vertus, elle compatirait à ses douleurs comme homme, à ses anxiétés comme Souverain Pontife. Cette dernière chance lui était enlevée. Clément XIV n'avait plus qu'à courber la tête : il se résigna à subir la loi qu'il avait faite. Quand l'infortuné vieillard en eut pris son

(1) Le conventionnel abbé Grégoire, à la page 170 de son *Histoire des confesseurs des rois*, ne raconte pas ainsi cette transaction; il dit : « Lors du premier partage de la Pologne, en 1773, l'impératrice Marie-Thérèse consulta son confesseur, le Père Jésuite Parhamer, sur la justice d'une opération où elle était co-partageante. Il crut devoir à ce sujet consulter ses supérieurs, et il écrivit à Rome. Wilseck, ministre d'Autriche près la cour romaine, qui soupçonna cette correspondance, parvint à se procurer une copie de la lettre de Parhamer et l'envoya sur-le-champ à Marie-Thérèse. Dès ce moment, elle n'hésita plus à faire cause commune avec les gouvernements qui sollicitaient auprès de Clément XIV l'abolition de la Société jésuitique. »

Grégoire n'a pas inventé ce récit, il l'a copié à la page 152 du *Catechismo dei Gesuiti;* mais il a pourtant assez de conscience pour réprouver celle que le comte de Gorani publia en 1793, dans le deuxième volume, page 59, de ses *Mémoires secrets des gouvernements*. Dans cet ouvrage, dont la date seule de la publication est presque une honte, Gorani prétend que ce n'était point une simple lettre qui fut saisie à Rome, mais la confession générale de Marie-Thérèse, que son confesseur faisait passer au Général de l'Ordre. Charles III, ajoute-t-il, se l'étant procurée, la transmit à l'Impératrice, pour la décider à faire supprimer les Jésuites.

L'abbé Grégoire a lui-même flétri cette fable. Nous dédaignons donc de nous y arrêter, mais la version adoptée par le Conventionnel n'a pas un fondement plus solide. Elle pèche par la base, car jamais le P. Parhamer ne fut confesseur de Marie-Thérèse. Il avait été celui de son époux, l'empereur François I[er], et, avant comme après la suppression, il resta toujours à Vienne dans la faveur de cette princesse et de Joseph II, son fils.

parti, il laissa les Jésuites devenir la proie de leurs ennemis. Tout était d'avance combiné pour ce jour si impatiemment attendu. Afin de motiver la destruction d'un Ordre dont l'Église avait si souvent exalté les services, on essaya de le déconsidérer en lui intentant des procès que les juges étaient disposés à lui faire perdre, sous quelque prétexte que ce fût. Le Napolitain Alfani, un de ces monsignori laïques qui n'ont rien de commun que l'habit avec le sacerdoce, était le magistrat délégué pour condamner les Jésuites. On leur suscita tant de chicanes, on essaya si bien de leur persuader qu'il n'y avait plus à Rome de justice pour eux, qu'ils ne crurent pas devoir prendre la peine de se défendre. Le 19 janvier 1773 le P. Garnier constatait ce découragement, né de l'impuissance de leurs efforts. Il écrivait : « Vous demandez pourquoi les Jésuites ne se justifient pas : ils ne peuvent rien ici. Toutes les avenues, soit médiates, soit immédiates, sont absolument fermées, murées et contre-murées. Il ne leur est pas possible de faire parvenir le moindre mémoire. Personne ici ne pourrait se charger de le présenter. »

Quelques exemples de cette iniquité réfléchie, arrachés aux dossiers de tant d'incompréhensibles procès, feront juger des moyens mis en jeu. Un Prélat, frère du Jésuite Pizani, était mort vers cette époque. Le Jésuite ne pouvait pas hériter. Un autre de ses frères, chevalier de Malte, lui écrit pour le prier de veiller à ses intérêts. A peine est-il de retour à Rome que la cupidité et les ennemis de l'Institut lui font naître l'idée que le Père a détourné à son profit une partie de la succession. Elle aurait dû être commune si les vœux du Jésuite n'y eussent mis obstacle. Le Maltais dépose un mémorial aux pieds du Pape. Clément XIV donne Onuphre Alfani pour unique juge aux deux frères. Il procédera par voie économique, c'est à dire il ne rendra compte qu'au Pape de

ses opérations. Le Jésuite n'avait pas fait établir un inventaire juridique, mais il possédait assez de titres légaux pour démontrer son innocence. Alfani en demande communication. Il les anéantit, et condamne le Collége Romain à payer vingt-cinq mille écus. Alfani avait prononcé sa sentence; à Rome l'appel et le droit de récuser un magistrat sont le privilége de tout accusé, un privilége, dont jouissent les Juifs eux-mêmes. On le dénie aux Pères de la Société, et le comte d'Aranda, qui, en Espagne, a fait publier ce jugement, ne craint pas d'écrire le 1er octobre 1771 au chevalier d'Azara : « L'héritage de Pizani fait horreur. C'est un document qui seul suffirait à autoriser le Pape à la suppression de la Compagnie. Si maintenant il ne remplit pas ses promesses, il ne les remplira jamais. »

En même temps on dépossède les Jésuites du Collége des Irlandais, on attaque leur Noviciat et le Collége Germanique. Alfani par hasard ne siégeait point dans cette dernière affaire. Le Collége Germanique gagna sa cause; néanmoins la sentence ne reçut jamais d'exécution, car il fallait apprendre aux disciples de saint Ignace qu'ils étaient perdus.

Depuis Pie IV les Jésuites dirigeaient le Séminaire Romain. Cinq Papes et plus de cent Cardinaux étaient sortis de cette maison des fortes études. On blâme les Pères de n'avoir pas administré avec plus d'épargne. Clément XIV nomme pour visiteurs les cardinaux d'York, Marefoschi et Colonna. Les deux premiers étaient ouvertement hostiles à la Compagnie (1). Les Jésuites font observer que les denrées augmentent chaque année, et

(1) Marefoschi était un ancien ami de don Manuel de Roda, et d'après le marquis d'Aubeterre dans ses notices diplomatiques « il se faisait gloire d'avoir dans son cabinet les portraits en estampe des plus célèbres auteurs de Port-Royal, qu'il avait achetés de la succession du feu cardinal Passionei »

que les revenus du Séminaire n'ont jamais suivi cette progression. Ils établissent la vérité de leurs dires par des chiffres irréfutables. Le 29 septembre 1772, on les expulse préventivement. Les visiteurs avaient constaté que les revenus suffisaient pour l'entretien. A peine les Pères sont-ils dépouillés que le Pape lui-même, en assignant une nouvelle provision de vingt mille scudi au Séminaire, se charge de justifier leurs comptes.

Le cardinal d'York venait de fermer une des plus célèbres écoles de la Société ; il veut bénéficier lui-même de son arrêt. Le dernier Stuart s'unissait aux derniers Bourbons, afin de proscrire les Jésuites. Il n'a pour tout royaume que son diocèse de Frascati : il convoite la maison que les Pères possèdent en cette ville. Clément XIV la lui accorde de son propre mouvement et par la plénitude de son pouvoir apostolique.

Antoine Lecchi, un de ces Jésuites que l'immensité de leur savoir recommandait à l'estime des monarques et à l'admiration des peuples, faisait faire de rapides progrès à la science hydraulique. Il est désigné et appelé de Milan par le Souverain Pontife, afin de présider aux travaux qui doivent assainir les marais de Bologne. De grandes difficultés s'opposent au succès de l'entreprise ; Lecchi les surmonte. Son œuvre avançait aux applaudissements des hommes de l'art, lorsque tout à coup une discussion s'élève entre le Père et Buoncompagni, prolégat de Bologne. La cause est portée devant la Congrégation des Cardinaux chargés de l'administration des eaux. La Congrégation, à l'unanimité, se prononce en faveur de Lecchi. Cette décision était une victoire pour le Jésuite. Sans vouloir admettre aucune observation, le Pape exile celui que ses juges avaient absous.

Dans ce temps-là, les Ambassadeurs s'arrogeaient le droit de commander au milieu de la ville pontificale. Rien ne se faisait qu'avec leur concours, et souvent ils

entravaient les affaires les plus étrangères à la diplomatie. Florida-Blanca avait même établi dans une villa, aux portes de Rome, une imprimerie d'où sortaient chaque semaine les pamphlets qui pouvaient favoriser ses plans. Il en parut un en italien, sous le titre de : *Réflexions des Cours de la maison de Bourbon sur le Jésuitisme*. La première page contient les trois propositions suivantes :

« 1° Si tout le monde croit naturellement à la probité et à la délicatesse d'un honnête homme, fût-il de la condition la plus ordinaire, à combien plus forte raison doit-il en être de même à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ, source de toute vérité. Or, depuis plus de trois ans le Pape a promis aux Souverains catholiques les plus illustres, de vive voix, à plusieurs reprises et même par écrit, l'abolition d'une Société infectée de maximes perverses dans son régime actuel, abolition généralement désirée par tous les bons. Cependant le Saint-Père en diffère toujours l'exécution, apportant des prétextes mendiés et frivoles.

« 2° Que le Chef visible de l'Église ait fait maintes fois cette promesse de vive voix et par écrit, cela peut être attesté facilement par les Cours des Bourbons, ainsi que par les personnes qui ont traité avec Sa Sainteté.

« 3° Que l'on ne se permette pas de supposer que cette promesse ait été faite avec des paroles équivoques et susceptibles d'être prises dans un sens général, puisque, vu les circonstances et le contexte des lettres et de l'écrit, elles sont toutes univoques, absolues et individuelles, comme toute personne douée de bon sens peut s'en convaincre. »

Tel est le triple argument développé dans le pamphlet diplomatique. A ces outrages venant assaillir Clément XIV sur la Chaire apostolique, et inondant la ville entière sans rencontrer ni contradicteurs pour y répondre

ni magistrats pour les flétrir, un Jésuite, le P. Benvenuti, ne crut pas devoir garder le silence. Sous le titre de : *Irréflexions de l'auteur d'une brochure intitulée Réflexions des Cours de la maison de Bourbon sur le Jésuitisme*, il prit parti pour Clément XIV, et nia avec force l'existence de cette promesse. Ganganelli était resté impassible sous les reproches de l'ambassade espagnole ; il sévit contre l'écrivain qui embrassait la défense de son honneur. Benvenuti est découvert ; le Pape le condamne à l'exil. Le Jésuite se retire à Florence ; on l'y poursuivit encore ; enfin il trouva un asile à la cour de Stanislas Poniatowski, roi de Pologne.

Trop confiant en sa perspicacité, le Souverain Pontife ne communiquait sa pensée à aucun membre du Sacré Collége. Il n'osait affronter le regard des bons, il se défiait des méchants. Dans cette situation exceptionnelle, abandonné par les uns, importuné par les autres, il sentait qu'il ne lui était plus possible d'ajourner ; mais il s'effrayait à l'idée de supprimer par une bulle l'Institut de Loyola, dont son prédécesseur avait glorifié et confirmé l'existence. Son esprit, fertile en ressources, s'arrêta à un moyen terme. Il imagina de conférer aux évêques le titre de visiteurs apostoliques ; puis, sous ce titre, de leur accorder la faculté de fermer les Noviciats des Jésuites, de renvoyer les scolastiques et d'interdire aux prêtres tout ministère sacré. Si, pensait Ganganelli, ces mesures sont adoptées dans le monde chrétien, la Compagnie de Jésus cesse d'exister par le fait même, sans qu'il soit besoin d'un décret Pontifical pour la tuer. Si, d'un autre côté, on apporte d'habiles lenteurs à ce plan, nul doute qu'il ne surgisse quelque événement qui suspendra ces mêmes mesures.

Leur première exécution fut confiée au cardinal Vincent Malvezzi, archevêque de Bologne. C'était ce même Malvezzi dont Bernis et Azpuru, Orsini et d'Aubeterre

avaient essayé de faire un Pape au Conclave de 1769. Il était criblé de dettes, dévoré d'ambition, et, pour récompense de son acharnement contre la Société de Jésus, il attendait le riche emploi de dataire; dont la survivance lui était assurée par marché conclu la veille de l'élection de Ganganelli à la Papauté.

Un bref secret est rédigé. Ce bref lui confère la faculté de priver tous les Jésuites de l'exercice du ministère sacerdotal. Il peut de même sans enquête, sans examen, licencier les Novices et les Scolastiques, séculariser les Profès ou les incorporer dans d'autres Ordres, et fermer toutes les maisons de l'Institut que contient son diocèse. Remettre à un homme tel que Malvezzi l'application d'un décret dont il était dispensé de faire connaître la teneur, c'était autoriser l'arbitraire. Malvezzi ne se contente pas de donner carrière à ses inimitiés; il écrit, et jamais lettres adressées à un Souverain Pontife ne poussèrent aussi loin le cynisme de l'injustice. Dans cette correspondance autographe qui est sous nos yeux, et qui, commencée le 6 mars, se continue de trois jours en trois jours jusqu'au 27 juillet 1773, il y a des aveux que l'histoire est condamnée à recueillir.

Clément XIV eût pendant cinq mois le triste courage de recevoir et de lire ces dépêches de Malvezzi, qui arrivaient au Vatican sous le couvert de monsignor Macedonio, confident du Pape. Le Pape adhérait à toutes les fraudes que Malvezzi lui conseillait. Le Cardinal, aveuglé par ses passions, proclamait sans s'en douter l'innocence des Jésuites, et le Pontife l'aidait à consacrer son système d'iniquité. Le 10 mars, l'archevêque de Bologne mande à Clément XIV :

« Votre Sainteté daigne me concéder dans le Bref la faculté de dissoudre le Noviciat des Jésuites, *si mihi videbitur*. Mais je la prie de me déclarer si elle juge à propos que je le fasse, car alors j'exécuterais cette me-

sure au début de ma visite au Novicat, et je croirais convenable de licencier celle de Sainte-Lucie, en fermant les cours des philosophes et des théologiens jésuites qui pourraient retourner dans leurs familles avant de se lier plus étroitement à la Religion.

« Il semble que de cette manière Votre Sainteté n'aura plus besoin d'attendre que de graves motifs ultérieurs viennent provoquer une solennelle détermination à la suite de ces visites qui, ne produisant la découverte d'aucun fait notable ou digne d'être mis au jour, serviraient plutôt à affaiblir la cause qu'à lui donner du poids. Je n'en regarde cependant pas comme moins louable ce projet de visite, car les défauts qu'elle signaleront dans la morale, dans l'enseignement, dans l'administration ou dans la politique, quelque grands ou quelque petits qu'ils se rencontrent, seront toujours pour Votre Sainteté un motif d'arriver plus promptement au terme qu'elle aura fixé pour cette affaire. »

Malgré l'audace de son caractère, l'archevêque de Bologne cherche à établir une espèce de solidarité entre le Pape et lui. Il se sent placé sur un mauvais terrain, et, le 24 mars, il s'efforce d'engager Clément XIV plus avant. « J'ai cru opportun, lui écrit-il, de convoquer les Recteurs des Colléges de Sainte-Lucie, de Saint-Ignace, de Saint-François-Xavier et de Saint-Louis, afin de les prévenir de la visite apostolique; et si Votre Sainteté ne me l'enjoint pas, je me garderai bien de montrer le Bref, quoique pour procéder régulièrement il devrait être montré dès le principe. Mais comme je ne vois pas que cette démarche entre dans les vues que Votre Sainteté a daigné me manifester, et que d'ailleurs elle nuirait plutôt qu'elle ne servirait au but déterminé par Votre Sainteté, j'ose espérer qu'elle m'approuvera de ne pas le produire, et qu'elle donnera un autre Bref où seront positivement exprimées ses intentions. Je le sollicite

pour m'éclairer entièrement au sujet de la suppression déjà arrêtée. Cette suppression peut s'exécuter de deux manières, qui exigent une direction différente dans la conduite à tenir. »

Le cardinal Malvezzi était un ennemi dangereux. Il poussait les hostilités avec une vigueur qui déconcertait les Jésuites et qui avait l'art de faire entrer les incertitudes pontificales dans son plan d'agression. Le 3 avril, il rend compte au Pape de ses premiers succès.

« Les ordres de Votre Sainteté sont exécutés; j'ai dissous le Noviciat des Jésuites et brisé de cette manière le premier nœud fondamental de cette Société suspecte. On ne cesse de me blâmer de n'avoir pas montré le Bref; mais si je l'eusse fait et que les intentions de Votre Sainteté ne m'eussent point été signifiées, il n'aurait pas été possible d'arriver au but. Si ce nœud était le seul que nous eussions à rompre, l'affaire serait terminée; mais les liens qui unissent les Jésuites aux nations sont de telle nature que l'entreprise serait impraticable si l'arrêt suprême ne partait du Vatican. Lorsque l'Édit sera émané de Votre Sainteté, il sera encore difficile de l'exécuter sans fomenter le mécontentement des peuples, qui cependant se résigneront avec le temps aux dispositions voulues. Si votre Sainteté ne remarque pas dans ma conduite cette célérité que peut-être il y aurait lieu d'attendre, elle doit l'attribuer aux difficultés qui se rencontrent de toutes parts. »

Ainsi, de l'aveu même de Malvezzi, la destruction des Jésuites était un deuil pour les peuples, et au risque d'exposer le Saint-Siége à l'indignation publique, Clément XIV se laisse forcer la main. La première épreuve a réussi sur les Novices n'ayant aucun engagement de religion; mais quand Malvezzi s'adressa aux Scolastiques, il trouva la résistance passive qu'il avait pressentie. Les Scolastiques répondaient : « Dieu nous appelle

à l'Institut de saint Ignace ; nous lui sommes attachés par des vœux. Nous ne nous laisserons arracher de nos Maisons que par la violence ou par un ordre formel du Pape, seul dépositaire ici-bas de l'autorité de Jésus-Christ. » Ils demandaient que le Cardinal produisît le Bref dont il arguait. Le Père Recteur Belgrado fait la même prière. Malvezzi lui répond en ordonnant de le jeter dans un cachot. Les jeunes Religieux persistaient dans leur résolution ; Malvezzi les prive des Sacrements. Il s'obstine à vouloir qu'ils se dépouillent de l'habit de la Compagnie. Les Scolastiques restent inébranlables. Des soldats aux ordres du Cardinal déchirent cet habit sur leurs épaules. Après les avoir revêtus d'un costume laïque, ils les contraignent à prendre la route de leur patrie. Ce système de persécution, dont Malvezzi a l'initiative, se développe à Ravenne, à Ferrare, à Modène et à Macerata. Le peuple s'irritait d'une pareille tyrannie ; le Cardinal de Bologne a prévu ce mécontentement ; il n'en poursuit pas moins son œuvre, et, le 7 avril, il écrit au Pape qu'il a suspendu les Jésuites de quelques fonctions sacerdotales seulement « parceque, ajoute-t-il, si je les eusse suspendus de toutes, on aurait pu découvrir ce que Sa Sainteté veut encore tenir caché. »

Macedonio était le complice salarié des ambassadeurs et de Malvezzi. Ce dernier, dans une lettre du 10 avril 1773, est plus explicite, s'il est possible, avec lui qu'avec Clément XIV. Il s'exprime ainsi : « Je déclarai, dans une autre occasion, à Sa Sainteté, et je lui répète dans la lettre ci-incluse, qu'on ne peut procéder avec ces Religieux par la voie d'examen dans la discipline, dans la morale, que sais-je encore ? Les recherches non seulement seraient vaines, mais elles démontreraient que nous n'avons pas dans nos mains d'armes suffisantes et révélant quelque chose d'essentiel. Elles seraient un triomphe pour les amis de l'Ordre. Soyez persuadé que la route

Lettre du Cardinal Malvezzi au Pap

Beatissi

Non saprei qual maggior sicurezz
scritture non si rimarissero, del s.
Ma comeche Padre Santo riman
Archivio della Provincia, a quest
il sigillo, benche sia fuori della m.
vedendola ora premurosa più
razione delle scritture, come me
Macedonio. Altra volta scrissi a V.
P. Procuratore, che si apriva la Visi
ne partì portando seco, com'è si di.
di acquisti fatti a nome di alcu.
di questa Veneta Provincia, las
e ancora per quanto diversi gli

Lith P. Bine

e Clément XIV.

ino Padre

a usare perche le
igillo posto agli Archivi.
l in libertà un piccolo
pure ho fatto porre
ia commissione;
he mai dell'assicu=
ne scrive Mons.r
S; che sentivasi dal
ta di questi Collegj, se
sse alcuni Instrumenti
ni particolari Collegj
iando però qui nota
riginali. Ma ora rifllet=

Sua voce dal Vatica
dia a suo tempo la fa
sino a quelli de tre vot
voto. Dico dopo l'emas
tali facoltà prima si
quello, che tuttora creo.
Quando V. S. avrà ave
questi Collegj non ab
nelli mie lettere, quas
cosa da poter essere sottopo.
Seguiterò bene a press
sembrandomi quanto
So, che V. S. avrà pensa
li Presidi, e Legati pre

ro; sicome pure converrà, ch'ella
colta di secolarizzare gl'Individui
ti solenni, o sino a quei del quarto
nata sentenza, poiche esercitandosi
potrebbe render manifesto, e palese
le di dover tenere nascosto-
ito da me lo stato economico di
renda di più di quello, che ho esposto
ndo non vedessi in questo frattempo
ra al purgatissimo ochio di V. S.
armi a quanto Ella mi ordinerà;
il tempo di eseguire, non d'indagare
io, che pubblicandosi la nuova sieno
n' . . . nti ne fiat tumultus in Popolo

Bon
pri
in
del
Cer
sa
ne
qu
seg
ald
per
li
sov
di
e sardi
Oiva

Lith P Bin

dans laquelle je me suis engagé est la meilleure; il faut poursuivre l'exécution de telle manière que l'on ne soupçonne pas le grand dessein. »

La *lettre ci-incluse* à laquelle Malvezzi fait allusion, la voici. C'est la plus éclatante justification que jamais magistrat prévaricateur ait prononcée sur des accusés qu'il va condamner. En présence de pareils documents émanés d'un prince de l'Église et reçus par un Souverain Pontife dont le cœur n'a pas bondi d'une sainte colère en les lisant, il n'y a plus qu'à baisser la tête et à humilier sa raison sous le poids de tant d'iniquités. Le 10 avril, Malvezzi s'exprime en ces termes: « Il semble, comme me le témoigne monsignor Macedònio, que Votre Sainteté désirerait avoir quelque détail de désordres intérieurs dans le gouvernement, la discipline, les études et la morale des Jésuites. Mais comme il sera plus facile d'obtenir cette connaissance lorsqu'on aura dissous une Société d'hommes qui se lient entre eux par le secret le plus impénétrable, je me rendrais ridicule en recherchant ces faits actuellement, et d'ailleurs, ne découvrant rien d'important, je fournirais l'occasion d'un triomphe aux amis des Jésuites, qui proclameraient comme une injustice toute sentence contraire à ces derniers... Je sais que Votre Sainteté a décidé qu'au moment de publier la nouvelle il fallait informer les Présidents et les Légats, *ne fiat tumultus in populo.* Sans qu'il soit nécessaire que Votre Sainteté s'exprime sur le point de la suppression, il suffit qu'elle dise qu'elle veut donner une règle nouvelle à la Société. Votre Sainteté sait que nous avons ici le vice-légat Buoncompagni, et Caroni, auditeur del Torrone (1). Je crois le premier trop atta-

(1) L'auditeur del Torrone était le président du tribunal criminel du cardinal légat à Bologne. Ce tribunal tirait son nom d'une tour attenante au palais apostolique, tour bâtie au temps de Sixte-Quint et que le cardinal Bernetti fit détruire.

ché au Saint-Siége et le second si honnête que leur affection pour les Jésuites leur ferait oublier leur devoir ; et d'ailleurs l'on ne pourrait se servir d'eux sans encourir leur blâme. »

Il est avéré par le cardinal Malvezzi lui-même, épanchant ses déceptions dans le sein de Clément XIV, qu'il faut tuer la Compagnie de Jésus, et qu'après on instruira le procès de ses membres s'il y a lieu. Buoncompagni est trop attaché Siége Apotolique, Caroni est trop honnête pour assister de sang-froid à une pareille prostitution de la conscience. Il faut que la force armée intervienne, car le juste va être frappé, et, comme dans la Passion de Jésus-Christ, on ne veut pas que la voix du peuple proteste en faveur de l'innocence. Le Caïphe de Bologue avait tout prévu ; tout, excepté qu'un jour viendrait où un prêtre, Italien réfugié, aurait l'audace que lui, Cardinal, ne s'est pas sentie, et que ce prêtre oserait dire que les Jésuites furent justement mis à mort, *meritamente morti* (1). Vincent Gioberti efface Vincent Malvezzi, qui, le 29 mai 1773, s'applaudit avec Macedonio de son astuce. « Heureusement, lui écrit-il, je n'ai pas même montré le premier bref dans lequel se rencontraieut *talia et talia*, que j'ai omises, et, n'ayant pas agi selon les règles de l'Institut des Jésuites en faisant ces omissions, ils auraient préteudu que j'avais reconnu leur innocence, et peu s'en eût fallu qu'on ne les eût tous canonisés ; puis si j'en étais venu à l'exécution, on m'aurait chargé d'un anathème éternel. »

La ville et le Sénat de Bologne, ce peuple, dont Malvezzi avait tâché d'étouffer la voix, portait enfin sa plainte aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Deux mémoires lui furent adressés ; ils réclamaient contre les actes du Cardinal ; le Pape les lut, et il fit mander par Macedonio « qu'il lui renvoyait ces papiers inutiles. » Malgré la puis-

(1) *Proleg. del Primato*, p. 125.

sance dont Ganganelli disposait, il ne lui était plus possible de se cacher que le vœu des peuples était contraire à son hostilité contre la Société de Jésus. L'archevêque de Bologne confesse que toutes les recherches les plus inquisitoriales n'amènent aucun fait à la charge des Pères. On ne peut les dissoudre avec une apparence d'équité ; Malvezzi conseille au Pape, dans cette même correspondance inédite, de faire répandre des libelles contre eux, « afin, ajoute-il, de disposer le peuple et la noblesse, tout dévoués à la Compagnie, à recevoir la grande sentence préparée depuis si longtemps. »

Harcelé de tous côtés et n'ayant pas dans son cœur assez d'énergie pour se soustraire à l'ingratitude sans compensation à laquelle on contraignait le Saint-Siége, Clément XIV fermait les yeux sur ces actes précurseurs de la suppression. Il ne voulait pas comprendre que de tels hommes pouvaient bien, à force de mesures oppressives, tuer la Société de Jésus, mais que leur victoire serait la glorification des disciples de saint Ignace si un jour il était donné à la probité d'un historien de descendre dans ces ténèbres sacerdotales ou diplomatiques. Sûr de la discrétion de la Cour Romaine, le Souverain Pontife ne paraît pas avoir eu le pressentiment que cette correspondance de Malvezzi viendrait, soixante-quatorze ans après, déposer contre lui, et déposer sans qu'il y ait moyen de trouver une excuse à son inexplicable abaissement. Tout lui faisait une loi d'anéantir ces papiers accusateurs ; les voilà qui secouent la poussière des archives pour proclamer l'innocence des condamnés et pour flétrir la mémoire des juges. L'iniquité s'est trahie elle-même, et ces lettres du cardinal-archevêque de Bologne ne permettent plus au doute ou au respect de chercher un palliatif. Il faut les accepter dans leur crudité, telles que Malvezzi les a écrites, telles que Clément XIV osa les recevoir.

CHAPITRE V.

Les mesures du Pape cherchent à accréditer le bruit que les Pères sont coupables de quelque méfait. — Le bref *Dominus ac Redemptor* arraché au Pape. — Son désespoir du lendemain. — L'Église de France refuse de le publier. — Christophe de Beaumont rend compte au Pape des motifs de l'épiscopat. — Opinion du cardinal Antonelli sur le bref. — Commission nommée pour le faire exécuter. — Les Jésuites insultés. — On les enlève. — Pillage organisé de leurs archives et de leurs sacristies. — Le P. Ricci et ses assistants transférés au château Saint-Ange. — Défense est faite aux Jésuites de prendre parti en faveur de leur Ordre. — Le P. Faure. — On interroge les prisonniers. — Leurs réponses. — Embarras de la commission. — Le Cardinal André Corsini en est le chef. — Sa pension de Portugal. — Le dominicain Mamachi, maître du sacré palais et visiteur domiciliaire. — Son rapport sur les papiers et livres saisis comme base de la conspiration jésuitique. — Le bref en Europe. — Joie des Philosophes et des Jansénistes. — Démence du Pape. — Ses derniers moments. — Miraculeuse intervention de saint Alphonse de Liguori à son lit de mort. — Malvezzi et les onze cardinaux in petto. — Mort de Clément XIV. — Prédiction de Bernadine Renzi. — Le Pape a-t-il été empoisonné par les Jésuites? — Lettres du Cardinal de Bernis en France pour persuader qu'ils sont coupables. — Frédéric II les défend. — Déclaration des médecins et du cordelier Marzoni. — Attitude des puissances. — Le Conclave de 1775. — Le gouvernement français et la mémoire de Ganganelli. — Le Cardinal Braschi élu Pape. — Son amitié pour la Compagnie. — Mort de Laurent Ricci. — Son testament. — Le Pape force la commission instituée par Clément XIV à prononcer sa sentence dans l'affaire des Jésuites. — La commission acquitte. — Le bref de suppression accepté par tous les Pères en Europe et dans les Missions. — Les Jésuites en Chine. — Leurs correspondances. — Mort de trois Pères à la nouvelle que la Compagnie est détruite. — Le P. Bourgeois et le F. Panzi. — Les Jésuites sécularisés restent Missionnaires. — Comment ils reçoivent leurs successeurs. — La résignation des Jésuites fut partout la même.

Les Jésuites étaient livrés à d'implacables ennemis. Ces ennemis avaient ouvertement conspiré dans le Conclave, leur conspiration devait aboutir à un résultat. Excepté la masse des Catholiques, tout était contraire à l'Institut. Les princes avaient chassé de leurs royaumes les enfants de Loyola, le Pontife les abandonnait à des persécuteurs ecclésiastiques; mais cette tyrannie de détail ne remplissait pas les vues de Charles III et de ses ministres. Il fallait au Monarque espagnol un triomphe

plus complet; on décida enfin le Pape à l'accorder. Le 21 juillet 1773, commençait au Gesù la neuvaine en l'honneur de saint Ignace. Les cloches s'ébranlaient. Ganganelli en demande le motif; on le lui fait connaître. Alors, d'un air consterné, il ajoute : « Vous vous trompez; ce n'est pas pour les Saints qu'on sonne au Gesù, c'est pour les morts. » Clément XIV le savait mieux que personne; car ce jour-là même il accepta le bref *Dominus ac Redemptor noster*, qui supprime la Compagnie de Jésus dans tout l'univers chrétien.

Clément XIV l'avait signé au crayon, pendant la nuit et sur une fenêtre du Quirinal. On raconte, — et nous tenons ce récit de la bouche même du Pape Grégoire XVI, — qu'après avoir ratifié un acte d'une si haute portée, Ganganelli tomba évanoui sur le marbre et qu'il ne fut relevé que le lendemain. Le lendemain fut pour lui un jour de désespoir et de larmes, car, suivant la relation manuscrite qu'a laissée le célèbre théologien Vincent Bolgeni, le cardinal de Simone, alors auditeur du Pape, racontait ainsi lui-même cette affreuse scène. Le Pontife était presque nu sur son lit; il se lamentait, et de temps à autre on l'entendait répéter : « O Dieu, je suis damné! l'enfer est ma demeure. Il n'y a plus de remède. « Fra Francesco, ainsi s'exprime Simone, me pria de m'approcher du Pape et de lui adresser la parole. Je le fis; mais le Pape ne me répondit point, et il disait toujours : L'enfer est ma demeure! Je cherchai à le rassurer; mais il se taisait. Un quart d'heure s'écoula; enfin il tourna ses yeux vers moi et me dit : « Ah! j'ai signé le bref; il n'y a plus de remède. » Je lui répliquai qu'il en existait encore un et qu'il pouvait retirer le décret : « Cela ne se peut plus, s'écria-t-il, je l'ai rémis à Monino, et à l'heure qu'il est le courrier qui le porte en Espagne est peut-être déjà parti. — Eh bien! Saint-Père, lui dis-je, un bref se révoque par un autre bref. — O Dieu, reprit-il,

cela ne se peut pas. Je suis damné. Ma maison est un enfer ; il n'y a plus de remède. »

Son désespoir, selon la narration de Simone, dura une bonne demi-heure. Quelques imprudents amis de Clément XIV n'ont pas voulu laisser à sa mémoire cette dernière probité du remords. Ils prétendent que Ganganelli désirait publier son bref le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, et qu'il disait avec un sourire plein de malice : « Ce sera le bouquet que frère Laurent Ganganelli, le Cordelier, offrira au frère Laurent Ricci, le Jésuite. » Ce propos, qui n'est pas vraisemblable, n'eut aucune conséquence, et les anxiétés du Pontife, attestées par tous les témoins qui l'entouraient, ne permettent pas d'y ajouter foi. Au dire du cardinal de Bernis, Clément XIV, depuis le jour de son exaltation, avait eu peur de mourir empoisonné. Il allait vivre fou (1) ; car, à partir du 21 juillet 1773, il n'eut plus que des éclairs de

(1) L'état de santé du Pape Clément XIV et sa folie, qui commença le jour où il adhéra à la suppression des Jésuites, sont à Rome, la ville des traditions, un point historique incontestable. Les souvenirs de famille et de palais, qui se transmettent dans le Sacré Collége et parmi les citoyens avec une exactitude presque mathématique, ne permettent pas le doute. A la seconde partie des mémoires inédits du comte Marc Fantuzzi, neveu du cardinal de ce nom, qui fut un des concurrents de Ganganelli dans le Conclave de 1769, nous lisons : « Quoi qu'on en ait dit et écrit, Clément XIV voulait conserver les Jésuites, et pour mener cette affaire à bonne fin, il croyait se suffire à lui-même. Il pensait qu'à force de promesses et de faveurs accordées à leurs ennemis et qu'en feignant de l'aversion pour la Compagnie, il gagnerait du temps et finirait par conjurer la tempête. Mais outre que ce plan était aussi peu juste que religieux, il n'avait ni les talents, ni les connaissances, ni les conseils pour le diriger. Monino, Bernis, etc., ou pour mieux dire les Jansénistes, les Philosophes et les Franc-Maçons étaient autrement actifs et clairvoyants. Ils flattèrent le Pape avec la restitution d'Avignon, de Bénévent et la paix de Portugal. Sur ces entrefaites, mourut le confesseur de l'impératrice. Le nouveau était contraire aux Jésuites ; il entraîna Marie-Thérèse. Alors le Pape, était perdu et ne trouva plus moyen de tergiverser sur la parole donnée. Il s'était trop avancé avec

Nadie

lo q. S. M. dice de Napoles; y por lo
me alegro. Dello demas creo
debe ir V para aprender noic
moderarnos. Nos mudamos,

S. Lor.zo 11 de 9.bre

La hablare a S. M. en q.to
pues ay tiempo. Esperamos la
de la memor.a cat.ca

S.r D. Nicolas Azara

Lamitoca
Qsa conso
, tar, y a
y g. Dio 1000 etm.

Moñino



x Vixietantes,
s resultas

pn ou
orgos
ey de
nirvaes

e ay dos lla
s pas.
oxaes
de
ede
ynere
den
nion;
auto-
zura
lexo

Llaxau,
s de

raison. Dans l'histoire des Souverains Pontifes, c'est le premier et le seul qui ait subi cette dégradation de l'humanité.

Florida-Blanca, au dire des Romains, était un aspic qui s'entortillait incessamment autour du Pape, et qui le piquait pour lui rappeler sa promesse concernant la destruction des Jésuites. Il ne s'émeut pas de ce spectacle de désolation. Il a tué d'un seul coup le Vicaire du Christ et la Compagnie fondée par saint Ignace; deux jours après avoir obtenu ce triomphe sur l'Église, voici en quels termes railleurs il le constate : « J'ai eu besoin, écrit-il au ministre de Naples, le 23 juillet, de faire éclater mon arquebuse, et vous savez de quelle mitraille elle est chargée. Elle a eu pour effet d'employer tant de papiers d'imprimerie que, par la suite, ils pourront servir à faire des cartouches. Je crains qu'une autre dé-

Monino, Bernis, Almada; il dut enfin frapper à contre cœur le coup fatal de la suppression. Il perdit tout à fait la tête et devint fou. »

Ce témoignage d'un contemporain n'est pas le seul que l'on puisse et que l'on doive invoquer. Les deux successeurs immédiats de Clément XIV sur la Chaire apostolique, Pie VI et Pie VII, ont, en diverses circonstances, donné par leurs paroles toute authenticité à ce fait. Le Cardinal Calini raconte, dans une pièce signée de sa main, la dernière audience qu'il obtint de Pie VI, et dans ce document, que nous citerons plus loin, nous lisons que le Pape lui dit : « Clément XIV était devenu fou non seulement après cette suppression, mais encore avant. »

Pie VII avait, lui aussi, personnellement connu Ganganelli. Le Cardinal Pacca, dans sa *Relation de deux voyages en France pendant les années 1809 et 1813* (édition de Civita Vecchia, 1829, t. II, p. 227), au moment où il parle de la tristesse dont le souverain Pontife était accablé à cause de la signature papale apposée au concordat de Fontainebleau du 25 janvier 1813, s'exprime ainsi : « Plongé dans une profonde mélancolie en m'entretenant de ce qui venait d'arriver, le Saint-Père s'épancha en termes d'une excessive douleur. Sa conclusion était qu'il ne pouvait éloigner de son esprit une poignante pensée. Elle l'empêchait de reposer la nuit et de manger à peine assez pour soutenir sa vie, et cette pensée (c'était selon sa propre expression) qu'il mourrait fou comme Clément XIV. »

charge ne soit encore nécessaire parcequ'à chaque pas un obstacle surgit. Pour cela je crois que vous serez bien inspiré de m'appeler cornu de toutes vos forces, etc. Si mon amie de la Manche m'eût vu hier et aujourd'hui, elle saurait me dire si j'ai ou non face de vinaigre. »

C'était avec un pareil persiflage que Florida-Blanca annonçait le bref de Clément XIV. « Ce bref, dit le protestant Schœll (1), ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des Jésuites. Les plaintes des Cours contre l'Ordre sont les seuls motifs de sa suppression qui soient allégués, et le Pape la justifie par des exemples précédents d'Ordres supprimés pour se conformer aux exigences de l'opinion publique. »

Le décret donné près de Sainte-Marie Majeure, et contresigné par le cardinal Negroni, doit être reproduit. Nous le publions donc, en nous contentant d'en retrancher les premières pages, qui ne regardent pas directement la Société. Clément XIV, avant d'arriver aux Jésuites, énumère les divers Instituts retranchés du corps de l'Église ; mais il oublie de faire observer que ces Instituts ne furent sécularisés qu'en vertu de preuves acquises (2), d'informations et de procédures juridiques ; puis le Souverain Pontife continue en ces termes :

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 83.

(2) Au moment où le Pape Clément V, de concert avec Philippe-le Bel, s'occupa de la suppression des Templiers, il convoqua tous les Evêques de la Chrétienté. Trois cents Prélats examinèrent les imputations et les défenses, et chacun d'eux, à l'exception de quatre, décida qu'il était nécessaire d'entendre les dires des accusés. Selon l'abbé Fleury, dans son *Histoire*, livre XCI, p. 150 et 151, les Templiers furent individuellement cités à comparaître en personne, pour être jugés au moins par des Conciles provinciaux. On n'appliqua aux Jésuites aucune de ces mesures indiquées par les plus simples notions de la justice. On procéda en 1773 comme, en 1310, Clément V et Philippe-le-Bel n'avaient même pas songé à le faire. La forme et le fond du jugement contre les Jésuites restèrent étrangers aux lois canoniques, aux coutumes de l'Eglise ainsi qu'aux tribunaux séculiers.

« Après avoir mis sous nos yeux ces exemples et d'autres du plus grand poids et de la plus grande autorité, et brûlant de marcher avec confiance et d'un pas sûr dans la résolution dont nous parlerons plus bas, nous n'avons omis ni soins ni recherches pour connaître à fond tout ce qui concerne l'origine, les progrès et l'état actuel de l'Ordre religieux communément appelé *la Société de Jésus,* et nous avons découvert qu'il avait été établi par son saint fondateur pour le salut des âmes, pour la conversion des Hérétiques et surtout des Infidèles; enfin pour donner à la piété et à la Religion de nouveaux accroissements; que, pour atteindre plus facilement et plus heureusement ce but désiré, il avait été consacré à Dieu par le vœu très étroit de pauvreté évangélique, tant en commun qu'en particulier, excepté les maisons d'études ou de belles-lettres, auxquelles on permit de posséder quelques revenus, de manière cependant qu'aucune partie n'en pourrait être détournée ni appliquée aux avantages, à l'utilité et à l'usage de cette Société.

« C'est d'après ces lois et d'autres également sages que Paul III, notre prédécesseur, approuva d'abord la Société de Jésus par sa bulle du 26 septembre 1540, et lui permit de rédiger des statuts et réglements qui assurassent sa tranquillité, son existence et son régime; et, quoiqu'il eût restreint cette Société naissante au nombre de soixante Religieux seulement, néanmoins, par une autre bulle du 28 février 1543, il permit aux Supérieurs d'y admettre tous ceux dont la réception leur paraîtrait utile ou nécessaire. Alors le même Paul, notre prédécesseur, par un bref du 15 novembre 1549, accorda de très grands priviléges à cette Société, et conféra à ses chefs généraux le pouvoir d'y introduire vingt Prêtres en qualité de coadjuteurs spirituels, et de leur communiquer les mêmes priviléges, les mêmes faveurs et la même autorité dont jouissaient les Profès de la Société. Il voulut

et ordonna que cette permission pût s'étendre, sans aucune restriction et sans nombre limité, à tous ceux qui en seraient jugés dignes par les Généraux. En outre, la Société elle-même, tous les membres dont elle était composée et leurs biens furent entièrement soustraits à toute supériorité, juridiction et correction des Ordinaires, et ce Pape les prit sous sa protection et sous celle du Siége Apostolique.

« Nos autres prédécesseurs ont exercé dans la suite la même munificence et la même libéralité envers cette Société. En effet, Jules III, Paul IV, Pie IV et V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII et d'autres Souverains Pontifes ont ou confirmé, ou augmenté, ou détermiué plus particulierement les priviléges déjà accordés à ces Religieux. Cependant la teneur même et les termes de ces Constitutions apostoliques nous apprennent que la Société, presque encore au berceau, vit naître en son sein différents germes de discordes et de jalousies, qui non seulement déchirèrent ses membres, mais qui les portèrent à s'élever contre les autres Ordres religieux, contre le Clergé séculier, les Académies, les Universités, les Colléges, les Écoles publiques, et contre les Souverains eux-mêmes qui les avaient accueillis et admis dans leurs États, et que ces troubles et ces dissensions étaient tantôt excités au sujet de la nature et du caractère des vœux, du temps d'admettre les Novices à prononcer ces vœux, du pouvoir de les renvoyer ou de les élever aux Ordres sacrés sans un titre et sans avoir fait des vœux solennels, ce qui est contraire aux décisions du Concile de Trente et de Pie V, notre prédécesseur ; tantôt au sujet de la puissance absolue que le Général s'arrogeait et de quelques autres articles concernant le Régime de la Société ; tantôt pour différents points de doctrine, pour les Colléges, pour les exemptions et priviléges que les Ordinaires et d'autres

personnes constituées en dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, prétendaient blesser leur juridiction et leurs droits. Enfin il n'y eut presque aucune des plus graves accusations qui ne fût intentée contre cette Société, et la paix et la tranquillité de la Chrétienté en furent longtemps troublées.

« De là s'élevèrent mille plaintes contre ces Religieux, lesquelles furent déférées à Paul IV, Pie V et Sixte V, nos prédécesseurs, appuyées de l'autorité de quelques Princes. Philippe II, entre autres, d'illustre mémoire, roi d'Espagne, mit sous les yeux de Sixte V, notre prédécesseur, non seulement les motifs graves et pressants qui le déterminaient à cette démarche et les réclamations qui lui avaient été faites de la part des inquisiteurs d'Espagne contre les priviléges excessifs de la Société de Jésus et contre la forme de son régime, mais encore des points de disputes approuvés par plusieurs de ses membres, même les plus recommandables par leur science et par leur piété, et sollicita ce Pontife à commettre et à nommer pour cet effet une visite apostolique dans cette Société.

« Les demandes et le zèle de Philippe paraissant fondés sur la justice et sur l'équité, le même Sixte V y eut égard, et nomma pour visiteur apostolique un Évêque généralement reconnu par sa prudence, sa vertu et ses lumières. En outre, il désigna une Congrégation de Cardinaux qui devaient employer tous leurs soins et leur vigilance à terminer cette affaire. Mais une mort prématurée ayant enlevé le même Sixte V, notre prédécesseur, le projet salutaire qu'il avait formé s'évanouit et n'eut point d'effet. Grégoire XIV, d'heureuse mémoire, à peine élevé à la Chaire de saint Pierre, donna de nouveau, par sa bulle du 28 juin 1591, l'approbation la plus étendue à l'Institut de la Société. Il confirma et ratifia tous les priviléges qui lui avaient été accordés par ses prédéces-

seurs, et surtout celui d'exclure et de renvoyer les membres de cet Ordre sans employer aucune forme juridique, c'est à dire sans faire auparavant aucune information, sans dresser aucun acte, sans observer aucun ordre judiciaire, ni accorder aucun délai, même essentiel, mais sur l'inspection seule de la vérité du fait, et n'ayant égard qu'à la faute ou à un motif suffisant d'expulsion, aux personnes et aux autres circonstances. De plus il imposa un profond silence, et défendit surtout, sous peine d'excommunication encourue par le fait, d'oser attaquer directement ou indirectement l'Institut, les constitutions ou les décrets de la Société, ou de songer à y faire aucune espèce de changement. Cependant il laissa à chacun le droit de proposer et de représenter, à lui seulement et aux Papes ses successeurs, soit immédiatement, soit par les Légats ou Nonces du Saint-Siége, tout ce que l'on croirait devoir y être ajouté, ou être retranché, ou y être changé.

« Mais toutes ces précautions ne purent apaiser les clameurs et les plaintes élevées contre la Société ; au contraire on vit alors se répandre de plus en plus dans presque tout l'univers les plus vives contestations touchant la doctrine de cet Ordre, que plusieurs accusèrent d'être totalement opposée à la Foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. Le sein même de la Société fut déchiré par des dissensions intestines et extérieures ; et, entre autres accusations intentées contre elle, on lui reprocha de rechercher avec trop d'avidité et d'empressement les biens de la terre. Telle fut la source de ces troubles, qui ne sont, hélas ! que trop connus, qui ont causé au Siége Apostolique tant de chagrin et de douleur ; tel est le motif du parti que plusieurs Souverains ont embrassé contre la Société. Il arriva de là que ces religieux, voulant obtenir de Paul V, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, une nouvelle confirmation de leur Institut et de leurs

privilèges, furent forcés de lui demander de vouloir bien ratifier et munir de son autorité quelques décrets publiés dans la cinquième Congrégation générale et insérés mot à mot dans sa bulle du 14 septembre 1606. Ces décrets portent expressément que la Société, assemblée en Congrégation générale, a été obligée, tant à cause des troubles et des inimitiés fomentés parmi ses membres qu'à cause des plaintes et des accusations des étrangers contre elle, de faire le statut suivant : « Notre Société, qui a « été suscitée par Dieu même pour la propagation de la « Foi et le salut des âmes, peut, par les fonctions pro« pres de son Institut, qui sont les armes spirituelles, « atteindre heureusement, sous l'étendard de la Croix, « au but qu'elle se propose, avec utilité pour l'Église et « avec édification pour le prochain ; mais, d'un autre « côté, elle détruirait ces avantages, et s'exposerait au « plus grand danger si elle s'occupait des affaires du « siècle et de celles qui concernent la politique et le « gouvernement des États ; c'est pourquoi nos ancêtres « ont très sagement ordonné qu'en servant Dieu nous ne « nous mêlassions point des affaires qui sont opposées à « notre profession. Mais comme, dans ces temps mal« heureux, notre Ordre, peut-être par la faute ou à cause « de l'ambition et du zèle indiscret de quelques-uns de « ses membres, se trouve attaqué dans différents endroits « et diffamé auprès de plusieurs souverains, dont notre « Père Ignace, de bienheureuse mémoire, nous a pourtant « recommandé de conserver la bienveillance et l'affection « pour être plus agréables à Dieu ; et que d'ailleurs la « bonne odeur de Jésus-Christ est nécessaire pour pro« duire des fruits, la Congrégation a pensé qu'il fallait « s'abstenir de toute apparence de mal, et prévenir, au« tant qu'il était possible, les plaintes même fondées sur « de faux soupçons. En conséquence, par le présent dé« cret, elle défend à tous Religieux, sous les peines les

« plus rigoureuses, de se mêler en aucune manière des « affaires publiques, lors même qu'ils y seraient invités « et engagés par quelque raison, et de ne s'écarter de « l'Institut de la Société ni par prières ni par sollicita- « tions; et en outre elle a recommandé aux Pères défi- « niteurs de régler avec soin et de prescrire les moyens « les plus propres à remédier à ces abus dans les cas né- « cessaires. »

« Nous avons observé avec la douleur la plus amère que ces remèdes, et beaucoup d'autres employés dans la suite, n'ont eu ni assez d'efficacité ni assez de force pour détruire et dissiper les troubles, les accusations et les plaintes formées contre cette Société, et que nos autres prédécesseurs, Urbain VIII, Clément IX, X, XI et XII, Alexandre VII et VIII, Innocent X, XI, XII et XIII et Benoît XIV se sont vainement efforcés de rendre à l'Église la tranquillité désirée, par plusieurs constitutions soit relatives aux affaires séculières dont la Société ne devait s'occuper ni hors les Missions ni à leur occasion, soit à l'égard des dissensions graves et des querelles vivement excitées par ses membres, non sans entraîner la perte des âmes et au grand scandale des peuples, contre les ordinaires des lieux, les Ordres religieux, les lieux consacrés à la piété, et les communautés de toute espèce en Europe, en Asie et en Amérique; soit au sujet de l'interprétation et de la pratique de certaines cérémonies païennes tolérées et admises dans plusieurs endroits, en omettant celles qui sont approuvées par l'Église universelle; soit sur l'usage et l'interprétation de ces maximes que le Saint-Siége a justement proscrites comme scandaleuses et évidemment nuisibles aux bonnes mœurs; soit enfin sur d'autres objets de la plus grande importance et absolument nécessaires pour conserver aux dogmes de la Religion chrétienne leur pureté et leur intégrité, et qui ont donné lieu dans ce siècle et dans les

précédents à des abus et à des maux considérables, tels que des troubles et des séditions dans plusieurs États catholiques, et même des persécutions contre l'Église dans quelques provinces de l'Asie et de l'Europe. Tous nos prédécesseurs en ont été vivement affligés, et, entre autres, le Pape Innocent XI, de pieuse mémoire, que la nécessité contraignit de défendre à la Société de donner l'habit à des Novices; Innocent XIII, qui fut obligé de la menacer de la même peine, et enfin Benoît XIV, de récente mémoire, qui ordonna une visite des maisons et des colléges situés dans les États de notre très cher fils en Jésus-Christ le Roi très fidèle de Portugal et des Algarves. Mais le Saint-Siége n'a retiré dans la suite aucune consolation, ni la Société aucun secours, ni la Chrétienté aucun avantage des dernières lettres apostoliques de Clément XIII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur immédiat, qui lui avaient été extorquées (1) (suivant l'expression dont Grégoire X, notre prédécesseur, s'est servi dans le Concile œcuménique de Lyon, cité ci-dessus) plutôt qu'obtenues de lui, et dans lesquelles il loue infiniment et approuve de nouveau l'Institut de la Société de Jésus.

« Après tant d'orages, de secousses et de si horribles tempêtes, les vrais fidèles espéraient de voir luire enfin ce jour qui devait ramener le calme et une paix profonde. Mais, sous le pontificat du même Clément XIII, notre prédécesseur, les temps devinrent encore plus difficiles et plus orageux. En effet, les clameurs et les plaintes contre la Société augmentant de jour en jour, on vit s'élever, dans quelques endroits, des troubles, des dissensions, des séditions très dangereuses, et même des

(1) Cette accusation de faiblesse adressée à la mémoire de Clément XIII par Ganganelli, se laissant dans le même moment arracher un bref de destruction, a quelque chose de si étrange que nous n'osons pas nous y arrêter plus longtemps, ni en faire ressortir l'odieux.

scandales qui, ayant brisé et totalement anéanti le lien de la charité chrétienne, allumèrent dans le cœur des fidèles l'esprit de parti, les haines et les inimitiés. Le danger s'accrut au point que ceux même dont la piété et la bienfaisance héréditaires envers la Société sont avantageusement connues de toutes les nations, c'est à dire nos très chers fils en Jésus-Christ les Rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, furent contraints de renvoyer et de bannir de leurs Royaumes, États et provinces, tous les religieux de cet Ordre, persuadés que ce moyen extrême était le seul remède à tant de maux, et le seul qu'il fallût employer pour empêcher les Chrétiens de s'insulter, de se provoquer mutuellement, et de se déchirer dans le sein même de l'Église, leur mère.

« Mais ces mêmes Rois, nos très chers fils en Jésus-Christ, pensèrent que ce remède ne pouvait avoir un effet durable ni suffire pour rétablir la tranquillité dans l'univers chrétien, si la Société elle-même n'était pas entièrement supprimée et abolie. En conséquence, ils firent connaître au même Clément XIII, notre prédécesseur, leurs désirs et volonté, et lui demandèrent d'une commune voix, avec l'autorité qu'ils avaient, et à laquelle ils joignirent leurs prières et leurs instances, d'assurer par ce moyen efficace la tranquillité perpétuelle de leurs sujets et le bien général de l'Église de Jésus-Christ. Mais la mort inattendue de ce Souverain Pontife arrêta le cours et empêcha la conclusion de cette affaire. A peine avons-nous été élevé par la miséricorde de Dieu à la Chaire de saint Pierre, qu'on nous a fait les mêmes prières, les mêmes demandes et les mêmes instances, auxquelles un grand nombre d'Évêques et d'autres personnages illustres par leur dignité, leur science et leur religion, ont joint leurs sollicitations et leur avis.

« Mais, voulant embrasser le parti le plus sûr dans une

affaire si grave et si importante, nous avons cru avoir besoin d'un long espace de temps, non seulement pour faire les plus exactes recherches, le plus sérieux examen, et pour délibérer ensuite avec toute la prudence nécessaire, mais aussi afin d'obtenir du Père des lumières son secours et son assistance particulière par nos gémissements et nos prières continuelles, après avoir eu soin de nous faire seconder auprès de Dieu par celles des fidèles, ainsi que par leurs bonnes œuvres. Nous avons jugé à propos surtout d'examiner sur quel fondement était appuyée cette opinion si répandue que l'Institut des clercs de la Société de Jésus eût été approuvé et confirmé d'une manière solennelle par le Concile de Trente, et nous avons reconnu qu'on n'y avait fait mention de cet Ordre que pour l'excepter du décret général par lequel il fut arrêté, relativement aux autres Ordres religieux, qu'après le temps de noviciat, les novices seraient admis, s'ils en étaient jugés dignes, à la profession, ou renvoyés de la Société. C'est pourquoi le même Concile (*Session* 25, chap. XVI, *de Regular.*) déclara qu'il ne voulait rien innover, ni empêcher ces Religieux de servir Dieu et l'Église selon leur pieux Institut approuvé par le Saint-Siége.

« Après donc avoir usé de tant de moyens si nécessaires, aidé, comme nous osons le croire, de la présence et de l'inspiration du Saint-Esprit; forcé d'ailleurs par le devoir de notre place, qui nous oblige essentiellement de procurer, de maintenir et d'affermir de tout notre pouvoir le repos et la tranquillité du peuple chrétien, et d'extirper entièrement ce qui pourrait lui causer le moindre dommage; en outre, ayant reconnu que la Société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants et ces avantages considérables pour lesquels elle a été instituée, approuvée par tant de Papes, nos prédécesseurs, et munie de très beaux priviléges, et qu'il était presque et tout à fait impossible que l'Église jouît d'une

paix véritable et solide tant que cet Ordre subsisterait; engagé par des raisons aussi puissantes, et pressé par d'autres motifs que les lois de la prudence et la sage administration de l'Église universelle nous suggèrent, et que nous conservons au fond de notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et particulièrement sur celles que Grégoire X, notre prédécesseur, nous a laissées dans le Concile général de Lyon, puisqu'il s'agit de même actuellement d'une Société comprise dans le nombre des Ordres mendiants, tant par son Institut que par ses priviléges; après un mûr examen, de notre certaine science, et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous supprimons et nous abolissons la Société de Jésus; nous anéantissons et nous abrogeons tous et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, colléges, retraites, hospices et tous autres lieux qui lui appartiennent de quelque manière que ce soit, et en quelque province, royaume ou états qu'ils soient situés; tous ses statuts, coutumes, usages, décrets, constitutions, même confirmés par serment et par l'approbation du Saint-Siége ou autrement; ainsi que tous et chacun des priviléges et indults, tant généraux que particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée comme pleinement et suffisamment exprimée par ces présentes lettres, de même que s'ils étaient insérés mot à mot, nonobstant toute formule ou clause qui y serait contraire, et quels que soient les décrets ou autres obligations sur lesquels ils sont appuyés. C'est pourquoi nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du Général, des Provinciaux, des Visiteurs et autres supérieurs de cette Société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette même autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux, selon les cas et les personnes, dans la forme et aux conditions que

nous expliquerons ci-après; défendant, comme nous le défendons par ces présentes, de recevoir désormais qui que ce soit dans cette Société, d'y admettre personne au noviciat et de faire prendre l'habit. Nous défendons également d'admettre en aucune manière ceux qui ont été ci-devant reçus à prononcer des vœux ou simples ou solennels, sous peine de nullité de leur admission ou profession, et sous d'autres peines à notre volonté. De plus, nous voulons, ordonnons et enjoignons que ceux qui sont actuellement novices soient tout de suite, sur-le-champ, immédiatement et réellement renvoyés; et nous défendons que ceux qui n'ont fait que des vœux simples et qui n'ont encore été initiés dans aucun Ordre sacré, puissent y être promus, ou sous le titre et le prétexte de leur profession, ou en vertu des priviléges accordés à la Société contre les décrets du Concile de Trente.

« Mais, comme le but que nous nous proposons et auquel nous brûlons d'atteindre est de veiller au bien général de l'Église et à la tranquillité des peuples, et en même temps d'apporter des secours et de la consolation à chacun des membres de cette Société, dont nous chérissons tendrement dans le Seigneur tous les individus, afin qu'étant délivrés de toutes les contestations, disputes et chagrins auxquels ils ont été en proie jusqu'à ce jour, ils cultivent avec plus de fruit la vigne du Seigneur, et travaillent avec plus de succès au salut des âmes; nous statuons et ordonnons que les membres de cette Société qui n'ont fait que des vœux simples et qui ne sont point encore initiés dans les Ordres sacrés, sortiront tous, déliés de ces mêmes vœux, de leurs maisons et colléges pour embrasser l'état que chacun d'eux jugera être le plus conforme à sa vocation, à ses forces et à sa conscience, dans l'espace de temps qui sera fixé par les ordinaires des lieux, et reconnu suffisant pour qu'ils puissent

se procurer un emploi ou une charge, ou trouver quelque bienfaiteur qui les reçoive, sans l'étendre cependant au-delà d'un an à compter de la date de ces présentes, ainsi qu'en vertu des priviléges de la Société ils pouvaient en être exclus sans autre cause que celle que dictaient aux supérieurs la prudence et les circonstances, sans qu'on ait fait auparavant aucune citation, dressé aucun acte, observé aucun ordre judiciaire.

« Quant à ceux qui sont élevés aux Ordres sacrés, nous leur permettons, ou de quitter leurs maisons et colléges, et d'entrer dans quelque Ordre religieux approuvé par le Saint-Siége, dans lequel ils devront remplir le temps d'épreuve prescrit par le Concile de Trente, s'ils ne sont liés à la Société que par des vœux simples, et s'ils ont fait des vœux solennels, le temps de cette épreuve ne sera que de six mois, en vertu de la dispense que nous leur accordons à cet effet; ou bien de rester dans le siècle comme prêtres et clercs séculiers, entièrement soumis à l'autorité et à la juridiction des ordinaires des lieux où ils fixeront leur domicile; ordonnons en outre qu'il sera assigné à ceux qui resteront ainsi dans le siècle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'ailleurs, une pension convenable sur les revenus de la maison ou du collége où ils demeuraient, eu égard cependant aux revenus de ces maisons et aux charges qui leur sont attachées.

« Mais les Profès déjà admis aux Ordres sacrés, et qui, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par le défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se procurer une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à propos de quitter les maisons ou colléges de la Société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer, à condition qu'ils ne conserveront aucune administration dans

ces maisons ou colléges; qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers, et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux. Nous leur défendons expressément de remplacer les sujets qui manqueront, d'acquérir dans la suite aucune maison ou aucun lieu, conformément aux décrets du Concile de Lyon, et d'aliéner les maisons, les biens et les lieux qu'ils possèdent actuellement. Ils pourront néanmoins se rassembler dans une seule ou dans plusieurs maisons, eu égard au nombre des sujets restants, de manière que les maisons qui seront évacuées puissent être converties à de pieux usages, suivant ce qui paraîtra plus conforme, en temps et lieux, aux saints Canons et à la volonté des fondateurs, et plus utile à l'accroissement de la Religion, au salut des âmes et à l'utilité publique. Cependant, il sera désigné un personnage du Clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la Société étant totalement supprimé et aboli.

« Nous déclarons être également compris dans cette suppression générale de l'Ordre tous ceux qui se trouvent déjà expulsés de quelque pays que ce soit, et nous voulons en conséquence que ces Jésuites bannis, quand même ils seraient élevés aux Ordres sacrés, s'ils ne sont point encore entrés dans un autre Ordre religieux, n'aient, dès ce moment, d'autre état que celui de Clercs et de Prêtres séculiers, et soient entièrement soumis aux ordinaires des lieux.

« Si ces mêmes ordinaires reconnaissent dans ceux qui, en vertu du présent Bref, ont passé de l'Institut de la Société de Jésus à l'état de Prêtres séculiers, cette science et cette intégrité de mœurs si nécessaires, ils pourront leur accorder ou refuser, à leur gré, la permission de confesser les fidèles et de prêcher devant le peuple; et, sans cette autorisation obtenue par écrit, aucun

d'eux ne pourra exercer ces fonctions. Cependant les Évêques ou les Ordinaires des lieux n'accorderont jamais ces pouvoirs, relativement aux étrangers, à ceux qui vivront dans les maisons ou colléges ci-devant appartenants à la Société, et en conséquence nous leur défendons de prêcher et d'administrer aux étrangers le sacrement de pénitence, ainsi que Grégoire X, notre prédécesseur, le défendit dans le Concile général cité ci-dessus. Nous chargeons expressément la conscience des Évêques de veiller à l'exécution de toutes ces choses, leur recommandant de songer sans cesse au compte rigoureux qu'ils rendront un jour à Dieu des brebis confiées à leurs soins, et au jugement terrible dont le Souverain Juge des vivants et des morts menace ceux qui gouvernent les autres.

« En outre, si parmi ceux qui étaient membres de la Société il s'en trouvait quelques-uns qui fussent chargés de l'instruction de la jeunesse ou qui exerçassent les fonctions de professeurs dans plusieurs colléges ou écoles, nous voulons qu'absolument déchus de toute direction, administration ou autorité, on ne leur permette de continuer ces fonctions qu'autant qu'on aura lieu de bien espérer de leurs travaux, et qu'ils paraîtront éloignés de toutes ces discussions et de ces points de doctrine dont le relâchement et la futilité n'occasionnent et n'engendrent ordinairement que des inconvénients et de funestes contestations; et nous ordonnons que ces fonctions soient à jamais interdites à ceux qui ne s'efforceraient pas de conserver la paix dans les écoles et la tranquillité publique, et qu'ils en soient même privés, s'ils en étaient actuellement chargés.

« Quant aux Missions, que nous voulons être également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société, nous nous réservons de prendre à cet égard les mesures propres à pro-

curer le plus facilement et le plus sûrement la conversion des infidèles et la cessation de toute dispute.

« Or, après avoir cassé et abrogé entièrement, comme ci-dessus, tous les priviléges et statuts de cet Ordre, nous déclarons tous ses membres, dès qu'ils seront sortis des maisons et colléges, et qu'ils auront embrassé l'état de clercs séculiers, propres et habiles à obtenir, conformément aux décrets des saints Canons et Constitutions apostoliques, toutes sortes de bénéfices ou simples ou à charge d'âmes, offices, dignités, personnats et autres dont ils étaient absolument exclus, tandis qu'ils étaient dans la Société, par le Bref de Grégoire XIII du 10 septembre 1584, qui commence par ces mots : *Satis superque*. Nous leur permettons encore de recevoir rétribution pour célébrer la messe, ce qui leur était aussi défendu, et de jouir de toutes ces grâces et faveurs, dont ils auraient toujours été privés comme clercs réguliers de la Société de Jésus. Nous abrogeons pareillement toutes les permissions qu'ils avaient obtenues du Général et des autres Supérieurs, en vertu des priviléges accordés par les Souverains Pontifes, comme celle de lire les livres des hérétiques et autres prohibés et condamnés par le Saint-Siége ; de ne point observer les jours de jeûne : ou de ne point user des aliments d'abstinence en ces mêmes jours ; d'avancer ou de retarder les heures prescrites pour réciter le bréviaire, et toute autre de cette nature, dont nous leur défendons de faire usage dans la suite, sous les peines les plus sévères, notre intention étant qu'à l'exemple des prêtres séculiers, leur manière de vivre soit conforme aux règles du droit commun.

« Nous défendons qu'après la publication de ce Bref, qui que ce soit ose en suspendre l'exécution, même sous couleur, titre ou prétexte de quelque demande, appel, recours, déclaration ou consultation de doutes qui pour-



raient s'élever, ou sous quelque autre prétexte prévu ou imprévu; car nous voulons que la suppression et la cassation de toute la Société, ainsi que de tous ses officiers, aient dès ce moment et immédiatement leur plein et entier effet, dans la forme et de la manière que nous avons prescrites ci-dessus, sous peine d'excommunication majeure encourue par le seul fait, et réservée à nous et aux Papes, nos successeurs, contre quiconque oserait apporter le moindre obstacle, empêchement ou délai à l'exécution du présent Bref.

« Nous mandons en outre, et nous défendons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des ecclésiastiques réguliers et séculiers, quels que soient leur grade, dignité, qualité et condition, et notamment à ceux qui ont été jusqu'à présent attachés à la Société et qui en faisaient partie, de s'opposer à cette suppression, de l'attaquer, d'écrire contre elle, et même d'en parler, ainsi que de ses causes et motifs, de l'Institut, des règles, des constitutions, de la discipline de la Société détruite, ou de toute autre chose relative à cette affaire, sans une permission expresse du Souverain Pontife. Nous défendons à tous et à chacun, également sous peine d'excommunication réservée à nous et à nos successeurs, d'oser attaquer et insulter, à l'occasion de cette suppression, soit en secret, soit en public, de vive voix ou par écrit, par des disputes, injures, affronts, et par toute autre espèce de mépris, qui que ce soit et encore moins ceux qui étaient membres dudit Ordre.

« Nous exhortons tous les princes chrétiens, dont nous connaissons l'attachement et le respect pour le Saint-Siége, à employer pour la pleine et entière exécution de ce Bref leur zèle et leurs soins, la force, l'autorité et la puissance qu'ils ont reçues de Dieu, afin de défendre et de protéger la sainte Église romaine; à adhérer à tous les articles qu'il contient; à lancer et publier de sem-

blables décrets, par lesquels ils veillent sûrement à ce que l'exécution de notre présente volonté n'excite parmi les fidèles ni querelles, ni contestations, ni divisions.

« Nous exhortons enfin tous les Chrétiens, et nous les conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, notre Seigneur, de se souvenir qu'ils ont tous le même Maître, qui est dans les cieux, le même Sauveur, qui les a tous rachetés au prix de son sang, qu'ils ont tous été régénérés par la grâce du Baptême, qu'ils sont tous établis fils de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ et nourris du même pain de la parole divine et de la doctrine catholique; qu'ils ne forment tous qu'un même corps en Jésus-Christ et sont les membres les uns des autres; que, par conséquent, il est nécessaire qu'étant tous unis par le lien de la charité, ils vivent en paix avec tous les hommes; et que leur unique devoir est de s'aimer réciproquement, car celui qui aime son prochain a accompli la loi, et d'avoir en horreur les offenses, les haines, les disputes, les piéges et les autres maux que le vieil ennemi du genre humain a inventés, imaginés et suscités pour troubler l'Église de Dieu, et mettre des obstacles au bonheur éternel des Fidèles, sous le faux prétexte des opinions de l'école, souvent même sous l'apparence d'une plus grande perfection chrétienne; que tous enfin s'efforcent d'acquérir la véritable sagesse dont saint Jacques a parlé (chap. III, Ép. can. V, 13) : « Y a-t-il ici parmi « vous quelque homme sage et docte? que par sa sainte « conversation il montre ses bonnes œuvres avec une « sagesse pleine de douceur. Si vous êtes animés d'un « zèle amer, et si l'esprit de discorde règne en vos cœurs, « ne vous enorgueillissez pas par une gloire contraire à « la vérité. Car ce n'est point là la sagesse qui descend « du Ciel; mais c'est une sagesse terrestre, sensuelle et « diabolique. En effet, où se trouvent l'envie et l'animo- « sité, là sont aussi le trouble et toutes sortes de mau-

« vaises actions. Au lieu que la sagesse qui vient d'en « haut est d'abord chaste, ensuite paisible, modeste, « détachée de son propre sens, unie avec les bons, pleine « de miséricorde et de bonnes œuvres. Elle n'est ni dis- « simulée ni envieuse. Or, ceux qui aiment la paix sè- « ment dans la paix les fruits de la justice. »

« Quand même les Supérieurs et autres Religieux de cet Ordre, ainsi que tous ceux qui auraient intérêt ou qui prétendraient en avoir, de quelque manière que ce fût, dans ce qui a été statué ci-dessus, ne consentiraient point au présent Bref, et n'auraient été appelés ni entendus, nous voulons qu'il ne puisse jamais être attaqué, infirmé et invalidé pour cause de subreption, obreption, nullité ou invalidité, défaut d'intention de notre part, ou tout autre motif, quelque grand qu'il puisse être, non prévu et essentiel, ni pour avoir omis des formalités et autres choses qui auraient dû être observées dans les dispositions précédentes ou dans quelques-unes d'icelles, ni pour tout autre point capital résultant du droit ou de quelque coutume, même contenu dans le corps de droit, sous le prétexte d'une énorme, très énorme et entière lésion, ni enfin pour tous autres prétextes, raisons ou causes, quelque justes, raisonnables et privilégiés qu'ils puissent être, même tels qu'ils auraient dû être nécessairement exprimés pour la validité des réglements ci-dessus. Nous défendons qu'il soit jamais rétracté, discuté ou porté en justice, ou qu'on se pourvoie contre lui par voie de restitution en entier, de discussion, de réduction, par les voies et termes de droit, ou par quelque autre moyen à obtenir de droit, de fait, de grâce ou de justice, de quelque manière qu'il eût été accordé et obtenu pour s'en servir, tant en justice qu'autrement. Mais nous voulons expressément que la présente constitution soit dès ce moment et à perpétuité valide, stable et efficace; qu'elle ait son plein et entier effet, et qu'elle soit inviola-

blement observée par tous et chacun de ceux à qui il appartient et appartiendra dans la suite, de quelque manière que ce soit. »

Plein de respect pour l'autorité pontificale, nous ne jugeons point un acte émané de la Chaire apostolique. Elle possède évidemment le droit de supprimer ce qu'elle-même a établi. Nous ne discuterons pas sur le plus ou le moins d'opportunité de la mesure, pas même sur les injustices de parti pris qui n'abondent que trop dans les diverses phases du récit. Cette appréciation doit ressortir des entrailles de l'histoire. Nous ne dirons pas que le successeur des Apôtres, en résumant ce procès, qui a duré deux cent trente-trois ans, entre la Société de Jésus et les passions déchaînées contre elle, essaie, à force d'habiletés de langage, de donner le change aux adversaires des Jésuites en rapportant leurs accusations sans daigner les sanctionner. Nous n'examinerons même pas si la suppression prononcée est un châtiment infligé aux Jésuites ou un grand sacrifice fait à l'espoir de la paix. Cette paix était chimérique, Clément XIV ne l'ignorait pas ; mais il se persuadait que tant de concessions mettraient ses derniers jours à l'abri des violences, et il frappa d'ostracisme la Société de Jésus.

Il l'avait condamnée à mort pour être Pape ; il l'avait livrée, il s'était livré lui-même à ceux qui poursuivaient la destruction de l'Institut, afin d'arriver plus vite à l'anéantissement du Catholicisme. La promulgation du bref *Dominus ac Redemptor* fut accueillie avec des transports d'allégresse par tous les ennemis de l'Église. Ils saluèrent cet acte comme l'ère de la régénération promise à de coupables espérances. La gloire de tous les Pontifes passés s'éclipsa devant celle de Ganganelli ; ils le déclarèrent immortel et adoré parcequ'il servait leur vengeance ; ils se prosternèrent en idée à ses pieds, et depuis ce jour Clément XIV fut accepté par eux comme le

modèle à proposer à tous les Vicaires de Jésus-Christ. Le cœur et la tête des fanatiques d'incrédulité ou de philosophisme sont ainsi faits. De toutes les lois, de toutes les bulles rendues par les successeurs des Apôtres, ils ne reconnaissent, ils ne célèbrent que le bref de la destruction. Ce fétichisme si logiquement exclusif n'a pas disparu avec la première génération ; il se transmet aux générations suivantes comme un héritage, et l'abbé Vincent Gioberti, le continuateur des enthousiastes de 1773, l'écrivain dont les révolutionnaires d'Italie proclament le nom avec une béate tendresse, parcequ'il s'est constitué le flatteur en titre de leur vanité, a pu dire en 1845 (1) : « Quiconque vénère le Siége romain et lui porte dans son cœur ce respect que les Jésuites professent seulement en paroles, doit croire que le décret de Ganganelli fut juste et opportun, et que les accusations qui le provoquèrent furent vraies et fondées. »

Cette justice et cette opportunité que Gioberti, après ses maîtres dans l'art de tromper les nations, essaie d'imposer comme un article de foi, viennent enfin d'être mises à nu. Les adversaires de l'Église n'eurent jamais de louanges que pour le mal ; leur joie blessa au cœur le Souverain Pontife. Si elle lui fut amère, que la tristesse chrétienne du Sacré Collége et de l'Épiscopat dut lui paraître accablante ! Le bref avait été envoyé à Paris ; Clément XIV écrivit à Christophe de Beaumont pour en solliciter l'acceptation. L'Archevêque de Paris, que les menaces n'intimidaient pas, et qui portait toujours la tête plus haut que l'orage, lui répondit le 24 avril 1774 :

« Ce bref n'est autre chose qu'un jugement personnel et particulier. Entre plusieurs choses que notre Clergé de France y remarque, d'abord il est singulièrement frappé de l'expression odieuse et peu mesurée employée

(1) *Proleg. del primato*, p. 124 (édition de 1846. Lugano).

à caractériser la bulle *Pascendi munus*, etc., donnée par le saint Pape Clément XIII, dont la mémoire sera toujours glorieuse, bulle revêtue de toutes les formalités. Il est dit que cette bulle peu exacte a été extorquée plutôt qu'obtenue ; laquelle néanmoins a toute la force et toute l'autorité qu'on attribue à un Concile général, n'ayant été portée qu'après que tout le Clergé catholique et tous les Princes séculiers eussent été consultés par le Saint-Père. Le Clergé, d'un commun accord et d'une voix unanime, loua extrêmement le dessein qu'en avait conçu le Saint-Père, et en sollicita avec empressement l'exécution. Elle fut conçue et publiée avec l'approbation aussi générale que solennelle. Et n'est-ce pas en cela que consiste véritablement l'efficace, la réalité et la force d'un Concile général, plutôt, très saint Père, que dans l'union matérielle de quelques personnes qui, quoique physiquement unies, peuvent néanmoins être très éloignées l'une de l'autre dans leur manière de penser et dans leurs jugements et dans leurs vues? Quant aux Princes séculiers, s'il en est qui ne se soient pas joints aux autres pour lui donner positivement leur approbation, leur nombre est peu considérable. Aucun ne réclama contre elle, aucun ne s'y opposa, et ceux même qui avaient dessein de bannir les Jésuites souffrirent qu'on lui donnât cours dans leurs États.

« Or, venant à considérer que l'esprit de l'Église est indivisible, unique, seul et vrai, comme il est en effet, nous avons sujet de croire qu'elle ne peut se tromper d'une manière si solennelle. Et cependant elle nous induirait en erreur, nous donnant pour saint et pieux un Institut qu'on maltraitait alors si cruellement, sur lequel l'Église et par elle l'Esprit saint s'énoncent en ces propres termes : « Nous savons de science certaine qu'il respire très fort une odeur de sainteté ; » en munissant du sceau de son approbation et confirmant de nouveau

non seulement l'Institut en lui-même, qui était en butte aux traits de ses ennemis, mais encore les membres qui le composaient, les fonctions qui y étaient exercées, la doctrine qui s'y enseignait et les glorieux travaux de ses enfants, qui répandaient sur lui un lustre admirable, en dépit des efforts de la calomnie et malgré les orages des persécutions. L'Église se tromperait donc effectivement et nous tromperait nous-mêmes, voulant nous faire admettre le bref destructif de la Compagnie, ou bien en supposant qu'il va de pair, tant dans sa légitimité que dans son universalité, avec la Constitution dont nous avons parlé. Nous mettons à part, très saint Père, les personnes qu'il nous serait aisé de désigner et de nommer, tant ecclésiastiques que séculières, qui se sont égarées, et ont trempé dans cette affaire. Elles sont, à dire vrai, de caractère, de condition, de doctrine et de sentiment, pour ne rien dire de plus, si peu avantageux, que cela seul suffirait pour nous faire porter avec assurance le jugement formel et positif que ce bref, qui détruit la Compagnie de Jésus, n'est autre chose qu'un jugement isolé et particulier, pernicieux, peu honorable à la tiare et préjudiciable à la gloire de l'Église, à l'accroissement et à la conservation de la Foi orthodoxe.

« D'un autre côté, Saint-Père, il n'est pas possible que je me charge d'engager le Clergé à accepter ledit bref. Je ne serais pas écouté sur cet article, fussé-je assez malheureux pour vouloir y prêter mon ministère, que je déshonorerais. La mémoire est encore toute récente de cette assemblée générale que j'eus l'honneur de convoquer, par ordre de Sa Majesté, pour y examiner la nécessité et l'utilité des Jésuites, la pureté de leurs doctrines, etc. En me chargeant d'une pareille commission, je ferais une injure très notable à la Religion, au zèle, aux lumière et à la droiture avec laquelle ces Prélats exposèrent au Roi leur sentiment sur les mêmes points qui se

trouvent en contradiction et anéantis par ce bref de destruction. Il est vrai que, si l'on veut montrer qu'il a été nécessaire d'en venir là, colorant cette destruction du spécieux prétexte de la paix, laquelle ne pouvait subsister avec la Compagnie subsistante, ce prétexte, très saint Père, pourra tout au plus suffire pour détruire tous les corps jaloux de cette Compagnie, et la canoniser elle-même sans autre preuve; et c'est ce prétexte-là même qui nous autorise, nous, à former dudit bref un jugement très juste, mais fort désavantageux.

« Car quelle peut être cette paix qu'on nous donne pour incompatible avec cette Société? Cette réflexion a quelque chose d'effrayant, et nous ne comprendrons jamais comment un tel motif a eu la force d'induire Votre Sainteté à une démarche aussi hasardée, aussi périlleuse, aussi préjudiciable. Certainement la paix qui n'a pu se concilier avec l'existence des Jésuites est celle que Jésus-Christ appelle insidieuse, fausse et trompeuse; en un mot, celle à qui l'on donne le nom de paix et qui ne l'est pas : *Pax, pax, et non erat pax;* cette paix qu'adoptent le vice et le libertinage, la reconnaissant pour leur mère; qui ne s'allia jamais avec la vertu, qui, au contraire, fut toujours ennemie capitale de la piété. C'est exactement à cette paix que les Jésuites, dans les quatre parties du monde, ont constamment déclaré une guerre vive, animée, sanglante et poussée avec la dernière vigueur et le plus grand succès. C'est contre cette paix qu'ils ont dirigé leurs veilles, leur attention, leur vigilance, préférant des travaux pénibles à une molle et stérile oisiveté. C'est pour l'exterminer qu'ils ont sacrifié leurs talents, leurs peines, leur zèle, les ressources de l'éloquence, voulant lui fermer toutes les avenues par où elle tenterait de s'introduire, et de porter le ravage dans le sein du Christianisme, tenant les âmes sur leurs gardes pour les en affranchir; et, lorsque, par malheur,

cette fatale paix avait usurpé du terrain, et s'était emparée du cœur de quelques Chrétiens, alors ils l'allaient forcer dans ses derniers retranchements, ils l'en chassaient aux dépens de leurs sueurs, et ne craignaient point de braver les plus grands dangers, n'espérant d'autre récompense de leur zèle et de leurs saintes expéditions que la haine des libertins et la persécution des méchants.

« C'est de quoi l'on pourrait alléguer une infinité de preuves non moins éclatantes, dans une longue suite d'actions mémorables, qui n'a jamais été interrompue depuis le jour qui les vit naître jusqu'au jour fatal à l'Église qui les a vu anéantir. Ces preuves ne sont ni obscures ni même ignorées de Votre Sainteté. Si donc, je le redis encore, si cette paix qui ne pouvait subsister avec cette Compagnie, et si le rétablissement d'une telle paix a été réellement le motif de la destruction des Jésuites, les voilà couverts de gloire, ils finissent comme ont fini les Apôtres et les Martyrs ; mais les gens de bien en sont désolés, et c'est aujourd'hui une plaie bien sensible et bien douloureuse faite à la piété et à la vertu.

« La paix qui ne pouvait se concilier avec l'existence de la Société n'est pas aussi cette paix qui unit les cœurs, qui s'y entretient réciproquement, et qui prend chaque jour de nouveaux accroissements en vertu, en piété, en charité chrétienne, qui fait la gloire du Christianisme, et relève infiniment l'éclat de notre sainte Religion. Ceci ne se prouve pas, quoique la preuve en soit très facile, non par un petit nombre d'exemples que cette Société pourrait nous fournir depuis le jour de sa naissance jusqu'au jour fatal et à jamais mémorable de sa suppression, mais par une foule innombrable de faits qui attesteront que les Jésuites furent toujours et en tout temps les colonnes, les promoteurs et les infatigables défenseurs de cette solide paix. On doit se rendre à

l'évidence des faits qui portent avec eux la conviction dans tous les esprits.

« Au reste, comme je ne prétends pas faire dans cette lettre l'apologie des Jésuites, mais seulement mettre sous les yeux de Votre Sainteté quelques-unes des raisons qui, dans le cas présent, nous dispensent de lui obéir, je ne citerai ni les lieux ni les temps, étant chose très facile à Votre Sainteté de s'en assurer par elle-même et ne pouvant les ignorer.

« Outre cela, très saint Père, nous n'avons pu remarquer sans frayeur que le susdit bref destructif faisait hautement l'éloge de certaines personnes dont la conduite n'en mérita jamais de Clément XIII, de sainte mémoire ; et, loin de cela, il jugea toujours devoir les écarter et se comporter à leur égard avec la plus scrupuleuse réserve.

« Cette diversité de jugement mérite bien qu'on y fasse attention, vu qu'il ne jugeait pas même dignes de l'honneur de la pourpre ceux à qui Votre Sainteté semble souhaiter celui de la tiare. La fermeté de l'un et la connivence de l'autre ne se manifestent que trop clairement. Mais enfin on pourrait peut-être excuser la conduite du dernier, si elle ne supposait pas l'entière connaissance d'un fait qu'on ne peut tellement déguiser qu'on n'entrevoie ouvertement qu'il a dirigé la plume dans la confection du bref.

« En un mot, très saint Père, le Clergé de France étant un corps des plus savants et des plus illustres de la sainte Église, lequel n'a d'autre vue ni d'autre prétention que de la voir de jour en jour plus florissante ; ayant mûrement réfléchi que la réception du bref de Votre Sainteté ne pouvait qu'obscurcir sa propre splendeur, il n'a voulu ni ne veut consentir à une démarche qui, dans les siècles à venir, ternirait la gloire en possession de laquelle il se maintient ne l'admettant pas ; et il prétend,

par sa très juste résistance actuelle, transmettre à la postérité un témoignage éclatant de son intégrité et de son zèle pour la Foi catholique, pour la prospérité de l'Église romaine et en particulier pour l'honneur de son chef visible.

« Ce sont là, très saint Père, quelques-unes des raisons qui nous déterminent, moi et tout le Clergé de ce royaume, à ne jamais permettre la publication d'un tel bref, et à déclarer sur cela à Votre Sainteté, comme je le fais par la présente lettre, que telles sont nos dispositions et celles de tout le Clergé, qui d'ailleurs ne cessera jamais de prier avec moi le Seigneur pour la sacrée personne de Votre Béatitude, adressant nos très humbles supplications au divin Père des lumières, afin qu'il daigne les répandre abondamment sur Votre Sainteté, et qu'elles lui découvrent la vérité dont on a obscurci l'éclat. »

L'Église de France, par l'organe de son plus illustre Pontife, refusait de s'associer à la destruction de la Compagnie de Jésus. Elle donnait ainsi au Pape un témoignage de sa Foi et de sa respectueuse fermeté. Peu d'années après, quand Clément XIV fut descendu dans la tombe, il trouva parmi les membres du Sacré Collége des juges qui, à leur tour, se prononcèrent contre lui. Pie VI avait, en 1775, demandé aux Cardinaux leur avis au sujet de l'Institut détruit. Antonelli, l'un des plus savants et des plus pieux (1), osa écrire ces lignes, foudroyante accusation que de douloureux regrets, que l'im-

(1) Le cardinal Léonard Antonelli était neveu du cardinal Nicolas Antonelli, secrétaire des brefs sous Clément XIII. Léonard, préfet de la Propagande et doyen du Sacré Collége, partagea avec Consalvi la confiance de Pie VII. Il l'accompagna à Paris en 1804, et il fut emprisonné dans les dernières années du règne de Napoléon. Antonelli était une des lumières de l'Eglise. On a de lui une lettre aux évêques d'Irlande ; son contenu prouve qu'il n'était pas aussi intolérant que cherchent à le représenter les biographes modernes.

minence des périls courus par l'Église inspirèrent, et dont l'histoire, plus calme, accepte les sévérités. Le Cardinal romain et l'Archevêque français furent taxés d'exagération par leurs contemporains. En présence des documents que nous avons évoqués, cette exagération elle-même n'est plus qu'un hommage rendu à la vérité.

Antonelli s'exprime ainsi : « On n'examine pas s'il a été permis ou non de souscrire un tel bref. Le monde impartial convient de l'injustice de cet acte. Il faudrait être ou bien aveugle, ou porter une haine mortelle aux Jésuites pour ne pas s'en apercevoir. Dans le jugement qu'on a rendu contre eux, quelle règle y a-t-on observée ? Les a-t-on entendus ? Leur a-t-on permis de produire leur défense ? Une telle manière d'agir prouve qu'on a craint d'évoquer des innocents. L'odieux de pareilles condamnations, en couvrant les juges d'infamie, fait honte au Saint-Siége même, si le Saint-Siége, en anéantissant un jugement si inique, ne répare son honneur.

« En vain les ennemis des Jésuites nous prônent-ils des miracles pour canoniser le bref avec son auteur (1);

(1) Il est très vrai que les Jansénistes et les Philosophes annoncèrent que des miracles se faisaient par l'intercession de Ganganelli, et qu'ils parlèrent même de le béatifier. Cette protection, accordée à un Pape par les incrédules et par les sectaires, ne devait pas recommander sa mémoire auprès du Saint-Siége ; mais Clément XIV n'a jamais mérité cet excès d'indignité. Il s'est trouvé dans une position inextricable, entre deux partis également animés ; il a favorisé l'un au détriment de l'autre. A son tribunal, et malgré lui, l'impiété l'a emporté sur le zèle; il a donc dû aussitôt devenir, pour les Encyclopédistes, un grand citoyen. Il flétrissait, il proscrivait les Jésuites, sans examen, sans avoir entendu leur défense : on en fit un Pape modèle de fausse tolérance et d'humanité. Les Catholiques exaltés s'irritèrent de se voir abandonnés. Ganganelli semblait prendre en dédain leurs réclamations; eux, ne tenant pas assez compte de la situation, adressèrent à ce Pontife des reproches pleins d'amertume. On le calomnia dans les deux camps : ici, en lui accordant des vertus chimériques ; là, en faisant servir son esprit de

la question est si l'abolition reste valide ou non. Pour moi, je prononce, sans crainte de me tromper, que le bref qui la détruit est nul, non valide et inique, et que, en conséquence, la Compagnie de Jésus n'est pas détruite. Ce que j'avance ici est appuyé sur quantité de preuves dont je me contente d'alléguer une partie.

« Votre Sainteté le sait aussi bien que messeigneurs les Cardinaux, et la chose n'est que trop éclatante, au grand scandale du monde. Clément XIV a offert de lui-même et promis aux ennemis des Jésuites ce bref d'abolition tandis qu'il n'était encore que personne privée, et avant qu'il ait pu avoir toutes les connaissances qui regardent cette grande affaire. Depuis, étant Pape, il ne lui a jamais agréé de donner à ce bref une forme authentique et telle que les canons la requièrent.

« Une faction d'hommes actuellement en dissension avec Rome, et dont tout le but était de troubler et de renverser l'Église de Jésus-Christ, a négocié la signature de ce bref, et l'a enfin extorquée d'un homme déjà trop lié par ses promesses pour oser se dédire et se refuser à une telle injustice.

« Dans cet infâme trafic, on a fait au chef de l'Église une violence ouverte; on l'a flatté par de fausses promesses et intimidé par de honteuses menaces.

« On ne découvre dans ce bref nulle marque d'au-

passeport à des paroles odieuses ou cruelles. Les uns ont vu dans Ganganelli le plus indulgent et le plus aimable des vicaires de Jésus-Christ ; les autres, un criminel que son ambition avait perdu, et que ses moqueuses railleries ont déshonoré. Son caractère, ses mesures administratives, sa facilité à détruire l'ancienne hiérarchie monastique, ont permis au roman de le déifier; les mêmes raisons le firent trop rabaisser par les vrais Catholiques. Clément XIV ne fut ni un saint ni un coupable, mais un homme faible, qui, pour parvenir au pontificat suprême, s'appuya sur des moyens trop humains et qui fut trahi par eux. La faute de Ganganelli est dans son élection ; il l'expia sur le trône.

thenticité ; il est destitué de toutes les formalités canoniques indispensablement requises dans toute sentence définitive. Ajoutez qu'il n'est adressé à personne, quoiqu'on le donne pour une lettre en forme de bref. Il est à croire que ce rusé Pape a oublié à dessein toutes les formalités, pour que son bref, qu'il n'a souscrit que malgré lui, parût nul à chacun,

« Dans le jugement définitif et l'exécution du bref, on n'a observé aucune loi, ni divine, ni ecclésiastique, ni civile ; au contraire, on y viole les lois les plus sacrées que le Souverain Pontife jure d'observer.

« Les fondements sur lesquels le bref s'appuie ne sont autre chose que des accusations faciles à détruire, de honteuses calomnies, de fausses imputations.

« Le bref se contredit : ici il affirme ce qu'il nie ailleurs; ici il accorde ce qu'il refuse peu après.

« Quant aux vœux, tant solennels que simples, Clément XIV s'attribue, d'un côté, un pouvoir tel qu'aucun Pape ne s'est jamais attribué ; d'un autre côté, par des expressions ambiguës et indécises, il laisse des doutes et des anxiétés sur des points qui devraient être le plus clairement déterminés.

« Si l'on considère les motifs de destruction que le bref allègue, en en faisant l'application aux autres Ordres religieux, quel Ordre, sous les mêmes prétextes, n'aurait pas à craindre une semblable dissolution ? On peut donc le regarder comme un bref tout préparé pour la destruction générale de tous les Ordres religieux.

« Il contredit et annule, autant qu'il peut, beaucoup de bulles et de constitutions du Saint-Siége, reçues et reconnues par toute l'Église, sans en donner le motif. Une si téméraire condamnation des décisions de tant de Pontifes prédécesseurs de Ganganelli peut-elle être supportée par le Saint-Siége ?

« Ce bref a causé un scandale si grand et si général

dans l'Église qu'il n'y a guère que les impies, les hérétiques, les mauvais Catholiques et les libertins qui en aient triomphé.

« Ces raisons suffisent pour prouver que ce bref est nul et de nulle valeur, et par conséquent que la prétendue suppression des Jésuites est injuste et n'a produit nul effet. La Compagnie de Jésus subsistant donc encore, le Siége apostolique, pour la faire paraître de nouveau sur la terre, n'a qu'à le vouloir et parler : aussi je suis dans la persuasion que Votre Sainteté le fera, car je raisonne ainsi :

« Une Société dont les membres tendent à une même fin, qui n'est autre que la gloire de Dieu, qui, pour y arriver, se servent des moyens qu'emploie la Compagnie, qui se conforment aux règles prescrites par l'Institut, qui s'entretiennent dans l'esprit de la Compagnie, une telle Société, quels que soient son nom, son habit, est très nécessaire à l'Église dans ce siècle de la plus affreuse dépravation. Une telle Société n'eût-elle jamais existé, il faudrait l'établir aujourd'hui. L'Église, attaquée au seizième siècle par des ennemis furieux, s'est louée des grands services qu'elle a tirés de la Compagnie fondée par saint Ignace. A la vue de la défection du dix-huitième siècle, l'Église voudra-t-elle se priver des services que cette même Compagnie est encore en état de lui rendre? Le Saint-Siége eut-il jamais plus besoin de généreux défenseurs que dans ce dernier temps, où l'impiété et l'irréligion font les derniers efforts pour en ébranler les fondements? Ces secours, combinés par une Société entière, sont d'autant plus nécessaires que des particuliers, libres de tout engagement, sans avoir été formés sous des lois telles que celles de la Compagnie, sans avoir pris son esprit, ne sont pas capables d'entreprendre et de soutenir les mêmes travaux. »

L'impression que le bref de Clément XIV produisit

dans la Catholicité est exprimée par ces deux manifestes, qui réunissent Paris et Rome dans le même sentiment. Le bref, daté du 21 juillet, aurait dû être promulgué le même jour; la cour de Vienne en retarda la publication, parcequ'elle craignait que les biens des Jésuites ne tombassent entre les mains du Clergé. Joseph II désirait prendre des mesures pour se les approprier. Ce retard favorisait les incertitudes du Pape : il aurait voulu l'éterniser ; mais Florida-Blanca ne lui en donna pas le pouvoir. Clément accordait sa confiance au Prélat Macedonio : l'Espagne le mit dans ses intérêts. De concert avec l'Ambassadeur et le P. Buontempi, on résolut de livrer un dernier assaut à la volonté chancelante du Souverain Pontife. Cet assaut fut décisif, et le 16 août 1773 le bref parut. Clément XIV avait nommé une commission pour le faire exécuter. Les Cardinaux André Corsini, Caraffa, Marefoschi, Zelada et Casali la composèrent. Alfani, Macedonio et d'autres prélats ou jurisconsultes leur furent adjoints. Les rôles avaient été distribués d'avance.

A huit heures du soir toutes les maisons des Jésuites sont investies par la garde corse et par les sbires. On notifie au Général de la Compagnie et aux Pères le Bref de suppression. Alfani et Macedonio apposent les scellés sur les papiers ainsi que sur chaque maison de l'Ordre. Laurent Ricci est transféré au Collége des Anglais; les Assistants et les Profès sont disséminés dans d'autres établissements; puis, sous les yeux des Délégués pontificaux, le pillage des églises, des sacristies et des archives de la Société s'organise. Il dura longtemps, et l'image de cette inertie en tiare accordant l'impunité à tous les scandales qui en jaillirent ne s'est jamais effacée de la mémoire des Romains. Ils racontent encore que les diamants dont la Madone du Gesù était couverte passèrent le lendemain à la maîtresse d'Alfani, et que cette femme s'en para publiquement. On avait exproprié les

Jésuites; on ne songea pas à assurer leur existence. La spoliation, entre les mains d'Alfani et de Macedonio, prit des allures tellement cyniques, l'injustice marcha si audacieusement tête levée, que le cardinal Marefoschi, que ses inimitiés permanentes envers l'Institut avaient fait nommer commissaire, se révolta contre tant de cruautés. Pour ne pas autoriser par sa présence des turpitudes de plus d'une sorte, il renonça à siéger dans cette commission.

Le 22 septembre Clément XIV fit conduire au château Saint-Ange le Général, ses Assistants, Comelli, secrétaire de l'Ordre, les PP. Leforestier, Zaccharia, Gautier et Faure. Ce dernier était l'un des plus brillants écrivains de l'Italie. On redoutait la causticité de son esprit et l'énergie de sa raison (1). Ce fut son seul crime; et les Philosophes, qui abusaient de la licence d'écrire, applaudirent à cet asservissement de la pensée.

Le Souverain Pontife avait à sa disposition les archives de la Compagnie. Les lettres les plus intimes, les correspondances de chaque Père, les papiers de l'Ordre, ses affaires, le bilan de sa fortune, tout était sous les yeux de la commission, qui se montrait implacable. On tortura par des interrogatoires captieux les prisonniers qui, tenus dans le plus complet isolement, pouvaient, obsédés

(1) L'interrogatoire du Jésuite se passa en ces termes. Le magistrat instructeur lui dit, dans son cachot : « Monsieur l'abbé, il m'est enjoint de vous annoncer que vous n'êtes ici pour aucun crime. — Je le crois bien, puisque je n'en ai pas commis. — Vous n'y êtes même pas pour certains écrits que vous avez publiés. — Je le crois bien encore, puisque, d'abord, il n'y avait pas défense d'écrire, et qu'ensuite je ne l'ai fait que pour répondre aux calomnies que l'on vomissait contre la société dont j'étais membre. — Quoi qu'il en soit, vous n'êtes ici pour rien de tout cela, mais seulement pour vous empêcher d'écrire contre le Bref. — Oh! oh! monsieur, voilà une jurisprudence nouvelle! C'est donc à dire que, si le Saint-Père avait craint que je ne volasse, il m'aurait envoyé aux galères, et, s'il avait eu peur que je n'assassinasse, il m'aurait fait pendre préventivement. »

par la crainte ou par le désespoir, se sauver en faisant d'utiles révélations. Ricci et les Jésuites enfermés dans le château Saint-Ange ne se plaignirent pas de la captivité qu'on leur infligeait. Ils déclarèrent qu'ils étaient enfants d'obéissance, et que, comme membres de la Société de Jésus ou Prêtres catholiques, ils n'avaient rien à se reprocher des accusations dont on les chargeait. On leur parla de trésors cachés dans des souterrains, de leur insoumission aux volontés du Pape ; ces vieillards, courbés sous le poids des années, secouèrent leurs chaînes en souriant tristement, et ils répondirent : « Vous avez les clefs de toutes nos affaires, de tous nos secrets ; s'il y a des trésors, vous devez nécessairement en saisir la trace. » On cherchait partout ; l'avidité d'Alfani et de Macedonio ne se lassait jamais ; la conscience troublée de Clément XIV aurait voulu justifier sa partialité en découvrant quelque trame mystérieuse. Tout fut inutile. Et néanmoins le Général de l'Institut avait fait beau jeu aux magistrats inquisiteurs.

Quelques amis de la Compagnie, deux ou trois même de ses Pères, avaient conseillé à Ricci de soustraire aux regards les papiers les plus importants de l'Ordre de Jésus. On lui offrait de les cacher en lieu sûr. Ricci déclara qu'il ne consentirait jamais à des actes qui pouvaient faire suspecter la parfaite innocence de ses Frères et la sienne propre. Il enjoignit de laisser les archives et les livres de compte à leur place ordinaire ; chacun se conforma à la prescription.

Au milieu de tous les procès-verbaux et rapports qui furent adressés soit au Pape, soit aux Cardinaux-Commissaires pour la suppression, il existe un document qui tire une certaine valeur de l'homme qui l'a rédigé et des fonctions que cet homme exerçait. Le Dominicain Thomas-Marie Mamachi, maître du Sacré Palais, fut chargé de visiter une caisse de papiers et de livres saisis chez

l'abbé Stefanucci, ex-Jésuite. Le Dominicain, dont le nom est cher à la littérature chrétienne par son *Traité des mœurs des fidèles pendant les premiers siècles de l'Église* et par d'autres ouvrages religieux, écrivit et signa de sa main un rapport sur cette visite. L'autographe est entre nos mains ; il décèle en son auteur une perspicacité inquisitoriale qui ferait honneur à plus d'un ministre de la police.

Le P. Stefanucci appartenait à une famille romaine riche et honorée ; il avait passé par les emplois importants de son Ordre ; il était même le théologien du cardinal d'York, et voici les bases de l'accusation que dirige contre lui le maître du Sacré Palais. Les manuscrits des Jésuites contiennent des remarques sur les accusations dont la Compagnie fut l'objet ; ils discutent le cas éventuel de la suppression ; ils parlent des cours d'Espagne, de Portugal et de France, ainsi que du marquis de Pombal. Ils contiennent des prophéties relatives aux Jésuites et au futur rétablissement de l'Institut. Les livres imprimés traitent en grande partie des événements du Portugal, de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, du probabilisme et de la cause de Palafox.

De cet exposé de faits si simples le Dominicain a l'art de tirer trois chefs d'accusation contre les Jésuites. 1° Empressement à conserver de vaines prophéties, des écrits injurieux aux princes et à leurs ministres. 2° Attachement opiniâtre au jésuitisme, à des maximes que le Pape a condamnées par cela seul qu'il a supprimé l'Ordre de Jésus. 3° Persévérance dans la conviction de l'innocence de la Compagnie. Mamachi développe ces trois accusations sans songer qu'il était bien permis à un enfant de saint Ignace de défendre son Institut ou de posséder les livres qui le défendaient, lorsque, dans la bibliothèque privée de Laurent Ganganelli, on trouvait tous les ouvrages qui attaquaient la Compagnie. Ces ouvrages,

dont nous sommes le possesseur, portent encore à la première page ces mots écrits de la main même du Cordelier qui sera Clément XIV : *Ex libris fratris Laurentii Ganganelli Sancti Officii consultoris.*

Le maître du Sacré Palais ne se borne pas à ce rôle d'agent de police. Le P. Stefanucci est donc coupable ; il lui trouve des complices dans un grand nombre de personnages haut placés ; il demande qu'on les surveille. Puis, après avoir appuyé son opinion sur une lettre de saint Augustin au prêtre Sixte, blâmant la négligence qui faisait tolérer à Rome les hérétiques de ce temps, Mamachi témoigne le désir de voir prendre des précautions contre les improbateurs du Bref. « Dieu veuille, ajoute-t-il, qu'il n'y ait pas de semblables critiques à Rome, ou du moins qu'il y en ait peu et de basse ou médiocre condition. Qu'il ne s'y rencontre pas aussi des défenseurs de ces maximes que, par son Bref plein de prudence, Sa Sainteté veut voir abandonnées et rejetées par ceux même qui professaient le Jésuitisme. En n'en tenant aucun compte, ne peut-il pas naître des discordes qui troublent la tranquillité des États et de l'Église? Je n'en sais rien ; mais ce que je comprends très bien par l'histoire, c'est que souvent les petites étincelles provoquent les grands incendies. »

Mamachi n'avait trouvé que des manuscrits ou des livres inoffensifs ; on voit les conséquences qu'il déduit de son inquisition. Qu'eût-ce donc été si ses recherches l'eussent mis sur la trace d'un de ces mille complots qu'on prête si généreusement aux Jésuites? Qu'eût-il dit si les preuves de la turbulence et des richesses tant reprochées à la Compagnie de Jésus se fussent trouvées dans leurs archives, là où elles devaient nécessairement se trouver, leur existence une fois admise.

Le procès contre les Jésuites embarrassait beaucoup plus les Cardinaux instructeurs que les accusés

eux-mêmes; on résolut de le faire traîner en longueur. Ce fut alors qu'on exhuma les paroles, presque sacramentelles, mises dans la bouche de Ricci, ce fameux *Sint ut sunt, aut non sint* (1), qui n'a jamais été prononcé, mais que tous les Pères de l'Institut ont pensé, car il était la conséquence de leurs vœux et de leur vie.

Du 16 août au 15 septembre 1773, on se fatigua à chercher la trace des complots et des intrigues qu'on désirait faire surgir. On employa à ce rude service les Prélats et les légistes qui s'étaient le plus vivement prononcés contre les Jésuites; et, le 15 septembre, le cardinal André Corsini, le pensionné de Pombal; le chef de la Commission instituée pour exécuter la sentence rendue, désespère lui-même d'arriver à son but. Ce n'est plus le facteur des mauvais livres de Pagliarini; le cardinal André se transforme en geôlier; mais ses occupations ne l'empêchent pas de songer à ses intérêts, et il accuse réception de l'argent qu'il a si tristement gagné. « Bien que je sache, écrit-il à Pagliarini, que Marc Bargigli, chargé par moi de toucher ma pension de Portugal, ait répondu pleinement à votre dernière, qui m'en annonça le paiement, je ne veux pas néanmoins négliger de vous assurer moi-même de ma continuelle gratitude et de ma reconnaissance toujours présente pour les embarras que je vous cause. Si j'ai tant tardé à vous en donner une preuve sincère, ce retard tient aux nombreux travaux qui me pressent, puisque déjà, depuis

(1) C'est Caraccioli, dans son roman sur Clément XIV, qui attribue au P. Ricci ce mot devenu célèbre. Le Général des Jésuites ne l'a jamais prononcé devant le Pape Clément XIV, puisqu'il lui fut impossible de l'entretenir depuis son élévation au siége de Pierre. Ces paroles sont tombées de la bouche de Clément XIII, lorsqu'en 1761 le Cardinal de Rochechouart, ambassadeur de France à Rome, lui demandait de modifier essentiellement les Constitutions de l'Ordre. On voulait un supérieur particulier pour les Jésuites français; alors le Pape, résistant à ces innovations proposées, s'écria : « Qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient plus ! »

un mois et plus, j'ai été choisi par Sa Sainteté comme président de la sacrée Congrégation destinée à procéder à la suppression de la Compagnie de Jésus. Cette suppression est effectuée depuis le soir du 16 août passé, ainsi que votre Seigneurie en aura été déjà informée. Vu le secret inviolable, base de la susdite Congrégation, je n'ai aucune nouvelle intéressante à vous communiquer. Seulement je vous dirai qu'au milieu des devoirs qui m'assiégent, celui de faire surveiller de près par la troupe l'abbé Laurent Ricci et d'autres chefs de la Compagnie n'est pas le moindre. »

Clément XIV, dans des prévisions d'avenir, n'avait pas osé engager l'Église d'une manière trop solennelle. Il avait toujours refusé de rendre une bulle pour la dissolution de la Société de Jésus, et sa sentence parut sous forme de bref (1), comme plus facile à révoquer. Ce bref ne fut pas dénoncé aux Jésuites selon la coutume canonique; on ne l'afficha ni au Champ de Flore ni aux portes de la basilique de Saint-Pierre. L'Église gallicane refusait de l'accepter. Le Roi d'Espagne le regarda comme insuffisant. La Cour de Naples défendit de le

(1) Un bref est une lettre que le Pape écrit aux rois, princes ou magistrats, et quelquefois à de simples particuliers : on a coutume de l'expédier en papier, sur des affaires brèves, légères et succinctes. La matière des bulles est ordinairement plus importante; leur forme est plus ample; elles sont toujours écrites sur parchemin. Quand le Pape est mort, on n'expédie plus de bulles pendant la vacance du Siége. Le nouveau Pontife lui-même s'abstient de cette forme plus solennelle avant son couronnement : il ne donne alors que des brefs ou des *demi-bulles (semi-bolle* ou *mezze-bolle)*, nom dérivé du cachet en plomb qui les accompagne pendu avec une ficelle, et dont une des faces est alors sans inscription. Dans les bulles proprement dites, ce cachet représente d'un côté les têtes de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre il porte le nom du Pape régnant : mais dans les *demi-bulles*, il n'y a que l'image des apôtres. *Dizionario di erudizione storica ecclesiastica*, etc., *compilato* del cavaliere Gaetano Moroni, au mot *Bolla*, § 1 et 8, t. v, p. 277 et 281 ; au mot *Breve*, § 1, t. vi, p. 117.

promulguer sous peine de mort. Marie-Thérèse, en se réservant tous ses droits, c'est à dire en laissant Joseph II s'emparer des cinquante millions de biens possédés par les Jésuites, concourut purement et simplement aux vues du Pape pour le maintien de la tranquillité de l'Église. La Pologne résista pendant quelque temps; mais les vieux cantons suisses ne consentirent pas aussi facilement à se soumettre. L'exécution du bref leur paraissait dangereuse pour la Religion catholique. Ils en écrivirent à Clément XIV. Dans cet intervalle, les disciples de l'Institut s'étaient sécularisés par obéissance; Lucerne, Fribourg et Soleure ne permirent jamais qu'ils abandonnassent leurs colléges. Ainsi le décret pontifical ne satisfaisait ni les amitiés ni les haines catholiques; il ne fut loué que par Pombal et par les Philosophes. Le Pape eut le malheur de devenir un grand homme aux yeux des Calvinistes de Hollande et des Jansénistes d'Utrecht, qui firent frapper une médaille en son honneur. Cette flétrissure, dont ses vertus s'indignèrent, fut sensible au cœur de Ganganelli; en apprenant la joie des ennemis de la Religion il comprit toute l'étendue de son erreur, mais il s'était placé dans l'impossibilité de la réparer.

Il ne lui restait plus qu'à mourir; on tira de sa mort une dernière calomnie contre l'Ordre de Jésus. Schœll raconte (1) : « Clément XIV, dont la santé, selon la remarque de plusieurs écrivains, commença à dépérir depuis la signature du bref, mourut le 22 septembre 1774, âgé de près de soixante-neuf ans. Après l'ouverture de son corps, qui se fit devant un grand nombre de curieux, les médecins déclarèrent que la maladie à laquelle il avait succombé provenait de dispositions scorbutiques et hémorroïdales, dont il était affecté depuis longues

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 87.

années, et qui étaient devenues mortelles par un travail excessif et par la coutume qu'il avait prise de provoquer artificiellement des sueurs fortes, même dans les grandes chaleurs. Cependant les personnes formant ce qu'on appelait le parti espagnol répandirent un tas de fables pour faire croire qu'il avait été empoisonné avec de l'eau de Tofana, production imaginaire dont beaucoup d'ignorants ont parlé, et que personne n'a jamais vue ni connue. On fit circuler une quantité de pamphlets qui accusaient les Jésuites d'être les auteurs d'un crime dont l'existence ne repose sur aucun fait que l'histoire puisse admettre. »

Quelques Catholiques n'ont pas eu la loyale discrétion de l'historien protestant ; à leurs yeux Clément XIV est bien mort empoisonné. Pour établir cette hypothèse, qui devait tout naturellement se transformer en certitude, puisqu'elle servait à dépopulariser la Compagnie de Jésus, on s'appuya sur toute espèce de conjectures. On donna un rôle important à une villageoise de Valentano nommée Bernardine Renzi, pythonisse chrétienne, qui lisait dans l'avenir et qui annonça jour pour jour la mort du Souverain Pontife. De ce fait, assez peu rare dans les annales de l'Église, on tira d'étranges déductions. Bernardine prophétisait que le Saint-Siége serait bientôt vacant, et qu'elle ne tarderait pas à être arrêtée. « Ganganelli, disait-elle, me tiendra en captivité, Braschi me délivrera. » Deux Jésuites, les PP. Coltraro et Venissa, furent soupçonnés, avec son confesseur, de répandre les prédictions de cette femme. La force armée les écroua au château Saint-Ange ; Bernardine fut à son tour privée de la liberté. La plupart de ces faits se passaient avant le 21 juillet 1773. L'empoisonnement de Clément XIV eût été alors un crime utile aux Jésuites. On pourrait le comprendre tout en le réprouvant ; mais après le bref, que leur importait la vie ou la mort du Pape ? Quand des

hommes aussi habiles qu'on les suppose se décident à un assassinat, ce n'est pas pour consacrer un fait accompli qu'ils se font coupables, mais pour le prévenir. Les Jésuites n'ont pas tué Ganganelli quand son décès leur était avantageux, lorsqu'ils étaient encore debout ; est-il possible, est-il présumable qu'ils l'aient empoisonné quand leurs supérieurs languissaient dans les fers, et quand eux-mêmes, dispersés et ruinés, subissaient leur destin avec une simplicité d'enfants ?

On avait prétendu que les Philosophes et le duc de Choiseul avaient fait mourir le Dauphin, fils du roi Louis XV, et le Pape Rezzonico. C'était une calomnie et une invraisemblance. L'histoire les repousse toutes deux avec dédain, car pour croire aux grands crimes il faut de grandes preuves. Les adversaires de la Compagnie de Jésus, à quelque secte qu'ils appartiennent, n'ont pas eu cette réserve. A les entendre, à les lire dans ces documents autographes que nous venons d'évoquer, les Jésuites, vivant au milieu du monde, dans la solitude ou sur les terres vierges des Missions semblent tenir boutique de poison. Ils effaceraient par leurs crimes imaginaires toutes les Locustes de l'antiquité, et en face de tant d'imputations, on est tenté de se demander si, dans ce siècle, la mort naturelle avait été supprimée par arrêt de la philantropie nouvellement découverte. Les Jésuites possédaient le secret de tuer leurs ennemis, inévitablement ils ont dû frapper Ganganelli. On a donc affirmé sur de vagues soupçons, nés d'une haine implacable, que la mort du Pape avait offert différents symptômes d'empoisonnement, et que lui-même, dans son agonie, avait proclamé qu'il mourait victime.

Cette agonie fut, il est vrai, aussi longue que douloureuse : elle commença le jour où il s'assit sur la Chaire apostolique, elle ne se termina qu'avec son dernier soupir. Il y eut dans ce Pontife, peu fait pour la lutte, un

combat intérieur qui dévora les restes de sa vie ; combat affreux où la faiblesse était aux prises avec la justice. Il résista, il atermoya autant que les ressources de son imagination le permirent ; il espéra toujours que ce calice d'amertume, présenté par les princes de la maison de Bourbon, serait éloigné de ses lèvres ; mais à l'arrivée du comte de Florida-Blanca ses angoisses redoublèrent. L'ambassadeur espagnol fut le bourreau de l'homme ; le remords acheva le Pontife.

Le souvenir de la Compagnie Jésus, détruite par lui, l'assiégeait sans cesse. Alors son esprit, parfois lucide, mesurait le mal qu'il avait fait à l'Église, la tache qui déshonorait son nom, l'opprobre qui s'attachait à un Pape dont les ennemis de toute religion célébraient seuls les philosophiques vertus. Le contraste de la douleur des fidèles et de la joie des incrédules était pour lui une désolation. D'amères pensées le tourmentaient jour et nuit ; sa raison s'égarait, et souvent, au milieu des ténèbres, il se réveillait en sursaut croyant entendre les cloches du Gesù qui tintaient son agonie.

Dans cette occasion comme toujours, les persécutés ne furent pas les plus à plaindre. En présence de ce désespoir, il ne resta plus aux proscrits qu'à prier pour le proscripteur plus malheureux que ses victimes. Il avait dit en signant le bref : « *Questa suppressione mi darà la morte !* » Longtemps après l'avoir promulgué, on le voyait errer dans ses appartements, et s'écrier à travers les sanglots : « Grâce ! grâce ! *Compulsus feci ! compulsus feci !* » Déplorable aveu qu'un noble repentir arrachait à la démence. Le Pape était menacé de mourir fou ; mais ce n'était pas l'acqua di tofana, ce chimérique poison administré par une main invisible qui corrompait son sang, qui brûlait ses entrailles, qui faisait de son sommeil la plus cruelle des agitations. Enfin le 22 septembre 1774, la raison revint à Clément, mais la raison avec la mort.

A ce suprême moment la plénitude de son intelligence lui fut rendue. Le cardinal Malvezzi, le mauvais ange du Pontife, assistait à sa dernière heure; Dieu ne permit pas que le successeur des Apôtres expirât sans réconciliation avec le ciel. Pour arracher cette âme de Pape à l'enfer, qui, selon une de ses paroles, était devenu sa maison, et pour que la tombe ne s'ouvrît pas sans espérance sur celui qui ne cessait de répéter : « *Ô! Dio, sono dannato!* » Un miracle était nécessaire. Le miracle se fit. Saint Alphonse de Liguori était alors évêque de Santa Agata dei Goti au royaume de Naples. La Providence, qui veillait encore plus à l'honneur du Pontificat suprême qu'au salut d'un chrétien compromis par une grande faute, désigna Alphonse de Liguori comme son intermédiaire entre le ciel et Ganganelli. Au procès de la canonisation de ce saint (1) on lit de quelle manière le prodige s'opéra.

« Le vénérable serviteur de Dieu, demeurant à Arienzo, petite ville de son diocèse (c'était le 21 septembre 1774), eut une espèce d'évanouissement. Assis sur son fauteuil, il resta environ deux jours dans un doux et profond sommeil. Un des gens de service voulut l'éveiller. Son Vicaire Général, don Jean-Nicolas de Rubino, ordonna de le laisser reposer, mais de le garder à vue. S'étant enfin éveillé et ayant aussitôt donné quelques coups de sonnette, ses gens accoururent. Les voyant fort étonnés : « Qu'est-ce qu'il y a? leur dit-il. — Ce qu'il y a, répondirent-ils, voilà deux jours que vous ne parlez pas, que vous ne mangez pas, que vous ne donnez aucun signe. — Vous autres, dit le serviteur de Dieu, vous me croyiez endormi, mais il n'en était rien ; vous ne savez pas que je suis allé assister le Pape, qui est déjà mort. On ne tarda point d'apprendre que Clément XIV était

(1) *Informatio, animadversiones et responsio supra virtutibus V. S. D. Alphonsi Mariæ di Ligorio.* (Rome, 1806.)

mort le 22 septembre, à treize heures (entre huit et neuf heures du matin), c'est à dire au moment précis où le serviteur de Dieu avait agité sa sonnette. »

Tel est ce récit dont Rome, si difficile en matière de miracles et qui ne les constate qu'après les avoir mûrement examinés, accepte la responsabilité dans les actes de la canonisation d'Alphonse de Liguori. Rome l'a discuté; Rome a prononcé; cette bilocotion est un fait historique.

Liguori assistait le Pape Clément XIV à ses derniers moments, et cette intervention, dont Ganganelli seul eut connaissance, dont seul il ressentit les mystérieux effets, fit régner le calme et sans doute l'espérance dans son cœur si violemment agité. On l'avait forcé à créer *in petto* onze cardinaux imposés par les ennemis de la Société de Jésus. Malvezzi veut profiter de cette sérénité dont il n'a pas le secret. Il supplie le Pape d'achever son œuvre en confirmant les promotions qui seront nécessaires aux puissances dans le prochain Conclave. La justice était enfin descendue sur la tête du Pontife. Il avait la conscience du prodige que le ciel accomplissait en sa faveur,; il s'en montra digne en refusant d'accéder à la demande du Cardinal. « Je ne le puis ni ne le dois, répondit-il, et le Seigneur jugera mes motifs. » Malvezzi et ses complices insistaient. « Non, non, s'écria le Pape, je vais à l'Éternité, et je sais pourquoi. »

Ce refus, si extraordinaire dans un Souverain Pontife qui avait tant accordé, paraissait inexplicable. Il se fit avec un courage que semblait doubler l'approche des jugements de Dieu, et Ganganelli expira saintement comme il aurait toujours vécu s'il n'eût pas mis une heure d'ambition et un désir d'iniquité entre sa pourpre et la tiare.

A Rome, la mort n'amène jamais le jour des éloges comme dans le reste du monde. Les Égyptiens de la

ville éternelle traînent inévitablement au tribunal de leurs sarcasmes le Pape que le trépas vient de soustraire à leur respectueuse familiarité. Ils se vengent de leur adoration en poursuivant sa mémoire. Celle de Clément XIV fut insultée sans pitié ; et tandis que le cri de la malédiction romaine se confondait avec les louanges intéressées que la secte philosophique faisait entendre sur ce tombeau entr'ouvert, un Jésuite, le P. Jules de Cordara, traçait cette page de ses *Commentaires sur la suppression de la Compagnie.* « Ainsi Clément XIV finit sa vie, ainsi il termina son court pontificat. Pape, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus malheureux que méchant, Pape qui aurait été admirable s'il eût vécu dans des temps meilleurs. Car il était recommandable par plusieurs qualités insignes de l'esprit. Il avait du savoir et des vertus. On trouvait en lui une sagacité profonde, principal mérite d'un Prince, à mon avis. Quoique au faîte des honneurs, il était doué d'une sagesse vraie, d'une rare modération. Doux, affable, bon, d'un caractère toujours égal, jamais précipité dans ses conseils, ne se laissant jamais aller aux excès de zèle. De la dignité dont il était revêtu, la plus grande sur la terre, il ne paraissait prendre qu'à l'extérieur le luxe qui l'entoure et les soins du gouvernement qui y sont attachés.

« Voyant les Princes imbus des opinions de Fébronius et remplis de préjugés sur l'autorité du Souverain Pontife, il crut arrêter leurs projets en se faisant à lui-même ainsi qu'à l'Église deux graves blessures. La première fut la destruction de notre Institut; la seconde, plus profonde encore, plus difficile à guérir, fut la suppression en quelque sorte de cette Constitution à la fois si ancienne et si vénérable que l'on appelait la bulle *in cœna Domini*. A elle seule, elle faisait la force du Saint-Siége, elle le soutenait debout en face de l'univers catholique. Ces deux mesures perpétueront le souvenir du

pontificat de Ganganelli, mais ce souvenir sera toujours accompagné de larmes et de douleur. Un autre Pape, quel qu'il fût, et vivant comme Ganganelli dans ces temps mauvais, aurait-il agi autrement? Qui le sait? Sans doute le Pape, comme Pasteur suprême, a un pouvoir souverain et légitime sur tout le troupeau et sur les Rois eux-mêmes qui sont les fils de l'Église; mais peut-il exercer ce pouvoir alors même que les Princes le combattent et lui déclarent la guerre? En ces temps malheureux, la puissance des Rois l'emportait de beaucoup sur celle du Pape. En un mot, si Ganganelli fit mal, du moins faut-il penser qu'une intention mauvaise ne présida point à son œuvre. »

Un autre Jésuite, le P. Louis Mozzi, dans un ouvrage qui, vers cette époque, obtint une grande vogue en Italie, n'est pas moins respectueux envers la mémoire de Ganganelli. « On sait, dit-il (1), que Clément était disposé à renoncer même au pontificat plutôt que d'en venir à cette extrémité; il le déclara bien souvent, et toutefois il y est venu. Mais chacun en connaît-il bien le moment, la manière, la cause? O mes enfants! chers amis de la Compagnie qui n'est plus, honorez le souvenir d'un Pontife qui est moins indigne de votre estime qu'il ne mérite toute votre compassion. Ayez encore un peu de patience; tout se voit, mais on ne peut tout dire. Le temps propice n'est pas encore arrivé pour vous; il viendra, et il passera pour les autres. Ayons confiance en Dieu, et soyons-lui toujours fidèles. Dieu seul doit nous justifier. Réfléchissez aux conséquences de notre suppression, aux événements qui se succèdent chaque jour, et jugez s'il pouvait commencer à le faire d'une manière plus éclatante. »

Voilà le dernier mot des Jésuites sur Clément XIV.

(1) *I progetti degl' increduli a danno della Religione disvellati nelle opere di Frederico il grande*, p. 103. (Assisi, 1791.)

Il résume les actes de sa vie, il les apprécie au point de vue de la charité sacerdotale et peut-être à celui de l'estime personnelle. C'est à la postérité à dire s'il lui est permis de ratifier un pareil jugement. Elle commence aujourd'hui seulement pour Ganganelli, car les éloges intéressés dont on a souillé sa mémoire, les soupçons qui s'élevèrent contre lui, tout maintenant est expliqué. Et l'on voit que si son nom a été respecté et protégé jusqu'ici, c'est à des Jésuites qu'il doit ces derniers honneurs de l'histoire. Les adversaires de la Compagnie se gardent bien de rendre le même témoignage. « La personne du Souverain Pontife, ainsi s'exprime Gioberti (1), cesse d'être inviolable pour ces humbles moines aussitôt qu'elle leur devient quelque peu hostile, et Luther parle des Papes de son temps d'une manière moins blâmable que ne le firent certains écrivains de la secte au sujet de *l'intemerato Clemente,* parceque ce grand Pontife osa préférer le repos des États, le bien de la Religion, la tranquillité, la sûreté, la gloire de l'Église à l'avantage de la Compagnie. »

Nous avons prouvé que ce quintuple but ne fut jamais atteint. On l'avait proposé à Ganganelli comme un mirage trompeur; il s'y laissa prendre. Ses souffrances morales sur le trône, les anxiétés de sa vie de Pape, les désespoirs de sa mort, tout révèle que *l'intemerato Clemente* n'est grand aux yeux des ennemis de l'Église que parcequ'il fut faible devant le Seigneur.

Six jours après ce trépas, le cardinal de Bernis, qui avait à prémunir le jeune roi Louis XVI contre les Jésuites, écrivait au ministre des affaires étrangères : « Le genre de maladie du Pape et surtout les circonstances de la mort font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle... Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expriment avec prudence, et les chirurgiens

(1) *Proleg. del primato,* p. 192.

avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante, et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. »

Le 26 octobre, les soupçons qu'il a laissé entrevoir se confirment dans son esprit, il veut les faire passer dans celui du Roi. Il mande au ministre : « Quand on sera instruit autant que je le suis, d'après les documents certains que le feu Pape m'a communiqués, on trouvera la suppression bien juste et bien nécessaire. Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier Pape excitent également l'horreur et la compassion.... Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV, qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié, comme le Rédempteur, pour ses plus implacables ennemis, et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut pas dissimuler au Roi des vérités, quelque tristes qu'elles soient, qui seront consacrées dans l'histoire. »

Les Philosophes connaissaient la correspondance de Bernis, ils savaient les inquiétudes qu'elle recèle ; il était de leur avantage de les propager. D'Alembert essaie de faire peur à Frédéric II de la terrible milice qui, après avoir enseigné la doctrine du régicide, ose évoquer des Locustes jusque sous les lambris du Vatican. Le 15 novembre 1774, le roi de Prusse rassure en ces termes le sophiste français (1) : « Je vous prie de ne pas ajouter foi légèrement aux calomnies qu'on répand contre nos bons Pères. Rien n'est plus faux que le bruit qui a couru de l'empoisonnement du Pape. Il s'est fort chagriné de ce qu'en annonçant aux Cardinaux la restitution d'Avignon, personne ne l'en a félicité, et de ce qu'une nou-

(1) *Œuvres philosophiques de d'Alembert*, Correspondance, t. XVIII.

velle aussi avantageuse au Saint-Siége a été reçue avec autant de froideur. Une petite fille a prophétisé qu'on l'empoisonnerait tel jour; mais croyez-vous cette petite fille inspirée? Le Pape n'est point mort en conséquence de cette prophétie, mais d'un dessèchement total des sucs. Il a été ouvert, et on n'a point trouvé le moindre indice de poison. Mais il s'est souvent reproché la faiblesse qu'il a eue de sacrifier un Ordre tel que celui des Jésuites à la fantaisie de ses enfants rebelles. Il a été d'une humeur chagrine et brusque les derniers temps de sa vie, ce qui a contribué à raccourcir ses jours. »

Bernis invoque la conscience future de l'histoire; l'histoire (1) a parlé comme Frédéric II. Les Protestants eux-mêmes l'ont écrite sous la dictée de leurs préjugés antijésuitiques, et elle disculpe les Pères de la Compagnie du crime dont Bernis tente de les charger. Il s'efforçait de s'appuyer sur le témoignage plus ou moins circonspect des hommes de l'art; ce témoignage lui fit défaut. Les docteurs Noël Salicetti et Adinolfi, l'un médecin du palais apostolique, l'autre médecin ordinaire

(1) Un écrivain italien, Beccatini, rapporte, dans son *Histoire de Pie VI*, les divers bruits qui coururent à Rome et dans le monde lors du trépas de Clément XIV; puis il ajoute : « Maintenant personne ne soutient cette hypothèse, et le Cardinal de Bernis, après avoir pris parti pour l'empoisonnement, a avoué souvent qu'il n'en croyait plus rien. » (*Storia di Pio VI*, t. I, p. 34.)

Cancellieri, l'un des savants les plus distingués de l'Italie, et qui mourut en 1826, confirme, aux pages 409 et 515 de sa *Storia di solenni possessi dei summi Pontifici*, le récit de la mort naturelle de Clément XIV, et il dit : « Qu'à cause de l'âcreté et de la corruption des humeurs dans le corps du Pape défunt, il ne put être exposé, selon la coutume, les trois premiers jours, les pieds découverts. »

Le comte Joseph de Gorani, cet écrivain milanais qui embrassa avec tant d'ardeur la cause de la Révolution française et qui fut un adversaire si prononcé de l'Eglise et des Jésuites, nie l'empoisonnement de Clément XIV. Dans ses *Mémoires secrets et critiques des cours et des gouvernements de l'Italie*, il rejette avec dédain cette fable.

du Pape, décrivirent dans un rapport circonstancié les causes et les effets de la maladie de Clément XIV. Ils le remirent entre les mains du prélat Archinto, majordome de Ganganelli, et ce Mémoire, daté du 11 décembre 1774, conclut dans toutes ses parties en faveur d'une mort naturelle. Il se termine ainsi : « Il n'y aurait rien d'étrange qu'après vingt-huit ou trente heures les chairs se fussent trouvées dans une grande putréfaction. On sait qu'alors la chaleur était excessive et qu'il soufflait un vent brûlant, bien capable de produire et d'augmenter la corruption en peu de temps. Si, parmi le tumulte que causa dans la multitude ce fâcheux événement, on eût fait attention à l'impression que fait le vent du midi sur les cadavres, même embaumés, comme le sont d'ordinaire ceux des Souverains Pontifes, à l'ouverture et à la dissection de toutes les parties examinées à loisir et remises ensuite à leur place naturelle, il ne se fût pas répandu dans le public tant de faux bruits, la populace étant naturellement portée à adopter le merveilleux des opinions extraordinaires.

« Voilà mon sentiment au sujet de cette maladie mortelle, qui a commencé lentement, duré longtemps, dont nous avons reconnu les symptômes non équivoques, mais clairs et palpables, dans l'ouverture qui s'est faite du corps en présence de presque tout un public ; et ceux qui y ont assisté, pour peu qu'ils soient clairvoyants, exempts de prévention et dégagés de tout esprit de parti, ont dû reconnaître que l'altération des parties nobles ne doit légitimement s'attribuer qu'à des causes purement naturelles. Je me croirais coupable d'un grand crime si, dans une affaire d'une aussi majeure importance, je ne rendais pas à la vérité toute la justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme de probité, tel que je me flatte de l'être. »

L'honneur et la science donnaient un démenti officiel

aux suppositions que la calomnie était intéressée à répandre. Battue sur un point, elle se replia sur un autre. Le P. Marzoni, Général des Conventuels de Saint-François, était l'ami, l'ancien confesseur de Clément XIV. Le Souverain Pontife avait appartenu à cet Institut, et Marzoni, qui ne s'était pas séparé de lui pendant cette longue agonie, n'avait jamais été suspect de partialité à l'égard des Jésuites. On profita de ces circonstances; on fit courir le bruit en Europe que le Pape avait confié à Marzoni qu'il croyait mourir empoisonné. Les enfants de saint Ignace étaient épars sur le globe, leurs adversaires de France et d'Espagne jouissaient à Rome d'un crédit sans bornes; le Général des Cordeliers ne recula pas néanmoins devant l'accomplissement d'un devoir. Le tribunal de l'Inquisition l'interrogeait; il répondit par la déclaration suivante :

« Moi, soussigné, Ministre général de l'Ordre des Conventuels de Saint-François, sachant bien que par le serment on prend à témoin de ce qu'on jure le Dieu souverain et infiniment vrai; moi, certain de ce que j'assure, sans aucune contrainte, en présence du Dieu, qui sait que je ne mens pas, par ces paroles pleines de vérité, écrites et tracées de ma propre main, je jure et atteste à tout l'univers que, dans aucune circonstance quelconque, Clément XIV ne m'a jamais dit, ou avoir été empoisonné, ou avoir éprouvé les moindres atteintes du poison. Je jure aussi que jamais je n'ai dit, à qui que ce soit, que le même Clément XIV m'ait fait la confidence, ou qu'il avait été empoisonné, ou qu'il avait éprouvé les moindres atteintes du poison. Dieu m'est témoin.

« Donné dans le couvent des Douze-Apôtres de Rome, ce 27 juillet 1775.

« Moi, Frère Louis-Marie Marzoni,
« Ministre général de l'Ordre. »

Clément XIV ne mourut pas de la main des Jésuites : le fait est attesté par les Protestants, par ses médecins, par ses amis, et surtout par l'évidence ; mais les Jésuites sont morts sous le bref qu'il a porté. Ganganelli a signé leur ruine sans le vouloir. Un secret désir de monter sur la Chaire apostolique avait flatté son cœur ; pour satisfaire ce désir, le Cardinal conventuel se résigna à l'injustice. Pape, il se laissa entraîner au-delà de ses prévisions. On le poussa vers l'abîme en flattant son besoin de popularité ; on le tua pour escalader le Saint-Siége et arriver plus vite à la révolution que préparaient mille turbulences dans les esprits. Les Jésuites n'existent plus ; mais les Rois catholiques ont pris des engagements contre eux. Les passions de Charles III, l'avidité tracassière de Joseph II, la jeunesse de Louis XVI rendent impossible la réhabilitation de l'Institut de saint Ignace. En 1769, les Ministres des Cours et les Encyclopédistes sont parvenus à dominer une fraction du Conclave ; ils y ont introduit la simonie, la peur et l'obéissance passive. Un scandale inouï est sorti de cette intrigue ; il faut que ce scandale porte ses fruits en se perpétuant (1). Une partie du Sacré Collége a été faible une fois, elle a sacrifié la Compagnie de Jésus et l'honneur du Siége apostolique à de coupables manœuvres, à

(1) Un fait qui ne manque pas d'intérêt constate la singulière position dans laquelle le bref *Dominus ac Redemptor* a placé la cour de Rome. La béatification du P. Pignatelli se poursuit avec activité, et dans la *positio supra introductione causæ* (p. 6, n° 7 et 8. Romæ, 1842) nous lisons que le promoteur de la foi, dans les objections faites au sujet de l'introduction de la cause du vénérable Joseph-Marie Pignatelli émet l'objection suivante : « On doit examiner si le serviteur de Dieu n'a jamais désapprouvé de vive voix ou par écrit le bref de suppression de la Compagnie de Jésus et s'il ne s'y est jamais opposé. D'autant plus que, lorsqu'il était professeur à Ferrare, on entendit le serviteur de Dieu dire à ses Frères : « Quels motifs avons-nous de nous affliger, puisque nous sommes innocents du malheur qui nous frappe ? Ils sont bien plus malheureux ceux qui ont donné occa-

des tendances plus coupables encore ; la maison de Bourbon se ligue de nouveau pour éterniser son ascendant sur les Cardinaux.

Les Rois redoutent de voir l'Église briser l'œuvre d'iniquité qu'un Pape a été forcé de consommer. Clément XIV, l'instrument de leur colère, est descendu dans la tombe ; ils accusent sa mémoire, et ils prennent des précautions pour que son successeur soit mis dans l'impossibilité d'être équitable. Le 24 octobre 1774, Louis XVI, à peine sur le trône, signe les instructions suivantes, que le comte Gravier de Vergennes, son Ministre des affaires étrangères, a rédigées pour les cardinaux de Luynes et de Bernis, entrés au Conclave. Ces instructions secrètes sont une amère censure du pontificat de Ganganelli ; elles révèlent les véritables pensées de la Cour romaine à l'égard de la Société de Jésus.

« L'Église, ainsi parle le comte de Vergennes, vient d'être privée d'un chef qui l'a gouvernée avec sagesse et prudence, et qui l'a édifiée par sa piété et par ses vertus. Le choix de son successeur présente d'autant plus de difficultés et d'embarras, qu'indépendamment du petit nombre de sujets doués des qualités éminentes

sion ou qui ont contribué à la destruction de notre Ordre. Les larmes doivent couler de leurs yeux bien plutôt que des nôtres. »

L'avocat des Rites répond aux pages 33, 34, etc., « que le serviteur de Dieu ne dit jamais un seul mot contre le bref ; qu'il l'accepta et s'y soumit avec résignation. » A la citation il répond en disant « que le serviteur de Dieu avoit bien pu prononcer ces paroles, comme étant convaincu que les vrais ennemis de l'Eglise avaient été ceux qui employèrent toute sorte de coupables intrigues pour obtenir du Pape la suppression... » Et il apporte comme preuve les témoignages de Voltaire, de d'Alembert et des autres Philosophes.

Maintenant que l'histoire a déchiré le voile, il est à espérer que le promoteur de la foi croira devoir renoncer à une objection qui trouve la plus concluante des réponses dans les documents émanés de toutes les chancelleries, et que nous publions pour la plus grande gloire de la justice.

que requiert le suprême sacerdoce, il règne parmi les Cardinaux une fermentation sourde qui annonce un Conclave des plus orageux.

« On trouve la source de cette fermentation dans l'administration du feu Pape. La méthode qu'il a constamment suivie de ne jamais consulter les Cardinaux sur aucun objet qui intéressât, soit le gouvernement de l'Église, soit le gouvernement temporel de ses États, et surtout le projet qu'il avait concerté avec les Souverains de la maison de Bourbon pour abolir l'Institut des Jésuites, et qu'il consomma sans le concours et sans la participation du Sacré Collége, ont excité tout le ressentiment des Cardinaux italiens, ou au moins de la plupart d'entre eux, et leur ont inspiré une haine indélébile pour sa personne et pour son administration. On doit juger de là que les Cardinaux improuvent au fond de leur cœur toutes les opérations de Clément XIV, et qu'ils ne demandent que les moyens et l'occasion de les renverser. Cette opinion est justifiée par tous les détails qu'on a reçus concernant leurs dispositions et leurs affections, que le plus grand nombre d'entre eux n'a pas même cherché à déguiser, et l'on peut en conclure avec une sorte de certitude que tous les Cardinaux, ceux surtout qui sont reconnus pour être encore attachés à la Société éteinte, sont peu affectionnés aux princes de la maison de Bourbon, et qu'on doit s'attendre aux plus grands efforts de leur part pour contrecarrer le choix d'un Pape qui réunirait les suffrages des Couronnes.

« C'est dans cet état de choses que Messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes vont entrer au Conclave et prendre part à l'élection d'un nouveau Pontife.

« La parfaite intelligence qui règne entre le Roi et le Roi d'Espagne a déterminé Sa Majesté à consulter ce Prince sur le parti qu'il convient aux deux Couronnes de prendre, et de concerter avec lui les démarches com-

mônes qu'il sera nécessaire de faire dans une conjoncture aussi intéressante et aussi délicate.

« Par la réponse que Sa Majesté catholique a donnée, elle annonce que les instructions qui seront adressées de sa part à son Ministre à Rome porteront en substance « que le Roi catholique ne pense pas que les « deux Cours doivent donner à leurs Ministres des ins- « tructions précises et positives relativement aux sujets « capables ou non ; que ces instructions ne pouvant être « rédigées que d'après les informations de ces mêmes « Ministres, il sera plus naturel de confier à leur discer- « nement et à leur conduite la totalité de la négociation, « et de leur laisser le soin de nourrir les bonnes disposi- « tions des Cardinaux en qui ils reconnaîtront des idées « conformes à nos vues, d'éloigner ceux en qui ces dis- « positions ne seront pas aussi satisfaisantes que nous le « désirerions, et de s'opposer absolument s'il le faut à « l'exaltation des autres, particulièrement des partisans « des Jésuites, qui fondent sur eux toutes leurs espé- « rances. »

« Comme le Roi n'est pas moins animé que le Roi son oncle du zèle le plus pur pour le bien de la Religion, et du désir le plus vif pour le maintien de la paix dans l'Église, Sa Majesté est résolue de se conformer en tous points aux dispositions de Sa Majesté catholique, et d'agir avec elle dans une parfaite uniformité de principes, de sentiments et de vues pour l'élection dont le Sacré Collége va s'occuper. En conséquence l'intention de Sa Majesté est que Messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes concertent leur conduite et toutes leurs démarches avec le comte de La Floride-Blanche, qu'ils agissent dans tous les cas dans le plus parfait accord avec ce Ministre, et qu'ils réunissent leurs efforts et leurs moyens aux siens pour que le Sacré Collége élève sur la Chaire de saint Pierre un Pape qui apporte dans

le gouvernement de l'Église l'esprit de charité, de concorde et de paix, qui préfère constamment aux moyens violents les voies de la douceur et de la modération, et qui sache concilier les prérogatives et les prétentions du Saint-Siége avec les égards dus aux droits légitimes des Couronnes. Peut-être ne serait-il pas moins important de veiller à ce qu'on n'élève sur la Chaire de saint Pierre un Pape de vues trop bornées et d'un caractère faible et susceptible de se laisser dominer, pour prévenir qu'avec de bonnes et pieuses intentions il ne puisse devenir l'agent des passions des esprits turbulents qui pourraient surprendre sa religion et sa confiance, et par ce moyen renouveler les troubles qu'on a eu tant de peine à apaiser.

« Tel est le vœu commun des deux Monarques. Ils n'ont aucune sorte de prédilection personnelle pour aucun Cardinal en particulier, et ils s'en rapportent entièrement à leurs Ministres respectifs, tant pour le choix à faire d'un Souverain Pontife que pour l'exclusion à donner aux candidats qu'ils jugeront indignes d'être revêtus de ce sublime caractère.

« Cette exclusion a paru au Roi d'Espagne digne de toute son attention, et le Prince, d'après les rapports du comte de La Floride-Blanche, a indiqué exactement les différents sujets qui méritent les suffrages des Couronnes, et ceux qui ne sauraient leur convenir à cause de leur ténacité dans les principes ultramontains ou parcequ'ils sont partisans déclarés des Jésuites. Les premiers (indépendamment du Cardinal Sersale) sont les Cardinaux Negroni, Simone, Casali, Marefoschi, Malvezzi, Zelada, Corsini et Conti; et parmi les seconds Sa Majesté Catholique distingue ceux qu'il ne faut qu'éviter, tels que les Cardinaux Boschi, Colonna, Caraccioli, Fantuzzi, et peut-être Visconti, d'avec ceux à l'élection desquels il faut s'opposer absolument, tels que les Cardinaux Cas-

telli, Rossi, Buffalini, Pamfili, Paracciani, Borromeo, Spinola, Calini, Torregiani, Buonacorsi, Giraud et des Lanzes.

« L'intention du Roi est que messeigneurs les Cardinaux de Bernis et de Luynes suivent cette distinction en tous ses points, à moins que des circonstances particulières et des connaissances mieux approfondies que celles du comte de La Floride-Blanche ne leur aient donné une opinion différente de la sienne sur l'un des Cardinaux qui viennent d'être nommés : auquel cas ils la communiqueront à ce Ministre, et tâcheront de l'y ramener, afin que son langage à l'égard de ces mêmes sujets soit entièrement conforme au leur. Cependant où il ne céderait pas ils devront lui faire le sacrifice de leur opinion particulière. »

Ainsi la France servait pleinement les vengeances du Roi d'Espagne, vengeances dont elle ignorait le motif. Louis XVI et Vergennes s'associaient aux iniquités passées ; et puisque la Société de Jésus avait été frappée, malgré le Sacré Collége, malgré le vœu de la presque unanimité de l'épiscopat et des Catholiques, on voulait éterniser la proscription en donnant à l'Église un Pape selon le cœur des puissances et des Encyclopédistes. A quelques noms près, le Conclave était composé des mêmes éléments que celui de 1769. Les dernières années du pontificat de Ganganelli, la lutte intérieure qu'il avait soutenue, les outrages qu'il avait subis, sa démence, sa mort si pleine d'enseignements, tout cela était présent au souvenir des Cardinaux. Au fond de leurs cellules du Vatican, ils entendaient les insultes et les moqueries dont le peuple de Rome chargeait la mémoire de Clément XIV. Ils avaient été témoins des scandales qui précédèrent et suivirent son élection ; ils en rougissaient. Personne n'osait les recommencer, et le 15 février 1775 le Cardinal Ange Braschi fut nommé Pape.

Élève des Jésuites, il avait toujours affectionné l'Institut et ses premiers maîtres; il ne taisait pas ses regrets de disciple et de Pontife; il n'en fut pas moins élu à l'unanimité. Il vénérait la mémoire de son prédécesseur, et, quoique avec un caractère tout opposé, il avait en lui assez de vertus, de courage, de grandeur et de majesté pour le faire oublier, ou pour réparer son erreur.

Pie VI, dont le peuple romain saluait avec amour l'avénement, dont il aimait le faste et la charité, comprit, en montant sur le trône, l'inextricable position dans laquelle Ganganelli s'était engagé. Clément XIV avait, à son insu, jeté un long ferment de discorde dans l'Église : en dissolvant l'Ordre de saint Ignace de Loyola, sans le juger, sans le condamner, il avait mis en doute l'œuvre de tous les Pontifes, depuis Paul III jusqu'à Clément XIII. Par un sentiment de convenance sacerdotale et politique, Pie VI respecta ce que Ganganelli avait fait. Il ne lui était pas possible de ressusciter un Institut que son prédécesseur avait, selon lui, si fatalement tué; il ne pouvait qu'adoucir le sort des Jésuites. Par un ingénieux artifice d'humanité, il décida que leur procès serait continué et mené à sa fin, puis pour flétrir les injustices commises, tout en épargnant l'honneur du Pontificat, il relégua dans l'oubli Alfani et Macedonio. L'oubli, à Rome, c'est le châtiment le plus grave qui puisse être infligé aux ambitieux.

En face de ce Roi de l'Église, beau de sérénité et brillant sous l'auréole populaire, Florida-Blanca sentait que son âpreté et ses menaces seraient inutiles. Il exigeait néanmoins que le Général et les Supérieurs des Jésuites subissent le jugement de la cour de Rome; c'était une satisfaction qu'il s'accordait à lui-même. Pie VI ne la lui refusa pas. Sûr de l'innocence des Pères, il voulut que la commission formée par Clément XIV sous l'influence de l'Espagne fût condamnée à juger la Société de saint

Ignace. Cette commission savait qu'il lui était désormais interdit de tromper la vigilance du Pape : elle agissait sous ses yeux, elle avait entre les mains tous les documents pour rendre sa sentence, et Pie VI la pressait de se prononcer. Elle différa autant qu'elle put ; elle fut enfin contrainte d'être juste, et elle acquitta ces hommes qu'elle avait si cruellement punis d'avance. (1)

(1) Nous avons sous les yeux les pièces et documents qui servirent à édifier cet étrange procès. Les charges de l'accusation, les interrogatoires des prévenus ont été compulsés par nous avec une curiosité tout historique, car nous espérions faire surgir de ce dossier oublié quelque indice révélateur. Nous devons avouer que les charges se réduisent à des futilités, qui, dans l'état ordinaire des choses, n'auraient pas même besoin de l'intervention d'un juge de paix. Ces incriminations se résument ainsi : les Jésuites ont fait ou dû faire quelques démarches auprès de l'impératrice Marie-Thérèse pour l'engager à user en leur faveur de son crédit auprès de Clément XIV. Ils pouvaient avoir conseillé à l'impératrice de pousser jusqu'à la menace. Ils ont obtenu la protection de Catherine de Russie et de Frédéric II de Prusse. Ils ont dû encore tenter de soulever les évêques contre le Saint-Siége.

Cette triple accusation ne prouve pas la culpabilité antérieure des Jésuites. On se coalise pour les détruire sans motifs, ils cherchent les moyens d'empêcher leur suppression ; on les attaque, ils se défendent. C'est le seul crime qui leur soit reproché. Le rapport se termine ainsi : « Ce sont, en abrégé, les principales raisons de continuer la procédure contre les prisonniers, le Général et Assistants, lesquels, dans les premiers jours de leur emprisonnement, et avant que l'on eût fini l'examen des papiers qu'on rassemblait, n'ont été presque interrogés que sur des points généraux. »

A Rome, on n'impute aux Jésuites que d'avoir essayé de conjurer l'orage que les rois de la maison de Bourbon amassaient sur leur tête, et, pour étayer cette accusation, voici les lettres les plus compromettantes que la commission judiciaire évoqua.

Le 30 janvier 1773, Laurent Ricci écrivait au P. Ignace Pintus, à Johannisberg : « Votre lettre m'a grandement surpris et a ajouté une extrême affliction à toutes celles qui m'accablent. Il courait déjà dans Rome une lettre de Sa Majesté le roi de Prusse à M. d'Alembert, dans laquelle il est dit que je lui ai envoyé un ambassadeur pour le prier de se déclarer ouvertement protecteur de la Compagnie. Je niais d'avoir donné cette commission, mais peut-être quelqu'un, profitant de l'occasion de faire sa cour

Ricci, captif, était une proie dévolue à l'Espagne. A peine Clément XIV eut-il fermé les yeux, que Florida-Blanca accourut au palais du cardinal Albani, doyen du Sacré Collége, et qu'il lui dit : « Le Roi, mon maître, entend que vous lui répondiez des Jésuites prisonniers au château Saint-Ange ; il ne veut pas qu'on les rende à la liberté. » Pie VI connaissait la persévérance des inimitiés de Charles III, il s'ingénia à soulager les victimes

à Sa Majesté, lui avait recommandé en mon nom la Compagnie. Si la chose était arrivée ainsi, je l'aurais approuvée ; mais jamais un simple particulier, sans commission du supérieur, ne devait aller en son nom, à cette fin et avec l'éclat que porte un tel fait. J'excuse celui qui, là-bas, vous a conseillé; le trouble empêche de pouvoir bien réfléchir. Le Père du Collége romain n'a nulle autorité de suggérer de faire des commissions en mon nom, ni les autres de s'en acquitter sans mon consentement. Pour deux personnes que Votre Révérence me cite, je lui en citerai plusieurs qui sont au fait de la cour de Rome, et qui ne se lassent pas d'être surprises d'un fait qui nous expose à la division et qui témoigne à tout le monde l'indifférence de Sa Majesté, qu'on ne croyait pas auparavant, et qui peut déplaire à d'autres princes, toutes choses qui facilitent notre ruine. Je sais que quelques-uns font des démarches de leur propre mouvement, parcequ'ils disent : « Les supérieurs ne font rien. » Je loue ce zèle, et tant qu'ils ne font que des démarches innocentes et qu'ils n'emploient pas le nom du supérieur, je loue de même leurs opérations. Au reste, ils sont dans l'erreur, car les supérieurs écoutent des gens très sages du dedans et du dehors, et c'est pourquoi ils ne font pas des démarches imprudentes : ils ont fait tout ce qu'il était possible de faire prudemment, et ils ne doivent pas dire tout ce qu'ils font. »

Le même Général avait, le 31 octobre 1772, adressé au P. Cordara les conseils suivants : « A mon avis, on ne doit pas s'arrêter aux motifs de crainte que donnent les bruits qui courent sur nos affaires ; non que je puisse rien assurer, car on agit dans un si grand secret qu'il dérobe tout dessein à la connaissance des personnes les plus respectables, mais parceque je pense que les bruits et les craintes ne doivent pas nous servir de règle. »

Le P. Xavier de Panigai mandait de Ravenne, le 4 juillet 1773, au P. Gorgo, Assistant de la Compagnie : « Mon très révérend Père, les nouvelles qui nous sont parvenues ici, dernièrement de là-bas et de personnes dignes de toute foi, sont que la bulle contre la Compagnie est déjà faite, et, qui plus est, qu'elle est diffamatoire ; que l'on a déjà nommé une Congré-

que le Bourbon se réservait. Le monarque catholique se montrait sans pitié, le vicaire de Jésus-Christ osa être équitable. Ricci ne pouvait pas être jugé, car il aurait été acquitté. Pie VI entoura sa prison de toutes les faveurs compatibles avec la privation de la liberté ; il le plaignit, il accorda à ses vertus des témoignages publics d'estime. Il nourrissait même la pensée de sa délivrance, lorsqu'au mois de novembre 1775 le Général des Jé-

gation, composée de cinq Cardinaux, qui sont : Corsini, Marefoschi, Zelada, Simoni et Caraffa di Trajetto, et deux Prélats, Alfani et Pallotta, pour disposer premièrement les choses à l'exécution de la bulle et pour veiller, après sa publication, à son entier accomplissement. Cette Congrégation, ou s'assemblant ou devant s'assembler dans le lieu où se tient la Rote pendant les vacances, a fait naître, à plusieurs personnes graves qui nous sont affectionnées, l'idée que chaque Recteur, pour ses religieux, présente à son évêque respectif une requête contenant les noms de chacun d'eux, par laquelle, après avoir énuméré les circonstances actuelles, l'incertitude de pouvoir aller en avant et la crainte d'être obligés de s'expatrier, on supplie le prélat de vouloir bien accorder à chacun un certificat en bonne forme qui atteste de leur bonne vie et mœurs et sainte doctrine, afin que, dans le cas supposé, ils puissent, avec ce certificat, se présenter aux évêques de leurs villes et être employés par eux. Votre Révérence comprend de quelle utilité peuvent être un jour, pour tout le corps de la Compagnie, tant ces requêtes que ces attestations, et combien il est essentiel que chaque individu en soit pourvu dans tous les cas. J'écris ce soir, sur le même sujet, à notre révérend Père Provincial. Si Votre Révérence le juge à propos, elle peut communiquer cette idée à notre Général et au Père Provincial de la province romaine, et en faire part à tous les chefs des autres provinces ; mais il ne faut pas perdre de temps, car le coup est fort près. »

C'est à obtenir un certificat de bonne vie et mœurs que se réduit tout ce complot, pour lequel on a jeté dans les fers le Général des Jésuites et ses Assistants. Pombal, Bernis, Toda, Grimaldi et Tanucci ont entre les mains les archives de la Compagnie ; à Rome, Clément XIV a sous les yeux la correspondance de tous les Généraux, depuis saint Ignace jusqu'à Ricci. Les magistrats instructeurs peuvent, dans ces lettres intimes, dans les papiers de l'Ordre, saisir la trace de quelque fait accusateur. Tout est en leur pouvoir, et ils n'apportent, comme les plus fortes preuves de culpabilité des Jésuites, que ces pièces, dont l'insignifiance est presque dérisoire, en face des imputations.

suites n'eut plus la force de supporter les douleurs qui le consumaient. Le mal fit des progrès rapides. Ricci ne se cacha point que la mort approchait; il demanda le saint Viatique. Lorsque le malade se trouva en présence de son Dieu, des officiers, des soldats et des prisonniers du château Saint-Ange, ce père de famille, dont la postérité encore jeune était condamnée à une dispersion stérile, ne voulut pas mourir sans dire adieu à ses enfants, sans pardonner à leurs ennemis.

« L'incertitude du temps auquel il plaira à Dieu de m'appeler à lui, dit-il devant ces témoins, et la certitude que ce temps est proche, attendu mon âge avancé, et la multitude, la longue durée et la grandeur de mes souffrances trop supérieures à ma faiblesse, m'avertissent de remplir d'avance mes devoirs, pouvant facilement arriver que la nature de ma dernière maladie m'empêche de les remplir à l'article de la mort. Partant, me considérant sur le point de comparaître au tribunal de l'infaillible vérité et justice, qui est le seul tribunal de Dieu, après une longue et mûre délibération, après avoir prié humblement mon très miséricordieux Rédempteur et terrible Juge qu'il ne permette pas que je me laisse conduire par la passion, spécialement dans une des dernières actions de ma vie, ni par aucune amertume de cœur, ni par aucune autre affection ou fin vicieuse, mais seulement parceque je juge que c'est mon devoir de rendre témoignage à la vérité et à l'innocence, je fais les deux suivantes déclarations et protestations :

« Premièrement : Je déclare et proteste que la Compagnie de Jésus éteinte n'a donné aucun sujet à sa suppression. Je le déclare et proteste avec cette certitude que peut avoir moralement un Supérieur bien informé de ce qui se passe dans son Ordre.

« Secondement : Je déclare et proteste que je n'ai donné aucun sujet, même le plus léger, à mon empri-

sonnement. Je le déclare et proteste avec cette souveraine certitude et évidence que chacun a de ses propres actions. Je fais cette seconde protestation seulement parcequ'elle est nécessaire à la réputation de la Compagnie de Jésus éteinte, dont j'étais le Supérieur général.

« Je ne prétends pas, du reste, qu'en conséquence de ces miennes protestations on puisse juger coupable devant Dieu aucun de ceux qui ont porté dommage à la Compagnie de Jésus ou à moi, comme aussi je m'abstiens d'un semblable jugement. Les pensées de l'homme sont connues de Dieu seul : lui seul voit les erreurs de l'entendement humain, et discerne si elles sont telles qu'elles excusent le péché ; lui seul pénètre les motifs qui font agir, l'esprit dans lequel on agit, les affections et les mouvements du cœur qui accompagnent l'action ; et, puisque de tout cela dépend l'innocence ou la malice d'une action extérieure, j'en laisse tout le jugement à celui qui interrogera les œuvres et sondera les pensées.

« Et pour satisfaire au devoir de Chrétien, je proteste qu'avec le secours de Dieu j'ai toujours pardonné et que je pardonne sincèrement à ceux qui m'ont tourmenté et lésé ; premièrement, par tous les maux dont on a accablé la Compagnie de Jésus, et par les rigueurs dont on a usé envers les Religieux qui la composaient ; ensuite par l'extinction de la même Compagnie et par les circonstances qui ont accompagné cette extinction ; enfin par mon emprisonnement et par les duretés qui y ont été ajoutées, et par le préjudice que cela a porté à ma réputation ; faits qui sont publics et notoires dans tout l'univers. Je prie le Seigneur de pardonner d'abord à moi par sa pure bonté et miséricorde, et par les mérites de Jésus-Christ, mes très nombreux péchés ; et ensuite de pardonner à tous les auteurs et coopérateurs des susdits maux et torts ; et je veux mourir avec ce sentiment et cette prière dans le cœur.

« Finalement, je prie et conjure quiconque verra ces miennes déclarations et protestations de les rendre publiques dans tout l'univers autant qu'il le pourra ; je l'en prie et conjure par tous les titres d'humanité, de justice, de charité chrétienne qui peuvent persuader à chacun l'accomplissement de ce mien désir et volonté.

« LAURENT RICCI, *de ma propre main.* »

C'était le 19 novembre 1775 que le Général de l'Institut lisait au fond de son cachot ce testament de douleur, d'innocence et de charité ; cinq jours après il expira sans songer, sans espérer peut-être que la vérité parviendrait à avoir son heure. En mourant, il pouvait s'écrier comme l'Ecclésiaste (1) : « J'ai vu sous le soleil l'impiété à la place du jugement et l'iniquité à la place de la justice, et j'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et l'impie, et alors arrivera le temps de toute chose. »

Ce temps est arrivé. Le successeur de Clément XIV sur la chaire apostolique le devança néanmoins. Il n'avait pu encore manifester son respect pour ce vieillard en lui ouvrant les portes du château Saint-Ange ; il voulut du moins que de magnifiques obsèques témoignassent de ses regrets et de son équité. Dans la pensée de Pie VI, ce fut une preuve de ses sentiments à l'égard des Jésuites, et une solennelle quoique imparfaite réparation (2). Le

(1) *Ecclesiaste*, cap. 3, v. 16 et 17.

(2) Le cardinal Calini, vieillard âgé de quatre-vingt-quatre ans et qui avait passé toute sa vie à Rome dans les emplois les plus élevés, a laissé un document plein d'importance sur ce sujet. Le 31 mars 1780, il eut pour la dernière fois son audience du souverain Pontife. Avant de prendre congé du Pape pour aller finir ses jours à Brescia, sa patrie, il exprime ainsi ses sentiments ; c'est dans un acte, pour ainsi dire testamentaire, écrit de sa main et signé de son nom que le 1[er] avril 1780 le cardinal a consigné ses paroles et celles de Pie VI.

« ... Je dis ceci à Votre Sainteté pour lui faire voir combien quelques-uns sont loin de lui dire la vérité quand il s'agit des Jésuites. Pour les

corps de Ricci fut porté à l'Église du Gesù par ordre du Souverain Pontife. On l'inhuma à côté des chefs qui l'avaient précédé dans la Compagnie.

Tandis que la mort enlevait à quelques mois d'inter-

attaquer et les inculper, l'on foule aux pieds toutes les lois. Il est certain que cet Ordre a été détruit sans être cité devant aucun tribunal, et par conséquent sans être défendu, et les faits du Cardinal Malvezzi à Bologne, et ceux d'autres Cardinaux ici et à Rome et à Frascati pour préluder à son abolition, comme ceux qui l'accompagnèrent et qui la suivirent, font le déshonneur du Saint-Siége, et même, je le dirai librement, font le déshonneur de l'humanité.—Votre Sainteté connaît l'innocence du chef, du corps et des membres. Vous avez eu sous les yeux les procès faits dans les temps de rigueur. Le P. Ricci était un homme vénérable bien connu de Votre Sainteté. Toutes ces choses réunies doivent être un dur éperon pour stimuler Votre Sainteté et l'engager à faire toutes les tentatives possibles pour arracher du Siége apostolique ce masque d'infamies, en restituant à l'innocence l'honneur qu'on lui a dérobé, en rendant à l'Eglise et à l'éducation un Ordre tant estimé de l'une et de l'autre.

« Voilà en substance ce que le Cardinal Calini dit au Pape dans cette audience. En cette circonstance, le Pape montra son grand amour pour la vérité et pour la justice. Il dit que la destruction des Jésuites avait été un vrai mystère d'iniquité; que tout ce qui s'était fait avait été fait injustement et en dehors des règles voulues; qu'il connaissait le mal causé à l'Eglise en abolissant l'Ordre des Jésuites; que pour ce qui le regarde il était prêt à le rétablir; que la chose n'était pas impossible; qu'il serait même le premier à entrer dans cette voie, et qu'il le ferait de grand cœur si le moindre passage pour y pénétrer se présentait; que Clément XIV était devenu fou non seulement après cette suppression, mais encore avant. A nous, il convient, ajouta-t-il, d'agir avec ménagement. Les ambassadeurs nous font passer auprès de leurs cours pour un des partisans de la Compagnie. Il convient que nous concédions certaines choses peu favorables aux Jésuites pour ne pas attirer sur eux de plus grands maux. Prions Dieu qu'il nous fasse connaître le chemin pour arriver à ce que nous désirons. Ce rétablissement n'est pas impossible, parceque la destruction a été faite injustement et sans règles.

« Moi, soussigné, atteste que tout ce que contient cette feuille est la substance de la longue conversation que j'ai eue avec Sa Sainteté Pie VI dans la matinée du samedi *in albis* 1780 quand je fus admis à l'audience du Saint-Père, afin de prendre congé de lui avant mon départ pour Brescia, ma patrie. »

valle Laurent Ganganelli et Laurent Ricci, le Pape qui anéantit la Société de Jésus et le dernier chef de cette Société, le Bref d'extinction traversait les mers; il portait le deuil et le désespoir au sein de toutes les Chrétientés nouvelles. Les PP. Castiglione et Goggeils, héritiers à la Chine de la savante génération des Verhiest, des Parennin et des Gaubil, avaient échappé à ce dernier malheur. Joseph Castiglione expirait à soixante-dix ans, comblé des témoignages de l'affection impériale, et, faveur inouïe! ce Jésuite vit même l'Empereur composer et écrire son éloge, que le prince lui adressait accompagné de riches présents. Goggeils, moins bien traité, fut plus utile aux Chinois. Avant de mourir, il fit dresser une sorte de cadran qui simplifiait les observations astronomiques. En 1773, deux jeunes Pères partaient d'Europe pour les remplacer; cinq autres arrivaient en même temps au Tonquin. Au mois de novembre 1773, un vaisseau français déposait au rivage de Canton quatre Jésuites, un peintre, un médecin et deux mathématiciens. Sur le point de quitter Paris, l'archevêque Christophe de Beaumont leur annonça le coup de foudre qui allait frapper la Compagnie. Ils ne crurent pas que ces craintes, quoique fondées, fussent un motif suffisant pour enfreindre le commandement de leur Général, et ils se mirent en route, afin de glorifier jusqu'au bout l'obéissance volontaire. Ces Jésuites étaient étrangers à la France; mais déjà le gouvernement de Louis XV lui-même, sentant le poids du reproche que l'Europe savante était en droit de lui adresser, cherchait par tous les moyens possibles à ménager aux sciences et aux lettres de dignes correspondants en Asie. Il avait proscrit les Jésuites; depuis neuf ans il sollicitait du Saint-Siége leur anéantissement, et, par une inconséquence au moins singulière, il honorait ces Missionnaires en se chargeant de les transporter à ses frais sur le territoire de la Chine. Les officiers du

Roi de Portugal s'offraient à Canton pour les présenter au chef du Céleste Empire. Quatre navires impériaux arrivent au port; ils doivent conduire les Jésuites à la cour; mais alors le Bref leur est notifié par l'évêque de Macao. C'était la créature de Pombal; une pitié dérisoire se joignit à la calomnie. Dans l'alternative où les plongeaient le décret du Pape supprimant la Société de Jésus et l'appel de l'Empereur de Chine qui leur ouvrait ses États, les Jésuites hésitèrent. Christophe de Murr, dans son *Journal* (1), a conservé des preuves authentiques de cette hésitation. Un Missionnaire, Tyrolien d'origine, écrivait :

« Après trois jours passés au milieu des angoisses et des larmes, nous balancions les inconvénients contradictoires de toute détermination possible. L'Empereur nous commandait de nous rendre à Péking; et refuser une grâce impériale, c'est en Chine un crime de lèse-majesté. D'autre part, le Bref du Souverain Pontife nous défendait d'y entrer comme Religieux. Le moindre atermoiement dans l'accomplissement de ses volontés eût été condamné en Europe. Nous prîmes la résolution de mourir plutôt que de souiller la Compagnie par une opposition au Pape en des circonstances aussi critiques. Permettez-moi de vous rappeler ici cette calomnie depuis longtemps répandue, que les Jésuites se font ouvrir les portes de la Chine plutôt pour y devenir mandarins que pour y être apôtres. Nous, les derniers de tous, nous étions designés pour le mandarinat aussitôt après notre arrivée à Péking, mais il ne nous était pas possible d'y prêcher en même temps l'Évangile : nous avons pris le parti de regagner l'Europe. »

Ces quatre Jésuites obéissaient au-delà des mers avec le respect que montrèrent leurs frères d'Europe; mais

(1) *Journal de Christophe de Murr*, t. IV, p. 231 et suivantes.

cette obéissance compromettait aux yeux de l'Empereur de la Chine l'Évêque et le Gouverneur de Macao. Ces derniers songent à se débarrasser des Jésuites en les envoyant à Pombâl, qui avait toujours pour eux des chaînes et des souffrances. Les Chinois furent plus humains que ces Catholiques ; ils obtinrent la liberté des quatre Missionnaires, et ils les abandonnèrent dans l'île de Vam-Lu. « Nous n'eûmes qu'une nuit, ajoute la lettre déjà citée du Jésuite tyrolien, pour profiter d'une dernière ressource ; c'était la générosité de quelques capitaines de vaisseaux français qui faisaient voile pour l'Europe. Ils furent sensibles à nos prières ; ils ne voulurent pas nous laisser exposés sans aucun secours humain au fond des Indes. Que n'ai-je des paroles assez éloquentes pour louer dignement la nation française ! Elle s'est acquis des droits à l'éternelle reconnaissance de quatre pauvres Missionnaires ; par le plus grand des bienfaits, elle les a tirés de la plus profonde des misères. Distribués dans quatre bâtiments, nous commençâmes un exil de trois mois sur mer ; et nous, dont les yeux étaient restés secs en quittant l'Europe, nous versions des larmes amères en disant un dernier adieu à ce rivage où nous avions crû trouver une autre patrie. »

L'histoire de ces quatre Jésuites, recueillie par un Protestant, c'est l'histoire de tous leurs frères dans l'apostolat. La même plainte, aussi touchante, mais aussi résignée, retentit au fond de l'Amérique et sur les continents indiens. Clément XIV a d'un trait de plume brisé leur passé et leur avenir ; ils se soumettent sans murmure. Le Bref *Dominus ac Redemptor* les réduit à l'indigence ; cette indigence n'altère pas leur foi, elle n'amortit point leur charité. Quand la première nouvelle de la destruction de l'Ordre parvint en Chine, le P. de Hallerstein, président du tribunal des mathématiques, et deux autres Jésuites, expirèrent de douleur sous le coup

même (1). C'était le vieux soldat qui ne veut pas se séparer de son drapeau. D'autres eurent le courage de leur position; ce courage apparaissait pour nous dans tout son éclat lorsque, d'un œil avide, nous parcourions les lettres autographes et inédites adressées en Europe par les Missionnaires de la Compagnie de Jésus. Il y en a d'admirables de pensée et de style; toutes sont aussi pleines d'éloquente émotion que celle du P. Bourgeois, Supérieur des Jésuites français à Péking. Le 15 mai 1775, il mandait au P. Duprez : « Cher ami, je n'ose aujourd'hui vous épancher mon cœur. Je crains d'augmenter la sensibilité du vôtre. Je me contente de gémir devant Dieu. Ce tendre père ne s'offensera pas de mes larmes, il sait qu'elles coulent de mes yeux malgré moi; la résignation la plus entière ne peut en tarir la source. Ah! si le monde savait ce que nous perdons, ce que la Religion perd en perdant la Compagnie, lui-même partagerait notre douleur. Je ne veux, cher ami, ni me plaindre ni être plaint. Que la terre fasse ce qu'elle voudra. J'attends l'Éternité, je l'appelle, elle n'est pas loin. Ces climats et la douleur abrègent des jours qui n'ont déjà que trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague et à cette troupe innombrable de saints qui marchent avec eux à la suite de l'Agneau, sous l'étendard du glorieux nom de Jésus.

« Votre très humble serviteur et ami,

« FR. BOURGEOIS, *Jésuite*. »

A cette lettre est joint le *post-scriptum* suivant :

« Cher ami, c'est pour la dernière fois qu'il m'est permis de signer ainsi; le Bref est en chemin, il arrivera

(1) *Histoire des mathématiques*, par Montucla, IIe part., liv. IV, p. 471.

bientôt; *Dominus est.* C'est quelque chose d'avoir été Jésuite une ou deux années de plus.

« A Péking, le 25 mai 1775. »

Dix-huit mois après, lorsque tout est consommé, une lettre du Frère coadjuteur Joseph Panzi révèle les résolutions que les Jésuites ont prises et le genre de vie qu'ils ont adopté, Ce Frère, qui est peintre, écrit le 6 et le 11 novembre 1776 :

« Nous sommes encore réunis dans cette Mission : la Bulle de suppression a été notifiée aux Missionnaires, qui néanmoins n'ont qu'une seule maison, un même toit et une table commune. Ils prêchent, ils confessent, ils baptisent ; ils ont l'administration de leurs biens, et ils remplissent tous les devoirs comme auparavant, aucun d'eux n'ayant été interdit, parcequ'on ne pouvait faire autrement dans un pays tel que celui-ci ; et cependant il ne s'est rien fait sans la permission de Monseigneur notre Évêque, qui est celui de Nankin. Si on se fût conduit comme dans quelques endroits de l'Europe, c'en était fait de notre Mission, de notre Religion, et c'eût été un grand scandale pour les Chrétiens de la Chine, aux besoins desquels on n'avait pas pourvu, et qui auraient peut-être abandonné la Foi catholique.

« Notre sainte Mission, grâce à Dieu, va assez bien et est actuellement fort tranquille. Le nombre des Chrétiens augmente tous les jours. Les PP. Dollières et Cibot ont la réputation de saints, et le sont en effet. Le premier est celui qui maintient la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus dans l'état le plus florissant et le plus édifiant. Ce même Missionnaire a converti presque toute une nation qui habite les montagnes à deux journées de Péking. Je m'y suis trouvé toutes les fois que ces bons Chinois sortaient d'auprès de ce Père, à qui ils avaient demandé le baptême. J'ai remarqué dans eux les mêmes attitudes et

les mêmes expressions de tête que nos meilleurs peintres ont su donner ou saisir si bien dans les tableaux de la prédication de notre sainte Foi par saint François-Xavier. C'est ici qu'on peut mieux connaître combien est grande la grâce que Dieu nous a faite en nous faisant naître dans un pays chrétien.

« Autant que l'on peut humainement juger de notre digne Empereur, il paraît qu'il est encore bien éloigné d'embrasser notre sainte Religion catholique; il n'y a même aucune raison de l'espérer, quoiqu'il la protège dans ses États, et c'est ce qui peut se dire pareillement de tous les autres grands de l'empire. Hélas! qu'il y a de vastes contrées dans cet univers où le nom de Dieu n'est pas encore parvenu! Je fais toujours mon emploi de peintre, et je suis le peintre ou le serviteur de la Mission française pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son pur amour, et je suis bien résolu de mourir dans cette sainte Mission quand Dieu le voudra. »

Il n'avait pas été possible de proscrire les Jésuites de la Chine, on les sécularisa. Ils acceptèrent la dure loi qui leur était imposée, mais ils n'en continuèrent pas moins leurs travaux apostoliques ou scientifiques. Le P. Amiot, au dire de Langlès, savant académicien français (1), jetait une vive lumière sur la littérature des Chinois et des Tatars Mantchoux. Le P. Joseph d'Espinha exerçait au nom de l'Empereur les fonctions de prési-

(1) Langlès suivit lord Macartney dans sa célèbre ambassade, et il traduisit le *Voyage en Chine* de Holmes. Il dédia, en 1805, cet ouvrage au Jésuite mort en 1794. La dédicace est conçue en ces termes : « Hommage de vénération, de regrets et de reconnaissance offert à la mémoire du Révérend Père Amiot, Missionnaire apostolique à Pékin, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, savant infatigable, profondément versé dans l'histoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la langue et de la littérature tatare-mantchoue. »

dent du tribunal d'astronomie, et l'évêque de Macao le nommait administrateur de l'évêché de Péking. Félix de Rocha présidait le tribunal des mathématiques avec André Rodriguez. Le P. Sichelbarth remplaçait Castiglione dans la charge de premier peintre de l'Empereur. D'autres Jésuites étaient répandus dans les provinces; ils évangélisaient les peuples sous l'autorité de l'Ordinaire.

Cet état de choses subsista ainsi assez longtemps, et, le 15 novembre 1783, le P. Bourgeois écrivait au P. Duprez : « On a donné notre Mission à Messieurs de Saint-Lazare. Ils devaient venir l'an passé, viendront-ils cette année? Dieu le veuille; nous n'en savons encore rien. Ce sont de braves gens; ils peuvent s'assurer que je ferai tout mon possible pour les aider et les mettre en bon train. Nous avons un évêque portugais, il s'appelle Alexandre de Govea. C'est un religieux de Saint-François dont on dit beaucoup de bien. Il ne tiendra pas à moi certainement qu'il ne pacifie la Mission. »

Cinq ans plus tard, le 7 novembre 1788, Bourgeois écrit au P. Beauregard, l'orateur chrétien de la fin du dix-huitième siècle. Dans sa lettre, le supérieur des Jésuites en Chine rend hommage aux Lazaristes, qui ont pris leur place au nom du gouvernement. Cette abnégation personnelle, en présence des vertus d'un rival, a quelque chose de vraiment religieux.

« Très cher et très ancien confrère, ainsi s'exprime Bourgeois, continuez toujours à faire connaître et aimer notre bon Maître, et à vous montrer toujours digne enfant de saint Ignace.

« Messieurs nos Missionnaires et successeurs sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, de zèle et d'une très bonne société. Nous vivons en frères; le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère; et nous le serions entièrement si un enfant

de la Compagnie pouvait oublier sa sainte et aimable mère. C'est un de ces traits qu'on ne peut arracher du cœur, et qui demande à tout moment des actes de résignation. »

Dans une autre lettre, Bourgeois parle du Missionnaire qui le remplace, et, en faisant l'éloge de ses vertus, il ajoute : « On ne sait pas si c'est lui qui vit en Jésuite ou nous qui vivons en Lazaristes. »

Ce n'est pas seulement la correspondance intime des Pères qui garde les traces de cette obéissance jusqu'à la mort; on en recueille partout des preuves, et lorsqu'en 1777 le Saint-Siége envoie d'autres Missionnaires pour prendre possession, chez les Hindoux, de l'œuvre des Jésuites, le même exemple se renouvelle. Les enfants de Loyola déposent en d'autres mains l'héritage de François-Xavier, multiplié par deux siècles de travaux et de martyres. « Ils avaient, dit un de ces nouveaux Missionnaires (1), pour supérieur le P. Mozac, vieillard octogénaire, qui avait blanchi sous le faix du ministère apostolique, qu'il avait exercé pendant quarante ans. Il abdiqua sa place avec la simplicité d'un enfant. »

Le 15 novembre 1774, il se passa à Fribourg un trait plus étrange encore. Les Jésuites, proscrits par Clément XIV, voulurent prier pour lui. Ils réunirent dans l'église collégiale de Saint-Nicolas les habitants de la cité, et le P. Mattzell, en prononçant l'oraison funèbre du Souverain Pontife, s'écria, au milieu de l'émotion générale : « Amis, chers amis de notre ancienne Compagnie, qui que vous soyez, et où que vous puissiez être, si jamais nous avons été assez heureux pour rendre des services dans les royaumes et dans les villes, si nous avons contribué en quelque chose au bien de la Chré-

(1) *Voyage dans l'Indostan*, par M. Perrin, Ire part., chap. IV, p. 174.

tienté, soit en prêchant la parole de Dieu, soit en catéchisant ou en instruisant la jeunesse, en visitant les malades ou les prisonniers, ou en composant des livres édifiants (quoique dans notre situation actuelle nous ayons beaucoup d'autres grâces à demander), nous vous prions, avec les plus vives instances, d'arrêter toutes plaintes amères et peu respectueuses pour la mémoire de Clément XIV, chef souverain de l'Église. »

Ainsi, sur tous les points du globe et par tous les témoignages, les Jésuites n'ont pas résisté à l'arbitraire qui les bannissait de leurs Missions, qui les dépouillait de leurs biens; ils ne maudirent pas le Saint-Siége les sacrifiant à une paix impossible. Ils ne luttèrent point contre le pouvoir temporel, ils se soumirent avec une douloureuse résignation au Bref de Clément XIV. On ne les entendit protester ni par un doute, ni par un murmure, ni par un outrage. L'histoire doit constater cette obéissance qui honore tout à la fois la Chaire apostolique et la Compagnie de Jésus.

Nous avons raconté comment et par qui l'Institut de saint Ignace de Loyola fut détruit. Cette grande question si longtemps controversée est enfin éclaircie, et éclaircie par les documents émanés de ceux même qui conspirèrent pour la résoudre. Nous avions pris à tâche d'étudier la destruction des Jésuites et de scruter le règne de Clément XIV. Le voilà tel qu'il apparaît avec ses concessions arrachées par la terreur ou par la flatterie, tel qu'il ne se représentera plus dans les annales de l'Église, car ce ne serait point seulement la chute d'un Ordre religieux qu'un pareil pontificat amènerait, mais la perturbation dans la Foi, dans les choses et dans les idées.

L'Europe peut avoir encore à redouter l'aveuglement de quelques princes, la corruption de leurs ministres et les passions des multitudes que l'on s'efforce d'enivrer du

vin de la colère et de l'égoïsme. Fasse le ciel que le monde catholique n'ait plus à gémir sur les funestes condescendances d'un Pape! Puissions-nous ne jamais voir sur le trône apostolique des Pontifes qui auraient encore le cœur plus grand que la tête, et qui se croiraient destinés à faire triompher la justice et la paix, parceque les ennemis du Siége romain les pousseraient de flatterie en flatterie vers un abîme couvert de fleurs!

Rome, 16 avril 1847.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.







OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

EN VENTE CHEZ [illegible] PLACE SAINT ANDRÉ D[illegible]

L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS avec ses documents de toute nature; 6 forts volumes sur papier glacé, orné de vingt-quatre portraits; ouvrage complet. 21 fr.

— **Le même** ouvrage orné, de portraits et de nombreux fac simile; 6 magnifiques volumes in-8; ouvrage complet. 45 fr.

EN VENTE [illegible] RUE DE [illegible]

L'HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE, 3e édition, augmentée de plus de mille pages de nouveau texte; 4 forts volumes; ouvrage complet. 12 fr.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT.

UNE HISTOIRE EN PROJET,

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Paris, [illegible] 12.


LEGATORIA DI LIBRI
E. GIANNINI
NAPOLI

